



HAL
open science

L'incidence des facteurs socioculturels dans le reporting financier et le reporting sociétal : Un essai de comparaison entre la France et l'Allemagne

Olivier Cretté

► **To cite this version:**

Olivier Cretté. L'incidence des facteurs socioculturels dans le reporting financier et le reporting sociétal : Un essai de comparaison entre la France et l'Allemagne. Gestion et management. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2012. Français. NNT : 2012CNAM0819 . tel-00742985

HAL Id: tel-00742985

<https://theses.hal.science/tel-00742985>

Submitted on 17 Oct 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE Abbé Grégoire Ecole Management & Société

LIRSA

Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Sciences de l'Action – EA4603

THÈSE présentée par :

Olivier CRETTE

soutenue le : 10 juillet 2012

pour obtenir le grade de : **Docteur du Conservatoire National des Arts et Métiers**

Discipline/ Spécialité : Sciences de gestion

**L'incidence des facteurs socioculturels
dans le *reporting* financier
et le *reporting* sociétal :
Un essai de comparaison
entre la France et l'Allemagne**

THÈSE dirigée par :

Monsieur PESQUEUX Yvon Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers

RAPPORTEURS :

Madame KARYOTIS Catherine Professeur à Reims Management School, HDR

Monsieur PIGÉ Benoît Professeur à l'Université de Franche-Comté

SUFFRAGANT :

Monsieur CAPPELLETTI Laurent Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers

A Marie-Hélène

Remerciements

Mes remerciements s'adressent tout particulièrement à mon directeur de thèse, le Professeur Yvon Pesqueux, et au Professeur Anne Marchais – Roubelat, pour leur disponibilité et leur soutien permanents. Leur culture et leur pédagogie m'ont aidé à cheminer avec toujours plus d'enthousiasme dans le cursus doctoral, à surmonter les difficultés et à assimiler la rigueur de la démarche académique, en marge de mes activités professionnelles qui se sont enrichies des réflexions et travaux que j'ai menés au travers de ce parcours.

Je tiens par ailleurs à remercier très sincèrement les encadrants du LIRSA – Département MIP qui m'ont permis, au cours des séminaires de formation à la recherche auxquels j'ai pu participer, de trouver constamment de nouveaux éclairages sur mes recherches, en relation avec les travaux de mes collègues doctorants ou préparant leur mémoire propédeutique. Qu'il me soit également permis de remercier le Professeur Stéphanie Chatelain-Ponroy pour ses conseils à mi-parcours.

Mes remerciements vont aussi aux responsables administratifs et financiers, ainsi qu'aux responsables RSE et du développement durable ayant bien voulu répondre à mes enquêtes ; je n'oublie pas non plus la contribution de Madame Marie-Charlotte Piniot, Avocat général honoraire à la Cour de Cassation, ancien membre du CNC, de Monsieur Alain Le Bars, ancien Chef du Bureau et des Relations Internationales et de la Coopération au CNC, de Madame Antje Jordan-Lamarche, Analyste (Corporate Finance Siemens), de Madame Cornelia Bahrmann, du *Deutsches Rechnungslegungs Standards Committee (DRSC)*, de Monsieur Christian Ploetz, du Ministère fédéral allemand des Finances et de Monsieur Fritz Stuckert, du Ministère fédéral allemand de la Justice, qui, à la fois par leurs conseils, au travers de leurs interventions ainsi qu'en me donnant accès à leurs propres travaux et avis, ont très aimablement répondu à mes sollicitations, et mis à ma disposition, au stade préliminaire de mes travaux, les informations utiles à leur mise en œuvre.

Merci enfin à ma famille, en particulier mon épouse Agnès et ma fille Marie-Hélène, pour sa patience et sa compréhension.

Résumé

Nos travaux, dans le prolongement de recherches envisageant l'harmonisation comptable internationale (IAS/IFRS) et la mise en place des indicateurs de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) sous un angle processuel et « historico évolutif », tendent à s'en démarquer en recherchant les moyens d'analyser l'information issue du *reporting* financier (IAS/IFRS) et extra-financier (RSE) dispensée durant la période 2006-2010 par les sociétés cotées composant les indices boursiers français du CAC 40 et du SBF 120, d'une part, et allemands du DAX 30 et du DAX 100, d'autre part, et en substituant à une approche souvent inductive dans ce domaine une démarche hypothético-déductive. Ils mettent en regard, d'une part, les données recueillies et, d'autre part, les intérêts des actionnaires/investisseurs ainsi que de l'ensemble des parties prenantes de part et d'autre du Rhin, sur le fondement théorique de la théorie de l'agence et la théorie des parties prenantes.

La méthode employée, à la fois quantitative et qualitative, vise d'abord à utiliser des outils de mesure se fondant sur des moyennes, médianes et analyses de régression combinant plusieurs variables exprimées pour l'essentiel sous la forme de ratios comptables et financiers (IAS/IFRS) ; cette mesure s'étend à un recensement de l'occurrence de mots dans les supports d'information extra-financière (rapports RSE et de développement durable). Puis à interroger les responsables administratifs et financiers en charge de l'application du référentiel IAS/IFRS ainsi que les responsables de la communication RSE et du développement durable des sociétés de notre panel, au moyen de questionnaires se fondant sur les outils de « logique floue ».

Nous ne cherchons pas à mesurer l'incidence des normes IAS/IFRS et des indicateurs RSE ni sur la performance financière, ni en taux de retour sur la valeur boursière. Nous observons par nos résultats des nuances de perception des normes IAS/IFRS et des objectifs de RSE dans le *reporting* financier et extra-financier susceptibles d'être imputées à des facteurs socioculturels, et répondant à une gouvernance plus actionnariale en France qu'en Allemagne.

Mots-clés : IAS/IFRS – RSE – développement durable – parties prenantes – actionnaires – investisseurs – référentiel normatif – harmonisation comptable – normalisation – juste valeur – coût historique – prudence – sociétés cotées – *reporting*

Résumé en anglais

This study, in the extension of researches aimed at harmonising accounting internationally (IAS/IFRS) and implementing Corporate Social Responsibility (CSR) indicators from a processual and “historical evolutionary” angle, tends to differ from them by focusing on the means to analyse the information issued from financial (IAS/IFRS) and extra-financial (CSR) reporting released during the 2006-2010 period by the listed companies which compose the French and German stock market indexes respectively CAC40/SBF120 and DAX30/DAX100, and replacing an oftentimes inductive approach in this field with a hypothetical and deductive process. It compares the collected data on the one hand, and the needs of shareholders/investors and third parties as a whole on the other hand, on either side of the Rhine, on the basis of the theoretical frame of the agency theory and the stakeholder theory.

The method employed, which is both quantitative and qualitative, aims to do as follows. First use of tools for measuring based on averages, medians and regression studies combining many variables essentially expressed in the form of accounting and financial ratios (IAS/IFRS); this measure extends to the listing of words occurrence in the extra-financial information supports (CSR and sustainability reports). Then question the administrative and financial managers in charge of the application of the IAS/IFRS referential and the managers responsible for the CSR and sustainability communication within these companies we selected with reference to matrixes based on the “fuzzy logic” theory tools.

We do not investigate the influence of IAS/IFRS standards/CSR indicators neither on financial performance nor in terms of expected return on the capital asset. We can observe that our results show nuances of perception of IAS/IFRS standards and CSR goals in the financial and extra-financial reporting that are likely to be attributed to socio-cultural factors, and reflecting a governance much more aimed at shareholders in France than in Germany.

Key words: IAS/IFRS – CSR – sustainable development – stakeholders – shareholders – investors – normative referential – harmonisation of accounting – standardization – fair value – historic cost – conservatism – listed companies – reporting

Table des matières

Remerciements	3
Résumé	4
Résumé en anglais	5
Table des matières	6
Liste des tableaux	12
Liste des figures	16
Liste des annexes.....	17
Introduction	26
Première partie. Positionnement théorique	32
1. Choix du sujet et contexte de notre recherche.....	37
1.1. Domaine d’investigation et portée des travaux	38
1.2. Définition de la problématique et justification du thème	39
1.2.1. Ressort de la problématique	40
1.2.2. Relégation du concept de performance boursière et délimitation du corpus normatif étudié	41
1.3. Approches épistémologique et méthodologique	42
1.4. Principales caractéristiques de la normalisation comptable internationale	43
1.4.1. Des fondements législatifs hétérogènes entre IFRS et RSE.....	44
1.4.2. Des parties prenantes animées par des intérêts divergents.....	46
1.4.3. Une population typée d’intervenants à la normalisation comptable	49
1.4.4. Processus de normalisation des IFRS.....	54

1.4.5.	Processus d'homologation des IFRS	60
1.4.6.	Interférences entre le cadre conceptuel et les besoins des utilisateurs des IAS/IFRS	62
1.5.	Conclusion du premier chapitre	66
2.	Cadre théorique et liens entre IFRS et RSE	68
2.1.	Prégnance des théories contractuelles	70
2.1.1.	Représentation comptable des théories de l'agence et des parties prenantes... ..	70
2.1.2.	Théorie de la légitimité	71
2.1.3.	Théorie de la contingence	72
2.1.4.	Théorie des conventions	73
2.1.5.	Synoptique des théories contractuelles	74
2.1.6.	Opposition entre théorie de l'agence et théorie des parties prenantes	76
2.2.	Freins culturels à l'adoption des IFRS	78
2.3.	Recherche de la relation entre IFRS et RSE : mode de gouvernance plus que performance financière.....	83
2.4.	Vocation de la communication financière et sociétale.....	86
2.4.1.	Le paradoxe de la juste valeur.....	86
2.4.2.	Juste valeur <i>versus</i> coût historique.....	87
2.4.3.	Les actionnaires face aux autres parties prenantes.....	89
2.4.4.	Hiérarchie des indicateurs financiers et sociétaux	91
2.4.5.	Référence à une cartographie stratégique de développement durable	97
2.4.6.	Propositions de 15 indicateurs de l'Institut RSE Management.....	99

2.4.7. Code de développement durable allemand.....	100
2.5. Apport français de Grenelle 2 : dernier point de jonction à ce jour entre <i>reporting</i> financier et <i>reporting</i> extra-financier	101
2.6. Contribution des IFRS au volet environnemental du <i>reporting</i> sociétal.....	103
2.7. Conclusion du deuxième chapitre	106
3. Une vision française et allemande différenciée de l'intérêt des parties prenantes et de la protection des créanciers	109
3.1. Sources de financement comparées des entreprises	113
3.1.1. Rôle historique des banques	114
3.1.2. Influence du droit des sociétés sur la politique d'affectation des résultats ...	115
3.1.3. Comparaison des conditions et moyens de règlement	116
3.2. Caractéristiques majeures comparées des provisions pour risques et charges françaises et allemandes	117
3.3. Critères respectifs d'activation des investissements incorporels	120
3.4. Conclusion du troisième chapitre	123
4. Conclusion de la première partie.....	126
Seconde partie. Etude empirique.....	131
1. Proposition d'une méthodologie de recherche	132
1.1. Présentation des hypothèses et nature des résultats attendus	132
1.1.1. Hypothèse n°1	133
1.1.2. Hypothèse n°2	133
1.1.3. Résultats attendus	133
1.1.4. Synthèse de la section	133

1.2.	Positionnement épistémologique et démarche de la recherche	134
1.3.	Méthode et périmètre de la recherche	136
1.3.1.	Constitution de notre échantillon	138
1.3.2.	Caractère significatif de notre échantillon	139
1.3.3.	Outils employés.....	141
1.3.4.	Synthèse de la section	142
1.4.	Limitations aux diligences envisagées	144
1.5.	Viabilité et fiabilité de la recherche	144
1.5.1.	Validité du construit et des instruments de mesure.....	144
1.5.2.	Validité interne et externe de la recherche	146
1.6.	Conclusion du premier chapitre	146
2.	Résultats sur le volet IFRS de l'étude	148
2.1.	Mode de recueil des données	148
2.1.1.	Données quantitatives	148
2.1.2.	Données qualitatives	149
2.2.	Analyse des données	155
2.2.1.	Données quantitatives	156
2.2.2.	Données qualitatives	156
2.3.	Analyse des résultats	160
2.3.1.	Médianes et moyennes	160
2.3.2.	Analyses de régression	169

2.3.3.	Résultats de l'approche exploratoire de mesure de la perception des IFRS ..	171
2.3.4.	Synthèse de la section	182
2.4.	Conclusion du deuxième chapitre	183
3.	Résultats sur le volet RSE de l'étude	185
3.1.	Mode de recueil des données	185
3.1.1.	Données quantitatives	185
3.1.2.	Données qualitatives	187
3.2.	Analyse des données	190
3.2.1.	Données quantitatives	190
3.2.2.	Données qualitatives	193
3.3.	Analyse des résultats	200
3.3.1.	Mesure d'occurrence verbale	201
3.3.2.	Analyses de régression	203
3.3.3.	Résultats de l'approche exploratoire de mesure de la perception de la RSE .	205
3.3.4.	Synthèse de la section	211
3.4.	Conclusion du troisième chapitre	213
4.	Conclusion de la seconde partie	215
	Conclusion.....	221
1.	Limites de la recherche	223
2.	Résultats de nos travaux	225
3.	Perspectives.....	229

Bibliographie.....	232
Ouvrages et articles	232
Travaux universitaires et communications.....	255
Congrès.....	261
Sites internet.....	274
Sites Web des sociétés de l'échantillon du SBF 120 et du DAX 100.....	277
Législation.....	284
Normes	287
Normes	287
Annexes.....	290
Résumé.....	387
Résumé en anglais.....	388

Liste des tableaux

Tableau 1 : Recensement des <i>stakeholders</i> de marché et des <i>stakeholders</i> organisationnels..	47
Tableau 2 : Processus d'imposition des normes comptables aux entreprises.....	54
Tableau 3 : Nombre de sociétés ayant opté pour le référentiel IFRS en 2005.....	56
Tableau 4 : Prévisions à 4 ans du nombre de pays utilisateurs du référentiel IFRS	57
Tableau 5 : Typologie des théories contractuelles	75
Tableau 6 : Typologie des théories contractuelles (suite).....	76
Tableau 7 : Comparaison entre la juste valeur et le coût historique	88
Tableau 8 : Comparaison entre les Shareholders et les Stakeholders	91
Tableau 9 : Place de la RSE dans les outils de pilotage de 79 contrôleurs de gestion.....	92
Tableau 10 : Place de la RSE dans les objectifs stratégiques de 79 contrôleurs de gestion	93
Tableau 11 : Place des investisseurs et actionnaires dans les cibles de communication financière de 51 entreprises du SBF 250.....	94
Tableau 12 : Place des actionnaires dans les thèmes de communication de 51 entreprises du SBF 250.....	95
Tableau 13 : Normes IFRS / IFRIC utiles au reporting environnemental	104
Tableau 14 : Normes IFRS utilisées dans le secteur immobilier	105
Tableau 15 : Comparaison méthodologique des volets IFRS et RSE de l'étude.....	138
Tableau 16 : Base documentaire des volets IFRS et RSE de l'étude.....	142
Tableau 17 : Etapes de mise en oeuvre du modèle de logique floue	153
Tableau 18 : Degré de spécialisation dans le domaine comptable et degré de compétence en normalisation comptable des répondants au questionnaire IFRS.....	157

Tableau 19 : Profil des répondants au questionnaire IFRS	158
Tableau 20 : Comparaison Actif incorporel / Capitaux propres (ratio CAP).....	163
Tableau 21 : Comparaison Actif incorporel / Actif immobilisé (ratio IMM)	163
Tableau 22 : Comparaison Capitaux propres / Total bilan (ratio BIL)	164
Tableau 23 : Comparaison Provisions non courantes / Total bilan (ratio PRO).....	164
Tableau 24 : Comparaison Capitaux permanents / Total bilan (ratio PER).....	164
Tableau 25 : Comparaison Endettement net / Capitaux propres (ratio DET)	165
Tableau 26 : Comparaison de la part du "flottant" dans le capital des sociétés du SBF 120 et du DAX 100 à fin 2011	166
Tableau 27 : Comparaison Clients / Actif courant (ratio CLI)	166
Tableau 28 : Comparaison Capitalisation boursière au 31/12/11 / Capitaux propres (ratio BOU 2011).....	167
Tableau 29 : Comparaison Capitalisation boursière au 31/12/10 / Capitaux propres (ratio BOU 2010).....	167
Tableau 30 : Comparaison des durées d'amortissement des immobilisations corporelles.....	168
Tableau 31 : Corrélations de 2006 à 2010 entre la variable expliquée "actif incorporel / capitaux propres" (ratio CAP) et les variables explicatives "endettement net / capitaux propres" (ratio DET) et nationalité (PAY)	170
Tableau 32 : Liste des attributs affectés aux normes IAS / IFRS dans le modèle de logique floue.....	173
Tableau 33 : Résultats de la modélisation "horizontale" en logique floue (médianes).....	178
Tableau 34 : Résultats de la modélisation "horizontale" en logique floue (minimum)	178
Tableau 35 : Résultats de la modélisation "horizontale" en logique floue (maximum).....	179
Tableau 36 : Résultats de la modélisation "verticale" en logique floue.....	181

Tableau 37 : Nombre et ventilation par nature des supports documentaires consultés sur le volet RSE de l'étude	186
Tableau 38 : Familles d'indicateurs réparties entre stakeholders organisationnels (SO) et stakeholders de marché (SM).....	187
Tableau 39 : Synthèse du degré de spécialisation dans le domaine du développement durable et du degré de compétence et/ou d'expérience dans la communication RSE des répondants au questionnaire RSE.....	194
Tableau 40 : Profil des répondants au questionnaire RSE	196
Tableau 41 : Occurrences "stakeholders" dans les supports documentaires consultés au titre de la période 2006 à 2010 sur le volet RSE de l'étude	202
Tableau 42 : Occurrences "shareholders" dans les supports documentaires consultés au titre de la période 2006 à 2010 sur le volet RSE de l'étude	202
Tableau 43 : Poids relatif des occurrences "stakeholders" dans les supports documentaires consultés au titre de la période 2006 à 2010 sur le volet RSE de l'étude	203
Tableau 44 : Corrélation de 2006 à 2010 entre la variable expliquée "shareholders" (SHARE) et les variables explicatives "stakeholders" (STAKE) et nationalité (PAY).....	204
Tableau 45 : Corrélation de 2006 à 2010 entre la variable expliquée "stakeholders" (STAKE) et les variables explicatives "shareholders" (SHARE) et nationalité (PAY)	204
Tableau 46 : Objectifs sur l'axe de communication RSE "Clients / Associations de consommateurs"	205
Tableau 47 : Objectifs sur l'axe de communication RSE "Fournisseurs / Compétiteurs"	206
Tableau 48 : Objectifs sur l'axe de communication RSE "Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants"	206
Tableau 49 : Objectifs sur l'axe de communication RSE "Salariés / Syndicats"	206
Tableau 50 : Objectifs sur l'axe de communication RSE "Protecteurs de l'environnement" .	207
Tableau 51 : Objectifs sur l'axe de communication RSE "Instances réglementaires"	207

Tableau 52 : Evaluation de l'importance relative des 6 axes de communication RSE.....	208
Tableau 53 : Médiane des évaluations des objectifs rattachés aux axes de communication RSE	210
Tableau 54 : Evaluation des objectifs sur l'axe de communication "Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants"	211
Tableau 55 : Evaluation des objectifs sur l'axe de communication "Salariés / Syndicats"	211

Liste des figures

Figure 1 : Processus d'assimilation du référentiel IAS / IFRS	60
Figure 2 : Cas de provision pour dépréciation dans un modèle comptable statique et dynamique	81
Figure 3 : Matrice des enjeux et objectifs du développement durable.....	98

Liste des annexes

Liste des sigles, acronymes et abréviations.....	18
Annexe 1 : Présentation de l'échantillon des sociétés du SBF 120 et du DAX 100.....	290
Annexe 2 : Questionnaire IFRS (version en anglais).....	298
Annexe 3 : Questionnaire RSE (version en anglais).....	344
Annexe 4 : Exemple de compilation des informations comptables et financières issues de la base de données Infinancials (Accor).....	357
Annexe 5 : Début de la feuille Excel de calcul des ratios comptables et financiers sur la période de référence 2006/2007 à 2010/2011	358
Annexe 6 : Etapes suivies dans l'agrégation des données sur Excel et utilisation des connecteurs de logique floue (exemple d'Accor)	359
Annexe 7 : Synthèse du modèle de logique floue sur les 37 normes IAS/IFRS étudiées.....	364
Annexe 8 : Exemple de régression au titre de 2006 entre les variables « actif incorporel / capitaux propres » (CAP), « endettement net / capitaux propres » (DET) et « nationalité » (PAY)	365
Annexe 9 : Mesure d'occurrence des termes « stakeholders » et « shareholders » dans les 89 rapports RSE, rapports de développement durable et rapports environnementaux accessibles au titre de 2010/2011.....	371
Annexe 10 : Exemple de régression au titre de 2006 entre les variables « shareholders » (SHARE), « stakeholders » (STAKE) et « nationalité » (PAY)	374
Annexe 11 : Réponses à l'enquête RSE détaillée par société	377
Annexe 12 : Synthèse de l'évaluation des objectifs sur les 6 axes de communication RSE .	382
Annexe 13 : Règles comptables allemandes applicables depuis 2010 aux comptes sociaux et consolidés introduites par la loi « BilMoG » et règles non réformées.....	384
Annexe 14 : Documentation exploitée mais non annexée en raison de sa volumétrie	386

Liste des sigles, acronymes et abréviations

A4S	<i>Prince's Accounting for Sustainability Project</i>
ADERSE	Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise
ADHGB	<i>(das) Allgemeine Deutsche Handelsgesetzbuch¹</i>
AFC	Association Francophone de Comptabilité ²
AFG	Association Française de Gestion Financière
AG	<i>Aktiengesellschaft³</i>
AHK	<i>Deutsche Auslandshandelskammer⁴</i>
AICPA	<i>American Institute of Certified Public Accountants</i>
AMF	Autorité des Marchés Financiers
ANC	Autorité des Normes Comptables
ARC	<i>Accounting Regulatory Committee⁵</i>
BAFIN	<i>Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht⁶</i>
BiLMoG	<i>Bilanzmodernisierungsgesetz⁷</i>
BiRiLig	<i>Bilanzrichtliniengesetz⁸</i>
BMF	<i>Bundesministerium der Finanzen⁹</i>
BMJ	<i>Bundesministerium der Justiz¹⁰</i>

¹ Code de commerce allemand (en date de 1861).

² Dénommée Association Française de Comptabilité jusqu'en 2002.

³ Société Anonyme allemande.

⁴ Chambre de commerce allemande à l'étranger.

⁵ Comité de réglementation de la comptabilité.

⁶ Autorité allemande de régulation des marchés.

⁷ Loi de modernisation du droit comptable.

⁸ Loi sur les principes de la comptabilité (reconduction en droit allemand des quatrième, septième et huitième directives européennes, insérées dans le Code de Commerce).

⁹ Ministère fédéral allemand des Finances.

CA	Chiffre d'affaires
CAC	Cotation Assistée en Continu
CCFA	Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Allemagne
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Economique Européenne
CEMAFI	Centre d'Etudes en Macro-Economie et Finance Internationale ¹¹
CEO	<i>Chief Executive Officer</i>
CEREG	Centre de Recherche sur la Gestion et la Finance ¹²
CEREN	Centre de Recherche sur l'Entreprise ¹³
CERVM	Centre Européen des Régulateurs des marchés de Valeurs Mobilières
<i>Cf.</i>	<i>confer</i>
CFIE	Centre Français d'Information sur les Entreprises
CFO	<i>Chief Financial Officer</i>
CLAREE	Centre Lillois d'Analyse et de Recherche sur l'Evolution des Entreprises
CNC	Conseil National de la Comptabilité
CNCC	Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
CO	Monoxyde de carbone
coll.	collectif
coord.	coordonné par
CRC	Comité de la Réglementation Comptable ¹⁴
CRECCI	Centre de Recherche en Contrôle et Comptabilité Internationale ¹⁵

¹⁰ Ministère fédéral allemand de la Justice.

¹¹ Situé à Nice Sophia-Antipolis.

¹² Université Paris-Dauphine.

¹³ ESC Dijon-Bourgogne.

¹⁴ Désormais ANC suite à la fusion du CRC et du CNC.

CRESAL	Centre de Recherche et d'Etudes Sociologiques Appliquées de la Loire ¹⁶
CRG	Centre de Recherche en Gestion ¹⁷
CSOEC	Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables
CSR	<i>Corporate Social Responsibility</i>
DAX	<i>Deutscher Aktien Index</i> ¹⁸
DFCG	Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion
dir.	sous la direction de
DJSI	<i>Dow Jones Sustainability Index Europe</i> ¹⁹
DRS	<i>Deutsche Rechnungslegungs Standards</i> ²⁰
DRSC	<i>(das) Deutsche Rechnungslegungs Standards Committee</i> ²¹
DSR	<i>(der) Deutsche Standardisierungsrat</i> ²²
DVFA	<i>Deutsche Vereinigung für Finanzanalyse und Asset Management</i> ²³
éd.	édition
EcoFin	Conseil pour les Affaires Economiques et Financières
EFFAS	<i>European Federation of Financial Analysts Societies</i> ²⁴
EFRAG	<i>European Financial Reporting Advisory Group</i> ²⁵
EMS	Editions Management et Société

¹⁵ Situé à Bordeaux.

¹⁶ Situé à Saint-Etienne.

¹⁷ Situé à Toulouse.

¹⁸ Indice boursier allemand.

¹⁹ Indice éthique extra-financier.

²⁰ Normes comptables édictées par le DSR.

²¹ Equivalent du CRC français.

²² Normalisateur privé reconnu par le Ministère fédéral allemand de la Justice.

²³ Association des analystes financiers allemands.

²⁴ Fédération européenne des sociétés d'analystes financiers.

²⁵ Groupe consultatif européen pour l'information financière.

EPRA	<i>European Public Real Estate Association</i>
ESC	Ecole Supérieure de Commerce
ESG	Environnemental, Social, Gouvernance
ESG-UQAM	Ecole des Sciences de la Gestion de l'Université du Québec à Montréal
<i>et. al.</i>	<i>et alii.</i>
ex.	exemple
FARGO	Centre de Recherche en Finance, Architecture et Gouvernance des Organisations ²⁶
FAS	<i>Financial Accounting Standard</i> ²⁷
FASB	<i>Financial Accounting Standards Board</i> ²⁸
FEE	Fédération des Experts-comptables Européens
FFSA	Fédération Française des Sociétés d'Assurances
FIDEF	Fédération Internationale des Experts-Comptables Francophones
G8	Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Russie
G20	19 pays et Union Européenne
GmbH	<i>Gesellschaft mit beschränkter Haftung</i> ²⁹
GmbH&CoKG	<i>Gesellschaft mit beschränkter Haftung u. Kommanditgesellschaft</i> ³⁰
GREFIGE-CEREMO	Laboratoire de Recherche en Sciences de Gestion et en Finance des Universités Lorraines ³¹
GRESB	<i>Global Real Estate Sustainability Benchmark</i>

²⁶ Université de Franche-Comté.

²⁷ Norme de comptabilité financière aux Etats-Unis.

²⁸ Conseil des normes de comptabilité financière aux Etats-Unis.

²⁹ Société à Responsabilité Limitée allemande.

³⁰ Forme particulière de société allemande en commandite, dont le commandité est une société à responsabilité limitée.

³¹ Ou CEREFIGE situé à Nancy.

GRI	<i>Global Reporting Initiative</i>
HCI	Harmonisation Comptable Internationale
HGB	<i>Handelsgesetzbuch</i> ³²
HQE	Haute Qualité Environnementale
IAE	Institut d'Administration des Entreprises
IAS	<i>International Accounting Standards</i> ³³
IASB	<i>International Accounting Standards Board</i> ³⁴
IASC	<i>International Accounting Standards Committee</i> ³⁵
<i>i.e. / c.à.d.</i>	<i>id est / c'est-à-dire</i>
i3M	Laboratoire de Recherche en Information et Communication ³⁶
IDR	Indemnité de Départ en Retraite
IFAC	<i>International Federation of Accountants</i>
IFC	Indemnité de Fin de Carrière
IFRIC	<i>International Financial Reporting Interpretations Committee</i> ³⁷
IFRS	<i>International Financial Reporting Standards</i> ³⁸
IFRS IC	<i>IFRS Interpretations Committee</i>
IIRC	<i>International Integrated Reporting Committee</i>
IOSCO	<i>International Organization of Securities Commissions</i>
IRSE	Institut RSE Management
ISA	<i>International Standards on Auditing</i> ³⁹

³² Code de commerce, source du droit comptable allemand.

³³ Norme comptable internationale renommée *IFRS*.

³⁴ Conseil des normes comptables internationales.

³⁵ Comité des normes comptables internationales renommé *IASB*.

³⁶ Situé à Toulon.

³⁷ Comité d'interprétation des normes d'information financière internationales de l'IASB ; ce comité a été renommé IFRS IC en 2010.

³⁸ Norme d'information financière internationale.

ISEOR	Institut de Socio-Economie des Entreprises et des Organisations
ISO	<i>International Organization for Standardization</i> ⁴⁰
ISR	Investissement Socialement Responsable
JOCE	Journal Officiel des Communautés Européennes
JORF	Journal Officiel de la République Française
KapAEG	<i>Kapitalaufnahmeerleichterungsgesetz</i> ⁴¹
KgaA	<i>Kommanditgesellschaft auf Aktien</i> ⁴²
Kontrag	<i>Gesetz zur Kontrolle und Transparenz im Unternehmensbereich</i> ⁴³
KPI	Key Performance Indicator ⁴⁴
LIRSA	Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Sciences de l'Action
LME	Loi de Modernisation de l'Economie
MAX / MAXI	Maximum
MEDAF	Modèle d'Evaluation des Actifs Financiers
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MIN / MINI	Minimum
MIP	Management, Innovation, Prospective
MOY	Moyenne
NEP	Normes d'Exercice Professionnel ⁴⁵
NRE	Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques
n°	numéro
NYSE	<i>New York Stock Exchange</i>

³⁹ Norme d'audit internationale.

⁴⁰ Organisation internationale de standardisation.

⁴¹ Loi sur la facilitation de l'ouverture des capitaux.

⁴² Société allemande en commandite par actions.

⁴³ Loi sur le contrôle et la transparence dans l'entreprise.

⁴⁴ Indicateur clé de performance.

⁴⁵ Normes d'audit françaises.

OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OEC	Ordre des Experts-Comptables
OICV	Organisation Internationale des Commissions de Valeurs mobilières
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
<i>op. cit.</i>	opus cité
ORSE	Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises
OVAR	Objectifs, Variables d'Actions, Responsabilités
p.	page
Partie I	Première partie de la thèse
Partie II	Seconde partie de la thèse
PCG	Plan Comptable Général
PDF	<i>Portable Document Format</i>
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PUF	Presses Universitaires de France
R&D	Recherche et Développement
RDA	République Démocratique Allemande
RFA	République Fédérale d'Allemagne
RIODD	Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable
RSE	Responsabilité Sociale de l'Entreprise
SA	Société Anonyme
SAM	<i>Sustainable Asset Management</i>
SARL	Société à Responsabilité Limitée

SARG	<i>Standards Advice Review Group</i> ⁴⁶
SBF	Société des Bourses Françaises
SEC	<i>Securities and Exchange Commission</i> ⁴⁷
SFAC	<i>Statements of Financial Accounting Concepts</i>
SFAF	Société Française des Analystes Financiers
SIC	<i>Standing Interpretations Committee</i> ⁴⁸
SO	<i>Stakeholders</i> organisationnels
SM	<i>Stakeholders</i> de marché
teq	<i>Toxic Equivalent</i>
TPC	Théorie Positive de la Comptabilité
UE	Union Européenne
URL	<i>Uniform Resource Locator</i> ⁴⁹
US GAAP	<i>US Generally Accepted Accounting Principles</i> ⁵⁰
UGT	Unité Génératrice de Trésorerie
vol.	volume
ZHR	<i>Zeitschrift für das gesamte Handelsrecht und Wirtschaft</i> ⁵¹

-=-

§	chapitre (ex. : § 1), sous chapitre (ex. : § 1.1), paragraphe (ex. : § 1.1.1), sous-paragraphe (ex. : § 1.1.1.i) de la thèse
HGB §	paragraphe du Code de commerce allemand.

⁴⁶ Groupe d'examen des avis sur les normes comptables.

⁴⁷ Commission des valeurs mobilières aux Etats-Unis.

⁴⁸ Comité permanent d'interprétation de l'IASC rebaptisé IFRIC.

⁴⁹ Localisateur Uniforme de Ressource.

⁵⁰ Principes comptables généralement reconnus aux Etats-Unis.

⁵¹ Revue juridique allemande.

Introduction

Dans un contexte d'inflation normative, les normes comptables et de *reporting* financier IAS/IFRS (ci-après IFRS) au plan international constituent l'un des quatre pôles de la Tétranormalisation (Savall et Zardet, 2005⁵² ; Bonnet et Zardet, 2010⁵³) :

1. Echanges commerciaux (Organisation Mondiale du Commerce : OMC) ;
2. Conditions sociales (Organisation Internationale du Travail : OIT) ;
3. Sécurité comptable et financière (*International Financial and Reporting Standards* : IFRS) ;
4. Qualité et environnement (Organisation Internationale de Normalisation : ISO).

Par ailleurs le *reporting* financier des sociétés cotées européennes, régi par les normes IFRS⁵⁴, est désormais à rapprocher du *reporting* sociétal, également dénommé *reporting* extra-financier, en vigueur depuis le début des années 2000 dans la plupart des pays européens, dont la France et l'Allemagne ; c'est ainsi que les régulations nationales incitent les entreprises cotées en bourse à « rendre compte », objectif même du *reporting*, de l'impact sociétal (social et environnemental) de leur activité.

Les rapports consacrés à la RSE (*CSR Report*) ou au Développement Durable (*Sustainability Report*), supports de la communication extra-financière, peuvent ainsi désormais trouver à s'insérer dans le « rapport annuel » initialement dédié à l'information juridique, comptable et financière. Dès lors le bilan sociétal, destiné à évaluer les actions en faveur de la responsabilité sociale des entreprises à l'égard des partenaires et de l'environnement répond,

⁵² SAVALL, Henri, ZARDET, Véronique. *Tétranormalisation : défis et dynamiques*. Paris : Economica, 2005, 195 p.

⁵³ BONNET, Marc, ZARDET, Véronique. « Intensification actuelle de la tétranormalisation : risques et bonnes pratiques émergentes », p. 23-34. In BESSIRE, Dominique, CAPPELLETTI, Laurent, PIGE, Benoît (coord.), *Normes : Origines et Conséquences des Crises*. Paris : Economica, 2010, 270 p.

⁵⁴ La dénomination IFRS (*International Financial Reporting Standards*) a trait à la « communication financière », qui est un terme plus large que le concept de « principes comptables » dévolu antérieurement aux seules normes IAS (*International Accounting Standards*) ; ce changement de dénomination est intervenu en 2001.

au même titre que le bilan comptable (Capron *et al.*, 2005⁵⁵), à des règles de présentation de plus en plus formelles (Capron et Quairel, 2010⁵⁶), même si celles-ci ne sont pas encore érigées en normes.

Nos travaux, qui mettent en relation les normes comptables internationales IAS/IFRS et les pratiques en matière de RSE appliquées par les groupes cotés sur les marchés européens dans leur communication financière et extra-financière, reposent sur un triptyque normatif, sociétal et interculturel ; ils visent à établir, sur le terrain français et allemand, un lien entre les facteurs socioculturels et la façon dont les règles présidant à l'établissement du *reporting* financier et du *reporting* extra-financier sont interprétées et appliquées. Par la mobilisation des théories modélisant les enjeux et les mécanismes de la gouvernance⁵⁷, notamment la théorie de l'agence (privilégiant la création de richesse pour les seuls actionnaires) et la théorie des parties prenantes (qui relativise la gouvernance purement actionnariale en élargissant les enjeux à d'autres acteurs que les investisseurs), nous nous sommes appuyés sur l'information publique⁵⁸ et avons mené des enquêtes auprès du management des sociétés incluses dans le panel des valeurs les plus échangées en France (CAC 40 élargi au SBF 120) et en Allemagne (DAX 30 élargi au DAX 100).

Dans le prolongement d'études consacrées à la communication financière et extra-financière, notamment environnementale (Mikol, 2011⁵⁹), qui est une des facettes de la RSE, notre choix

⁵⁵ CAPRON, Michel, CHIAPELLO, Eve, COLASSE, Bernard, MANGENOT, Marc, RICHARD, Jacques. *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*. Paris : La Découverte, Collection Entreprise et Société, 2005, 192 p.

⁵⁶ CAPRON, Michel, QUAIREL-LANOIZELEE, Françoise. *La responsabilité sociale d'entreprise*. Paris : La Découverte, Collection Repères, 2010, 128 p.

⁵⁷ La gouvernance d'entreprise, en ce sens, apparaît indissociable de la dimension sociale et environnementale de la RSE.

⁵⁸ Base de données financières (<http://www.infinancials.com>), supports de *reporting* (documents de référence et rapports annuels, d'une part, rapports RSE et de développement durable, d'autre part) disponibles respectivement sur les sites d'informations des sociétés concernées (à la rubrique réservée aux investisseurs et à la rubrique dédiée au développement durable) et, outre ces sites, sur un site spécialisé dans le recueil de données de *reporting* relatives à la RSE et au développement durable (<http://www.corporateregister.com>).

⁵⁹ MIKOL, Alain. « Enquête sur la communication d'informations non financières ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°446, p. 20.

de recourir, pour l'ossature de notre étude empirique, à l'échantillon français du CAC 40 / SBF 120 et à son corollaire allemand du DAX 30 / DAX 100, correspondant aux acteurs les plus actifs du marché pondéré par leur capitalisation boursière, présente l'intérêt de retenir les sociétés réputées exemplaires en matière de transmission d'informations destinées à satisfaire non seulement les actionnaires et investisseurs, mais au-delà des fournisseurs de capitaux, l'ensemble des parties prenantes. Nous avons ainsi considéré que les parties prenantes concernent en premier lieu les grandes entreprises et que leur réseau est « *trop nucléarisé pour ce qui concerne les petites et les moyennes entreprises* » (Pesqueux, 2006⁶⁰) ; les sociétés du CAC 40 / SBF 120 et du DAX 30 / DAX 100 appartiennent en effet au panel des entreprises européennes cotées soumises aux obligations de *reporting* financier et extra-financier ; pour autant d'autres entités de moindre poids sur les marchés boursiers, voire même non cotées, se rallient à titre obligatoire ou volontaire à ces standards, étant précisé que l'intérêt porté aux différentes catégories de parties prenantes et la réputation du secteur d'activité comptent parmi les facteurs explicatifs de la publication des rapports sociétaux des émetteurs (Damak-Ayadi, 2005⁶¹).

L'élargissement du panel de base du CAC 40 / DAX 30 au SBF 120 / DAX 100 (incluant les sociétés du CAC 40 / DAX 30) vise à gagner en précision par un moindre biais sectoriel, les sociétés du CAC 40 se caractérisant, dans une certaine mesure, par les activités financières⁶², ainsi que les biens de grande consommation et de luxe et celles du DAX 30 par les groupes industriels⁶³.

En écartant la corrélation entre l'intensité de la communication RSE et la performance financière des entreprises, présumée mais non démontrée de façon certaine au travers de critères strictement quantitatifs, et par des outils de mesure à la fois quantitatifs (médianes,

⁶⁰ PESQUEUX, Yvon. « Présentation pour une évaluation critique de la théorie des parties prenantes », p. 19-40. In BANNAFOUS-BOUCHER, Maria, PESQUEUX, Yvon (coord.), *Décider avec les parties prenantes*. Paris : La Découverte, 2006, 268 p.

⁶¹ DAMAK-AYADI, Salma. « Analyse des facteurs explicatifs de la publication des rapports sociétaux en France *Determinants of the corporate decision to disclose stakeholder's reports in France* ». 26^{ème} congrès AFC 2005 « *Comptabilité et connaissances* », Lille, 11-12-13 mai 2005. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/11/81/PDF/37.pdf>

⁶² Banques et assurances, parmi lesquelles Axa, BNP Paribas, CNP Assurances, Crédit Agricole, Dexia, Euler Hermes, Natixis, Scor, Société Générale.

⁶³ Tels que BASF, Bayer, BMW, Daimler, Henkel, Man, Schering, Siemens, ThyssenKrupp, Volkswagen.

moyennes et analyses de régression établies sur des ratios comptables et financiers, analyse d'occurrence de mots⁶⁴), et qualitatifs (dépouillement des réponses à nos questionnaires bâtis sur le concept de logique floue⁶⁵), notre recherche tend à illustrer que si l'évolution des IAS/IFRS et de la RSE s'opère en faveur des investisseurs, elle préserve néanmoins davantage les intérêts de l'ensemble des parties prenantes outre-Rhin.

Nous n'avons pas été en mesure d'exploiter les indicateurs des agences de notation⁶⁶ en raison de difficultés d'accès à leurs données et du processus actuel de restructuration affectant certaines d'entre elles⁶⁷.

Les implications managériales sont multiples, depuis la reconnaissance des règles de communication financière et extra-financière ainsi que la contribution à leur élaboration et à leur amélioration par les acteurs concernés, jusqu'au risque d'une potentielle remise en cause par leurs utilisateurs qui jetterait une ombre sur un volet particulier mais tangible de l'édification européenne dans le domaine entrepreneurial. Dès lors que nous aurons constaté des divergences dans l'application des règles de communication financière et extra-financière entre la France et Allemagne, pays limitrophes et sinon culturellement au moins économiquement très liés, il nous sera permis, au terme de notre démarche hypothético-déductive (approche quantitative) et exploratoire (approche qualitative) :

- de nous positionner sur les enjeux managériaux liés à l'utilisation de normes et de règles imposées à leurs utilisateurs, en ayant fait le constat d'un lien entre le degré d'assimilation de règles supranationales et les facteurs socioculturels nationaux ;

⁶⁴ Au moyen de la fonction « Recherche avancée » sous format PDF et en appoint des logiciels d'analyse langagière TROPES 8.0 et Lexico 3.

⁶⁵ Nous avons soumis à nos interlocuteurs un lot d'attributs caractérisant les normes IAS/IFRS et les objectifs déclinés autour d'axes de communication dans le domaine de la RSE et du développement durable, pour leur permettre d'en établir un classement sur une échelle d'appréciation, au regard du critère de « bonne norme » comptable et financière (IAS/IFRS), d'une part, et de l'importance des objectifs de communication (RSE), d'autre part.

⁶⁶ EthiFinance, Innovest, Vigeo en France ; Imug, Oekom Research, Scoris en Allemagne ; SAM à l'échelle européenne, gérant l'indice extra-financier DJSI (*Dow Jones Sustainability Index Europe*).

⁶⁷ Cette réorganisation a contrarié la mise en place de conventions de partenariat de recherche.

- à titre d'élargissement de notre démarche, de nous interroger sur l'ambition de mondialisation du référentiel IFRS entraînant celle des pratiques RSE ;
- d'entrevoir et d'esquisser les perspectives de poursuite de nos travaux de recherche.

Notre thèse est structurée en deux volets :

- en première partie, après avoir successivement délimité le périmètre de nos travaux⁶⁸, exposé notre problématique ainsi que notre question de recherche⁶⁹, et présenté notre posture épistémologique ainsi que nos axes méthodologiques⁷⁰, notre point d'ancrage sera la normalisation comptable⁷¹, à partir de laquelle nous rejoindrons le terrain de la RSE pour construire notre cadre théorique combinant les IFRS et la RSE⁷² ; nous envisagerons sous un angle applicatif le cas spécifique de la France et de l'Allemagne⁷³, avant de conclure ce premier volet théorique⁷⁴ ;
- la seconde partie sera consacrée à l'énoncé des hypothèses découlant de notre revue de littérature et à la présentation détaillée de notre méthodologie⁷⁵ ; au terme de nos travaux de recherche dans le domaine des IFRS et de la RSE, nous ferons état de résultats différenciés sur le *reporting* financier⁷⁶ et le *reporting* extra-financier⁷⁷ que nous relierons au cadre théorique de notre première partie, puis que nous synthétiserons en guise de conclusion de ce second volet consacré à notre étude empirique⁷⁸.

Nous rappelons que le terme IFRS s'appliquera pour désigner à la fois les normes IFRS et les normes IAS qui les ont précédées.

⁶⁸ Cf. Partie I, § 1.1.

⁶⁹ Cf. Partie I, § 1.2.

⁷⁰ Cf. Partie I, § 1.3.

⁷¹ Cf. Partie I, § 1.4.

⁷² Cf. Partie I, § 2.

⁷³ Cf. Partie I, § 3.

⁷⁴ Cf. Partie I, § 4.

⁷⁵ Cf. Partie II, § 1.

⁷⁶ Cf. Partie II, § 2.

⁷⁷ Cf. Partie II, § 3.

⁷⁸ Cf. Partie II, § 4.

Première partie. Positionnement théorique

La première partie de cette thèse est consacrée à la présentation de notre cadre théorique ; nous rappellerons au préalable notre question de recherche qui en sous-tend le titre : les facteurs socioculturels exercent-ils une influence sur le *reporting* financier (IFRS) et le *reporting* sociétal (RSE) en France et en Allemagne, *i.e.* sur la façon dont les entreprises « rendent compte » de leurs résultats financiers et extra-financiers ? Cette question nous conduit à nous interroger sur la perception dans ces deux pays des attentes des parties prenantes et les réponses qui leur sont apportées au travers de la communication financière et extra-financière.

Pourquoi avoir fait le choix d'une comparaison avec l'Allemagne ? Il s'agit personnellement d'un pays que nous connaissons pour y avoir débuté à Bonn nos activités professionnelles et vis-à-vis duquel nous avons tenu depuis lors à conserver une ouverture, en menant ponctuellement des missions dans le cadre de nos activités professionnelles d'expertise comptable et d'évaluation d'entreprises. Mais l'Allemagne est en l'occurrence à considérer plus précisément en regard de notre question de recherche :

- s'il nous appartient de pointer des différences socioculturelles entre ces deux pays, au moins la proximité géographique ne fait-elle objectivement pas de doute. Qu'en est-il alors de l'ambition du normalisateur s'il s'avère que les normes IFRS sont finalement appliquées selon des modalités différentes entre deux pays voisins, alors que, trouvant une audience à l'échelle mondiale, elles sont censées à cette échelle assurer une comparabilité entre les états financiers des sociétés qui en font usage pour éclairer les apporteurs de capitaux dans le choix de leurs cibles d'investissement ? Cette ambition de parfaite harmonisation *i.e.* de normalisation au plan international n'est-elle pas vaine, dès lors qu'elle ne se vérifierait même pas dans un espace réduit à la France et l'Allemagne ?
- compte tenu de la vocation des IFRS à renseigner les apporteurs de capitaux dans leurs arbitrages de placement et choix d'investissement, nous envisagerons les parties prenantes au travers de l'opposition entre, d'une part, les actionnaires et investisseurs réputés être les principaux destinataires et bénéficiaires du *reporting* financier

(*shareholders*), et les autres parties prenantes (*stakeholders*) qui, bien que n'étant pas nécessairement concernées par l'information financière au premier chef, y sont de plus en plus impliquées par l'intégration de données extra-financières dans la documentation de référence des émetteurs ; le *reporting* RSE, à la frontière tenue de l'information sur le développement durable, se fonde progressivement dans les rapports annuels, dans le souci des émetteurs d'une transparence documentaire, financière et extra-financière, auprès du public.

Notre question de recherche, qui constitue la « toile de fond » de l'ensemble de nos travaux, explique la structure de cette première partie fixant notre positionnement théorique :

- en amorce du premier chapitre ancré sur le référentiel IFRS, nous distinguerons d'abord les référentiels IFRS et RSE par l'opposition entre l'unicité du référentiel financier et la pluralité du référentiel sociétal⁷⁹ ;
- puis nous définirons explicitement les fondements de notre problématique⁸⁰, limiterons le corpus normatif étudié aux référentiels IFRS et RSE⁸¹, et présenterons les grandes lignes épistémologique et méthodologique⁸² qui seront développées en seconde partie.

Il nous est apparu indispensable, pour positionner les parties prenantes, de les placer au cœur du processus de normalisation comptable internationale, en évoquant l'hétérogénéité des fondements législatifs entre IFRS et RSE en France et en Allemagne dans le contexte de Tétranormalisation⁸³, ainsi que les représentations théoriques des parties prenantes, dont nous retiendrons une typologie pour argumenter l'opposition entre *shareholders* et *stakeholders*⁸⁴. Le profil des intervenants à la normalisation comptable que nous dresserons⁸⁵ reflète cette tension autour de la vocation des normes IFRS à l'égard des parties prenantes : les IFRS sont en effet imposées au terme d'un processus d'interactions entre des organisations supra-

⁷⁹ Cf. Partie I, § 1.1.

⁸⁰ Cf. Partie I, § 1.2.1.

⁸¹ Cf. Partie I, § 1.2.2.

⁸² Cf. Partie I, § 1.3.

⁸³ Cf. Partie I, § 1.4.1.

⁸⁴ Cf. Partie I, § 1.4.2.

⁸⁵ Cf. Partie I, § 1.4.3.

nationales de culture anglo-saxonne⁸⁶ coiffant à plusieurs niveaux les organismes nationaux et les émetteurs, et des comités technique, consultatif et réglementaire rapportant *in fine* au Parlement européen et à la Commission européenne⁸⁷ ; il s'ensuit des interférences avec les besoins des utilisateurs qui, ne se reconnaissant pas nécessairement dans ces enjeux politiques, peinent à s'approprier l'ensemble du corpus normatif⁸⁸ et à l'aligner sur leurs pratiques aux sens purement technique et pragmatique⁸⁹.

Nous dresserons au début du deuxième chapitre les contours de notre cadre théorique en mettant en avant les théories contractuelles⁹⁰ parmi lesquelles la théorie de l'agence et la théorie des parties prenantes, qui viennent en appui du *distinguo* que nous avons établi *supra* entre *shareholders* et *stakeholders*.

En nous interrogeant à ce stade sur les freins culturels à l'adoption des IFRS⁹¹ de part et d'autre du Rhin, et en excluant la possibilité de montrer de façon certaine un lien entre la performance boursière des entreprises, dont l'instrument au service des actionnaires et investisseurs serait le *reporting* financier (IFRS), et leur communication extra-financière (RSE)⁹², nous investiguerons la dualité *shareholders / stakeholders* par l'opposition entre « juste valeur » et « coût historique », au sein du référentiel IFRS⁹³, et trouverons au travers du paradoxe de la juste valeur, qui n'est finalement pas exclusive du coût historique et d'une approche prudentielle, une dimension éthique et sociétale par laquelle peut s'établir la relation entre le *reporting* financier et le *reporting* extra-financier, les deux trouvant, à des degrés divers, leur place dans la communication financière et sociétale délivrée par les émetteurs aux parties prenantes⁹⁴ ; nous illustrerons au passage, en nous appuyant sur des études académiques :

⁸⁶ Cf. Partie I, § 1.4.4.

⁸⁷ Cf. Partie I, § 1.4.5.

⁸⁸ Cf. Partie I, § 1.4.6.

⁸⁹ Cf. Partie I, § 1.5

⁹⁰ Cf. Partie I, § 2.1.

⁹¹ Cf. Partie I, § 2.2.

⁹² Cf. Partie I, § 2.3.

⁹³ Cf. Partie I, § 2.4.1 et § 2.4.2.

⁹⁴ Cf. Partie I, § 2.4.3.

- la sous représentation de la RSE dans les outils de pilotage interne aux entreprises⁹⁵, susceptibles de contribuer à la prééminence de la dimension financière du *reporting*, favorisée qui plus est par l'unicité du référentiel IFRS contrastant avec la diversité des référentiels RSE ;
- *a contrario* la surreprésentation des investisseurs et actionnaires dans les cibles et les thèmes de communication des émetteurs.

Pour autant l'information extra-financière tend à se structurer, dans un sens reconnu sur le plan académique⁹⁶, animé par les professions de conseil⁹⁷ et encouragé par les analystes financiers⁹⁸, sous la pression d'initiatives gouvernementales quasi concomitantes prises tant en France à l'occasion du Grenelle de l'environnement (2007) qu'en Allemagne dans le cadre du plan d'action « RSE en Allemagne » (2009). De cette conjonction d'intérêts sur les enjeux du développement durable est né en Allemagne un Code de développement durable⁹⁹ auquel adhèrent les entreprises à titre volontaire pour attester de leur transparence dans la gestion durable, et en France un dispositif législatif plus contraignant sous la forme de la loi Grenelle 2 emportant des obligations de *reporting* sociétal et de vérification de son contenu par un organisme tiers¹⁰⁰. Nous notons à cet égard l'utilité de certaines normes IAS/IFRS qui pourront être mises à profit sur le volet environnemental du *reporting*, dans la perspective à terme d'un *reporting* totalement intégré *i.e.* apte à rendre compte de l'impact des décisions économiques au travers de l'information financière et sociétale.¹⁰¹ Nous concluons le deuxième chapitre en ce sens sur le rapprochement progressif du *reporting* financier et du *reporting* sociétal¹⁰².

En retour sur notre question de recherche, et afin de jeter les bases de la mesure, en seconde partie, de l'impact des facteurs socioculturels dans le *reporting* financier et le *reporting* sociétal, en rapport avec, d'une part, la typologie des parties prenantes que nous aurons

⁹⁵ Cf. Partie I, § 2.4.4.

⁹⁶ Cf. Partie I, § 2.4.5.

⁹⁷ Cf. Partie I, § 2.4.6.

⁹⁸ Cf. Partie I, § 2.4.4.

⁹⁹ Cf. Partie I, § 2.4.7.

¹⁰⁰ Cf. Partie I, § 2.5.

¹⁰¹ Cf. Partie I, § 2.6.

¹⁰² Cf. Partie I, § 2.7.

retenue, et, d'autre part, le hiatus entre juste valeur et coût historique, nous consacrerons le troisième et dernier chapitre de cette partie à la vision comparée entre la France et l'Allemagne de l'intérêt des parties prenantes et en particulier de la protection des créanciers au travers :

- des sources de financement des entreprises, illustrées par le rôle historique des banques¹⁰³, les modalités d'affectation des résultats¹⁰⁴ et les conditions et moyens de règlement¹⁰⁵ ;
- de la rétention et de l'extériorisation de valeur dans les provisions pour risques et charges¹⁰⁶ et dans les actifs incorporels¹⁰⁷.

Nous concluons ce troisième chapitre sur la connexion entre le *reporting* financier et le *reporting* extra-financier¹⁰⁸ puis cette première partie sur la construction de notre cadre théorique¹⁰⁹, avant de présenter notre travail de terrain sur les IFRS et par extension la RSE en seconde partie.

¹⁰³ Cf. Partie I, § 3.1.1.

¹⁰⁴ Cf. Partie I, § 3.1.2.

¹⁰⁵ Cf. Partie I, § 3.1.3.

¹⁰⁶ Cf. Partie I, § 3.2.

¹⁰⁷ Cf. Partie I, § 3.3.

¹⁰⁸ Cf. Partie I, § 3.4.

¹⁰⁹ Cf. Partie I, § 4.

1. Choix du sujet et contexte de notre recherche

Les référentiels IFRS et RSE, bien que progressivement sujets à un phénomène d'assimilation, conduisent à distinguer, d'une part, des normes comptables internationales applicables dans le domaine du *reporting* financier incluant l'établissement des comptes consolidés (IFRS) et, d'autre part, des pratiques en matière de *reporting* sociétal, lequel donne corps, au niveau des entreprises, au concept de développement durable, connexe voire assimilé à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). Les normes IFRS se distinguent des pratiques RSE par une unicité de référentiel, l'unicité de la norme dans le domaine comptable et financier s'opposant à sa prolifération dans le domaine sociétal au sens social et environnemental (Bessire, Cappelletti, Pigé *et al.*, 2010¹¹⁰) ; cependant la « norme » GRI¹¹¹ (*Global Reporting Initiative*), largement diffusée auprès des entreprises cotées, sous-tend en règle générale le *reporting* social et environnemental (englobé sous le vocable « sociétal »).

C'est sur le terrain des sociétés du CAC 40 / SBF 120 et du DAX 30 / DAX 100 que nous avons mis en œuvre nos travaux dont les résultats seront exposés en seconde partie. Bien que réduite à ce périmètre, notre étude empirique est néanmoins guidée par un objectif plus général en relation avec notre question de recherche quant à l'influence des facteurs socioculturels sur le *reporting* IFRS et RSE : la contrainte de la norme et des règles ne conduit-elle pas en définitive, par le biais de différences de perception et d'interprétation imputables à ces facteurs, à une diversité de pratiques en conflit avec l'ambition normalisatrice d'assurer la comparabilité des informations produites par les entreprises pour les besoins des parties prenantes, en particulier des apporteurs de capitaux ?

Dans ce premier chapitre, qui rappelle en liminaire notre domaine d'investigation et la portée de nos travaux¹¹², nous allons notamment raccorder cette interrogation à notre problématique¹¹³ et aux caractéristiques de la normalisation comptable internationale¹¹⁴,

¹¹⁰ BESSIRE, Dominique, CAPPELLETTI, Laurent, PIGE, Benoît (coord.). *Normes : Origines et Conséquences des Crises*. Paris : Economica, 2010, 270 p.

¹¹¹ Dans sa troisième version (« G3 ») ; la quatrième version (« G4 ») est programmée pour 2013.

¹¹² Cf. Partie I, § 1.1.

¹¹³ Cf. Partie I, § 1.2.

¹¹⁴ Cf. Partie I, § 1.4.

souvent envisagée sous un aspect purement processuel ; c'est la raison pour laquelle nous avons tenu à préciser dès le début de notre première partie dans quelle mesure nos approches épistémologique et méthodologique, qui feront l'objet de plus amples développements en seconde partie, s'inspirent et se différencient de ce mode d'analyse¹¹⁵. Comme mentionné en introduction de cette première partie, et afin de mettre en exergue l'imbrication entre les concepts de normalisation et de parties prenantes, le deuxième chapitre définira notre cadre théorique et les liens que nous avons identifiés entre IFRS et RSE¹¹⁶ ; le troisième chapitre illustrera des facteurs socioculturels entre la France et l'Allemagne trouvant leur traduction dans l'information dispensée aux parties prenantes¹¹⁷ et que nous nous attacherons à mesurer dans notre étude empirique, sous l'angle du *reporting* financier et, par extension, du *reporting* extra-financier.

1.1. Domaine d'investigation et portée des travaux

Si la relative diversité des secteurs des sociétés présentes sur le CAC 40 / SBF 120 et le DAX 30 / DAX 100 permet de « lisser » les spécificités sectorielles, l'analyse à partir de groupes identiques s'avère toutefois impossible, car il n'existe pas de part et d'autre du Rhin deux entités présentant des activités et structures strictement analogues.

Outre que notre terrain, circonscrit à deux pays européens, limite les possibilités d'extrapolation à une échelle sinon mondiale du moins européenne, la question de la disparité, entre deux pays limitrophes, de l'application des normes et des pratiques considérées fait planer un doute sur l'ambition internationale de la normalisation invoquée par leurs concepteurs et leur capacité à couvrir l'ensemble des cas de figure.

Nous allons, en ayant acté ces limitations, préciser notre problématique et le questionnement sous-tendant notre recherche.

¹¹⁵ Cf. Partie I, § 1.3.

¹¹⁶ Cf. Partie I, § 2.

¹¹⁷ Cf. Partie I, § 3.

1.2. Définition de la problématique et justification du thème

La question de recherche que nous nous posons est de savoir si et dans quelle mesure les facteurs socioculturels nationaux influent :

- sur le *reporting* financier assuré par des normes internationales (IFRS), en dépit de leur portée « universelle » et en l'absence de spécificité législative (ces normes, applicables aux comptes consolidés des sociétés cotées, ont été introduites par un Règlement européen¹¹⁸ contraignant¹¹⁹ les pays membres de l'Union Européenne à les appliquer¹²⁰) ;
- sur le *reporting* sociétal (RSE) à ce jour également en voie de formalisation / normalisation, nonobstant l'absence de référentiel unique (Capron et Quairel, 2010¹²¹) ;
- et en définitive sur la perception des attentes des parties prenantes et les réponses qui y sont apportées au travers de la communication financière et extra-financière.

Dans l'affirmative quant à l'influence de ces facteurs socioculturels, une comparaison entre la France et l'Allemagne permet-elle à elle seule de la vérifier et de la mesurer ?

Nous avons déjà pu constater, d'un point de vue strictement professionnel, la tendance croissante à une hybridation, dans la communication des sociétés cotées, des informations financières et extra-financières¹²². De façon presque intuitive, nous sommes d'ailleurs régulièrement tentés, sans toutefois y parvenir, de corréler le degré de mixité et de diversité de ces informations mises à la disposition des investisseurs et le niveau de capitalisation boursière des entités au sein desquelles nous opérons en tant qu'auditeur ou évaluateur¹²³.

¹¹⁸ Règlement européen 1606/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (Cf. Partie I, § 1.4.1).

¹¹⁹ A la différence d'une directive européenne dont la transposition en droit national n'est pas obligatoire.

¹²⁰ Le Règlement européen a laissé à chacun des Etats membres la faculté d'étendre l'utilisation des normes IAS/IFRS aux groupes non cotés, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises pour l'établissement de leurs comptes consolidés et de leurs comptes individuels ; toutefois ces derniers restent en France comme en Allemagne régis par les règles nationales.

¹²¹ CAPRON, Michel, QUAIREL-LANOIZELEE, Françoise. *op. cit.* 2010.

¹²² Cf. Partie I, § 1.2.1.

¹²³ Cf. Partie I, § 1.2.2.

Cette tentative s'avérant finalement vaine, nous avons privilégié, pour nos travaux académiques, une analyse se fondant sur des outils de mesure n'impliquant que de façon marginale les critères boursiers¹²⁴.

La présente recherche, visant à éclairer des différences conceptuelles, postulera que celles-ci, observées dans notre étude empirique, relèvent de faits socioculturels et en sont constitutives, plutôt que l'inverse qui poserait en particulier la culture non pas comme un facteur explicatif, mais comme une résultante, et dès lors élargirait le périmètre de notre étude au-delà de nos objectifs.

1.2.1. Ressort de la problématique

La problématisation que nous venons d'esquisser part d'un double constat en rapport avec le *reporting* financier que nous pratiquons en France et en Allemagne dans le cadre de nos activités professionnelles, sur l'existence (i) de divergences des référentiels comptables *nationaux* respectifs applicables aux comptes *sociaux* et aux comptes *consolidés* des sociétés de capitaux, ainsi que (ii) de différences d'application du référentiel comptable *international* IFRS entre ces deux pays, étant rappelé que le référentiel IFRS s'impose depuis 2005 aux sociétés européennes pour l'établissement de leurs comptes *consolidés*.

Le choix de l'analyse combinée des IFRS et de la RSE résulte en outre de l'imbrication croissante de l'information comptable / financière et sociétale / extra-financière dans la communication publique des sociétés, au point de constituer progressivement un seul et même rapport annuel ou « document de référence » (*registration document*) ; cette documentation est appelée à évoluer vers un *reporting* intégré (« *integrated reporting* ») pour les sociétés les plus importantes anticipant l'évolution réglementaire, et soucieuses de faire valoir leurs performances globales auprès de l'ensemble des parties prenantes¹²⁵.

¹²⁴ Notre seule référence aux critères boursiers consiste en une comparaison entre la capitalisation boursière des entités de notre panel (rendant compte de leur valeur économique), et les capitaux propres de ces mêmes entités (reflétant leur valeur comptable).

¹²⁵ En ce inclus les analystes financiers intégrant de façon croissante dans leur diagnostic les informations extra-comptables, notamment sociales et environnementales sous l'acception sociétale (EGLEM, Jean-Yves, SAGHROUN, Judith. « Performance globale de l'entreprise : les informations environnementales et sociales sont-elles prises en compte par les analystes financiers dans leur diagnostic ? ». 25^{ème} congrès AFC 2004

Parallèlement aux entreprises, les professionnels de la comptabilité sont ainsi appelés à construire des compétences en matière de RSE et à s'engager dans ce domaine ; des recherches ont en particulier été menés sur ce thème au Canada (Caron et Fortin, 2010¹²⁶).

L'information intégrée, promue par la GRI (ONG fondatrice de la démarche de *reporting* de référence)¹²⁷, la FEE (Fédération des Experts-comptables Européens) ou le programme du Prince de Galles (A4S)¹²⁸, et dont le maître d'œuvre est l'*International Integrated Reporting Committee* (IIRC¹²⁹), s'apparente à un nouveau concept d'information des tiers et des investisseurs, systématisant le lien entre les informations financières et extra-financières¹³⁰. Dans cette mouvance, le *Committee for Integrated Reporting*, ONG française membre de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) a été récemment créé.

Cette dynamique autour du *reporting* intégré, dont nous ne pouvons préjuger de l'évolution de façon précise, est au moins le signe actuel d'une tendance au regroupement des informations financières et extra-financières fournies au public, en particulier aux investisseurs.

1.2.2. Relégation du concept de performance boursière et délimitation du corpus normatif étudié

Bien que nous ne puissions ignorer l'incidence des normes IFRS sur la perception des investisseurs auxquelles elles s'adressent, ni leur interaction éventuelle avec les marchés financiers, la relation entre les actions des entreprises en matière de RSE et leurs conséquences financières, se situe néanmoins en dehors du champ de nos travaux ; nous retiendrons seulement, dans notre quête de couplage entre les IFRS et la RSE, que la

« Normes et mondialisation », Orléans, 12-13-14 mai 2004. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/30/86/PDF/EglemSaghroum.pdf>.

¹²⁶ CARON, Marie-Andrée, FORTIN, Anne. « Le professionnel comptable et la RSE : la construction de compétences et l'engagement professionnel ou organisationnel ». *31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques de la valeur »*, Nice, 10-11-12 mai 2010. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/48/15/83/PDF/p43.pdf>

¹²⁷ Cf. Partie I, § 1.1.

¹²⁸ Créée en 2004, *The Prince's Accounting for Sustainability Project* vise à promouvoir une information intégrant les conséquences sociales et environnementales des activités des entreprises, afin que les meilleures décisions soient prises face aux enjeux du développement durable (MIKOL, Alain. *op. cit.* 2011).

¹²⁹ L'IIRC est présidé par Sir Michael Peat, secrétaire privé du prince de Galles.

¹³⁰ Au sens social, environnemental et de la gouvernance d'entreprise.

profitabilité de la RSE réduite à une dimension financière n'est pas clairement établie (Cardebat et Sirven, 2009¹³¹ ; Crifo et Ponsard, 2008¹³²)¹³³, même si les informations sociétales peuvent avoir importance comparable aux informations financières (Déjean, 2002¹³⁴ ; Patten, 1990¹³⁵), et que de nombreuses recherches ont été menées pour tenter de déterminer la relation (positive ou négative) entre les notions de performance financière et de performance sociétale (Gond, 2001¹³⁶).

Par ailleurs, le référentiel IFRS se situant à l'intersection entre la comptabilité, la finance et l'audit, nous excluons de ce champ les normes d'audit qui ne transparaissent pas encore explicitement dans la communication des sociétés et dont l'application reste de la responsabilité pleine et entière des auditeurs. Bien qu'elles soient désormais pratiquement totalement harmonisées au niveau supranational (normes ISA), nous n'avons personnellement la pratique de ces normes que telles qu'elles sont élaborées et appliquées en France (NEP).

1.3. Approches épistémologique et méthodologique

Si le thème de l'Harmonisation Comptable Internationale englobé sous le sigle HCI (Barbu, 2004¹³⁷) et de la RSE (Bessire, 2005¹³⁸) et plus généralement de la normalisation comptable

¹³¹ CARDEBAT Jean-Marie, SIRVEN, Nicolas. « Responsabilité sociale et rendements boursiers : une relation négative ». *Revue Management et avenir*, 2009, n°29, p. 363-378.

¹³² CRIFO, Patricia, PONSSARD, Jean-Pierre. *RSE et/ou performance financière : points de repère et pistes de recherche*. Cahier de recherche n° 2008-15. Ecole polytechnique, 2008. [référence du 10 avril 2012], http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/34/76/44/PDF/2008-15_cahier_de_recherche.pdf

¹³³ Cf. Partie I, § 2.3.

¹³⁴ DEJEAN, Frédérique. « L'investissement socialement responsable : une revue de littérature ». *23^{ème} congrès AFC 2002 « Technologie et management de l'information : enjeux et impacts dans la comptabilité, le contrôle et l'audit »*, Toulouse, 16-17 mai 2002. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/44/61/PDF/DEJEAN.PDF>

¹³⁵ PATTEN, Dennis M. « The market reaction to social responsibility disclosures: the case of the Sullivan principles signings ». *Accounting, Organizations and Society*, 1990, vol. 15, n°6, p. 575-587.

¹³⁶ GOND, Jean-Pascal. « L'éthique est-elle profitable ? ». *Revue Française de Gestion*, 2001, n°136, p. 76-105.

¹³⁷ BARBU, Elena. « 40 ans de recherche en harmonisation comptable internationale ». *25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation »*, Orléans, 12-13-14 mai 2004. [référence du 10 avril 2012], http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/27/67/PDF/BARBU_e.pdf¹³⁷

¹³⁸ BESSIRE, Dominique. « Responsabilité sociale de l'entreprise et parties prenantes : compter ou discuter ? ». *26^{ème} congrès AFC 2005 « Comptabilité et connaissances »*, Lille, 11-12-13 mai 2005. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/11/29/PDF/17.pdf>

est souvent traité sous un angle processuel et historique *i.e.* constructiviste, selon une approche inductive, orientée sur l'interprétation, nous avons fait le choix, pour mener nos travaux de recherche, d'une posture au départ plus positiviste se fondant sur des modèles alliant deux types d'approches, alternativement quantitatives et qualitatives :

- approche « hypothético-déductive » : médianes, moyennes, analyses de régression sur un échantillon *hors activités financières* (banques, assurances) ;
- approche exploratoire : décryptage de questionnaires administrés à l'ensemble de notre panel, formatés selon le modèle de logique floue (Zadeh, 1965¹³⁹).

Nous avons déroulé ces approches en seconde partie de notre thèse, consacrée à notre étude empirique, confortant notre cadre théorique, qui s'articule autour de la normalisation comptable internationale au sens IFRS¹⁴⁰ pour s'ouvrir progressivement, au travers de la notion de parties prenantes, à la RSE¹⁴¹. Ce double éclairage nous permettra de souligner la perception différente des parties prenantes par les Français et les Allemands qui transparaît jusque dans la communication financière¹⁴² ; par extension, nous apprécierons dans notre étude empirique dans quelle mesure elle est également perceptible dans la communication extra-financière.

1.4. Principales caractéristiques de la normalisation comptable internationale

Partant d'un angle de vue résolument comptable et financier pour les raisons précitées, il nous revient dans un premier temps d'aborder notre question de recherche par le prisme de la normalisation comptable internationale, tout en mettant d'emblée en exergue les caractéristiques des dispositifs législatifs encadrant les IFRS et la RSE, dont l'hétérogénéité déteint sur le contenu formel du *reporting* et les velléités de rapprochement entre ces deux notions.

¹³⁹ ZADEH, Lotfi. « Fuzzy Sets ». *Information and Control*, 1965, vol. 8, p. 338-353.

¹⁴⁰ Cf. Partie I, § 1.4.

¹⁴¹ Cf. Partie I, § 2.

¹⁴² Cf. Partie I, § 3.

1.4.1. Des fondements législatifs hétérogènes entre IFRS et RSE

Comme nous l'avons déjà mentionné *supra*¹⁴³, l'harmonisation comptable internationale, par le truchement des IFRS s'imposant depuis 2005 à un échelon supranational aux sociétés cotées en Europe pour l'établissement de leurs comptes consolidés (en application du Règlement européen 1606/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales), fait partie intégrante de la Tétranormalisation analysée dans ses quatre composantes¹⁴⁴ : Sécurité comptable et financière (IFRS), Echanges commerciaux (OMC), Conditions sociales (OIT), Qualité et environnement (ISO).

Des régulations nationales (non encore érigées en règlements européens, comme le sont les normes comptables internationales) s'appliquent à ces mêmes sociétés cotées dans le domaine de la RSE :

- loi sur les Nouvelles Régulations Economiques dite NRE (n°2004-420 du 15 mai 2001) et ordonnance portant adaptation de dispositions législatives relatives à la comptabilité des entreprises aux dispositions communautaires dans le domaine de la réglementation comptable (n°2004-1382 du 20 décembre 2004) en France, à rapprocher d'un dispositif équivalent, bien que moins contraignant, en Allemagne¹⁴⁵ ;
- loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national sur l'environnement, dite Grenelle 2 en France.

¹⁴³ Cf. Introduction et Partie I, § 1.2.

¹⁴⁴ BESSIRE, Dominique, CAPPELLETTI, Laurent, PIGE, Benoît (coord.). *op. cit.* 2010.

¹⁴⁵ Le gouvernement allemand, après avoir adopté une stratégie globale de durabilité (2002), suivie d'une campagne de formation sur la RSE en collaboration avec les entreprises et les partenaires sociaux (2003), a lancé en 2009 un plan d'action « RSE en Allemagne » pour valoriser l'économie allemande au niveau international, au travers de l'engagement RSE des entreprises (DOUCIN, Michel. *Etude des politiques volontaristes menées par les Etats en matière de Responsabilité sociale des entreprises dans 17 pays européens (UE 16 + Norvège)*. Paris : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, 2010, 40 p.) ; ce programme, coordonné par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales, transparaît dans la communication extra-financière des entreprises. Les rapports de développement durable restent cependant, comparativement à l'Allemagne, plus strictement encadrés en France par la loi NRE n°2004-420 du 15 mai 2001 et l'ordonnance n°2004-1382 du 20 décembre 2004 susmentionnées.

Si la RSE affirme la responsabilité de l'entreprise dans les domaines sociaux et environnementaux, sa mise en œuvre, reposant jusqu'à ce resserrement législatif de Grenelle 2 en France sur des pratiques issues depuis fin 1997 de la GRI¹⁴⁶, est ainsi encore considérée comme relevant d'une démarche volontariste.

Selon l'ISO 26000 : « *La RSE devient l'expression de la volonté d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans les décisions de l'entreprise, d'en mesurer les progrès, de s'impliquer de façon transparente et de contribuer au développement durable* ». Cette définition volontariste pose la question de l'intégration de la RSE dans la dynamique décisionnelle et le pilotage de l'entreprise, tandis que vis-à-vis du public, le discours développé dans les rapports RSE reste encore peu impliquant pour les entreprises (Barthe, Peretti, Terramorsi, 2009¹⁴⁷) : en mettant en avant leur volontarisme, les entreprises évitent en effet de rendre des comptes sur l'efficacité de leur management ; leurs publications relèveraient plus d'un exercice de communication institutionnelle que d'une information sur la performance effective en matière de responsabilité sociétale (Chauvey et Giordano-Spring, 2007¹⁴⁸), prêtant ainsi le flanc à la critique de l'absence de comparaison entre les engagements pris publiquement et les réalisations effectives non officialisées (Humières, 2010¹⁴⁹).

En conséquence, l'absence d'un référentiel RSE uniformisé, qui caractérise en revanche les normes comptables, est propice à la prolifération des indicateurs et finalement susceptible de gêner les comparaisons entre entreprises, en particulier au stade de l'analyse des données, ce que nous serons amenés à constater en seconde partie.

Avant d'évoquer plus loin ces indicateurs¹⁵⁰, nous nous attacherons d'abord à caractériser les parties prenantes par lesquelles et pour lesquelles est élaboré le *reporting* financier, en partant

¹⁴⁶ Cf. Partie I, § 1.

¹⁴⁷ BARTHE, Nicole, PERETTI, Jean-Marie, TERRAMORSI, Patrice. « L'information diversité dans les rapports RSE des sociétés du CAC 40 ». *Revue Management et avenir*, 2009, n°28, p. 34-46.

¹⁴⁸ CHAUVEY, Jean-Noël, GIORDANO-SPRING, Sophie. « L'hypothèse de la captation managériale du reporting sociétal : une étude empirique des sociétés du SBF 120 ». *28^{ème} congrès AFC 2007 « Comptabilité et environnement »*, Poitiers, 23-24-25 mai 2007. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/54/31/06/PDF/p100.pdf>

¹⁴⁹ HUMIERES (d'), Patrick. *Le développement durable va-t-il tuer le capitalisme ?* Paris : Maxima Laurent du Mesnil, 2010, 224 p.

¹⁵⁰ Cf. Partie I, § 2.4.5 et § 2.4.6.

d'une typologie tendant à isoler de l'ensemble des acteurs en présence les actionnaires et investisseurs, ces derniers étant principalement ciblés par les organismes de normalisation internationale, au premier rang desquels le FASB¹⁵¹ et l'IASB¹⁵², qui, dans une conception friedmanienne des rapports de l'entreprise à son environnement, considèrent schématiquement que l'entreprise n'aurait de responsabilité qu'économique et de comptes à rendre qu'à ses actionnaires, actuels et futurs (Colasse, 2004¹⁵³).

1.4.2. Des parties prenantes animées par des intérêts divergents

La théorie néo-classique (Friedman, 1962¹⁵⁴) visant l'optimisation des profits au bénéfice des seuls actionnaires (*shareholders*) peut être confrontée en l'espèce à la théorie des parties prenantes (Freeman, 1984¹⁵⁵) mobilisée dans le domaine de l'organisation et de la normalisation (Bonnafous-Boucher et Pesqueux, 2006¹⁵⁶) ouvrant le champ à l'ensemble des parties prenantes (*stakeholders*) ; la théorie des parties prenantes, bien que critiquée par ceux qui souhaiteraient y substituer d'autres cadres théoriques soit en devenir pour y insérer des enjeux sociopolitiques (Cazal, 2009¹⁵⁷), soit plus englobants pour encadrer l'économie et l'entreprise dans la société (Polanyi, 1983¹⁵⁸ ; Granovetter, 2000¹⁵⁹), est communément admise et s'avère en tout état de cause incontournable.

Confrontés au discours multiforme des entreprises sur les parties prenantes et au foisonnement des typologies qui s'y rattachent, en particulier dans le domaine de la

¹⁵¹ *Financial Accounting Standards Board* (FASB), organisme américain de normalisation.

¹⁵² *International Accounting Standards Board* (IASB), concevant les normes IFRS.

¹⁵³ COLASSE, Bernard. « Harmonisation comptable internationale : De la résistible ascension de l'IASB/IASB ». *Gérer et comprendre*, 2004, n°75, p. 30-40.

¹⁵⁴ FRIEDMAN, Milton. *Capitalism and freedom*. Chicago : The University of Chicago Press, 2002, 3^e éd., 208 p.

¹⁵⁵ FREEMAN, Robert Edward. *Strategic management : a stakeholder approach*. Cambridge : Cambridge University Press, 2010, 2^e éd., 292 p.

¹⁵⁶ BONNAFOUS-BOUCHER, Maria, PESQUEUX, Yvon (coord.). *Décider avec les parties prenantes*. Paris : La Découverte, 2006, 268 p.

¹⁵⁷ CAZAL, Didier. « RSE et théorie des parties prenantes : les impasses sociopolitiques et scientifiques du contractualisme ». 4^{ème} congrès du Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable (RIODD) « La RSE : Une nouvelle régulation du capitalisme ? », Lille, 25-26-27 juin 2009. [référence du 12 avril 2012], http://clerse.univ-lille1.fr/IMG/pdf/axe_1_cazal.pdf

¹⁵⁸ POLANYI, Karl. *La Grande Transformation*, Paris : Gallimard, 1983, 420 p.

¹⁵⁹ GRANOVETTER, Mark. *Le marché autrement*. Paris : Desclée de Brouwer, 2000, 239 p.

responsabilité sociale des entreprises¹⁶⁰, nous nous référons à la typologie indicative des *stakeholders* englobant les *shareholders*, et combinant les théories précitées (Dohou-Renaud, 2009¹⁶¹)¹⁶² ; cette classification établit une distinction entre les *stakeholders* :

- Réglementaires,
- De marché,**
- Organisationnels,**
- Défenseurs de l'environnement.

Compte tenu de la matière de notre étude constituée de sociétés cotées, nous distinguons dans ce classement deux catégories de parties prenantes, dont les intérêts ne concordent pas nécessairement, savoir les *stakeholders* de marché et les *stakeholders* organisationnels :

Tableau 1 : Recensement des *stakeholders* de marché et des *stakeholders* organisationnels

<p><input type="checkbox"/> Stakeholders de marché (SM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - clients, associations de consommateurs ; - banques, compagnies d'assurance ; - organisations professionnelles ; - concurrents, fournisseurs ; - agences de notation, cabinets de conseils. 	<p><input type="checkbox"/> Stakeholders organisationnels (SO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dirigeants, - actionnaires, - investisseurs, - salariés, - syndicats¹⁶³.
---	---

¹⁶⁰ PESQUEUX, Yvon. *op. cit.* 2006.

¹⁶¹ DOHOU-RENAUD, Angèle. « Les outils d'évaluation de la performance environnementale : audits et indicateurs environnementaux ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/45/91/53/PDF/p59.pdf>

¹⁶² Tout en actant l'inégalité entre les parties prenantes « propriétaires » (*shareholders*) et les parties prenantes « non propriétaires » (*stakeholders*) (PESQUEUX, Yvon. *op. cit.* 2006).

¹⁶³ Dont le rôle, comparativement à la France, est prédominant en Allemagne.

Le culturalisme, selon lequel les normes participent d'une remise en cause culturelle et introduisent des méthodes et valeurs étrangères au sein des entreprises (Iribarne, 2002¹⁶⁴ et 1989¹⁶⁵ ; Hofstede et Bollinger, 1987¹⁶⁶) et l'éthique de la discussion (Habermas, 1991¹⁶⁷) stipulant qu'une norme ne peut prétendre à une légitimité et à une validité pratique que par rapport à un contexte social englobant l'ensemble des personnes concernées (Habermas, 1983¹⁶⁸) dans une pratique communicationnelle favorisant le dialogue entre citoyens et gouvernants (Rauber, 1983¹⁶⁹) sous-tendent également notre réflexion sur les parties prenantes et leur catégorisation, aux stades amont de l'élaboration et aval de la diffusion des normes.

Les développements suivants positionnent les principaux acteurs à cette normalisation comptable et tentent d'en dégager le rôle actif ou passif¹⁷⁰, au centre d'un processus de normalisation¹⁷¹ et d'homologation¹⁷² par nature asymétrique dans la prise en compte des préoccupations et de l'avis des parties prenantes. En privilégiant, sous couvert de transparence et de technicité, et par référence au principe de juste valeur (*fair value*) connectée au marché, les intérêts capitalistiques des actionnaires et investisseurs, le cadre conceptuel des IFRS favorise les promoteurs plus que les utilisateurs des normes, dont certains peinent à s'approprier le référentiel, *a fortiori* dans le contexte de crise questionnant la pertinence de la *fair value*¹⁷³.

¹⁶⁴ IRIBARNE (d'), Philippe *et al.* *Culture et Mondialisation : Gérer par delà les frontières*. Paris : Seuil, Collection Points Essais, 2002, 368 p.

¹⁶⁵ IRIBARNE (d'), Philippe. *La logique de l'honneur : Gestion des entreprises et traditions nationales*. Paris : Seuil, Collection Points Essais, 1989, 280 p.

¹⁶⁶ BOLLINGER, Daniel, HOFSTEDÉ, Geert. *Les différences culturelles dans le management*. Paris : Les Editions de l'Organisation, 1987, 268 p.

¹⁶⁷ HABERMAS, Jürgen. *Erläuterungen zur Diskursethik*. Frankfurt am Main : Suhrkamp Verlag, 1991, 229 p.

¹⁶⁸ HABERMAS, Jürgen. *Moralbewusstsein und Kommunikatives Handeln*. Frankfurt am Main : Suhrkamp Verlag, 1983, 208 p.

¹⁶⁹ RAUBER, Marie-Anne. « Habermas (Jürgen) – Theorie des kommunikativen Handelns. Bd. 1. Handlungsrationalität und gesellschaftliche Rationalisierung. Bd. 2. Zur Kritik der funktionalistischen Vernunft ». *Revue française de science politique*, 1983, vol. 33, n°3, p. 516-517.

¹⁷⁰ Cf. Partie I, § 1.4.3.

¹⁷¹ Cf. Partie I, § 1.4.4.

¹⁷² Cf. Partie I, § 1.4.5.

¹⁷³ Cf. Partie I, § 1.4.6.

1.4.3. Une population typée d'intervenants à la normalisation comptable

Les acteurs de la normalisation comptable internationale forment une communauté « épistémique » (somme d'individualités), au sein de laquelle le monde anglo-saxon et la profession comptable sont surreprésentés, dans la mesure où le processus d'élaboration des normes (*due process*¹⁷⁴) du normalisateur privé (IASB), est quasiment réservé aux seules parties prenantes disposant de ressources financières et intellectuelles : « *seules les parties prenantes qui ont les ressources financières et/ou la compétence technique nécessaires peuvent réellement intervenir dans le due process et espérer se faire entendre du Board ; les autres parties prenantes ne sont que les spectateurs passifs de l'éventuelle négociation qui se noue entre l'IASC/IASB et les parties prenantes les plus puissantes* » (Colasse, 2004¹⁷⁵) ; l'ensemble de ces acteurs constitue en définitive un « petit monde » au sein duquel les professionnels de la normalisation tiennent une place prépondérante (Chantiri-Chaudemanche, 2004¹⁷⁶). En réalité, comme le montre le processus de normalisation et d'homologation des IFRS¹⁷⁷, l'Union Européenne sous-traite l'élaboration des normes auprès de l'IASB qui s'approprie par ce biais une légitimité politique (Burlaud et Colasse, 2010¹⁷⁸) et une force coercitive dont il est à l'origine démunie (Danjou et Walton, 2011¹⁷⁹ ; Colasse, 2004¹⁸⁰).

Dans ce contexte, une évolution vers des experts « comptables » des normes qu'ils élaborent (Chantiri-Chaudemanche et Kahloul, 2010¹⁸¹) serait souhaitable, d'autant que l'application

¹⁷⁴ Processus itératif illustré par un jeu de navettes entre concepteurs et utilisateurs sur les projets de normes (*exposure drafts*).

¹⁷⁵ COLASSE, Bernard. *op. cit.* 2004.

¹⁷⁶ CHANTIRI-CHAUDEMANCHE, Rouba. « La normalisation comptable et ses hommes : vers une sociologie de la normalisation comptable ». 25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation », Orléans, 12-13-14 mai 2004. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/29/81/PDF/chantiri.pdf>

¹⁷⁷ Cf. Partie I, § 1.4.4 et § 1.4.5.

¹⁷⁸ BURLEAU, Alain, COLASSE, Bernard. « Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? ». 31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques de la valeur », Nice, 10-11-12 mai 2010. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.inria.fr/docs/00/48/15/62/PDF/p226.pdf>

¹⁷⁹ DANJOU, Philippe, WALTON, Peter. « La légitimité du normalisateur comptable IASB : commentaire sur l'article « Normalisation comptable internationale – le retour du politique ? ». *Comptabilité Contrôle Audit*, 2011, tome 17, vol. 3, p. 101-114.

¹⁸⁰ COLASSE, Bernard. *op. cit.* 2004.

¹⁸¹ CHANTIRI-CHAUDEMANCHE, Rouba, KAHLOUL, Anouar. « Les acteurs de la normalisation comptable internationale : une communauté épistémique ? ». 31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques

des IFRS, pour obligatoire qu'elle soit d'un point de vue réglementaire, est loin d'apparaître comme un impératif de gouvernance d'entreprise, alors qu'elle semble sous l'emprise de la gouvernance mondiale (Barbu et Baker, 2009¹⁸²) ; ce corpus de règles, instauré sous la forte pression étatique et des bourses de valeurs ainsi que l'influence des groupes les plus performants, a traversé la succession de crises économiques (qui sont traditionnellement la fenêtre de passage de mesures coercitives), de sorte que les instigateurs en sont plus les facteurs financiers que les parties prenantes (Pigé et Paper, 2009¹⁸³). L'accapement de questions d'intérêt général par des instances technocratiques et résilientes (conduisant à l'exercice du pouvoir et de la gouvernance par des experts) est significative de l'absence de contrôle démocratique et de la dissolution du politique, qui contribue à vider la construction européenne de sa substance sous l'effet de la sur-normalisation ; d'aucuns voient même dans ce phénomène une source potentielle d'aliénation (Bessire, 2009¹⁸⁴), via le concept de colonisation du monde vécu par les systèmes techniques¹⁸⁵.

Les IFRS subissent de fait l'activisme des principaux milieux professionnels concernés (cabinets d'audit et de conseil, directions comptables des grandes entreprises, grands investisseurs financiers), alors même que la gouvernance d'entreprise, contrairement à la gouvernance mondiale, ne s'est pas approprié les IFRS et en a délégué la mise en œuvre à la fonction comptable interne (services comptables et financiers) et externe (experts-comptables et commissaires aux comptes). La société civile et les autres parties prenantes ne sont en outre impliquées que très indirectement dans ce processus normatif, ce qui crée un biais en faveur

de la valeur », Nice, 10-11-12 mai 2010. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/47/95/22/PDF/p82.pdf>

¹⁸² BARBU, Elena, BAKER, Richard. « L'application des normes IAS/IFRS dans l'Union Européenne : Outil de gouvernance d'entreprise ou de gouvernance mondiale ? ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/45/97/91/PDF/p132.pdf>

¹⁸³ PIGE, Benoît., PAPER, Xavier. *Normes comptables internationales et gouvernance des entreprises : le sens des normes IFRS*. Paris : EMS, Collection Regards sur la pratique, 2009, 2^e éd, 202 p.

¹⁸⁴ BESSIRE, Dominique. « Normes comptables, normes prudentielles et normes de gouvernance : « la colonisation du monde vécu par les systèmes techniques¹⁸⁴ ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/46/06/21/PDF/p172.pdf>

¹⁸⁵ HABERMAS, Jürgen, *op. cit.* 1983.

des acteurs financiers au détriment des représentants des autres parties prenantes, l'Union Européenne s'arrogeant du reste au final le droit d'approuver chaque norme avant son application, ainsi que nous le décrirons plus loin dans le processus d'homologation des IFRS¹⁸⁶ ; le poids des actionnaires dans le gouvernement des entreprises s'en trouve donc privilégié par rapport à celui des opérationnels (Gomez, 2001¹⁸⁷).

Toutefois les soubresauts de l'économie mondiale depuis 2007 ont fait surgir des interrogations sur les modalités de la régulation financière (Carayon, 2009¹⁸⁸) :

- à l'occasion de la crise des *subprimes*, des critiques ont été formulées sur les effets pro-cycliques des IAS/IFRS (Karyotis, 2009¹⁸⁹), en particulier de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers, comptabilisés en « juste valeur » (*fair value*) au prix de marché ; même si cette norme n'a pas provoqué à elle seule la crise financière, elle aurait pu en avoir accéléré les effets¹⁹⁰ ; par ailleurs, il n'est pas exclu que la réglementation dont les normes IFRS font partie intégrante ait exacerbé les comportements responsables de la crise financière, en relation notamment avec la titrisation des créances (Karyotis, 2010¹⁹¹) ;

¹⁸⁶ Cf. Partie I, § 1.4.5.

¹⁸⁷ GOMEZ, Pierre-Yves. *La République des actionnaires. Le Gouvernement des entreprises entre démocratie et démagogie*. Paris : Syros, Alternatives Economiques, 2001, 217 p.

¹⁸⁸ Cf. Rapport n° 1515 du 12 mars 2009 de Bernard Carayon, député, à l'Assemblée Nationale sur le renforcement de la régulation financière. [référence du 10 avril 2012], <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r1515.asp>.

¹⁸⁹ KARYOTIS, Catherine (dir.). *La crise financière en 40 concepts clés*. Paris : Revue Banque, 2009, 160 p.

¹⁹⁰ C'est d'ailleurs cette même norme IAS 39 : « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ainsi que la norme IAS 32 : « Instruments financiers : présentation », traitant toutes deux des instruments financiers en valeur de marché, qui avaient provoqué dès le début des années 2000, au stade de leur élaboration, une vive réaction de la part des banques et des sociétés d'assurance européennes, les premières considérant que l'application de la norme IAS 39 constituerait un obstacle à la surveillance du secteur, et les secondes estimant que les engagements pris à l'égard des clients ne sont pas négociables sur des marchés, d'où la nécessité d'une bascule du *mark-to-market* au *mark-to-model*, pointant au passage le danger de l'utilisation exclusive de modèles sensibles aux paramètres financiers (tels que le taux d'actualisation), dont le choix, pouvant avoir des conséquences sur la valeur des passifs, s'avère délicat.

¹⁹¹ KARYOTIS, Catherine. « Conséquences des G20 : Finance et gouvernance : vers une convergence transatlantique ? ». *Banque & Stratégie*, 2010, n°286, p. 34-37.

- la crise boursière postérieure à celle des *subprimes*, amorcée à l'automne 2008 et dont les effets persistants ont été relayés par la crise économique que nous connaissons depuis le second semestre 2011, a ainsi indéniablement ébranlé la légitimité de l'IASB, qui en réaction affiche une volonté de trouver des réponses aux dysfonctionnements¹⁹² mis à jour par cette crise¹⁹³, et de garantir une plus grande transparence sur ses règles de fonctionnement ; elle laisse augurer d'un retour possible du politique (Burlaud et Colasse, 2010¹⁹⁴) au travers des représentants des citoyens élus au Parlement (Bert et Yanno¹⁹⁵, 2009) et de la consultation d'intellectuels en marge du milieu des affaires (Marteau et Morand¹⁹⁶, 2009) : en témoignant l'interpellation du pouvoir politique (recommandations du G8 et du G20¹⁹⁷) et dans une moindre mesure de l'opinion publique (qui s'est maintes fois manifestée dans des articles critiques de la presse économique).

¹⁹² Le maintien jusqu'alors de véhicules porteurs de risques hors bilan des établissements financiers est à ce titre révélateur de situations devant être éradiquées (GELARD, Gilbert. « Repenser le rôle et les concepts de la comptabilité financière ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°441, p. 25-27 ; OBERT, Robert. « Le nouveau cadre conceptuel de l'IASB ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°439, p. 5).

¹⁹³ Plusieurs réponses ont été avancées en 2011 par l'IASB, en matière d'instruments financiers (IFRS 9), de consolidation (IFRS 10), d'accords conjoints (IFRS 11), d'information à fournir sur les participations dans d'autres entités (IFRS 12), et de mesure de la juste valeur (IFRS 13) à l'horizon 2012-2013 ; deux projets majeurs, dont la mise en œuvre a été différée, pourraient trouver à s'appliquer à partir de 2015 : contrats de location (changements significatifs par rapport à IAS 17 : « Contrats de location ») et comptabilisation des produits (en remplacement de IAS 11 : « Contrats de construction » et IAS 18 : « Produits des activités ordinaires »).

¹⁹⁴ BURLEAU, Alain, COLASSE, Bernard. « Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? ». *31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques de la valeur »*, Nice, 10-11-12 mai 2010. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.inria.fr/docs/00/48/15/62/PDF/p226.pdf>

¹⁹⁵ Le rapport Baert-Yanno n° 1508 relatif aux enjeux des nouvelles normes comptables est le fruit des travaux d'une mission d'information conduite par les députés Dominique Baert et Gaël Yanno mandatée par la Commission des finances, de l'économie générale et du plan du Parlement. [référence du 10 avril 2012], <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1508.asp>.

¹⁹⁶ Le rapport Marteau-Morand, présentés par Didier Marteau (Professeur à ESCP Europe) et Pascal Morand, (Directeur général de ESCP Europe), a été mandaté par le Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi en vue de la tenue du G20 (24 et 25 septembre 2009). [référence du 10 avril 2012], (http://www.escpeurope.eu/fileadmin/pdf/Normes_comptables_et_crise_financiere.pdf).

¹⁹⁷ Le deuxième G20 réuni à Londres le 2 avril 2009 préconisait en particulier un assouplissement des normes comptables, et le troisième G20 réuni à Pittsburgh le 24 septembre 2009 prévoyait une harmonisation des normes IFRS à l'horizon fin 2011 (KARYOTIS, Catherine. *op. cit.* 2010).

On observe ainsi, en arrière plan d'une situation économique donnée, le développement de modes d'interaction entre l'expertise et le politique (Chambost et Klee, 2009¹⁹⁸ ; Castel, 1985¹⁹⁹), venant s'intercaler dans le processus de normalisation suivi par l'IASB et relayé par l'Union Européenne dans le processus d'homologation des normes.

Nous rappellerons ci-après les grandes lignes des procédures de normalisation²⁰⁰ et d'homologation²⁰¹ propres aux IFRS, en rappelant qu'à l'origine l'IASC, devenu IASB, a été initié à Londres en 1973 par un associé²⁰² d'un cabinet d'audit anglo-saxon²⁰³, soucieux de la convergence progressive, au niveau supranational, des différents référentiels comptables. C'est ainsi que cet organisme privé, fédérant à sa création 9 pays²⁰⁴, s'est imposé comme une alternative aux réglementations nationales soumises à la pression de marchés financiers en expansion ; en développant une rhétorique de compétence, d'indépendance et d'impartialité qui sied à l'élaboration de normes comptables à vocation universelle, il a assis ses prérogatives sur le socle européen en supplantant le modèle « continental » et les tentatives d'harmonisation comptable à l'échelle européenne entreprises dans les années 80-90 par le biais des quatrième et septième directives européennes²⁰⁵ (Colasse, 2004²⁰⁶), et s'étend au-delà de l'Europe à de nombreux pays en quête de normalisation comptable en alternative aux US GAAP ou/et à leur propre corpus de règles nationales.

¹⁹⁸ CHAMBOST, Isabelle, KLEE, Louis. « La régulation comptable européenne : de l'articulation de l'expertise au politique ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/45/97/56/PDF/p130.pdf>

¹⁹⁹ CASTEL Robert. « L'expert mandaté et l'expert instituant ». *Actes du colloque CRESAL « Situations d'expertise et socialisation des savoirs »*, Saint-Etienne, 14-15 mars 1985, p.83-92.

²⁰⁰ Cf. Partie I, § 1.4.4.

²⁰¹ Cf. Partie I, § 1.4.5.

²⁰² Sir Henry Benson.

²⁰³ Coopers & Lybrand.

²⁰⁴ Allemagne, Australie, Canada, Etats-Unis, France, Japon, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni et Irlande réunis.

²⁰⁵ Directives européennes traitant l'une des comptes sociaux (quatrième directive en 1978), l'autre des comptes consolidés (septième directive en 1983) ; les directives européennes ont été reconduites en 1985 dans le droit comptable allemand par la loi BiRiLig (Bilanzrichtliniengesetz).

²⁰⁶ COLASSE, Bernard. *op. cit.* 2004.

1.4.4. Processus de normalisation des IFRS

Nonobstant le flou juridique entourant le statut et les attributions du normalisateur comptable (Aonzo et Heem, 2003²⁰⁷), en l'occurrence l'IASB qui n'est en définitive rattaché à aucune autorité gouvernementale et se compose de professionnels salariés d'une structure autonome (y compris dans son financement), le modèle retenu pour l'heure, afin d'en garantir l'indépendance, tend à un équilibre par l'existence d'un triptyque autour du normalisateur entre pouvoirs politique (régulateurs), économique (entreprises) et technique (professionnels de la comptabilité, universitaires). L'insuffisance de ce dispositif est cependant ouvertement critiqué au sein d'une communauté comptable hétérogène, au sein de laquelle cohabitent aux deux extrêmes des cabinets libéraux et des firmes d'audit de taille internationale ; on évoquera, en écho au sous-chapitre précédent faisant allusion au rôle joué par ces dernières, les moyens humains et financiers considérables des cabinets d'audit anglo-saxons dont le lobbying, depuis la création de l'IASB par un de leurs représentants, est patent et finalement assuré par leur quasi omniprésence à l'international.

L'enchaînement ci-dessous résume globalement le processus d'imposition des normes comptables aux entreprises (Barbu et Baker, 2009²⁰⁸), mettant en évidence le rôle incontournable des instances anglo-saxonnes en haut de la pyramide des interactions entre les organisations :

Tableau 2 : Processus d'imposition des normes comptables aux entreprises

- Les **organismes américains**²⁰⁹ créent et soutiennent...
- Les **organismes internationaux**²¹⁰ qui obtiennent le gain de légitimité auprès...
- Des **organismes européens**²¹¹ qui détiennent une autorité auprès...

²⁰⁷ AONZO, Philippe, HEEM, Grégory. « La normalisation comptable internationale : ses acteurs, sa légitimité, ses enjeux ». *Revue d'économie financière*, 2003, n°71, p. 33-61.

²⁰⁸ BARBU, Elena, BAKER, Richard. *op. cit.* 2009.

²⁰⁹ *Financial Accounting Standards Board (FASB), Securities and Exchange Commission (SEC), American Institute of Certified Public Accountants (AICPA).*

²¹⁰ *International Accounting Standards Board (IASB), Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), Organisation Internationale des Commissions de Valeurs mobilières (OICV), International Organization of Securities Commissions (IOSCO), International Federation of Accountants (IFAC).*

- Des **organismes nationaux**²¹² exerçant une force coercitive auprès...
- Des **entreprises**, en vertu du principe de subsidiarité autour duquel s'opère le partage des rôles entre les instances régulatrices et les entreprises, et nécessitant un consensus par définition imparfait autour de l'outil.

L'IASB, qui tire sa légitimité du monde anglo-saxon, s'est notamment appuyé sur l'IFAC pour étendre le périmètre d'application des normes dans le monde et sur l'IOSCO pour asseoir sa reconnaissance auprès des marchés financiers. En publiant les normes IAS/IFRS respectivement complétées par les normes interprétatives SIC/IFRIC, l'IASB fait figure mondialement d'alternative au FASB, normalisateur américain évoqué *supra*²¹³.

Le nombre de sociétés ayant adopté les IFRS et cotées sur un marché réglementé de l'Union Européenne en 2005, lors de l'instauration du Règlement (CE) n°1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables

²¹¹ *Accounting Regulatory Committee (ARC), European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG), Fédération Européenne des Experts-comptables (FEE).*

²¹² Organismes à compétence nationale tels que :

- en France : Autorité des Normes Comptables (ANC) ayant fusionné en 2009 les compétences du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), Autorité des Marchés Financiers (AMF), Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC), Ordre des Experts-Comptables (OEC), Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), Académie des Sciences Techniques Comptables et Financières ;
- en Allemagne, la création en mai 1998 du *Deutsches Rechnungslegungs Standard Committee (DRSC)*, émanant du Code de commerce (*HGB § 342*), en relation avec la loi « KonTrag » de 2008 sur le contrôle et la transparence dans l'entreprise. Le *DRSC*, équivalent du Comité de la Réglementation Comptable (CRC devenu ANC) français, s'est vu confier pour principales fonctions le développement de recommandations concernant l'application des principes de comptabilité en matière de comptes consolidés, le conseil auprès du Ministère fédéral allemand de la Justice dans le cadre d'initiatives de lois concernant les normes comptables, et la représentation de la RFA dans les commissions fixant les standards internationaux (KLEE, Louis. « Deutsches Rechnungslegungs Standards Committee e.v. (DRSC) ». *Revue Française de Comptabilité*, 2001, n°331, p. 11-12).

²¹³ Cf. Partie I, § 1.4.1.

internationales, était de 7.365 dont 5.534 émetteurs d'actions²¹⁴, répartis comme suit entre la France, l'Allemagne et les autres pays (Commission des Communautés européennes, 2008²¹⁵) :

Tableau 3 : Nombre de sociétés ayant opté pour le référentiel IFRS en 2005

Pays	Emetteurs d'actions	Emetteurs d'obligations	Total
France	680	200	880
Allemagne	768	172	940
Autres pays	4.086	1.459	5.545
Total	5.534	1.831	7.365

Selon l'IASB, plus d'une centaine de pays autorisent l'utilisation des IAS/IFRS qui sont obligatoires au sein de l'Union Européenne pour les groupes cotés depuis le 1^{er} janvier 2005²¹⁶ ; la liste de ces pays, régulièrement mise à jour²¹⁷, va croissante. En 2007, la capitalisation boursière des sociétés publiant leurs comptes en IFRS a dépassé celle des sociétés publiant leurs comptes dans le référentiel comptable international américain (US GAAP).

²¹⁴ Source : Comité Européen des Régulateurs des marchés de Valeurs Mobilières (CERVM).

²¹⁵ COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES. *Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen concernant l'application du règlement (CE) n°1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales. COM(2008) 215 final.* Bruxelles : Conseil de l'Union Européenne, 2008, 10 p.

²¹⁶ Ainsi que les sociétés ayant émis des obligations cotées depuis le 1^{er} janvier 2007.

²¹⁷ Cf. <http://www.iasplus.com>

Les normes IFRS se propagent désormais à la Chine qui a développé un nouveau jeu de normes comptables proche des IFRS, au Brésil, au Canada, à la Corée du Sud, à l'Inde et au Mexique²¹⁸ ; la convergence en cours entre les normes comptables japonaises et les IFRS pourrait conduire à l'application obligatoire de ces dernières en 2015 au Japon (Ozu, 2011²¹⁹).

Selon les projections à 4 ans de l'IASB, le nombre de pays utilisateurs des IFRS serait de plus de 60%²²⁰ au niveau mondial²²¹ :

Tableau 4 : Prévisions à 4 ans du nombre de pays utilisateurs du référentiel IFRS

Référentiel	2009	2013	2015
IFRS (ou équivalent)	38%	49%	62%
US GAAP	31%	31%	28%
National	31%	20%	10%

²¹⁸ Le Brésil, le Canada et la Corée ont rejoint le référentiel IFRS en 2011.

²¹⁹ OZU, Chikako. « L'accueil des normes IFRS au Japon ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°449, p. 30-35.

²²⁰ En incluant le Japon.

²²¹ Source : <http://www.ifrs.org>

Le référentiel IFRS est en perpétuel mouvement du fait de son expansion décuplant les retours d'expérience liée à son application dans de nombreux pays dans le cadre du *due process* susmentionné²²² et d'un objectif de convergence avec les US GAAP²²³, qui, bien que régulièrement différé, est à ce jour entrevu à l'horizon 2014-2015²²⁴.

Pour autant la publication des normes IFRS par l'IASB ne les rend pas directement ni immédiatement applicables en Europe, puisqu'elles doivent être adoptées par la Commission européenne (CE), après avis de l'*Accounting Regulatory Committee* ou Comité de Réglementation de la Comptabilité (ARC) et soumission à la procédure de réglementation sous le contrôle du Parlement européen et du Conseil pour les Affaires économiques et financières (EcoFin), dont les rôles sont précisés ci-après dans le processus d'homologation des IFRS²²⁵. L'article 3 du Règlement CE n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 prévoit que l'adoption et l'application des normes comptables internationales au sein de l'UE sont conditionnées par le respect :

- du principe d'image fidèle ;
- de l'intérêt public européen ;
- des critères d'intangibilité, de pertinence, de fiabilité et de comparabilité requis par l'information financière nécessaire à la prise de décisions économiques et à l'évaluation de la gestion des dirigeants.

²²² Cf. Partie I, § 1.4.3.

²²³ L'accord de convergence entre les organismes de normalisation européen (IASB) et américain (FASB) est entamé depuis 2002 ; il a en effet été initié à l'automne 2002 entre le normalisateur comptable international (IASB) et son homologue américain (FASB) lors des accords dits de Norwalk ; la première phase de ce projet s'est achevée en septembre 2010 par la publication par le FASB de la norme de concept n°8 en remplacement des normes SFAC (*Statements of Financial Accounting Concepts*) n°1 et n°2, et par l'IASB de la révision partielle de son cadre conceptuel datant de 1989 (BARBE, Odile, DIDELOT, Laurent. « Des caractéristiques qualitatives des normes comptables ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°443, p. 26-29) ; cet alignement des positions des deux normalisateurs sert l'objectif d'une information financière utile aux fournisseurs de capitaux au sens large (investisseurs et prêteurs, actuels et potentiels).

²²⁴ Les réflexions actuellement menées dans le cadre des IFRS sur la réforme du concept de juste valeur ou *fair value*, partagé entre les IFRS et les US GAAP, ne sont pas de nature à avancer cette échéance (OBERT, Robert. « Génèse du concept de la juste valeur dans les normes comptables Partie 1 ». *Revue Française de Comptabilité*, 2009, n°427, p. 23-26).

²²⁵ Cf. Partie I, § 1.4.5.

La procédure itérative d'*annual improvement* est censée remodeler « au fil de l'eau » le référentiel en vigueur, notamment en supprimant les incohérences internes aux normes qui le composent et en harmonisant les termes techniques utilisés. Nous faisons figurer au dernier chapitre de la bibliographie intitulé « Normes » la liste des normes IAS/IFRS en vigueur au sein de l'UE en date du 31 août 2011.

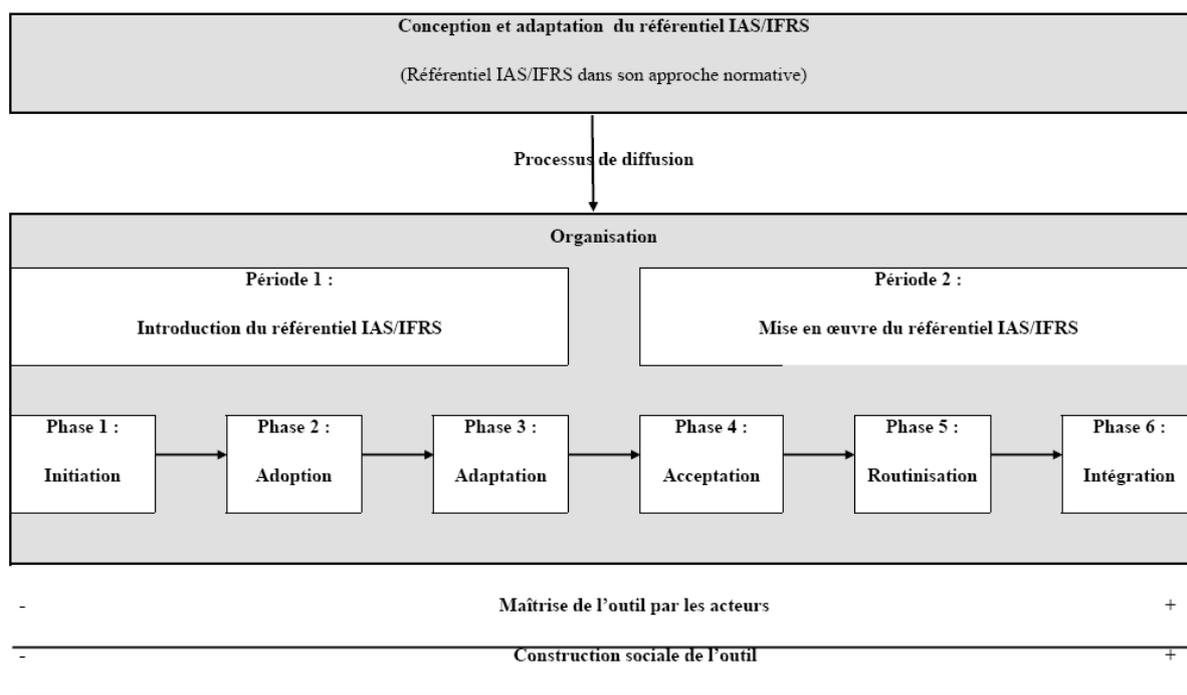
Au vu des développements précédents, le processus de normalisation et d'élaboration des normes est à mettre en regard de celui d'assimilation d'une innovation managériale (Brewer, 1996²²⁶) et par analogie d'appropriation des normes par leurs utilisateurs (Couleau-Dupont, 2010²²⁷) dans le processus présenté ci-dessous de changement normatif (Couleau-Dupont et Demaria, 2009²²⁸), résultant en l'occurrence de la transition de règles nationales d'établissement des comptes consolidés vers des normes comptables internationales ; à l'étape de diffusion et d'imposition du référentiel normatif succède celle tout aussi décisive de l'acceptation avant toute intégration :

²²⁶ BREWER, Peter C. *A Case Study of An Activity-Based Cost Management System – Implementation at Harris Semi Conductor*. Working paper Miami University, 1996.

²²⁷ COULEAU-DUPONT, Annelise. « Le processus d'appropriation du référentiel IAS/IFRS : Une analyse des pratiques organisationnelles ». *31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques de la valeur »*, Nice, 10-11-12 mai 2010. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.inria.fr/docs/00/47/77/57/PDF/p42.pdf>

²²⁸ COULEAU-DUPONT, Annelise, DEMARIA, Samira. « Le processus de changement comptable normatif : une analyse des pratiques organisationnelles ». *30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit »*, Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.inria.fr/docs/00/45/91/45/PDF/p56.pdf>

Figure 1 : Processus d'assimilation du référentiel IAS / IFRS



Source : Couleau-Dupont, 2010²²⁹

C'est à ce stade du tout début de l'ouverture du champ applicatif que sont susceptibles de s'introduire les distorsions par rapport au cadre conceptuel purement théorique des normes, et que peuvent être investigués les biais inhérents aux facteurs socioculturels qui, après que nous ayons rejoint le terrain de la RSE dans le deuxième chapitre, baliseront le champ de notre étude dans le troisième chapitre en guise de préambule à la seconde partie, laquelle tentera de chiffrer et de qualifier ces biais.

Après avoir souligné l'influence de la sphère anglo-saxonne dans la normalisation comptable internationale, à laquelle les IFRS n'échappent pas, nous nous intéresserons aux procédures d'homologation de ces normes sous l'égide de la Commission européenne, en rappelant en liminaire le rôle dévolu à l'IASB.

1.4.5. Processus d'homologation des IFRS

L'IASB, organisme privé, comme souligné plus haut²³⁰, produit des normes ayant un caractère juridiquement obligatoire ; il est composé statutairement de 16 membres, nommés

²²⁹ COULEAU-DUPONT, Annelise. *op. cit.* 2010.

pour 5 ans, renouvelables pour 3 ans, travaillant à temps plein et revendiquant un statut indépendant. Cet organisme est coiffé par la Fondation IFRS ; fondation de droit privé, à but non lucratif, chargée d'une mission d'intérêt public par une décision de principe prise en 2000 par l'Union Européenne, elle a été créée en 2001 à l'initiative de l'OICV, de la SEC, organismes cités ci-avant parmi les instances américaines et internationales intervenant dans la normalisation comptable²³¹, ainsi que de la Commission européenne.

La procédure d'approbation des normes²³², qui officialise les travaux de l'IASB, prévoit le filtre de plusieurs instances intervenant tour à tour :

- l'EFRAG (Comité technique consultatif), saisi par l'IASB émet un avis sur l'opportunité pour l'Europe d'adopter un texte publié par l'IASB, sous un délai de 2 mois ;
- le SARG (Comité d'examen des avis sur les normes comptables), formule un avis sur l'objectivité et l'impartialité de l'avis de l'EFRAG, sous un délai de 3 à 4 semaines ;
- l'ARC (Comité de réglementation de la comptabilité), se prononce sur avis de l'EFRAG et du SARG en faveur ou non de l'adoption du texte, sous un délai de 2 mois.

A l'issue de la proposition de règlement ainsi examinée, et quel que soit l'avis de l'ARC, le Parlement européen et le Conseil pour les Affaires Economiques et Financières (EcoFin) disposent chacun d'un droit de veto exerçable, dans les conditions suivantes :

- en cas d'avis positif de l'ARC, le projet est transmis au Parlement européen et à EcoFin ; le projet ne sera pas adopté en cas d'opposition sous un délai de 3 mois de l'un et / ou de l'autre ;
- en cas d'avis négatif de l'ARC, le projet reste transmis au Parlement européen et à EcoFin ; c'est toutefois ce dernier qui a priorité pour statuer sous un délai de 2 mois à compter de la mise à disposition du projet : soit le Conseil s'oppose au projet et la

²³⁰ Cf. Partie I, § 1.4.3.

²³¹ Cf. Partie I, § 1.4.4.

²³² Prévues dans le Règlement européen 1606/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002.

norme (ou l'interprétation) n'est pas adoptée, le Parlement n'étant pas appelé à statuer ; soit le Conseil émet un avis positif ou s'abstient et le Parlement, alors saisi de la question, dispose d'un délai de 2 mois pour exercer son droit de veto, le projet étant adopté dans le cas contraire.

Tout projet de règlement non adopté au terme de ce processus peut faire l'objet d'une proposition d'amendement, qui est alors soumise à l'ARC²³³.

Ce processus d'homologation conduit par conséquent en pratique à un délai de 8 mois incompressible pour une norme.

L'adoption du règlement intervient formellement au niveau de la Commission européenne ; toutefois, dans un contexte de « politisation » de certaines normes, la Commission européenne tend à perdre le contrôle du processus d'adoption des normes, au profit du Parlement européen et d'EcoFin, dont les rôles et pouvoirs, dans les faits, se trouvent renforcés.

En dépit du recours aux exposés-sondages / appel à commentaires (*exposure draft*²³⁴) précédant la publication des normes, les IAS/IFRS, du fait d'un référentiel unique, autonome et évolutif, suscitent nécessairement des interrogations et réactions de la part des utilisateurs de ces normes qui se démarquent de leurs concepteurs, les premiers étant tentés d'adapter à leurs besoins et au regard de nécessités conjoncturelles, des règles conçues par les seconds de façon unique et universelle ; s'ensuivent des tensions accentuées par la crise économique dont nous rendons compte ci-après.

1.4.6. Interférences entre le cadre conceptuel et les besoins des utilisateurs des IAS/IFRS

Le référentiel IFRS, en instaurant des règles uniques et d'application générale, d'une part, et en gommant, dans une certaine mesure, les distorsions juridiques et fiscales²³⁵ par la mise en

²³³ Dans une logique itérative.

²³⁴ Cf. Partie I, § 1.4.3.

²³⁵ Rappelons que si l'utilité des états financiers consolidés réside avant tout dans leur caractère informatif pour les parties prenantes (dont les actionnaires et investisseurs), les états financiers individuels, pour leur part, servent prioritairement à déterminer le résultat fiscal et les limites de distribution des dividendes afin d'assurer légalement le maintien des capitaux propres et la protection des créanciers. De ce point de vue, l'application à terme du référentiel IFRS aux comptes sociaux nécessiterait préalablement de neutraliser les risques de

avant du sens économique des opérations, d'autre part, aurait vocation sinon à éliminer totalement, du moins à estomper fortement les différences nationales, en mettant en avant le concept de juste valeur (propre aux référentiels comptables internationaux, le FASB militant également en sa faveur).

Dans le référentiel IFRS, le principe de prudence perd en effet sa primauté « historique » ; son application tend à devenir résiduelle, car elle n'est plus envisagée que dans un contexte entaché d'incertitude. En posant les enjeux et perspectives des normes IFRS autour de la notion de performance dans ce référentiel (Ouvrard, 2006²³⁶), il y a lieu de rappeler (i) la primauté du bilan sur le compte de résultat, (ii) la définition d'un actif : « *ressource contrôlée par l'entité qui génère des avantages économiques futurs* » ainsi que celle d'un passif : « *obligation actuelle dont l'extinction se traduit par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques* », et (iii) le concept « refondateur » de juste valeur : « *le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales* ». L'IFRS 13 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013²³⁷ modifie selon les termes suivants ce concept de juste valeur, sans en altérer la teneur : « *la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans une transaction ordonnée entre des intervenants du marché, à la date de la mesure* ». La juste valeur apparaît donc en premier lieu comme une valeur d'échange (ou de marché) et non comme une valeur d'usage²³⁸.

Par analogie avec l'apport du culturalisme analysant les différences culturelles dans le management, auquel nous avons déjà fait référence²³⁹, les normes IFRS pourraient participer

surimposition (liés potentiellement aux évaluations en juste valeur) et de maintenir les mécanismes légaux de protection des créanciers.

²³⁶ OUVRARD, Stéphane. *La présentation de la performance en normes IFRS : enjeux et perspectives*. Cahier du CRECCI, IAE de Bordeaux, 2006, n°22. [référence du 10 avril 2012], <http://www.iae-bordeaux.fr/images/stories/file/Cahiers%20du%20Crecci/CahierCR22.pdf>

²³⁷ Sous réserve de l'adoption par l'UE prévue pour le troisième trimestre 2012.

²³⁸ Si les actifs ne sont pas destinés à être cédés dans un avenir proche ou s'il n'existe pas de marché de référence, la valeur d'échange (ou de marché) est remplacée par la valeur d'utilité (valeur d'usage) qui se définit comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles d'être générés par un actif (IAS 36 : « Dépréciation d'actifs »).

²³⁹ Cf. Partie I, § 1.4.2.

d'une remise en cause culturelle au sein des entreprises par l'introduction de méthodes et valeurs étrangères, nécessitant *de facto* des adaptations, ou à tout le moins des interprétations, et pouvant susciter jusqu'à des réactions de « rejet », ou à tout le moins des réactions passives, de la part de leurs utilisateurs :

- les revues professionnelles telles que les Cahiers de l'audit²⁴⁰ évoquent fréquemment, depuis l'instauration des IFRS en 2005, les difficultés de la profession comptable confrontée aux problèmes d'interprétation, en raison de la technicité des normes et de leur conception, tandis que pour sa part l'organisme de normalisation IASB estime au contraire que les normes IAS/IFRS ne devraient pas donner lieu, sauf cas spécifiques, à des interprétations puisqu'elles ne se présentent pas comme des règles, mais comme des principes qu'il appartient à chacun d'appliquer aux cas particuliers ; le système de comptabilité proposé par l'IASB poursuit de ce fait sa construction, pour intégrer, au fil des travaux, les réponses aux questions soulevées par l'évolution du monde des affaires et de l'économie ;
- sur le plan scientifique, des chercheurs (Demaria et Dufour, 2007²⁴¹) démontrent, à l'appui des apports de la Théorie Positive de la Comptabilité (TPC), qu'à l'occasion de la transition aux normes IAS/IFRS, les groupes du SBF 120 ont majoritairement choisi, parmi les dix « normes à option » (laissant la liberté au rédacteur des comptes de choisir entre deux traitements comptables), les options les plus proches des pratiques antérieures, dénotant ainsi l'attachement des rédacteurs de comptes au principe de prudence, afin d'éviter la mise en œuvre de valorisations susceptibles de conduire à une réévaluation des capitaux propres ;
- un besoin de simplification semble s'imposer en particulier pour les PME qui ne sont généralement pas en mesure d'appréhender l'intégralité du corpus normatif (Obert,

²⁴⁰ BORDE, Pierre-Olivier, BRACCHI, Antoine, GELARD, Gilbert, LEBRUN, Jean-Louis, LIBEROS, Christian, THOUVENIN, Dominique. « Normes IFRS : la profession face aux problèmes d'interprétation ». *Les cahiers de l'audit*, Juillet-Août 2005, n°22, p. 10-16.

²⁴¹ DEMARIA, Samira, DUFOUR, Dominique. « Les choix d'options comptables lors de la transition aux normes IAS/IFRS : quel rôle pour la prudence ? ». *Comptabilité Contrôle Audit*, 2007, numéro spécial, p. 195-218.

2010²⁴²) ; dans cette matière éminemment complexe où le recours aux spécialistes peut s'avérer nécessaire, voire parfois même indispensable, un consensus semble se dégager sur la nécessité d'un système comptable international applicable aux PME²⁴³ ;

- plusieurs enquêtes dont celle du MEDEF en octobre 2006 menée sur 126 groupes cotés à Paris²⁴⁴ dont des groupes du CAC 40, et ayant obtenu des réponses personnelles de 70% de directeurs administrateurs et financiers, ont mis en évidence la lourdeur et la complexité de nombreuses normes. Des dirigeants de grosses entreprises tels que le Directeur financier de Coface, qui militent en faveur d'une pause réglementaire, craignent même le scénario de risque systémique envisageable au travers de l'IAS 36 : « Dépréciation d'actifs »²⁴⁵. Cette norme contraint en effet l'entreprise à déprécier la valeur de toute croissance externe si la valeur courante de l'acquisition devient inférieure à sa valeur historique, d'où un aspect systémique que la récession met en lumière ; en effet, plutôt que la dépréciation annuelle des *goodwill* qui prévalait dans l'ancien système comptable, il pourrait y avoir en bas de cycle une dépréciation simultanée des bilans, de type « chasse d'eau ». La norme IAS 36 introduit ainsi des ruptures par « marche d'escalier » plutôt que des variations continues des éléments d'actif.

²⁴² OBERT, Robert. « La consultation de la commission européenne sur les IFRS PME ». *Revue Française de Comptabilité*, 2010, n°432, p. 2-4.

²⁴³ Les contours en ont été conçus par l'IASB sous la forme d'une norme IFRS PME, qui n'est cependant pas encore applicable.

²⁴⁴ MEDEF. *Synthèse et résultats de l'enquête conduite par le MEDEF « Les directeurs financiers des groupes cotés et les IFRS : Quels enseignements, quels souhaits après 2005 ? »*. Paris : MEDEF, 2006, 59 p.

²⁴⁵ AUFRUNS, Julien, DUMONT, Didier, LATRILHE, Dominique, LEFEUVRE, Olivier, TRABELSI, Martine. *Capital immatériel et middlemarket*. Paris : DCFG, Les cahiers techniques de la DFCG, 2008, n°4, 71 p.

1.5. Conclusion du premier chapitre

Les accords conclus par l'IASB avec les organismes américains et internationaux pour asseoir son statut de normalisateur confèrent à la normalisation comptable une dimension politique, sur fond d'influence anglo-saxonne ; dans des économies perméables aux investissements boursiers, le rôle du politique ne peut être dissocié des enjeux financiers, de sorte que la normalisation, sujette aux interactions entre organismes privés, organisations comptables professionnelles et instances gouvernementales, est elle-même porteuse d'une dimension et d'enjeux politiques (Barbu, 2004²⁴⁶).

La vocation du *reporting* financier, née de la nécessité de fournir une information utile aux fournisseurs de capitaux, explique que l'actionnaire / investisseur soit au centre de la normalisation comptable (Hoogervorst, 2011²⁴⁷), ce que rappelle, encore plus nettement que le cadre conceptuel originel²⁴⁸, le nouveau cadre conceptuel de l'IASB pour l'information financière en date de 2010²⁴⁹. Il en résulte une asymétrie d'information importante en faveur des actionnaires et investisseurs, l'application des IFRS apparaissant en définitive non pas comme un impératif de gouvernance d'entreprise, mais plutôt comme un outil de gouvernance mondiale. A cet égard, les IFRS constituent un référentiel à la fois technique et politique, la dimension politique étant toutefois étrangère aux besoins techniques des utilisateurs souvent confrontés aux difficultés d'appropriation et d'application du référentiel pris dans son ensemble.

La normalisation comptable internationale, dépassant la simple harmonisation au sein de l'espace européen, vise par définition à faire disparaître une diversité des pratiques inhérentes aux règles comptables nationales qui subsiste néanmoins dans les faits, et dont nous verrons

²⁴⁶ BARBU, Elena. « L'harmonisation comptable internationale : d'un vagabondage à l'autre ». *Comptabilité, Contrôle, Audit*, 2004, tome 10, p. 37-61.

²⁴⁷ HOOGERVORST, Hans. « Les objectifs du reporting financier ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°442, p. 24-27. Pour mémoire Hans HOOGERVORST préside actuellement l'IASB.

²⁴⁸ Les catégories d'utilisateurs potentiels (investisseurs, personnel, prêteurs, Etat, organismes publics, public) ne sont plus mentionnées dans le nouveau cadre conceptuel de l'IASB.

²⁴⁹ Cet intérêt pour l'investisseur est partagé avec le FASB à ce stade de la convergence entre les référentiels IFRS et US GAAP (OBERT, Robert, *op. cit.* 2010) à laquelle nous avons fait référence *supra* (cf. Partie I, § 1.4.4).

qu'elle crée une ambivalence de la notion de juste valeur en l'opposant certes au principe de prudence souvent assimilé au coût historique, mais tout en admettant le recours à celui-ci dans certains cas. Nous nous proposons d'approfondir ce hiatus dans un cadre théorique que nous élargissons désormais à la RSE.

2. Cadre théorique et liens entre IFRS et RSE

Le choix de l'analyse combinée des IFRS et de la RSE résulte de l'imbrication croissante de l'information publique financière et sociétale dans la communication des sociétés que nous avons mentionnée dans la présentation de notre problématique²⁵⁰.

Dans le prolongement du premier chapitre montrant la place privilégiée de l'actionnaire au cœur du référentiel IFRS, nous associons dans ce deuxième chapitre la théorie de l'agence et la théorie des parties prenantes en tant que logiques de valeur, tout en les différenciant pour raccorder la première à la valeur créée pour les seuls actionnaires (*stakeholders*), et la seconde à la valeur créée pour les parties prenantes (*shareholders*) au-delà de l'acceptation strictement actionnariale²⁵¹. Nous accolons à ce construit théorique autour de la théorie de l'agence et de la théorie des parties prenantes, d'une part, et de théories reposant sur des logiques transactionnelle (théorie de la légitimité), contextuelle (théorie de la contingence) et comportementale (théorie des conventions), d'autre part, des facteurs culturels propres à la France et à l'Allemagne susceptibles d'expliquer la propension germanique à la prudence, qui est de nature à freiner l'assimilation de la juste valeur et à expliquer un effet de rémanence du coût historique en marge de la juste valeur²⁵².

Les places boursières ne s'avérant pour l'heure pas plus sensibles à la qualité du *reporting* sociétal des émetteurs²⁵³, qu'elles ne l'ont été à la bascule en 2005 des normes comptables nationales aux normes comptables internationales, nous avons recherché la relation entre IFRS et RSE au travers de la dualité « coût historique – juste valeur » en IFRS et en miroir de la distinction « *stakeholders* – *shareholders* » dans la communication RSE. Les indicateurs financiers et sociétaux sont à cet égard éclairants sur la prédominance en France des actionnaires et investisseurs dans les cibles de communication des sociétés au stade actuel du développement de la RSE et de la perception de son utilité par les émetteurs ; la diversité des indicateurs RSE (inhérente à la pluralité des référentiels RSE, par opposition à l'unicité du

²⁵⁰ Cf. Partie I, § 1.2.1.

²⁵¹ Cf. Partie I, § 2.1.

²⁵² Cf. Partie I, § 2.2.

²⁵³ Cf. Partie I, § 2.3.

référentiel IFRS) n'est pas étrangère à cette perception de la RSE et par extension du développement durable²⁵⁴.

Les initiatives gouvernementales concomitantes en Allemagne et en France pour promouvoir la RSE ont abouti en 2011 à un Code de développement durable en Allemagne²⁵⁵ auxquelles les entreprises sont appelées à se mettre en conformité, tandis qu'en France, de façon plus contraignante par voie législative, la loi Grenelle 2²⁵⁶ promulguée en 2010 consacre l'obligation pour les sociétés dépassant des seuils restant à fixer par décret, de rendre compte des conséquences sociales et environnementales de leur activité et de leurs engagements dans le domaine du développement durable ; c'est ainsi qu'en France le *reporting* extra-financier se trouve élevé à un statut quasiment équivalent de celui du *reporting* financier, emportant l'obligation comme pour les états financiers, et par analogie avec la certification des comptes par les commissaires aux comptes, d'une vérification par un organisme tiers indépendant missionné pour se prononcer sur la sincérité des informations rapportées.

Cette jonction entre le *reporting* financier et le *reporting* sociétal nous conduit à noter l'existence de normes IFRS pouvant trouver à s'appliquer spécifiquement dans le cadre du *reporting* sociétal, plus précisément dans sa composante environnementale²⁵⁷. Dans ce même registre, une réflexion sectorielle sur l'utilité des normes IFRS au regard de la dimension environnementale de la RSE permettrait de progresser dans le *reporting* intégré et d'établir des passerelles entre le référentiel IFRS et d'autres pans de la Tétranormalisation, comme nous semble le préfigurer l'exemple du secteur immobilier : en dépit de l'absence de dominante environnementale marquée dans le corpus de normes IFRS utilisées actuellement dans ce secteur, il s'avérera nécessaire d'adapter ces normes aux exigences des labels de qualité se développant dans la gestion durable, voire d'en créer d'autres afin d'y répondre.

Le rapprochement inéluctable entre *reporting* financier et *reporting* sociétal sera rappelé en conclusion de ce deuxième chapitre²⁵⁸.

²⁵⁴ Cf. Partie I, § 2.4.

²⁵⁵ Cf. Partie I, § 2.4.7.

²⁵⁶ Cf. Partie I, § 2.5.

²⁵⁷ Cf. Partie I, § 2.6.

²⁵⁸ Cf. Partie I, § 2.7.

2.1. Prégnance des théories contractuelles

Parmi les théories contractuelles développées ci-après puis recensées sous une forme synoptique, dont nous avons perçu l'apport dans la mise en relation entre les IFRS et le RSE, la **théorie de l'agence** et la **théorie des parties prenantes** figurent au premier plan de notre recherche, car elles placent l'actionnaire (et dans une moindre mesure les dirigeants) au centre de la problématique en se fondant sur une **logique de valeur**, distincte d'une **logique de transaction** caractérisant la **théorie de la légitimité**, mais vers laquelle converge néanmoins la théorie des parties prenantes :

- la légitimité d'une organisation dépend en définitive du jugement des parties prenantes ;
- nous associons par ailleurs la légitimité organisationnelle invoquée en matière d'information sociétale (Déjean et Oxibar, 2006²⁵⁹) à la légitimité normative (applicable en matière d'information financière) au travers des travaux déjà cités d'Habermas²⁶⁰.

2.1.1. Représentation comptable des théories de l'agence et des parties prenantes

La **théorie de l'agence** et la **théorie des parties prenantes** s'inscrivent respectivement dans une conception **dynamique** et une approche **statique** de la comptabilité (Richard, 2002²⁶¹), différenciant les référentiels comptables nationaux français et allemands²⁶² :

- la première, en consacrant la notion de valeur créée pour les seuls actionnaires (*shareholders*) et par assimilation les dirigeants²⁶³, serait proche de la conception

²⁵⁹ DEJEAN, Frédérique. OXIBAR, Bruno. « Diffusion d'information sociétale et stratégie de légitimation : une étude longitudinale appliquée au cas Péchiney ». *Congrès de l'Association Canadienne des Professeurs de Comptabilité, Niagara Falls, Canada, 5-8 juin 2006 ; 27^{ème} congrès AFC 2006 « Comptabilité, contrôle, audit et institution(s) », Tunis, 10-11-12 mai 2006*. [référence du 10 avril 2012],

http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/54/81/10/PDF/38-DEJEAN_OXIBAR.pdf

²⁶⁰ HABERMAS, Jürgen. *op. cit.* 1991; HABERMAS, Jürgen. *op. cit.* 1983.

²⁶¹ RICHARD, Jacques. *Comment la comptabilité traditionnelle allemande protège les créanciers et les managers : une étude historique et sociologique*. Cahier de recherche du CEREG, Université Paris Dauphine, 2002, 28 p. [référence du 10 avril 2012], http://www.cereg.dauphine.fr/cahiers_rech/cereg200201.pdf

²⁶² Cf. Partie I, § 2.2.

française de l'information comptable et d'une gouvernance actionnariale dans une optique essentiellement financière dirigée vers les actionnaires et investisseurs ; elle se rapprocherait de la comptabilité en « juste valeur », telle que promue par les normes comptables internationales, pour la meilleure information des actionnaires ;

- la seconde, en insérant l'entreprise dans son environnement, servirait résolument les intérêts de l'ensemble des parties prenantes (*stakeholders*) ; privilégiant le coût historique par opposition à la juste valeur, elle se focaliserait sur les échanges économiques de l'entreprise avec son environnement et sur son objectif productif.

2.1.2. Théorie de la légitimité

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la **théorie de la légitimité**, mobilisée dans les recherches longitudinales sur la diffusion par les entreprises d'informations publiques, en particulier sociétales (Deegan, Rankin et Tobin, 2002²⁶⁴ ; Brown et Deegan, 1998²⁶⁵, Guthrie et Parker, 1989²⁶⁶), enseigne que cette communication procède d'une quête de légitimation par les émetteurs, en vue d'obtenir les ressources nécessaires à la poursuite de l'exploitation :

- même si le *reporting* sociétal ne trouve pas sa contrepartie immédiate en termes financiers, il constitue pour les entreprises une ressource stratégique provenant d'une légitimité dans leur organisation, laquelle répond aux attentes des parties prenantes et

²⁶³ L'appropriation des résultats de l'entreprise par les managers n'est pas étrangère à la gestion des résultats telle que définie par Schipper comme une intervention délibérée du manager dans le processus d'information financière externe dans le but de s'approprier des gains personnels (SCHIPPER, Katherine. « Commentary on Earnings management ». *Accounting horizons*, 1989, vol. 3, n°4, p. 91-102) ou encore par Davidson, Stickney et Weil en tant que processus par lequel on prend des mesures délibérées à l'intérieur des contraintes liées aux normes comptables afin d'arriver à un niveau de résultat souhaité (DAVIDSON, Sidney, STICKNEY, Clyde P., WEIL, Roman L. *Accounting, the language of business*. Sun Lakes, Arizona : T. Horton, 1987, 7^e éd., 131 p.).

²⁶⁴ DEEGAN, Craig, RANKIN, Michael, TOBIN, John. « An examination of the corporate social and environmental disclosures of BHP from 1983-1997 ». *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, 2002, vol. 15, n°3, p. 312-343.

²⁶⁵ BROWN, Noel, DEEGAN, Craig. « The public disclosure of environmental performance information – A dual test of media agenda setting theory and legitimacy theory ». *Accounting and Business Research*, 1998, vol. 29, n°1, p. 21-41.

²⁶⁶ GUTHRIE, James, PARKER, Lee D. « Corporate social reporting : a rebuttal of legitimacy theory ». *Accounting and business research*, 1989, vol. 19, n°76, p. 353-352.

reflète par là même une adéquation entre des valeurs sociales et des actions organisationnelles (Pfeffer et Salancik, 1978²⁶⁷) ;

- par assimilation, la communication financière procéderait d'une démarche (volontaire ou non), de la part des entreprises de faire reconnaître le corpus normatif sous-jacent par les parties prenantes auxquelles elle est adressée, et ce sans préjuger de son incidence économique, le marché n'étant pas nécessairement sensible au référentiel utilisé.

2.1.3. Théorie de la contingence

La **théorie de la contingence**, envisagée au travers de la communication financière et extra-financière, pose l'organisation comme un système influencé par l'environnement et dans lequel les comportements des différents acteurs interagissent (Lawrence et Lorsch, 1967²⁶⁸) ; elle se réfère aux positions et au pouvoir des différents acteurs internes et externes à l'entreprise (Mintzberg, 2004²⁶⁹ et 2003²⁷⁰), par exemple :

- les salariés et leurs représentants (syndicats, organisations professionnelles) ;
- les actionnaires, intervenant en tant que propriétaires de l'entreprise dans la conduite de ses affaires ;
- le marché lui-même qui est défini comme un facteur influençant directement (mais pas exclusivement) l'entreprise en tant qu'organisation, par la perception que ses membres ainsi que les analystes ont de ce marché.

²⁶⁷ PFEFFER, Jeffrey, SALANCIK, Gerald. *The external control of the organizations*, Stanford : Stanford University Press, 2003, 2^e éd. (réédition à l'occasion du 25^e anniversaire de la parution en 1978), 336 p.

²⁶⁸ LAWRENCE, Paul R., LORSCH, Jay W. *Organization and Environment*. Boston : Harvard Business School Press, 1986, édition révisée (première édition en 1967), 279 p.

²⁶⁹ MINTZBERG, Henry. *Pouvoir et gouvernement d'entreprise*. Paris : Les Editions de l'Organisation, 2004, 240 p.

²⁷⁰ MINTZBERG, Henry. *Le pouvoir dans les organisations*. Paris : Les Editions de l'Organisation, 2003, 2^e éd., 688 p.

La théorie de la contingence trouve ainsi à s'appliquer dans le *reporting* financier et le *reporting* extra-financier adressés au marché.

2.1.4. Théorie des conventions

La **théorie des conventions**, appliquée dans un contexte de globalisation aux conventions comptables (Amblard, 2000²⁷¹), permet de comprendre l'introduction des normes comptables internationales en tant qu'alternative aux règles comptables nationales, alternative insufflée par les parties prenantes les plus actives (Boisselier, 1992²⁷²), en particulier les membres de la profession comptable présents au sein de l'organisme supranational de normalisation (IASC / IASB), et suffisamment partagée par le public concerné pour en favoriser la diffusion. A cet égard l'activisme des principaux milieux professionnels concernés²⁷³ peut de nouveau être évoqué, en particulier celui des cabinets anglo-saxons²⁷⁴ (promoteurs de normes dont ils détiennent la maîtrise au plan technique et ayant étendu leur influence jusqu'au sein des instances professionnelles nationales qui dès lors participent en relais à la propagation de ces normes), ainsi que des analystes financiers (demandeurs d'informations récurrentes et détaillées selon le format normatif).

Du point de vue des entreprises, une distinction semble devoir être établie entre celles de taille suffisamment importante pour bénéficier d'un retour d'image via une communication financière sophistiquée et normalisée, et ainsi mobilisées dans l'ensemble du processus normatif, et celles plus petites et moins impliquées dans ce processus normatif, qui sont confrontées aux difficultés d'appréhension du référentiel et en attente de plus de flexibilité, tant dans l'élaboration que dans l'application des normes (Morris, 1987²⁷⁵).

²⁷¹ AMBLARD, Marc. « La théorie des conventions : une approche renouvelée du modèle comptable ? ». 21^{ème} congrès AFC 2000 « Risques et comptabilité ». [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/74/19/PDF/AMBLARD.pdf>

²⁷² BOISSELIER, Patrick. « Genèse des cadres conceptuels comptables : quels fondements théoriques ? ». *La Revue du Financier*, 1992, n°85, p. 67-89.

²⁷³ Cf. Partie I, § 1.4.3.

²⁷⁴ Cf. Partie I, § 1.4.4.

²⁷⁵ MORRIS, Richard. « Signalling, Agency Theory and Accounting Policy Choice ». *Accounting and Business Research*, 1987, vol. 18, n°69, p. 47-56.

De ce terrain comptable que nous avons déjà partiellement exploré dans le premier chapitre, nous translaterons la théorie des conventions à la communication non financière.

2.1.5. Synoptique des théories contractuelles

Nous reviendrons sur ces théories contractuelles en conclusion des deuxième et troisième chapitres de notre étude empirique, qui se dédouble en un volet IFRS²⁷⁶ et un volet RSE²⁷⁷.

Comme annoncé au début de ce sous-chapitre, le tableau ci-dessous dresse la typologie des théories contractuelles que nous venons de présenter.

²⁷⁶ Cf. Partie II, § 2.4.

²⁷⁷ Cf. Partie II, § 3.4.

Tableau 5 : Typologie des théories contractuelles

Théorie	Logique	Auteurs
Théorie de l'agence et Théorie des Parties Prenantes	Logique de valeur : création de valeur pour l'actionnaire	Charreaux et Desbrières (1998 ²⁷⁸), Donaldson et Preston (1995 ²⁷⁹), Hill et Jones (1992 ²⁸⁰), Jensen & Meckling (1976 ²⁸¹)
Théorie de la légitimité	Logique de transaction : insérant l'entreprise dans son environnement	Deegan, Rankin et Tobin (2002 ²⁸²), Brown et Deegan (1998 ²⁸³), Gray <i>et al.</i> (1995 ²⁸⁴), Suchman (1995 ²⁸⁵), Donaldson et Preston (1995 ²⁸⁶), Guthrie et Parker (1989 ²⁸⁷), Pfeffer et Salancik (1978 ²⁸⁸), Dowling et Pfeffer (1975 ²⁸⁹)

²⁷⁸ CHARREAUX, Gérard, DESBRIERES, Philippe. « Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre valeur actionnariale ». *Finance Contrôle Stratégie*, 1998, vol. 1, n°2, p. 57-88.

²⁷⁹ DONALDSON, Thomas, PRESTON, Lee E., « The stakeholder theory of corporation : concepts, evidence and implications ». *Academy of Management Review*, 1995, vol. 20, n°1, p. 65-91.

²⁸⁰ HILL, Charles W.L., JONES, Thomas M. « Stakeholders-Agency Theory ». *Journal of Management Studies*, 1992, vol. 29, n°2, p. 131-155.

²⁸¹ JENSEN, Michael, MECKLING, William. « Theory of the firm : managerial behaviour, agency costs and ownership structure ». *Journal of Financial Economics*, 1976, n°3, p. 305-360.

²⁸² DEEGAN, Craig, RANKIN, Michael, TOBIN, John. *op cit.* 2002.

²⁸³ BROWN, Noel, DEEGAN, Craig. *op. cit.* 1998.

²⁸⁴ GRAY, Rob, KOUHY, Reza, LAVERS, Simon. « Corporate social and environmental reporting – A review of the literature and a longitudinal study of UK disclosure ». *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 1995, vol. 8, n°2, p. 47-77.

²⁸⁵ SUCHMAN, Mark C. « Managing legitimacy : strategic and institutional approaches ». *Academy of Management Review*, 1995, vol. 20, n°3, p. 571-610.

²⁸⁶ DONALDSON, Thomas, PRESTON, Lee E. *op. cit.* 1995.

²⁸⁷ GUTHRIE, James, PARKER, Lee D. *op. cit.* 1989.

²⁸⁸ PFEFFER, Jeffrey, SALANCIK, Gerald. *op. cit.* 2003.

²⁸⁹ DOWLING, John, PFEFFER, Jeffrey. « Organizational legitimacy : social values and organizational behavior ». *Pacific Sociological Review*, 1975, vol. 18, n°1, p. 122-136.

Tableau 6 : Typologie des théories contractuelles (suite)

Théorie	Logique	Auteurs
Théorie de la contingence	Logique contextuelle : les formes, organisations dépendent des conditions auxquelles elles sont confrontées	Mintzberg (2004 ²⁹⁰ , 2003 ²⁹¹) Burns et Stalker (1994 ²⁹²). Lawrence et Lorsch (1986 ²⁹³) Woodward (1966 ²⁹⁴)
Théorie des conventions	Logique comportementale : les individus confrontés à l'incertitude décident de leur propre comportement et l'ajustent en fonction du comportement des autres	Amblard (2000 ²⁹⁵) Gomez (2001 ²⁹⁶ , 1994 ²⁹⁷)

2.1.6. Opposition entre théorie de l'agence et théorie des parties prenantes

La théorie de l'agence et la théorie des parties prenantes constituent le socle théorique des travaux que nous avons menés en premier lieu dans le domaine du *reporting* financier, avant de les élargir au *reporting* sociétal :

²⁹⁰ MINTZBERG, Henry. *op.cit.* 2004.

²⁹¹ MINTZBERG, Henry. *op.cit.* 2003.

²⁹² BURNS, Tom, STALKER, George M. *The management of innovation*. Oxford : Oxford University Press, 1994, édition révisée, 199 p.

²⁹³ LAWRENCE, Paul R., LORSCH. *op. cit.* 1986.

²⁹⁴ WOODWARD, Joan. *Management and Technology*. London : H.M. Stationery Office, 1966, édition révisée, 40 p.

²⁹⁵ AMBLARD, Marc. *op.cit.* 2000.

²⁹⁶ GOMEZ, Pierre-Yves. *op. cit.* 2001.

²⁹⁷ GOMEZ, Pierre-Yves. *Qualité et théorie des conventions*. Paris : Economica, 1994, 270 p.

- La théorie de l'**agence**, qui fournit une représentation de l'entreprise réduite au contrat de délégation de pouvoir entre actionnaires-investisseurs et dirigeants, considère que la création de richesse au bénéfice des actionnaires est l'objectif à privilégier pour les dirigeants de l'entreprise et repose par conséquent sur le principe (contesté) de l'efficacité des marchés (selon lequel les investisseurs détiennent simultanément les mêmes informations) ;
- Selon une logique différente, la théorie des **parties prenantes**, en posant comme postulat que chaque acteur de l'entreprise n'est pas seulement un moyen pour accroître la richesse des actionnaires, mais qu'il est également une fin en lui-même, ne trouve son utilité que par rapport à des acteurs déterminés.

L'opposition que nous présentons entre ces deux théories est contraire à la tentative de fusion entre elles qui conduirait, en accord avec le marché à un équilibre des intérêts des parties prenantes (Pesqueux, 2006²⁹⁸).

Resituée dans la théorie de l'agence et celle des parties prenantes, la normalisation comptable financiarise les conventions par le prisme de la *fair value* ou juste valeur²⁹⁹, par opposition au coût historique ou nominalisme (Ouvrard, 2006³⁰⁰), au point même que l'« uniformité-comparabilité » à l'échelle internationale proposée par les IFRS profiterait davantage aux firmes d'audit (maîtrisant la technique souvent complexe associée à la détermination de cette juste valeur) qu'aux investisseurs (Canziani, 2009³⁰¹)³⁰².

Pourtant la normalisation comptable apparaît indissociable de la contextualisation propre à chaque pays, ce que nous soulignons ci-après dans le cas de la France et de l'Allemagne par la perception différenciée du fait culturel et les freins à l'adoption des IFRS inhérents à la culture.

²⁹⁸ PESQUEUX, Yvon. *op. cit.* 2006.

²⁹⁹ Rendant notamment indispensable la mise en œuvre de modèles d'évaluation tels que l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie (*Discounted Cash Flow*).

³⁰⁰ OUVRARD, Stéphane. *op. cit.* 2006.

³⁰¹ CANZIANI, Arnaldo. « Des directives européennes aux normes IFRS : une approche critique ». *La Revue du Financier*, 2009, n°175, p. 3-14.

³⁰² Nous mettons plus loin en avant le caractère non seulement paradoxal mais également ambivalent de la juste valeur par rapport au coût historique (*cf.* Partie I, § 2.4.1 et § 2.4.2).

2.2. Freins culturels à l'adoption des IFRS

S'agissant de la France et de l'Allemagne, plusieurs façons peuvent ainsi être envisagées d'aborder la culture³⁰³ au sens large, que ce soit sous un angle conceptuel universaliste (Français) *versus* différentialiste (Allemands) ou dans le registre ethnologique : « Culture » (patrimoine de l'humanité) *versus* *Kultur* (patrimoine national) (Ayçoberry, 1998³⁰⁴ ; Brubaker, 1997³⁰⁵).

Ce point de vue apparemment plus englobant de la culture dans notre pays apparaît en contradiction avec le fait que la France ait, dans le domaine comptable, le plus résisté à l'adoption des IFRS (Ayoub et Hooper, 2009³⁰⁶ ; Mazars, 2005³⁰⁷)³⁰⁸, alors même que l'objectif de convergence du référentiel national français vers les IFRS est clairement affiché depuis 2002, avec des dispositions ayant fondamentalement réformé la notion d'actifs et de passifs³⁰⁹, et explique l'introduction du concept de méthode préférentielle³¹⁰ dans le Plan

³⁰³ Notre recherche vise à éclairer les conceptions des cultures allemandes et françaises. Par postulat, les différences résultant de l'observation relèvent de la culture et en sont constitutives (*cf.* Partie I, § 1.2).

³⁰⁴ AYCOBERRY, Pierre. « Histoire comparée, histoire européenne ». *Vingtième siècle*, 1998, vol. 59, n°1, p. 189-190.

³⁰⁵ BRUBAKER, Rogers. *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*. Paris : Belin, Collection Socio-histoires, 1997, 320 p.

³⁰⁶ AYOUB, Samir, HOOPER, Keith. « Les freins culturels à l'adoption des IFRS en Europe : une analyse du cas français ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.inria.fr/docs/00/45/61/96/PDF/p12.pdf>

³⁰⁷ MAZARS. *Enquête européenne*. 2005, 52 p.

³⁰⁸ Nonobstant l'effort de convergence entrepris au Plan Comptable Général vers ce référentiel comptable international pour l'établissement des comptes sociaux par le biais des méthodes dites « préférentielles » ; les différences entre les normes françaises et les normes IFRS tendent à se réduire, mais certaines restent incompressibles en raison des contraintes de hiérarchie des textes, de droit des sociétés et de droit fiscal.

³⁰⁹ C'est ainsi que le PCG a été amendé par les règlements :

- CRC 00-06 sur les passifs (définition, comptabilisation, évaluation) restreignant la constitution de provisions pour risques et charges ;
- CRC 04-06 et CRC 02-10 respectivement sur les actifs (définition, comptabilisation, évaluation) et les immobilisations (amortissement et dépréciation des actifs).

Ces règlements, dont certains ont pris effet dès 2002 (CRC 00-06), étaient en vigueur au moment de l'instauration des IFRS en 2005 (le CRC 04-06 et le CRC 02-10 ont été applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005).

Comptable Général (PCG). L'explication est probablement à rechercher dans un référentiel juridique et fiscal national qui se « télescope » avec le cadre conceptuel des IFRS ignorant ces spécificités³¹¹.

L'Allemagne quant à elle se caractérise par l'ambivalence d'un référentiel comptable national issu du Code de commerce (*Handelsgesetzbuch*), et marqué notamment au cours du XX^{ème} siècle par le traumatisme inflationniste des années 20, qui a été relayé par les difficultés de la reconstruction après guerre puis le coût de la réunification ; ces facteurs expliquent son attachement au nominalisme (coût historique), par opposition aux réévaluations (en juste valeur), dans la logique du référentiel IFRS. Nous apportons cependant les précisions suivantes :

- le référentiel comptable national allemand, contrairement au Plan Comptable Général français, n'ignorait rien de la technique d'actualisation indispensable à la compréhension de la notion de « juste valeur » consacrée par les IFRS dans le recours aux modèles à défaut de valeurs de marché³¹² ;
- la loi « BilMoG » (*Bilanzrechtsmodernisierungsgesetz*) offre en outre depuis 2010 des perspectives tangibles de rapprochement entre les référentiels comptables allemand et IFRS pour les sociétés non cotées, notamment par l'introduction des principes de juste valeur (*fair value*) sous certaines conditions et de prééminence de la réalité sur l'apparence (*substance over form*), concept que nous rappellerons plus loin³¹³ (Debrun et Zapp, 2009³¹⁴) ; nous résumons en annexe 13 pour mémoire les points saillants de ces nouvelles règles comptables allemandes qui sont le signe d'un rapprochement avec les règles IFRS ;

³¹⁰ La méthode préférentielle, en transformant pour ses utilisateurs une option d'emploi en obligation définitive, est considérée comme conduisant à une meilleure information financière ; il en est ainsi par exemple des provisions pour retraite ou de la méthode de prise de marge à l'avancement pour les chantiers de longue durée.

³¹¹ Non seulement en France et en Allemagne, mais universellement ; c'est ainsi qu'en réaction à l'affaire Enron aux Etats-Unis (2001), les IFRS ont renforcé leur ambition de privilégier la réalité économique par rapport au cadre juridique national sous-jacent.

³¹² Cf. Partie I, § 1.4.6.

³¹³ Caractéristique, avec la juste valeur (*fair value*), du référentiel IFRS (cf. Partie I, § 2.4).

³¹⁴ DEBRUN, Christof., ZAPP, Pierre. « Réforme comptable allemande : un début de convergence vers les normes IFRS ». *Revue Française de Comptabilité*, 2009, n°424, p. 23-27.

- l'Allemagne, en vertu d'un principe de subsidiarité donnant priorité à un règlement au niveau national des sujets abordés à l'échelon supranational tels que la normalisation comptable, a pendant longtemps recherché, par le *Deutscher Standardisierungsrat* (DSR), conseil de normalisation allemand à caractère privé reconnu par le Ministère allemand de la Justice, une concordance avec les IFRS via un cadre conceptuel national s'inspirant du cadre conceptuel de l'IASB³¹⁵.

Ainsi, en dépit d'un appel à un ralliement aux règles IFRS d'établissement des comptes³¹⁶, la conception germanique statique de la comptabilité, fidèle au nominalisme (coût historique) tendrait à favoriser les intérêts de l'ensemble des parties prenantes, en comparaison de la France dont la vision dynamique de la comptabilité (juste valeur) renverrait à une gouvernance essentiellement actionnariale (Giordano-Spring et Rivière-Giordano, 2008³¹⁷). Il convient là encore de nuancer les présupposés de cette affirmation répandue dans la littérature, tout en en conservant la teneur, par des précisions d'ordre purement comptable sur les notions de valeur et de coût³¹⁸ :

- la comptabilité **statique** vise en réalité à mesurer la liquidité des actifs de façon à permettre aux créanciers d'apprécier la capacité de l'entreprise à les désintéresser en cas de cessation des paiements *i.e.* à rembourser ses dettes à leur égard ; elle nécessite certes d'évaluer l'ensemble de ces actifs à leur valeur potentielle de marché, mais en tant qu'unités **séparables**, donc exclusion faite du *goodwill* qui ne pourrait être extériorisé que dans le scénario d'une revente en bloc de l'entreprise, cas de figure radicalement différent de celui d'une liquidation par démembrement. Dès lors la valeur potentielle de marché doit être comprise comme ne pouvant excéder le coût ;
- la comptabilité **dynamique**, à la recherche de la mesure des performances en termes de rentabilité financière de l'entreprise, ne fait pas explicitement référence dans sa version originelle à la valeur de marché des actifs ; elle suppose que le résultat

³¹⁵ KLEE, Louis. *op. cit.* 2001.

³¹⁶ Comptes consolidés dans un premier temps avec la perspective à terme d'une généralisation du référentiel aux comptes sociaux dans l'esprit du Règlement européen 1606/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 (*cf.* Partie I, § 1.2).

³¹⁷ GIORDANO-SPRING, Sophie, RIVIERE-GIORDANO, Géraldine. « Reporting sociétal et IFRS : quelle cohérence ? ». *Revue française de gestion*, 2008, n° 186, p. 19 à 34.

³¹⁸ RICHARD, Jacques. *op. cit.* 2002.

provenant des ventes de produits se réfère à leur coût d'acquisition (les actifs sont valorisés comptablement à leur coût d'acquisition³¹⁹, lequel est ensuite réparti sur le résultat au rythme de la production et des ventes). Cependant cette version puriste de la comptabilité dynamique a été récupérée par les normes comptables IFRS mobilisant des modèles mathématiques et actuariels qui calent, par la mise en œuvre régulière de tests de dépréciation (*impairment tests*), la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable déterminée comme étant la valeur **la plus élevée** du prix de vente et de la valeur d'utilité³²⁰, principe énoncé par IAS 36 : « Dépréciation d'actifs ». Il s'ensuit que dans le modèle dynamique ainsi revisité, le critère de valeur d'utilité supprime celui de valeur de vente / valeur de marché pour l'appréciation de l'opportunité de comptabiliser ou non une provision pour dépréciation :

Figure 2 : Cas de provision pour dépréciation dans un modèle comptable statique et dynamique

Dans un modèle comptable statique :

Cas n°1 : VALEUR DE VENTE < VALEUR D'UTILITÉ < COÛT
=> **Provision pour dépréciation ramenant la valeur de l'actif à sa valeur de marché**

Cas n°2 : VALEUR DE VENTE < COÛT < VALEUR D'UTILITÉ
=> **Provision pour dépréciation ramenant la valeur de l'actif à sa valeur de marché**

³¹⁹ Réévalué le cas échéant pour tenir compte de l'inflation.

³²⁰ La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus à la fois de l'usage et de la valeur liquidative de l'actif considéré.

Dans un modèle comptable dynamique :

Cas n°1 : VALEUR DE VENTE < VALEUR D'UTILITÉ < COÛT

=> **Provision pour dépréciation ramenant la valeur de l'actif à sa valeur d'utilité**

Cas n°2 : VALEUR DE VENTE < COÛT < VALEUR D'UTILITÉ

=> **Pas de provision pour dépréciation**

Du fait du caractère aléatoire des prévisions et des aléas pesant sur la détermination des taux d'actualisation intégrés dans les modèles mathématiques et actuariels qui conditionnent le calcul de la valeur d'utilité, la sécurité du créancier se trouve *de facto* amoindrie dans un modèle comptable dynamique où il n'a plus l'assurance de recouvrer des actifs à leur valeur potentielle de vente, lorsque cette dernière est inférieure au coût, comparativement à un modèle comptable statique alignant le coût des actifs sur leur valeur de vente dans un contexte d'incertitude. Cette prééminence de la valeur d'utilité, porteuse d'aléas, sur la valeur de vente, appréciée de façon tangible à un instant « t », est d'autant moins sécurisante pour un créancier que la valeur d'utilité ne peut pratiquement s'apprécier que sur un ensemble d'actifs **interconnectés**³²¹, alors que, comme indiqué ci-dessus, le modèle comptable statique développe un raisonnement, en matière de provisionnement d'actifs, à partir de la valeur des biens considérés comme **isolés**.

C'est donc tant par un glissement des bases fondant la comptabilité statique (référence initiale au marché) que par une révision des fondements de la comptabilité dynamique (absence de référence initiale au marché) que finit par s'opérer l'association entre cette dernière et la juste valeur, qui ne renvoie pas nécessairement à une valeur de marché, mais plutôt à une valeur d'utilité ; en définitive, la prise en considération ultime de la valeur d'utilité dans le référentiel IFRS, qui a repris à son compte le concept de comptabilité dynamique, induit une rigidité à la baisse de la valeur des actifs par rapport à l'approche prudente de la comptabilité statique de conservation de ces actifs soit à leur coût, soit par voie de provision à leur valeur minimale (de vente) lorsque ce coût est supérieur à leur valeur de vente.

³²¹ Au travers des Unités Génératrices de Trésorerie (communément dénommées UGT dans le registre sémantique des IFRS).

Nous retiendrons après ces commentaires que les approches statique et dynamique de la comptabilité caractérisent respectivement les règles comptables allemandes et les règles comptables françaises dans un mouvement de convergence vers le référentiel IFRS encourageant l'application du principe de juste valeur, qui est plus proche de la conception dynamique française que de la conception statique allemande de la comptabilité.

A partir de ce constat, que nous avons établi en recherchant les freins culturels à l'adoption des IFRS dans le registre comptable caractérisant ces normes, et ayant circonscrit notre cadre théorique autour des théories contractuelles en intégrant le phénomène contextuel que nous développerons en troisième partie³²², nous pouvons envisager la relation entre IFRS et RSE par le prisme de la gouvernance.

2.3. Recherche de la relation entre IFRS et RSE : mode de gouvernance plus que performance financière

Les IFRS, qui ne constituent qu'un instrument de *reporting* comptable et financier (Obert, 2008³²³), ne peuvent être assimilées au marché bien qu'elles s'y réfèrent (Gélard, 2008³²⁴). L'étude de l'impact boursier des IFRS a fait l'objet de nombreuses études, notamment sur les valeurs les plus échangées telles que celles du CAC 40 / SBF 120 et du DAX 30 / DAX 100, tendant à montrer que le passage à ces normes n'a pas eu d'incidence radicale sur la perception qu'ont les marchés de la valeur des sociétés, ni sur la confiance des investisseurs (Cormier *et al.* 2008³²⁵) ; des mesures ont du reste été prises pour amender certaines normes complexes réputées favoriser la volatilité, notamment celles relatives aux instruments financiers, qui historiquement n'ont été homologuées que tardivement³²⁶. Par extension à la

³²² Cf. Partie I, § 3.

³²³ OBERT, Robert. « Les IFRS sont-elles la cause de la crise financière ? ». *Revue Française de Comptabilité*, 2008, n°415, p. 43-45.

³²⁴ GELARD, Gilbert. « Les normes comptables : un repère stable dans la crise financière ». *Revue Française de Comptabilité*, 2008, n°415, p. 24-25.

³²⁵ CORMIER, Denis, DEMARIA, Samira, TELLER, Robert. « Incidence des choix d'exemptions comptables sur la valorisation boursière des sociétés françaises lors de la première application du référentiel IFRS ». *La Revue du Financier*, 2008, n°170, p. 97-110.

³²⁶ Cf. IFRS 9 : « Instruments financiers » publiée en novembre 2009, en remplacement de l'IAS 39 : « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Le projet de remplacement de la norme IAS 39 par IFRS 9 répond à un objectif de réduction de la complexité des normes comptables relatives aux instruments

RSE, le postulat que le *reporting* sociétal n'influence pas positivement la performance boursière des entreprises est recevable.

Il n'existerait finalement pas de lien direct entre les performances financières et la communication RSE :

- au travers de l'étude des rapports non financiers disponibles sur le site de référence <http://www.corporateregister.com> (que nous avons également employé dans notre étude empirique³²⁷), Cardebat et Sirven³²⁸, s'appuyant sur le Modèle MEDAF d'évaluation des actifs financiers pour analyser l'influence de la RSE sur la performance boursière des entreprises cotées, révèlent même l'existence d'une relation négative et significative entre l'indice de RSE indiquant si la firme *i* a publié un rapport social à l'année *t* et le taux de retour sur valeur boursière ;
- Crifo et Ponssard³²⁹ s'interrogent également sur les conditions d'un bouclage RSE et performance financière, en soulignant l'absence de véritable consensus dans ce domaine, à relier notamment à la taille des échantillons étudiés et à l'hétérogénéité des variables : « *Au mieux, les conclusions mises en avant se bornent à réfuter l'argument qu'il y aurait un prix à payer (en termes de moindre performance financière) à prendre en compte la RSE dans les choix d'investissement* ». La communication RSE réduite à sa dimension environnementale ne semble pas non plus influencer positivement sur le coût des fonds propres ; elle n'entraîne pas de baisse du coût des ressources de financement sur le panel des sociétés du SBF 120 (Déjean et Martinez, 2008³³⁰).

Nous ne nous attacherons donc pas à établir un lien direct entre les performances des entreprises dans le domaine financier et celui de la RSE, en considérant que la création de valeur par les actions sociales (notamment environnementales) ne fait pas l'unanimité et que,

financiers. La date d'entrée en vigueur de cette nouvelle norme est attendue en 2015, sous réserve du processus d'homologation par l'Union Européenne (cf. Partie I, § 1.4.4 et § 1.4.5)

³²⁷ Cf. Partie II, § 1.3.4.

³²⁸ CARDEBAT Jean-Marie, SIRVEN, Nicolas. *op. cit.* 2009.

³²⁹ CRIFO, Patricia, PONSSARD, Jean-Pierre. *op. cit.* 2008.

³³⁰ DEJEAN, Frédérique, MARTINEZ, Isabelle. « Communication environnementale et coût des fonds propres : Le cas des entreprises du SBF 120 ». 29^{ème} congrès AFC 2008 « La comptabilité, le contrôle et l'audit entre changement et stabilité », Cergy Pontoise, 28-29-30 mai 2008. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.inria.fr/docs/00/52/58/15/PDF/p127.pdf>

sans anticiper sur nos propres conclusions, les enjeux managériaux qui en découlent ne sont pas définitivement démontrés (Ben Yedder et Zaddem, 2009³³¹).

Ne parvenant pas à établir de façon certaine la relation entre les IFRS et la RSE par les performances boursières, nous allons la rechercher au travers :

- d'une part, des principes coexistant dans le référentiel comptable : juste valeur³³² *versus* coût historique³³³ ;
- d'autre part, des parties prenantes à la communication financière et extra-financière, en distinguant les actionnaires des autres parties en présence : *shareholders* *versus* *stakeholders*³³⁴ ; nous constaterons parallèlement que le *reporting* sociétal³³⁵ tend à se diluer dans la communication dédiée au développement durable³³⁶ par l'émergence du concept ESG³³⁷ (Environnemental, Social, Gouvernance).

C'est ce *reporting* sociétal qui est actuellement encouragé par des initiatives gouvernementales, de façon toutefois moins contraignante en Allemagne, où les entreprises sont sollicitées pour se mettre en conformité avec le Code de développement durable³³⁸, qu'en France où le recours à la loi (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national sur l'environnement, dite Grenelle 2, amendée dernièrement à la marge par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, dite loi Warsmann) soumet les sociétés d'une certaine taille à l'obligation de produire et de faire contrôler par un organisme tiers leur *reporting* sociétal³³⁹.

³³¹ BEN YEDDER, Moez, ZADDEM, Férid. « La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), voie de conciliation ou terrain d'affrontements ? ». *Erudit*, 2009, vol. 4, n°1, p. 84-103.

³³² Cf. Partie I, § 2.4.1.

³³³ Cf. Partie I, § 2.4.2.

³³⁴ Cf. Partie I, § 2.4.3.

³³⁵ Cf. Partie I, § 2.4.4.

³³⁶ Cf. Partie I, § 2.4.5.

³³⁷ Cf. Partie I, § 2.4.6.

³³⁸ Cf. Partie I, § 2.4.7.

³³⁹ Cf. Partie I, § 2.5.

2.4. Vocation de la communication financière et sociétale

Au travers du référentiel IFRS est mis en avant le double principe de :

- « **Fair value** » ou « **juste valeur** »³⁴⁰ au sens de l'approche dynamique évoquée plus haut³⁴¹ servant les intérêts immédiats des seuls *shareholders* (dans une optique de gouvernance actionnariale exclusivement financière et potentiellement court-termiste), par opposition au « **coût historique** », symbole d'une approche statique au bénéfice des *stakeholders* (traités également, dans le cadre d'une gouvernance large, posant comme préalable la continuité de l'exploitation et représentant une conception holiste de l'entreprise) ;
- « **Substance over form** » ou « **prééminence de la réalité sur l'apparence** », privilégiant la représentation des phénomènes économiques sur la présentation juridique ; cette seconde notion, bien que connexe à la première, présente une moindre originalité en comparaison des règles antérieures à l'instauration des IFRS, dans la mesure où la prédominance de la nature économique des opérations sur leur qualification juridique prévalait déjà dans les règles d'établissement des comptes consolidés dans le référentiel national, tant en France (CRC 99-02³⁴²) qu'en Allemagne (*HGB*)³⁴³.

La juste valeur fait figure en revanche de concept difficile à transposer, suscitant de nombreuses interrogations dans sa mise en application.

2.4.1. Le paradoxe de la juste valeur

La juste valeur se définit comme étant le « *montant pour lequel un actif pourrait être échangé (ou un passif réglé) entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une*

³⁴⁰ Cf. Partie I, § 2.1.

³⁴¹ Cf. Partie I, § 2.2.

³⁴² Relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

³⁴³ Pour le retraitement des contrats de crédit-bail par exemple (ces derniers étant du reste, sous certaines conditions de durée du contrat par rapport à la durée d'utilisation des biens financés en crédit-bail, déjà activables dans les comptes sociaux allemands).

transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales ». Cette assertion soulève nombre de questions pointant l'ambiguïté de ce concept ; entre autres :

- Quid en l'absence (ou disparition) de marché, de parties ou de transactions (entre parties liées) ? La crise financière a révélé ce cas de figure inattendu et finalement inédit depuis la généralisation des IFRS ;
- La *fair value* serait la valeur résultant d'un processus d'évaluation correct pour l'ensemble des acteurs ; si prétendre normaliser des valeurs relève de l'impossible, une normalisation s'impose toutefois nécessairement pour faciliter les échanges et appréhender économiquement les biens et services ;
- Les parties à l'échange doivent être informées et consentantes, mais quelle est la juste valeur en cas d'asymétrie de l'information entre cédant et cessionnaire ? Qu'en est-il de la représentation de valeur d'utilité pour l'un ou l'autre ?

Le paradoxe de la juste valeur introduit finalement la question de l'éthique, conférant à la comptabilité une dimension éthique et sociétale, et lui permettant donc de s'infiltrer sur le terrain de la RSE.

La juste valeur ouvre indéniablement des perspectives en termes de pertinence de l'information diffusée et facilite, du point de vue des investisseurs, la compréhension de l'information comptable et financière dans toute sa complexité (Hamdi et Elabidi, 2010³⁴⁴), en opposition parfois caricaturée avec la prudence symbolisée par le coût historique, opposition que nous allons tenter de nuancer.

2.4.2. Juste valeur *versus* coût historique

En comparaison de la juste valeur, le coût historique, en se cantonnant à la compilation d'unités monétaires historiques, s'avère réducteur :

³⁴⁴ HAMDI, Badreddine, ELABIDI, Houda. « L'information comptable en juste valeur : quelle utilité pour les investisseurs ? ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.inria.fr/docs/00/45/93/51/PDF/p70.pdf>

Tableau 7 : Comparaison entre la juste valeur et le coût historique

La juste valeur	Le coût historique
<ul style="list-style-type: none"> • Est la plus pertinente pour les utilisateurs de l'information • Réduit les possibilités de manipuler les résultats • Crée des risques dans le cas des instruments financiers non liquides, donc évalués au moyen de modèles internes³⁴⁵ • Introduit de la « volatilité » • Créé des risques en termes de fiabilité et de comparabilité des comptes 	<ul style="list-style-type: none"> • Eloigne le bilan de la réalité • Ignore la création de valeur (en particulier via les éléments incorporels) • Laisse trop de marge de manœuvre aux dirigeants • Est un gage de (fausse) stabilité

Les exigences contradictoires en matière de communication financière induisent une tension entre le principe de juste valeur (répondant à la volonté des émetteurs de fournir aux investisseurs une information sur la rentabilité des fonds confiés à l'entreprise), et celui de coût historique souvent assimilé à la notion de prudence (pour sécuriser l'ensemble des créanciers)³⁴⁶. Il convient cependant d'observer que le coût historique, reconnu comme

³⁴⁵ Modèles d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie par exemple (cf. Partie I, § 2.1.6).

³⁴⁶ Dans le secteur immobilier, cette tension est poussée à l'extrême si l'on considère la coexistence au sein d'une seule et même norme (IAS 40 : « Immeubles de placement »), de deux méthodes d'évaluation des immeubles de placement exclusives l'une de l'autre, la première en juste valeur, la seconde en coût amorti ; cette situation ambiguë peut conduire notamment à :

- des difficultés d'appréhension de la juste valeur sur des marchés dépressifs (y compris en coût amorti nécessitant de documenter la juste valeur des immeubles de placement en annexe aux comptes consolidés) ;

principe comptable, est à dissocier de la prudence, relevant de la gouvernance³⁴⁷ et cohérente avec le cadre conceptuel originel de l'IASB (§ 37) : « *Prise en compte d'un certain degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations dans des conditions d'incertitude, pour faire en sorte que les actifs et produits ne soient pas surévalués et que les passifs et les charges ne soient pas sous-évalués* » ; le nouveau cadre conceptuel de l'IASB ne fait d'ailleurs plus allusion à cette mention de prudence, considérant en creux qu'elle ne ressort pas du domaine comptable³⁴⁸ (Gelard, 2010³⁴⁹).

Cette grille de lecture rénovée des IFRS ne modifie pas sur le fond la vocation des IFRS consistant à délivrer une information à destination des actionnaires (*shareholders*) actuels et potentiels (investisseurs), qui ne représentent qu'une fraction des parties prenantes (*stakeholders*) au *reporting* financier et sociétal.

2.4.3. Les actionnaires face aux autres parties prenantes

En tant qu' « utilisateurs prioritaires » de l'information comptable, les investisseurs en fonds propres et les investisseurs boursiers sont largement privilégiés par les IFRS (Achir et Chabane, 2009³⁵⁰ ; Colasse, 2002³⁵¹) ; le cadre conceptuel des IFRS stipule en effet qu' « *il s'agit de les aider à décider quand ils doivent acheter, conserver ou vendre des titres* ».

-
- des interférences avec la réglementation comptable nationale applicable aux comptes sociaux s'inspirant d'autres normes (IAS 16 : « Immobilisations corporelles » et IAS 36 : « Dépréciation d'actifs ») et régissant la méthode du coût amorti ;
 - des incertitudes le cas échéant sur le départage des immeubles de rendement et des immeubles d'exploitation (respectivement traités en IAS 40 et IAS 16 en consolidation et de façon uniforme dans les comptes sociaux) ;
 - des interrogations sur l'alternative de comptabilisation en coût amorti (emportant des problématiques de ventilation par composants) ou de conversion en juste valeur des immeubles d'exploitation.

³⁴⁷ GELARD, Gilbert. *op. cit.* 2011.

³⁴⁸ OBERT, Robert. *op. cit.* 2011.

³⁴⁹ GELARD, Gilbert. « Du bon usage d'un cadre conceptuel amélioré ». *Revue Française de Comptabilité*, 2010, n°437, p. 36-38.

³⁵⁰ ACHIR, Mohamed, CHABANE, Bia. *Les IFRS sont-elles au service de la sphère réelle ? La juste valeur : enjeux informationnels et organisationnel ?* Université de Tizi-Ouzou, 2009. [référence du 10 avril 2012], <http://www.iefpedia.com/france/wp-content/uploads/2009/12/Les-IAS-IFRS-sont-elles-au-service-de-la-sphère-réelle-La-juste-valeur-enjeux-informationnels-et-organisationnel---Achir-Mohamed-et-Chabane-Bia.pdf>

³⁵¹ COLASSE, Bernard. « La guerre des normes comptables n'aura pas lieu ». *Sociétal*, 2002, n°37, p. 89-93.

Maximiser la richesse des actionnaires reviendrait à maximiser la richesse de l'ensemble des parties prenantes, en vertu des lois de l'équilibre général.

Les autres *stakeholders* resteraient méconnus des normes IFRS³⁵² ; ces dernières sont d'ailleurs rédigées dans un style impersonnel, qui n'en facilite pas la vulgarisation ni la compréhension (*a contrario* les investisseurs, bien que n'étant pas les seuls pourvoyeurs de fonds, conservent la maîtrise de ce qui peut être perçu de l'extérieur comme un langage codé).

Ces parties prenantes autres que les actionnaires et investisseurs, fondus dans une masse d'acteurs mal identifiés par les concepteurs des normes, ne seront replacés dans la boucle des partenaires « actifs » de l'entreprise, concernés par la traduction comptable des faits et traités en tant que tels par les normes, que dans des situations extrêmes (telles qu'un dépôt de bilan, une cessation d'activité) lorsqu'il s'agira pour elles par exemple de renoncer à tel ou tel engagement reçu de la société, ou plus simplement à leur créance ; ce scénario extrême de rupture dans la continuité d'exploitation interpelle de nouveau sur l'opposition conceptuelle évoquée plus haut³⁵³ en relation avec les théories contractuelles, entre, d'une part, une comptabilité « statique » se référant au coût historique propre en pareil cas à retenir de la valeur au bénéfice des parties prenantes, au sens général des créanciers, et, d'autre part, une comptabilité « dynamique » plus proche de la valorisation en juste valeur, extériorisant une valeur maximale de réalisation au profit des seuls actionnaires³⁵⁴ (Casta, 2003³⁵⁵).

Nous résumons ci-dessous l'opposition entre *shareholders* et *stakeholders* au regard des IFRS :

³⁵² BESSIRE, Dominique. *op. cit.* 2005.

³⁵³ Cf. Partie I, § 2.1 et § 2.2.

³⁵⁴ RICHARD, Jacques. *op. cit.* 2002.

³⁵⁵ CASTA Jean-François. *La comptabilité « en juste valeur » permet-elle une meilleure représentation de l'entreprise ?* Cereg Université Paris Dauphine, 2003. [référence du 10 avril 2012], http://basepub.dauphine.fr/bitstream/handle/123456789/1860/Casta_REF_JV%20BAT.pdf?sequence=1

Tableau 8 : Comparaison entre les Shareholders et les Stakeholders

Les Shareholders	Les Stakeholders
<ul style="list-style-type: none"> • Détiennent les droits de décision, mais ne sont pas les uniques apporteurs de ressources • Représentent une population nettement identifiée et reconnue par les concepteurs de normes 	<ul style="list-style-type: none"> • Du fait de leur pluralité sont souvent assimilés à une masse indéfinie • Comptent de nombreux acteurs finalement mal cernés par les concepteurs de normes • N’entrent en ligne de compte qu’en cas de rupture des relations contractuelles (faillite)

En outre, le manque d’applications concrètes dans le référentiel IFRS, présenté par l’IASB non pas comme un corpus de règles, mais comme un ensemble de principes adaptables au cas par cas³⁵⁶, laisse ainsi une marge à l’interprétation, laquelle peut inciter les utilisateurs non prioritaires à l’information financière à la contestation liée à la présomption que, par l’appropriation des IFRS, les investisseurs sont privilégiés au détriment des autres parties prenantes du fait même de l’application de ces normes.

Dans la mouvance de l’assimilation progressive du *reporting* financier et du *reporting* sociétal, ce dernier trouve en tout état de cause une place légitime dans la communication s’adressant aux parties prenantes, et devient progressivement indissociable du premier, ce qui est perceptible à des degrés divers dans la nature des indicateurs utilisés, nonobstant la prééminence des indicateurs financiers sur les indicateurs sociétaux, illustrée ci-après.

2.4.4. Hiérarchie des indicateurs financiers et sociétaux

Le *reporting* sociétal nécessite de disposer d’informations non financières de pilotage (Johnson et Kaplan, 1987³⁵⁷) et de divers outils de suivi tels que des tableaux prospectifs ou

³⁵⁶ Cf. Partie I, § 1.4.6.

³⁵⁷ JOHNSON, H. Thomas, KAPLAN, Robert S., « Rise and fall of management accounting ». *Management Accounting*, 1987, p. 22-30.

équilibrés *balanced scorecard* rationalisant la stratégie de développement durable (Rasolofo-Distler, 2010³⁵⁸), ou *a minima* des tableaux de bord. Cependant les recherches sur la place de la RSE dans le pilotage et la stratégie des entreprises concluent à une nette sous-représentation par rapport aux outils financiers, comme illustré ci-dessous au vu de la place prédominante de l'axe financier et celle mineure de l'axe RSE respectivement (i) dans les outils de pilotage et (ii) dans les objectifs stratégiques d'un échantillon constitué de 79 contrôleurs de gestion, ainsi que, par contraste, au vu du positionnement des actionnaires et investisseurs au premier rang (iii) des cibles de communication financière et (iv) des thèmes de communication financière, sur une population de 51 entreprises appartenant à l'indice boursier du SBF 250 (Germain et Gates, 2007³⁵⁹) :

(i) Sous représentation de la RSE dans les outils de pilotage

Sur un échantillon français de 79 contrôleurs de gestion : moyenne de présence des indicateurs (sur 5 points)

Tableau 9 : Place de la RSE dans les outils de pilotage de 79 contrôleurs de gestion

• Axe financier :	4,25
• Axe clients :	2,75
• Axe processus internes :	2,85
• Axe innovation et apprentissage :	2,40
• Axe RSE :	1,65

³⁵⁸ RASOLOFO-DISTLER, Fana. « Conception d'un système de tableaux de bord intégrant le développement durable : une démarche qui articule « méthode OVAR » et « balanced scorecard » ». *31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques de la valeur », Nice, 10-11-12 mai 2010*. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.inria.fr/docs/00/47/69/43/PDF/p20.pdf>

³⁵⁹ GERMAIN, Christophe, GATES, Stephen « Le niveau de développement des indicateurs de responsabilité sociale dans les outils de pilotage de contrôle de gestion : une analyse des pratiques des entreprises ». *28^{ème} congrès AFC 2007 « Comptabilité et environnement », Poitiers, 23-24-25 mai 2007*. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/53/47/98/PDF/p43.pdf>

(ii) Sous représentation de la RSE dans les objectifs stratégiques

Sur un échantillon français de 79 contrôleurs de gestion : moyenne du niveau de relation des indicateurs avec les objectifs stratégiques (sur 5 points)

Tableau 10 : Place de la RSE dans les objectifs stratégiques de 79 contrôleurs de gestion

• <i>Axe financier</i> :	4,00
• Axe clients :	3,68
• Axe processus internes :	3,06
• Axe innovation et apprentissage :	2,95
• <i>Axe RSE</i> :	2,22

Par opposition, les investisseurs et actionnaires sont quant à eux parmi les premiers ciblés par la communication des sociétés (Bescos, Cauvin, Decock-Good, 2005³⁶⁰ et 2006³⁶¹) :

³⁶⁰ BESCOS, Pierre-Laurent, CAUVIN, Eric, DECOCK-GOOD, Christel. « Nature et caractéristiques des informations utilisées par les entreprises françaises dans le cadre de leur communication financière : une étude empirique ». 26^{ème} congrès AFC 2005 « Comptabilité et connaissances », Lille, 11-12-13 mai 2005. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/11/42/PDF/25.pdf>

³⁶¹ BESCOS, Pierre-Laurent, CAUVIN, Eric, DECOCK-GOOD, Christel. « La perception des entreprises françaises en matière de diffusion d'informations non financières : une enquête par questionnaire ». *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 2006, tome 12, vol. 2, p. 117-142.

(iii) Surreprésentation des investisseurs et actionnaires dans les cibles de communication

Tableau 11 : Place des investisseurs et actionnaires dans les cibles de communication financière de 51 entreprises du SBF 250

<u>Cibles de la communication financière (notes de 1 à 5) de 51 entreprises du SBF 250</u>		
Cibles	Moyenne	Ecart type
Actionnaires potentiels (investisseurs)	4,20	0,800
Comités de normalisation (AMF, FASB, IASB)	4,04	1,019
Conseil d'administration	4,00	1,114
Actionnaires majoritaires	3,96	1,119
Médias	3,84	0,987
Actionnaires individuels	3,57	0,964
Employés et syndicats	3,33	0,887
Clients	3,29	1,006
Créanciers	3,04	0,958
Pouvoirs publics	2,98	1,140
Société civile (public, associations)	2,96	1,183
Collectivités locales	2,63	1,131
Autres cibles	2,00	1,414

(iv) Surreprésentation des actionnaires dans les thèmes de communication

Tableau 12 : Place des actionnaires dans les thèmes de communication de 51 entreprises du SBF 250

Thèmes de la communication financière (notes de 1 à 5) de 51 entreprises du SBF 250		
Thèmes	Moyenne	Ecart type
Stratégie	4,63	2,705
Actionnaires	4,25	0,744
Gouvernance	4,12	0,840
Produits	4,00	0,825
Clients	3,86	0,960
Management des risques	3,75	0,956
Indicateurs monétaires	3,65	0,996
Concurrents / parts de marché	3,61	1,078
Ressources humaines	3,53	0,902
Recherche et développement	3,53	1,065
Développement durable	3,41	1,152
Autres thèmes	0,00	0,000

Les limites des indicateurs RSE tiennent au fait que le gain de la RSE n'a pas encore été démontré aux actionnaires et investisseurs (Humières, 2010³⁶²) ; la mesure du rapport coût/bénéfice de la RSE est encore en chantier. Par ailleurs l'entreprise, en positionnant la responsabilité sociale avant tout en rapport avec ses parties prenantes de premier rang (« primaires » *i.e.* vitales pour sa survie et sa réussite), notamment les actionnaires et les employés inclus dans les *stakeholders* organisationnels, tels que classés dans la typologie des parties prenantes que nous avons retenue *supra*³⁶³ (Cazal, 2005³⁶⁴), restreint inévitablement la RSE sur le plan conceptuel (Platet-Pierrot et Giordano-Spring, 2009³⁶⁵).

³⁶² HUMIERES (d'), Patrick. « Et si la RSE était d'abord une question de compétitivité ? ». *Echanges*, 2010, n°275, p. 54-56.

³⁶³ DOHOU-RENAUD, Angèle. *op. cit.* 2009. Cf. Partie I, § 1.4.2.

³⁶⁴ CAZAL, Didier. *RSE et parties prenantes : quels fondements conceptuels ?* Cahier de recherche du Centre Lillois d'Analyse et de Recherche sur l'Evolution des Entreprises (CLAREE), 2005. [référence du 10 avril 2012], http://gouvernance.gubernantia.com/MichelFilion/051_Theorie-3.pdf

³⁶⁵ PLATET-PIERROT, Françoise, GIORDANO-SPRING, Sophie. « Analyse du discours RSE dans la lettre du Président ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012],

Si l'un des enjeux des IFRS consiste à intégrer les dimensions de gestion dans la reddition des comptes (la norme IFRS 8 : « Secteurs opérationnels » en étant une illustration³⁶⁶), soulevant la problématique de l'asymétrie de l'information entre dirigeants et utilisateurs des comptes, la notion de performance financière (IFRS) est cependant réductrice de celle de performance économique au sens large (RSE), même si certains paramètres de mesure tendent à émerger (dont l'évolution de la part de marché de produits « labellisables » RSE sur le chiffre d'affaires global par exemple). Les avantages compétitifs de la RSE résident en définitive dans la création de valeur durable ; à titre d'exemples : abaissement des coûts des facteurs de production, découplage et réduction de matières à prix croissant, augmentation des parts de marché par l'accessibilité accrue à de nouveaux marchés et usages, abaissement des risques de conflictualité par la recherche de l'équité et la conformité réglementaire³⁶⁷. C'est ainsi que l'investissement socialement responsable (ISR) table sur un lien positif entre la performance financière à long terme et la prise en compte des critères sociaux et environnementaux (Guidici et Karyotis, 2006³⁶⁸).

La pluralité des indicateurs RSE et des référentiels utilisés dans le *reporting* RSE / développement durable et les initiatives prises tant en France qu'en Allemagne pour les rationaliser et les structurer contrastent avec l'unicité établie du référentiel IFRS (en dépit de l'augmentation du nombre de normes publiées par l'IASB) :

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/45/94/78/PDF/p112.pdf>

³⁶⁶ La norme IFRS 8 repose en effet sur le principe qu'une entité doit fournir les informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les effets économiques des activités auxquelles elle se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère :

- en marge des informations relatives au résultat, aux actifs et aux passifs, les informations générales à fournir sont notamment les facteurs utilisés pour identifier les secteurs, y compris la base d'organisation, relevant directement de la gestion ;
- le secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités ordinaires, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance, et pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

³⁶⁷ HUMIERES (d'), Patrick. *op. cit.* 2010.

³⁶⁸ GUIDICI, Sylvie, KARYOTIS, Catherine. « L'ISR français : un développement certain mais des performances à tester sur le long terme ». *Banque & Marchés*, 2006, n°83, p. 5-17.

- les cartographies de développement durable proposées en France sont nombreuses ; nous retenons ci-après³⁶⁹, à titre illustratif, une cartographie combinant une approche académique et une classification établie sous l'égide de la profession d'expertise comptable, ainsi que pour mémoire une liste d'indicateurs de l'Institut RSE Management³⁷⁰ qui s'est positionné, notamment depuis la promulgation de la loi Grenelle 2 évoquée ci-dessous³⁷¹, sur la recherche d'un bouclage entre la gouvernance et les enjeux sociétaux (sociaux et environnementaux) au niveau des entreprises ;
- en Allemagne, un Code de développement durable en relation avec le référentiel de l'*European Federation of Financial Analysts Societies* (EFFAS), Fédération européenne des sociétés d'analystes financiers, a vu le jour à la faveur du plan d'action « RSE en Allemagne » promu, comme nous l'avons déjà précisé dans le premier chapitre, par le gouvernement³⁷², avec le soutien de la *Deutsche Vereinigung für Finanzanalyse und Asset Management* (DVFA), Association des analystes financiers allemands, qui est le pendant outre-Rhin de la Société Française des Analystes financiers (SFAF) ; nous en indiquerons ci-après³⁷³ le mode opératoire.

2.4.5. Référence à une cartographie stratégique de développement durable

La matrice ci-dessous des enjeux et objectifs du développement durable (Trébuscq, 2009³⁷⁴), articulée autour d'un nombre pourtant restreint de 9 parties prenantes³⁷⁵ par un croisement avec des indicateurs GRI, a été réalisée à partir des travaux de l'Académie des Sciences et

³⁶⁹ Cf. Partie I, § 2.4.5.

³⁷⁰ Cf. Partie I, § 2.4.6.

³⁷¹ Cf. Partie I, § 2.5.

³⁷² Cf. Partie I, § 1.4.1.

³⁷³ Cf. Partie I, § 2.4.7.

³⁷⁴ TREBUCQ, Stéphane. « Cartographie stratégique des actions de développement durable : le cas de PME françaises ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.inria.fr/docs/00/46/06/40/PDF/p178.pdf>

³⁷⁵ 1- environnement et société rassemblant les ONG, 2- media et institutions d'enseignement et de recherche, 3- pouvoirs publics, 4- investisseurs, 5- clients, 6- salariés, 7- fournisseurs, 8- communauté, 9- organisations professionnelles.

Techniques Comptables et Financières (l'Académie, 2007³⁷⁶) ; elle donne un aperçu de l'ampleur du champ couvert par la RSE et de la diversité, confinant à la prolifération, des indicateurs extra-financiers susceptibles d'être utilisés (Berland, 2007³⁷⁷) ; en regard, les propositions d'indicateurs « type » ou « standards » telles que celles de l'Institut RSE Management recensées ci-dessous, en nombre délibérément limité³⁷⁸, bien que visant un objectif de louable rationalité, apparaissent insuffisantes à couvrir l'ensemble des situations :

Figure 3 : Matrice des enjeux et objectifs du développement durable

Axe Société	Assurer l'écoute des parties prenantes	Aider les ONG et les Universités dans leurs projets	Partager les bonnes pratiques de développement durable	Communiquer de manière transparente avec les médias
Axe Pouvoirs publics	Contribuer au développement des pays et des communautés locales	Lutter contre la corruption et le blanchiment de l'argent	Maîtriser les risques environnementaux	Evaluer les actions conduites en matière de développement durable
Axe Investisseurs	Réduire les risques			Assurer la croissance et la rentabilité
				Valoriser l'image de l'entreprise
Axe Clients	Assurer la qualité et la sécurité des produits	Obtenir le meilleur prix	Respecter les critères environnementaux et sociaux	Communiquer auprès des clients des informations fiables
Axe Environnement	Respecter la réglementation environnementale	Préserver les ressources naturelles	Mesurer et limiter l'impact environnemental de l'activité	Réparer les dégâts existants
Axe Salariés	Satisfaire les employés	Améliorer les conditions de travail	Assurer le respect des Droits de l'Homme	Diffuser en interne la culture de développement durable
Axe Fournisseurs	Etablir des partenariats de long terme	Respecter les délais de commande, livraison et paiement	Introduire et contrôler les critères sociaux et environnementaux	Organiser la communication

Source : Trébucq, 2009³⁷⁹

³⁷⁶ L'ACADEMIE. « Les PME & le développement durable : comment mesurer la performance en matière de développement durable ? Les principales parties prenantes et leurs attentes ». *Cahier de l'Académie*, 2007, n°5, p. 48.

³⁷⁷ BERLAND, Nicolas. « A quoi servent les indicateurs de la RSE ? Limites et modalités d'usage », p. 41-64. In MATAGNE, Patrick, *Le développement durable en question*. Paris : L'Harmattan, 2007, 186 p.

³⁷⁸ Cf. Partie I, § 2.4.6.

³⁷⁹ TREBUCQ, Stéphane. *op. cit.* 2009.

2.4.6. Propositions de 15 indicateurs de l'Institut RSE Management

Dans le cadre des discussions sur le décret d'application de l'article 83 à la loi Grenelle 2 est affirmé le concept du *reporting* ESG (Environnemental, Social, Gouvernance) ; l'Institut RSE Management propose les indicateurs suivants³⁸⁰ autour de ce triptyque, que nous énumérons pour mémoire et afin de mettre en évidence leur caractère rationnel mais limitatif :

(i) Indicateurs environnementaux

- 1- Evolution de la consommation énergétique (Giga Joules / Chiffre d'Affaires : CA)
- 2- Evolution des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (teq CO/CA)
- 3- Pourcentage des déchets et produits en fin de vie, recyclés ou valorisés
- 4- Evolution de la consommation d'eau (m3 / CA) et d'eau rejetée (m3 / consommation d'eau)
- 5- Pourcentage de projets de recherche et développement intégrés dans une démarche d'éco-conception (analyse de cycle de vie pour le projet)
- 6- Pourcentage du CA sur des produits offrant un bénéfice environnemental indiscutable ou reconnu

(ii) Indicateurs sociaux et sociétaux

- 7- Evolution de la contribution sociale totale (masse salariale + dépenses de formation + compléments de rémunération,... / CA)
- 8- Taux de satisfaction représentatif des salariés, des fournisseurs, des clients
- 9- Turnover de la population employée tous statuts
- 10- Evolution des pénalités consolidées (montant des pénalités environnementales, sociales, civiles,... / CA)
- 11- Evolution des contributions sociétales totales (impôts + mécénat - subventions)
- 12- Evolution des coûts des accidents et des maladies du travail (mesuré en prestations URSSAF / CA)

³⁸⁰ IRSE. *Note d'information et de réflexion à destination des entreprises concernées par la loi Grenelle II*. Paris : IRSE, 29 juin 2010, 4 p.

13- Pourcentage de sites internes, de sites de fournisseurs et de sites de sous-traitants (qui génèrent des flux de plus de 10 millions d'euros par an) ayant subi un audit environnemental et/ou social. Pourcentage de ces audits ayant mené à des procédures convenues

(iii) Indicateurs de gouvernance

14- Part de la rémunération variable des cadres dirigeants fixée sur des objectifs ESG

15- Périmètre de *reporting* des données ESG / périmètre d'activité groupe

2.4.7. Code de développement durable allemand

A la différence d'une vision française externe à l'entreprise des enjeux de développement durable, la RSE s'inscrit dans la tradition allemande de partenariat social entre les parties prenantes internes aux entreprises (direction et personnel) dans le cadre d'une économie sociale de marché (« Soziale Marktwirtschaft ») impliquant la participation des salariés (« Mitbestimmung ») (Segal *et al.*, 2003³⁸¹).

Le Code de développement durable adopté fin 2011 en Allemagne sous l'égide du Conseil allemand pour le développement durable (*German Concil for Sustainable Development*), résulte d'un processus ayant impliqué diverses parties prenantes (dont des représentants d'entreprises, de la société civile et des marchés financiers), qui revêt la forme d'une norme pour la transparence dans la gestion durable des entreprises, d'application volontaire ; s'inspirant entre autres des normes de rapport G3 de la GRI, citée en introduction à cette première partie, et du guide ISO 26000, il comprend une vingtaine d'indicateurs de performance (*key performance indicators* : KPIs) en correspondance avec les indicateurs GRI et EFFAS³⁸², et vis-à-vis desquelles les entreprises engagées dans la qualité de leur *reporting* ESG se déclarent conformes³⁸³.

³⁸¹ SEGAL, Jean-Pierre, SOBCZAK, André, TRIOMPHE, Claude-Emmanuel. *La responsabilité sociale des entreprises et les conditions de travail*. Dublin : Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2003, 110 p.

³⁸² CONSEIL ALLEMAND POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (*GERMAN CONCIL FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT*). *Code de développement durable allemand (CDD)*, [en ligne], 2011. Disponible à l'adresse :

2.5. Apport français de Grenelle 2 : dernier point de jonction à ce jour entre *reporting* financier et *reporting* extra-financier

L'obligation de publier des données extra-financières avait été introduite dans le Code de commerce (article L. 225-102-1) par la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques (NRE), requérant de la part des entreprises ayant recours à l'épargne publique sur un marché réglementé l'obligation d'indiquer dans leur rapport de gestion les modalités de prise en compte des conséquences sociales et environnementales de leur activité, ainsi que les engagements sociétaux pris en faveur du développement durable ; la liste des informations à publier a été établie par le décret d'application n°2002-221³⁸⁴ du 20 février 2002 (Depoers, 2010³⁸⁵). Ce dispositif concerne actuellement environ 700 sociétés.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement, déclinée en ses trois articles (*reporting* des données environnementales et sociales, bilan des émissions de gaz à effet de serre, étiquetage environnemental des produits et services) relatifs à la publication d'informations extra financières (dites de « Développement Durable ») a donné lieu à une analyse documentaire par l'AMF³⁸⁶ de

http://www.nachhaltigkeitsrat.de/uploads/media/RNE_Der_Deutsche_Nachhaltigkeitskodex_DNK_texte_Nr_41_Januar_2012_02.pdf [consulté le 10 avril 2012].

Mode opératoire commenté en français, [en ligne], 2011. Disponible à l'adresse :

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=code%20allemand%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable&source=web&cd=4&ved=0CDwQFjAD&url=http%3A%2F%2Fwww.reportingrse.org%2Fforce_document.php%3Ffichier%3Ddocument_752.pdf%26fichier_old%3DRNE_Octobre_2011_-_Code_du_developpement_durable_allemand.pdf&ei=g-SJT_CPO8nL8QOw55jaCQ&usg=AFQjCNF0VFDWKWFob9-91ZmEMD7euMSJ6w [consulté le 10 avril 2012].

[_Code_du_developpement_durable_allemand.pdf&ei=g-SJT_CPO8nL8QOw55jaCQ&usg=AFQjCNF0VFDWKWFob9-91ZmEMD7euMSJ6w](#) [consulté le 10 avril 2012].

[consulté le 10 avril 2012].

³⁸³ Sur le site d'informations, dans le rapport de gestion ou dans le rapport de développement durable de l'entité.

³⁸⁴ A titre d'exemples selon la nature de l'activité de l'entreprise : consommation de ressources en eau, matières premières et énergie, rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

³⁸⁵ DEPOERS, Florence. « Les nouvelles obligations d'information sociétale du Grenelle 2 ». *Revue Française de Comptabilité*, 2010, n°434, p. 15.

³⁸⁶ Recommandation AMF n° 2010-13 du 2 décembre 2010 – Rapport sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale et environnementale. [référence du 10 avril 2012], http://www.amf-france.org/documents/general/9734_1.pdf.

l'information publiée par des sociétés cotées en matière de RSE, dont nous retenons les points suivants ; sur son premier volet, elle impose en son article 83 (devenu depuis lors l'article 225), à partir de 2011, non seulement pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, mais également pour les entreprises non cotées dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires ou le nombre de salariés excèdent des seuils restant à fixer par décret, une obligation de :

- rendre compte des conséquences **sociales** et **environnementales** de l'activité et des engagements sociétaux en faveur du Développement Durable, avec un objectif affiché de comparabilité des données passant par une normalisation des modalités de leur présentation, ce qui n'était pas prévu par la loi NRE ;
- communiquer des données RSE consolidées (entité mère, filiales et sociétés contrôlées), alors que la loi NRE ne stipulait la publication d'informations qu'au niveau de la société mère ou sur un périmètre plus restreint que l'ensemble consolidé ;
- faire valider ces données (à partir de 2011 pour les sociétés cotées et de 2016 pour les autres sociétés) via un rapport de vérification et/ou d'attestation par un organisme tiers indépendant, qui devra se prononcer sur la sincérité des informations figurant dans le rapport (Audrain, 2011³⁸⁷).

L'article 225 de la loi Grenelle 2 étendait initialement à toutes les entreprises de plus de 250 salariés l'obligation de publier dans leur rapport annuel des informations sur la manière dont elles exercent leur responsabilité sociale et environnementale. Selon les informations disponibles à ce jour, le décret toujours à paraître³⁸⁸ de l'article 225 de la loi Grenelle 2 étendrait la liste des indicateurs de la NRE et imposerait à l'ensemble des entreprises françaises de plus de 500 salariés de communiquer des informations RSE dans le rapport du

³⁸⁷ AUDRAIN, Alban. « RSE Des obligations de communication renforcées ». *Echanges*, 2011, n°289, p. 26-27.

³⁸⁸ Par analogie avec les phénomènes observés lors de l'instauration des dispositions de la NRE en matière de publication d'informations à caractère environnemental et sociétal, le défaut de parution du décret de Grenelle 2, pourtant régulièrement annoncé comme imminent, pourrait présager d'une forme d'inaction, sous couvert de mobilisation autour de la loi, de réseaux habituellement opposés à ce type de dispositions, tablant sur l'absence définitive d'application législative faute de décret (ANTHEAUME, Nicolas. « Aux origines de l'obligation de publier des informations sociales et environnementales : le cas de la loi NRE en France ». *25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation », Orléans, 12-13-14 mai 2004*. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/27/63/PDF/Antheaume.pdf>).

conseil d'administration ou du directoire présenté à l'assemblée générale des actionnaires ou des associés, ce qui concernerait environ 2.500 sociétés. Il s'agirait d'instaurer par cette loi, revêtant une forme de régulation inédite (Malecki, 2010³⁸⁹) une gouvernance d'entreprise sociétale rajeunie, en relais à la loi NRE dont cette gouvernance d'entreprise s'est imprégnée depuis désormais une décennie.

La loi n°2012-387 du 22 mars 2012, dite loi Warsmann, relative à « la simplification du droit et l'allègement des démarches administratives »³⁹⁰, en instance de décret d'application, amende ces dispositions sans toutefois les modifier radicalement, par le décalage d'un an des obligations de *reporting*, d'attestation attachée au *reporting* et d'obligation de vérification, d'une part, et en dispensant les filiales de groupes de fournir un rapport RSE dès lors que la société mère aura réalisé un rapport consolidé, détaillé leurs activités et que les filiales considérées auront donné, dans leur propre rapport de gestion, accès à ce rapport consolidé.

Dans ce contexte, les branches professionnelles se dotent de dispositifs complémentaires reposant sur l'observation des pratiques sectorielles relayant les dispositions législatives³⁹¹.

L'accent mis sur la dimension environnementale du *reporting* RSE invite à une réflexion sur l'adaptation des normes IFRS à rendre compte de cet aspect ; le récapitulatif ci-dessous en recense plusieurs déjà existantes.

2.6. Contribution des IFRS au volet environnemental du *reporting* sociétal

On peut en effet noter l'utilité de certaines normes IAS/IFRS et des normes interprétatives IFRIC pour le *reporting* environnemental, permettant de relier les *reporting* financier et extra-

³⁸⁹ MALECKI, Catherine. « Le Grenelle II et la gouvernance d'entreprise sociétale ». *Bulletin Joly Sociétés*, 2010, septembre, p. 704-705.

³⁹⁰ Loi modifiant l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

³⁹¹ A titre d'exemple le *Global Real Estate Sustainability Benchmark* (GRESB) rapporte sur les pratiques environnementales des acteurs de l'investissement immobilier ; l'*European Public Real Estate Association* (EPRA) a publié un guide des meilleures pratiques en matière de *reporting* de développement durable (*Best Practices Recommendations on Sustainability Reporting*).

financier sur cet aspect environnemental. Les normes les plus évocatrices dans le registre de l'environnement sont les suivantes (Barbu *et al.*, 2011³⁹²) :

Tableau 13 : Normes IFRS / IFRIC utiles au reporting environnemental

Norme	Libellé
IAS 41	Agriculture
IFRS 6	Comptabilité des industries d'extraction
IFRS 8	Secteurs opérationnels
IFRIC 1	Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires
IFRIC 3	Droits d'émission de gaz à effet de serre (avec l'avis 2004-C du CNC)
IFRIC 5	Droits aux intérêts provenant des fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement
IFRIC 6	Passifs découlant de la participation à un marché spécifique – Déchets d'équipements électriques et électroniques

Dans le prolongement de l'exemple des sociétés immobilières que nous avons cité à plusieurs reprises³⁹³, la nature des normes IFRS utilisées dans ce secteur, énumérées dans le tableau ci-dessous, ne pointe cependant pas à ce jour explicitement sur des sujets environnementaux (KPMG, 2011³⁹⁴) :

³⁹² BARBU, Elena, FELEAGA, Liliana, FELEAGA, Niculae. « Quelles normes IAS/IFRS utiliser pour le reporting environnemental ? ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°440, p. 24-27.

³⁹³ Cf. Partie I, § 2.4.2 et § 2.5.

³⁹⁴ KPMG. *Application des normes IFRS par les sociétés foncières cotées françaises et européennes, Principales options retenues et incidences sur la présentation des comptes*, [en ligne], 2011. Disponible à l'adresse :

Tableau 14 : Normes IFRS utilisées dans le secteur immobilier

Norme	Libellé
IAS 1 révisée	Présentation des états financiers
IAS 17 / SIC 15	Étalement des avantages proposés ou perçus et traitement comptable des indemnités d'éviction
IAS 18	Comptabilisation des charges refacturées aux locataires
IAS 23	Traitement des coûts d'emprunt
IAS 27 amendée	États financiers consolidés et individuels
IAS 32 / IAS 39	Options relatives aux instruments financiers
IAS 40	Évaluation des immeubles de placement
IFRS 3 révisée	Regroupements d'entreprises
IFRS 5	Reclassement des actifs non courants détenus en vue de la vente
IFRS 8	Secteurs opérationnels

A partir de ce constat, nous présumons que la liste des normes IFRS et IFRIC en tête de ce sous-chapitre pouvant participer au *reporting* RSE dans sa composante environnementale, est susceptible d'être complétée à l'avenir, en fonction des besoins sectoriels et des standards de qualité³⁹⁵, par d'autres textes ou interprétations, dans la tendance actuelle à la Tétranormalisation.

Nous concluons ce deuxième chapitre dans cette vision prospective du bouclage entre le *reporting* financier et le *reporting* sociétal, en particulier sous l'aspect environnemental.

<http://www.kpmg.com/FR/fr/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/Application-IFRS-societes-foncières-cotées-françaises-européennes-2011.pdf> [consulté le 10 avril 2012].

³⁹⁵ Des labels de qualité tels que la norme de Haute Qualité Environnementale (HQE) encadrent déjà l'activité immobilière, ainsi qu'en France de nouvelles normes professionnelles fixées par le Grenelle de l'environnement (KPMG. *op. cit.* 2011).

2.7. Conclusion du deuxième chapitre

Le cadre théorique que nous avons retenu mobilise les théories contractuelles parmi lesquelles la théorie de l'agence et la théorie des parties prenantes permettent principalement de différencier les logiques de valeur traduites dans les comptes consolidés des sociétés françaises et allemandes établis selon le référentiel comptable international IAS/IFRS ; sous un angle comptable et financier :

- la première, en privilégiant dans ce référentiel le concept de juste valeur, envoie un message aux actionnaires et investisseurs sur l'axe de la valorisation patrimoniale, en montrant leur capacité à rentabiliser les capitaux investis par une création de valeur au profit des apporteurs de capitaux ;
- la seconde, par une application plus prudente du référentiel, exploitant les passerelles entre la juste valeur et le coût historique, communique à l'égard de l'ensemble des parties prenantes sur l'axe de la création de valeur non réduite à sa dimension purement financière appréciée de façon immédiate à la date d'arrêté comptable.

Si les normes sont imposées au nom d'une rationalité réputée ignorer les spécificités nationales, elles ne peuvent toutefois être dissociées de leur utilisation. A ce titre, nous avons pris conscience du fait que les spécificités transparaissant dans les référentiels comptables nationaux peuvent expliquer les difficultés pour les entreprises françaises et allemandes à rallier un référentiel comptable international décalé, sous différents aspects et à des degrés divers, par rapport aux particularités nationales, notamment juridiques et fiscales. Les efforts de convergence avec le référentiel IAS/IFRS entrepris en France depuis le début des années 2000 et plus tardivement³⁹⁶ en Allemagne, dans la réforme des règles comptables nationales, illustrent l'adhérence de ces règles aux particularismes franco-allemands dans leur confrontation à l'évolution vers un mouvement de normalisation à l'échelle supra nationale. Nous étudierons de façon plus précise ce phénomène de contextualisation, au travers d'exemples marquants, dans le troisième chapitre de cette première partie.

La cohabitation de la juste valeur et du coût historique est certes de nature à brouiller le message des IFRS auprès de leurs utilisateurs, et suscite des interrogations, notamment en cas

³⁹⁶ Avec près d'une décennie de décalage entre les premières réformes françaises du PCG en 2002 (CRC 00-06) et la loi allemande de modernisation du droit comptable « BilMoG » promulguée en 2009 (applicable en 2010).

de marchés peu actifs ou perturbés dans le contexte actuel de crise. C'est néanmoins au travers de la juste valeur, résultant d'un accord sur la valorisation en un temps et en un lieu donnés, dépendant donc du pays concerné, et renvoyant ainsi à la contextualisation, que peut être recherché le lien entre le référentiel comptable IFRS et d'autres normes et pratiques telles que celles encadrant la RSE ; la juste valeur implique en outre une connotation morale / éthique qui n'est pas neutre et permet d'établir ce parallèle entre IFRS et RSE, à défaut de pouvoir mettre en évidence une relation directe entre la RSE et la performance financière dont le référentiel comptable a vocation à rendre compte.

Même si la RSE ne tient pas encore la place des indicateurs financiers dans les outils de pilotage et les objectifs de communication des entreprises, les initiatives gouvernementales entreprises depuis la fin des années 2000, ayant abouti en France à des dispositions législatives contraignantes en matière de *reporting* sociétal (Grenelle 2) et en Allemagne à un Code de développement durable auxquelles les sociétés sont appelées à se conformer, montrent l'intérêt croissant pour une information publique mixant les indicateurs financiers et extra-financiers, et dont l'aboutissement serait un *reporting* totalement intégré selon le concept émergent d'*integrated reporting*.

Le référentiel IFRS, dans sa configuration actuelle, porte déjà en lui-même, par des normes³⁹⁷ et des textes interprétatifs ayant valeur de normes³⁹⁸, une capacité à rendre compte de certains aspects environnementaux du *reporting* sociétal. La mise en relation entre les différentes catégories de normes par le biais de la Tétranormalisation laisse entrevoir des possibilités d'hybridation sectorielle entre les normes IFRS et les normes environnementales³⁹⁹.

Les indicateurs extra-financiers, procédant de référentiels pluriels en contraste avec l'unicité du référentiel IFRS, se structurent en outre sous la pression croisée de plusieurs organismes privés tirant parti de cette tendance au brassage des informations financières et extra-financières, de par leur position à la frontière entre, d'une part, les actionnaires et investisseurs, et d'autre part, les autres parties prenantes ; à titre d'exemple les analystes financiers⁴⁰⁰ français et allemands, qui soutiennent publiquement ce mouvement de

³⁹⁷ IAS 41, IFRS 6, IFRS 8.

³⁹⁸ IFRIC 1, IFRIC 3, IFRIC 5, IFRIC 6.

³⁹⁹ Dans des secteurs tels que l'immobilier.

⁴⁰⁰ Regroupés au sein de la SFAF en France ou la DVFA en Allemagne.

globalisation du *reporting* financier et extra-financier, en faisant valoir son apport dans leur analyse de chances et de risques des entreprises, susceptible d'influer sur le comportement des investisseurs, peuvent contribuer progressivement à l'appropriation et à la matérialisation par les émetteurs du concept d'*integrated reporting*.

3. Une vision française et allemande différenciée de l'intérêt des parties prenantes et de la protection des créanciers

Comme annoncé ci-dessus en synthèse du deuxième chapitre, nous allons évoquer dans ce troisième et dernier chapitre, qui servira de transition entre notre cadre théorique et notre étude empirique, la propension des entreprises allemandes à protéger les créanciers, au travers :

- de données économiques : les sources de financement des entreprises visant, plus qu'en France, la recherche de fonds propres ou quasi fonds propres (dans l'éventualité d'une situation de liquidation nécessitant de désintéresser l'ensemble des créanciers), ou l'abaissement des besoins de financement du cycle d'exploitation (en termes de besoin en fonds de roulement) par des moyens et pratiques de paiement favorisant la rapidité des règlements ;
- de données comptables et financières : la rétention de valeur dans les comptes sociaux, en comparaison de la réglementation française, par la constitution ou le maintien au passif bilantiel de volants de provisions plus importants et la limitation de l'activation des éléments incorporels ; les différentiels de durées d'amortissements, que nous mentionnons pour mémoire, s'ils ne vont pas nécessairement dans le sens d'une plus grande prudence au sens strictement comptable en Allemagne (où les biens corporels tels que les biens immobiliers et de gros équipement sont amortis sur des durées comparativement plus longues que celles retenues en France), traduisent néanmoins un fait historique.

Ces phénomènes, qui feront l'objet de développements successifs dans les sous-chapitres à venir, peuvent en effet être reliés à plusieurs facteurs socioculturels ; en particulier :

- le rôle historique des banques pourvoyeuses de capitaux, sont à la fois associées au capital des entreprises (financement interne) et leur octroyent parallèlement des prêts (financement externe) ;
- le souci du respect des échéances et des engagements pris à l'égard des tiers ;
- le traumatisme inflationniste des années 20 expliquant la réticence des allemands jusqu'à aujourd'hui à faire usage de méthodes d'évaluation et de comptabilisation encourageant à la fois les réévaluations (dans la mouvance du concept de juste valeur) et la présence prolongée au bilan comptable de valeurs d'actifs incorporels tels que les survaleurs ou *goodwill* (*a fortiori* non amortis en application du référentiel IFRS) ;
- le coût de la reconstruction (« *Wiederaubau* ») après la seconde guerre mondiale 1939-1945, puis de la réunification allemande (« *Wiedervereinigung* ») en 1989-1990 ayant présidé respectivement au choix de durées d'amortissement longues sur les biens corporels⁴⁰¹, et au recours à une politique prudente de provisionnement⁴⁰².

S'ils tendent à s'estomper dans le contexte économique actuel limitant et/ou modifiant les sources de financement, d'une part, et du fait de l'évolution des règles comptables nationales françaises et allemandes dans le sens d'une convergence progressive vers le référentiel comptable international, d'autre part, ces phénomènes sont néanmoins perceptibles jusque dans les comptes consolidés établis en IFRS, que ceux-ci résultent de retraitements de consolidation requis par le corpus de normes à partir d'informations comptables produites selon les règles en vigueur au niveau national, ou qu'ils soient élaborés en application directe du référentiel IFRS sans étape intermédiaire⁴⁰³. C'est d'ailleurs à partir des comptes

⁴⁰¹ C'est ainsi que les bâtiments professionnels faisant partie intégrante des actifs d'exploitation sont amortis fiscalement sur une durée de plus de 30 ans (correspondant à un taux d'amortissement de 3%), sensiblement plus longue qu'en France où la durée d'amortissement usuelle dépasse rarement 20 ans, étant en outre précisé que les durées d'amortissement comptable peuvent être encore plus longues que les durées fiscales.

⁴⁰² Par exemple au titre de la dépollution des sols dans l'ex RDA, après la chute du mur de Berlin ; ces provisions ont perduré dans les années 2000 dans les comptes des sociétés ouest-allemandes qui se sont implantées dans les régions de l'Allemagne de l'Est.

⁴⁰³ Il y a lieu de noter à ce titre que la loi sur la facilitation de l'ouverture des capitaux (*Kapitalaufnahmeerleichterungsgesetz* (KapAEG)) a autorisé, dès 1998, les groupes élaborant leurs comptes

consolidés, et non pas des comptes sociaux, que nous bâtirons en deuxième partie notre étude empirique ; en effet les normes IFRS, même si elles sont à l'inspiration des réformes comptables introduites depuis le début des années 2000, ne s'appliquent en tant que telles qu'aux comptes consolidés en France et en Allemagne, la faculté de les utiliser pour l'établissement des comptes sociaux n'ayant pas été retenue⁴⁰⁴.

Nous étudierons plus particulièrement, par une comparaison franco-allemande :

- dans les sources de financement des entreprises⁴⁰⁵, le rôle des établissements bancaires parmi les investisseurs institutionnels, et les modalités d'affectation des résultats, contribuant à la pérennité des fonds propres, ainsi que les conditions et moyens de règlement, réduisant le besoin de financement du cycle d'exploitation ;
- dans les provisions pour risques et charges⁴⁰⁶ celles relevant respectivement d'une approche statique d'inventaire des risques et d'une approche dynamique d'anticipation des charges ; nous mentionnerons également le *distinguo* à établir, en ce qui concerne les provisions de retraite, entre les provisions pour indemnités de départ en retraite (ou

consolidés selon les normes d'un référentiel international (IFRS ou US GAAP) à ne pas présenter un double jeu de comptes consolidés selon le référentiel allemand, et ce jusqu'en 2004, à la veille de l'application des normes IFRS aux comptes consolidés des sociétés cotées (RICHARD, Jacques. *La crise et la réforme du système d'information comptable allemand à la fin du XX^{ème} siècle : la loi « sur la facilitation de l'ouverture des capitaux » de 1998*. Cahier de recherche du CEREG, Université Paris-Dauphine, 2002. [référence du 10 avril 2012], http://www.cereg.dauphine.fr/cahiers_rech/cereg200202.pdf) ; c'est ainsi que s'est opéré avant même l'instauration du Règlement européen 1606/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 (cf. Partie I, § 1.4.1) le passage progressif au référentiel IAS/IFRS de groupes allemands de tailles diverses, présents ou non sur les indices boursiers du DAX 30 / DAX 100 ; nous avons recensé parmi eux, à cette époque antérieure à la généralisation des IFRS et à titre indicatif, les sociétés suivantes opérant des secteurs d'activité très variés : DIS AG (travail intérimaire), EVN (fourniture d'énergie, de services et d'infrastructures), FJA (logiciels), Funkwerk (systèmes de communication), Henkel (produits lessiviers), LPKF (secteur électronique), MAN (construction mécanique), Mensch & Maschine (conception assistée par ordinateur), Nemetschek (intégration dans le bâtiment), Schering (pharmacie), S&T (informatique), Vögele (mode), Hugo Boss (prêt à porter).

⁴⁰⁴ Cf. Partie I, § 1.2.

⁴⁰⁵ Cf. Partie I, § 3.1.

⁴⁰⁶ Cf. Partie I, § 3.2.

indemnités de fin de carrière) dans leur acception française, et les provisions pour rente (versées aux intéressés et à leurs ayants-droits) dans leur acception allemande ;

- les différences de comptabilisation des investissements immatériels⁴⁰⁷, le passage en charge usuel en Allemagne étant conceptuellement contraire à la comptabilisation d'immobilisations incorporelles et à la création de *goodwill* prônée par les règles comptables françaises et les normes IFRS.

Ces exemples, qui pointent sur des facteurs socioculturels, ont été étudiés dans la littérature sous un angle historique au travers de l'opposition entre comptabilité « dynamique » et comptabilité « statique », la première mesurant la rentabilité financière de l'entreprise, la seconde la plaçant dans la situation où il lui faudrait désintéresser ses créanciers dans un scénario de cessation d'activité⁴⁰⁸. Cet angle de vue historique permet de classer la comptabilité allemande dans cette seconde catégorie ; en effet, depuis l'instauration du Code de commerce (*HGB*) originel en 1861, et en dépit de nécessaires adaptations à l'évolution du capitalisme jusqu'à la refonte du Code de commerce en 1985, les textes comptables se caractérisent par ce statisme (Beisse, 1993⁴⁰⁹), par opposition au dynamisme incarné par le référentiel IFRS qui est orienté vers la mesure de la rentabilité, au détriment de l'évaluation de la valeur potentielle de vente des actifs au profit des créanciers à la date d'arrêt des comptes⁴¹⁰.

Nous retrouverons la trace, dans les résultats de nos travaux empiriques, de ce conservatisme encore de mise en comptabilité allemande, et de sa résurgence dans les comptes consolidés, même lorsqu'ils sont établis selon le référentiel comptable international IFRS.

⁴⁰⁷ Cf. Partie I, § 3.3.

⁴⁰⁸ RICHARD, Jacques. *op. cit.* 2002.

Cf. Partie I, § 2.2.

⁴⁰⁹ BEISSE, Heinrich. « Gläubigerschutz – Grundprinzip des deutschen Bilanzrechts », p. 77-97. In BEISSE Heinrich, BEUSCH Karl, LUTTER, Marcus, NÄRGER Heribald, *Festschrift für Karl Beusch zum 68 Geburtstag zum 31 Oktober 1993*. Berlin : de Gruyter, 1993, 983 p.

⁴¹⁰ Ce *distinguo* ressort clairement de la comparaison entre les dispositions du Code de commerce allemand et celles de la norme IAS 36 : « Dépréciation d'actifs ».

Au plan purement comptable, les normes IFRS, par définition communes aux deux pays, sont pourtant censées aplanir, au stade de la consolidation des comptes *i.e.* de la construction, au niveau d'un groupe, d'une vision économique des événements intervenus au sein d'entités juridiques distinctes composant ce groupe, les différences existant entre les règles comptables nationales ; nous constaterons cependant la persistance de distorsions notables, reflétant une application plus prudente du référentiel IFRS outre Rhin.

3.1. Sources de financement comparées des entreprises

Nous évoquerons les trois volets précités du financement des entreprises contribuant au renforcement des fonds propres qui constituent une garantie de pérennité pour leurs créanciers :

- le rôle majeur des banques « maison » (*Hausbank*) dans l'accès aux diverses sources de financement en fonds propres et crédit bancaire⁴¹¹ ;
- le renforcement des fonds propres par le dispositif de thésaurisation des résultats caractéristique du mode dual des sociétés anonymes allemandes ; celles-ci sont en effet dotées d'un Conseil de surveillance dans lequel les salariés sont représentés, (conformément au système de cogestion caractérisant depuis les années 50⁴¹² l'économie allemande et depuis les années 70⁴¹³ le fonctionnement des grandes entreprises privées⁴¹⁴), et d'un Directoire réunissant les cadres dirigeants (lequel a priorité sur l'assemblée générale des actionnaires dans l'affectation des résultats en

⁴¹¹ Cf. Partie I, § 3.1.1.

⁴¹² La cogestion a été instituée dans les industries minières allemandes en 1951.

⁴¹³ La cogestion dans les grandes entreprises allemandes a été adoptée en 1976 et instaurée en 1978.

⁴¹⁴ Le système de cogestion (*Mitbestimmung*) en Allemagne repose à l'origine sur le principe de l'égalité des droits du capital et du travail ayant vocation à guider les décisions stratégiques ; sous la forme de plusieurs dispositifs, il s'applique à la conduite de l'entreprise par le truchement d'une représentation des salariés au conseil de surveillance, lesquels ont, au travers de ceux qu'ils ont élus pour les représenter et de leurs syndicats siégeant au conseil aux côtés des actionnaires, un droit de regard et le cas échéant de veto sur ces grandes décisions (en vertu du pouvoir co-décisionnel des représentants des salariés).

réserves, le solde étant laissé à la disposition des actionnaires pour le versement de dividendes⁴¹⁵);

- la fluidité des besoins de financement d'exploitation par la réduction du besoin en fonds de roulement consécutive des pratiques de règlement comptant⁴¹⁶.

3.1.1. Rôle historique des banques

L'influence exercée par les banques dans le financement des entreprises est comparativement plus importante et plus originale en Allemagne qu'en France ; en effet, les banques jouent traditionnellement un rôle de financiers et d'associés à part entière des entreprises, en particulier des sociétés familiales, d'où les dénominations à connotation presque « nourricière » d'*Hausbank*, littéralement « banque principale », « banque maison » ou encore « banque familiale » (Rousset, 1998⁴¹⁷). Ces banques, en étant à la fois créancières et actionnaires principaux en place dans l'entreprise et ayant de ce fait accès en interne aux informations comptables et de gestion (*insiders*), par opposition aux actionnaires minoritaires (*outsiders*), bénéficient d'un droit comptable servant leurs intérêts au sens large⁴¹⁸. Ainsi, une large partie des capitaux est fournie par les banques actionnaires et créancières (Bundesbank, 2009⁴¹⁹).

Cette « omniprésence » des établissements financiers dans la vie des sociétés, si elle a longtemps contribué à la force du modèle entrepreneurial rhénan, contribue cependant à le fragiliser dans le contexte de difficultés économiques auxquelles est actuellement confronté le

⁴¹⁵ Cf. Partie I, § 3.1.2.

⁴¹⁶ Cf. Partie I, § 3.1.3.

⁴¹⁷ ROUSSET, Isabelle. « Comprendre les états financiers allemands ». *Revue Française de Comptabilité*, 1998, n°298, p. 19-23.

⁴¹⁸ RICHARD, Jacques. *op. cit.* 2002.

Les grandes banques allemandes (Deutsche Bank, Dresdner Bank, Commerzbank) sont d'ailleurs souvent représentées dans les conseils de surveillance des sociétés anonymes.

⁴¹⁹ DEUTSCHE BUNDESBANK. *Monthly report January 2009*, [en ligne], 2009. Disponible à l'adresse :

http://www.bundesbank.de/download/volkswirtschaft/monatsberichte/2009/200901mb_en.pdf

[consulté le 10 avril 2012].

système bancaire (public et privé) en Allemagne, *a fortiori* dans le contexte de dépression boursière perdurant depuis octobre 2008⁴²⁰.

Les modalités d'affectation des résultats, décrites ci-dessous, constituent un autre élément déterminant de la solidité financière des entreprises allemandes.

3.1.2. Influence du droit des sociétés sur la politique d'affectation des résultats

Parmi les sociétés de capitaux, le droit allemand connaît essentiellement la société à responsabilité limitée (*Gesellschaft mit beschränkter Haftung : GmbH*) et la société anonyme (*Aktiengesellschaft : AG*) de type dual constituée d'un Directoire (*Vorstand*) et d'un conseil de surveillance (*Aufsichtsrat*). Est également considérée comme une société de capitaux la société en commandite par actions (*Kommanditgesellschaft auf Aktien : KgaA*), mais cette forme juridique présente un caractère hybride, dans la mesure où elle combine, comme en France, le régime de la société anonyme (société de capitaux) et de la société en commandite (société de personnes), et, contrairement à l'idée reçue, est peu fréquente en Allemagne. Dans la même catégorie de forme juridique « mixte », mais beaucoup plus répandue, existe outre-Rhin la société en commandite dont le commandité est une société à responsabilité limitée (*GmbH&CoKG*).

Les caractéristiques de financement, orientées vers la recherche de fonds propres, exercent une influence notable sur la politique de répartition des résultats des sociétés allemandes, l'autofinancement étant privilégié par rapport au versement de dividendes ; en atteste l'exemple des sociétés anonymes : compte tenu de leurs spécificités inhérentes au mode dual, par rapport aux sociétés anonymes françaises « traditionnelles » (dotées le plus souvent d'un conseil d'administration), elles bénéficient, généralement sur dispositions statutaires, d'un renforcement de leurs fonds propres assurée par l'affectation d'une fraction du résultat, en premier ressort par le Directoire, qui, étant l'organe compétent pour l'arrêté des comptes, est en mesure d'inscrire cette affectation en réserves ou équivalent dès la clôture des comptes de

⁴²⁰ Bien en amont de cette crise, la déroute de la WestLB survenue dès 2003 a depuis lors mis en exergue les inquiétudes liées à la disparition des garanties dont bénéficient les banques publiques régionales allemandes (*Landesbanken*) de la part des régions (*Länder*), qui leur assuraient jusqu'alors une excellente notation et des conditions de prêts favorables. La fin des garanties accordées aux banques publiques coïncide avec un ralentissement de l'économie outre-Rhin qui s'est répercuté sur les budgets des *Länder* et des métropoles régionales.

l'exercice. Cette revendication des dirigeants sur les bénéficiaires, qui trouve son origine dans le renforcement des pouvoirs directionnels affirmé par le III^{ème} Reich dans la loi sur les sociétés de 1937, a perduré dans le dispositif législatif entériné par la loi sur les sociétés de 1965 et les dispositions statutaires susmentionnées (Schön, 1997⁴²¹).

Le besoin en fonds de roulement est le troisième élément constitutif du financement des entreprises ; il est évoqué ci-dessous sous la forme des modalités de paiement de nature à réduire l'exposition de l'entreprise au risque d'insolvabilité, les modalités de règlement s'avérant plus sécurisantes en Allemagne comparativement à la France.

3.1.3. Comparaison des conditions et moyens de règlement

A l'instar des pratiques observées entre particuliers, les délais de règlement des entreprises sont en général plus courts en Allemagne qu'en France⁴²². Cet usage de règlement rapide est source d'économie de frais financiers pour les fournisseurs ; par ailleurs, il réduit sensiblement la masse des créances et des dettes dans le bilan des entreprises (qui ne présente pas, comme en France, de « comptes rattachés »), et minore le risque d'insolvabilité des débiteurs⁴²³.

⁴²¹ SCHÖN, Wolfgang. « Entwicklung und Perspektiven des Handelsbilanzrechts : vom ADHGB zum IASC ». *ZHR*, 1997, p. 133-159.

⁴²² Quinze jours fin du mois de l'expédition ou de la livraison, trente jours à la date de la facture par exemple.

⁴²³ La pratique des escomptes de règlement dans le cadre des négociations entre clients et fournisseurs (3 % pour paiement dans les huit jours de la réception de la marchandise, 2 % pour paiement dans les quinze jours de la réception de la marchandise, net à trente jours par exemple), plus courante en Allemagne qu'en France, a des effets perceptibles sur les niveaux de marge, étant précisé que dans le contexte actuel, l'escompte est vraisemblablement, pour une société disposant de trésorerie, un des meilleurs placements. Les moyens de paiement en Allemagne se résument, en règle générale, au virement (*Überweisung*). Le paiement par traite est assez rare ; le chèque quant à lui offre moins de garanties qu'en France, dans la mesure où l'émetteur d'un chèque en Allemagne peut faire opposition tant que le compte bancaire du bénéficiaire n'a pas été crédité, alors que l'opposition en France ne peut être pratiquée que dans des cas très restrictifs, sous peine de sanctions pénales.

A titre indicatif, une étude « Eurosurvey »⁴²⁴ menée en 1997 auprès de 6.000 entreprises signalait déjà un nombre de jours de retard de paiement par rapport aux délais contractuels certes globalement comparable en France et en Allemagne (10 jours *versus* 11 jours), mais des délais de règlement comparativement beaucoup plus courts en Allemagne (23 jours) qu'en France (48 jours). Les effets en France de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) n° 2008-776 du 4 août 2008, applicable à compter de 2009, en matière de réduction des délais de paiement ne sont pas encore pleinement perceptibles, du fait notamment de la conclusion au sein de branches d'activités d'accords dérogatoires de transition sur plusieurs années ; leur portée est en outre réduite au sein des groupes internationaux à raison de leurs activités parfois prépondérantes réalisées en dehors du territoire national.

Ayant pris en considération ces trois facteurs économiques orientés en faveur du renforcement de l'assise financière et de la protection des intérêts des créanciers, nous allons présenter les gisements de valeur dans les comptes des sociétés allemandes, au travers de la constitution de réserves et provisions et de l'enregistrement en charge des investissements immatériels, représentant deux exemples nettement différenciant entre la France et l'Allemagne de la prévention du risque de défaut vis-à-vis des créanciers et de l'affichage de valeur dans les états financiers à l'égard de leurs utilisateurs.

3.2. Caractéristiques majeures comparées des provisions pour risques et charges françaises et allemandes

Nous différencierons, selon la césure historique établie dès le début du vingtième siècle par Schmalenbach⁴²⁵, les provisions statiques et les provisions dynamiques (Quéré, 1998⁴²⁶) pour cerner les différences conceptuelles entre Français et Allemands en matière de

⁴²⁴ Directorate-General for Enterprise of the European Commission. « A guide for business Combating late payments in commercial transaction. Directive 2000 / 35/EC of the European Parliament and the Council of 29 June 2000 on combating late payment in commercial transactions ». *Official Journal of the European Communities*, L200, 8.8.200. Luxembourg : Office for official publications of the European Communities, 2000, p. 35-38. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.fecma.eu/Documents/LateBusinessPaymentDirectiveLeaflet.pdf>

⁴²⁵ SCHMALENBACH, Eugen. *Le Bilan dynamique*. Paris : Dunod, 1961, 245 p.

⁴²⁶ QUERE, Bertrand. « L'information financière allemande entre sécurité et opacité : l'imprécision permissive de la notion de provision dynamique ». *Revue Française de Comptabilité*, 1998, n°298, p. 30-41.

provisionnement, et apprécier les différentiels qui en découlent dans la part relative des provisions au bilan des entreprises de part et d'autre du Rhin.

Les provisions dites « statiques », telles que les provisions pour litiges, à la date de l'arrêté des comptes, sont appelées à couvrir un risque d'obligation vis-à-vis d'un tiers ; elles ne se distinguent des dettes que par l'incertitude attachée à leur existence ou à leur montant. Ces provisions sont désignées en Allemagne sous le nom de « provisions pour dettes incertaines » (*Rückstellungen für ungewisse Verbindlichkeiten*), auxquelles se rattachent un certain nombre d'autres provisions assimilées. Le critère « statique » n'apparaît donc pas fondamentalement différent en Allemagne de celui qui prévaut en France pour la constitution de provisions, dans la mesure où il renvoie à la notion d'inventaire des risques à une date donnée.

Les provisions dites « dynamiques », telles que les provisions pour entretien, sont censées couvrir quant à elles les conséquences de décisions futures de gestion conduisant à une diminution ultérieure du patrimoine, tout en trouvant leur origine dans une période antérieure. De telles provisions, désignées en Allemagne sous le nom de « provisions pour charges » (*Aufwandrückstellungen*), contrairement aux provisions « statiques », ne couvrent pas un engagement potentiel de l'entreprise à l'égard d'un tiers, mais une obligation interne de l'entreprise vis-à-vis d'elle-même. Il convient d'observer que la réforme des règles comptables allemandes par la loi BiLMoG à compter de 2010⁴²⁷, résumée en annexe 13, restreint néanmoins, par rapport à la situation antérieure, les possibilités de provisionnement de dépenses futures⁴²⁸.

En résumé, les approches « statique » et « dynamique » en matière de provisions procèdent d'une logique respectivement d'inventaire à une date déterminée et d'évaluation des flux d'exploitation sur une période de référence.

Enfin la différence essentielle entre les provisions « statiques » et les provisions « dynamiques » s'apprécie à partir de la notion allemande de couverture d'endettement (*Schuldendeckung*), connexe à celle de surendettement (*Überschuldung*), qui consiste à

⁴²⁷ Cf. Partie I, § 2.2.

⁴²⁸ DEBRUN, Christof, ZAPP, Pierre. *op. cit.* 2009.

C'est ainsi que les provisions pour réparations relatives à des travaux post-clôture sont possibles dans la limite de trois mois suivant l'arrêté des comptes pour leur réalisation et que les provisions doivent être constituées sur la base de la valeur actuelle des dépenses attendues et actualisées pour les obligations à plus d'un an (annexe 13).

évaluer la capacité potentielle de l'entreprise à honorer ses dettes au moyen des actifs dont elle dispose. Les provisions de nature statique minorent cette capacité, dans la mesure où elles représentent des risques de survenance de dettes devant être honorées quelle que soit la situation de l'entreprise, alors que les provisions constituées en fonction de l'optique dynamique sont transparentes au regard de la couverture d'endettement, leur existence même étant conditionnée par la continuité de l'exploitation.

Ainsi, au travers d'une conception de la comptabilité remontant historiquement et sociologiquement au *XIX^{ème}* siècle, il s'avère que la comptabilité traditionnelle en Allemagne vise bien à protéger les créanciers⁴²⁹.

Compte tenu de la conception différenciée entre Français et Allemands de la notion de provisions, par rapport au cadre originel assez large proposé par la quatrième directive européenne (à l'origine franco-allemande⁴³⁰), d'une part, et des considérations d'opportunité fiscale (sous-tendant fréquemment leur dotation en Allemagne⁴³¹), d'autre part, il n'est, en définitive, pas surprenant de constater, par « symétrie », l'absence de concordance entre les deux pays quant à l'interprétation de l'obligation de reprise des provisions devenues sans objet, cette obligation s'étant transformée, dans la pratique, en une simple option en Allemagne ; le volume des provisions s'en est trouvé mécaniquement inflaté.

Les provisions pour retraite constituent une particularité supplémentaire du système allemand comptable allemand, dans la mesure où elles correspondent à des engagements de longue durée présentant un caractère stable et prévisible en comparaison des engagements somme toute mineurs contractés en France par la plupart des entreprises privées au titre des simples indemnités de retraite (IDR) ou indemnités de fin de carrière (IFC) dont les modalités de

⁴²⁹ RICHARD, Jacques. *op. cit.* 2002.

⁴³⁰ CANZIANI, Arnaldo. *op.cit.* 2009.

⁴³¹ En raison de la déconnexion entre les comptes consolidés et les comptes individuels, d'une part, et les comptes individuels et les comptes fiscaux, d'autre part, l'information financière en Europe, particulièrement en France et en Allemagne, même consolidée, reste souvent imprégnée de considérations juridiques et / ou fiscales spécifiques à chaque pays ; à titre d'exemple, et contrairement à la déductibilité fiscale immédiate des provisions pour retraite en Allemagne sous certaines conditions et limites, la déduction fiscale en France de ces provisions pour retraite n'intervient qu'au stade ultime de leur décaissement, ce qui exerce un effet dissuasif au moment de leur constitution dans les comptes sociaux, nonobstant l'existence de la méthode préférentielle de provisionnement en lieu et place de la constatation de simples engagements hors bilan (CHMIELEWSKI, Daniel. *Comprendre la comptabilité allemande*. Paris : Dunod, 1992, 326 p.).

calcul reposent sur les dispositions des conventions collectives⁴³². En effet, les entreprises allemandes, contrairement à leurs homologues françaises, endossent généralement l'entière responsabilité du financement des retraites de leur personnel, et à ce titre se trouvent dans l'obligation de constituer des provisions en couverture des prestations futures ; elles s'engagent ainsi contractuellement au versement d'une prestation de retraite à leurs salariés, le montant de l'allocation au fonds de retraite par voie de provision annuelle correspondant à leur contribution à la constitution d'un capital retraite, qui sera versé aux intéressés, passé l'âge de la retraite, sous la forme d'une rente mensuelle. Même à l'échelle de groupes internationaux tels que ceux faisant l'objet de notre étude, qui enregistrent par ailleurs l'effet des retraites par capitalisation en relation avec les fonds de pension anglo-saxons, le différentiel de niveau de provisions au titre des retraites entre les groupes français et les groupes allemands est sensible, les régimes administrés directement par les employeurs en complément du régime public obligatoire d'assurance retraite par répartition, étant plus courants en Allemagne qu'en France (Kremp, Sauvé, Paraque, 1999⁴³³) ; la capitalisation s'opère ainsi en Allemagne par une gestion strictement interne des fonds dédiés à la retraite des membres du personnel⁴³⁴. Ce mécanisme propre à l'Allemagne explique que ces provisions, par leur permanence, puissent s'assimiler comptablement à des quasi-fonds propres et constituent une fraction non négligeable des capitaux permanents (cumulant les capitaux propres et les provisions non courantes).

Nous nous proposons pour ajouter un exemple de la prudence dont font preuve les entreprises allemandes, de passer au versant actif du bilan, également source de rétention de valeur si l'on considère le fait que les investissements incorporels n'y sont pas ou seulement que partiellement enregistrés, car directement passés en charges, alors même que par nature ils produisent leurs effets sur plusieurs années.

3.3. Critères respectifs d'activation des investissements incorporels

La comptabilité allemande traditionnelle, ainsi que nous l'avons énoncé plus haut, vise à protéger les créanciers, ce qui se traduit également par une sous-évaluation des éléments

⁴³² En nombre de mois de salaire.

⁴³³ KREMP, Elisabeth, SAUVE, Annie, PARANQUE, Bernard. « Modes de financement des entreprises allemandes et françaises ». *Bulletin de la Banque de France*, 1999, n°70, p. 104-112.

⁴³⁴ Assortie le cas échéant d'une réversion au profit de leurs ayants-droit.

incorporels, dans un conflit conceptuel ouvert avec les normes IFRS. La règle du passage immédiat en charge des investissements immatériels créés et des investissements immatériels acquis non protégés juridiquement a en effet conduit en Allemagne à un rejet sur les périodes futures des bénéfices liés à l'essentiel des investissements immatériels⁴³⁵. Ont été ainsi notamment exclus des actifs incorporels des dépenses à caractère d'investissement telles que les frais de recherche et de développement ou les fonds de commerce, afin de protéger les créanciers d'une surévaluation des actifs liée à la présence au bilan de non valeurs c.à.d. d'actifs non revendables dans un scénario de liquidation ; le passage en charge de ce type de dépenses s'oppose radicalement aux règles de comptabilisation en vigueur dans le référentiel IFRS, qui extériorise au bilan la valeur des immobilisations incorporelles en fonction de leur valeur d'utilité⁴³⁶.

Les immobilisations incorporelles, au sens des éléments « intangibles individualisés » et des survaleurs (*goodwill*, qui se définit généralement à l'issue d'une transaction comme une valeur résiduelle assimilable à un solde après identification et valorisation de l'ensemble des biens de l'entreprise), par effet de déport en *goodwill*, auraient pu contribuer, par le truchement des normes IFRS⁴³⁷, à renforcer la rentabilité boursière des principaux groupes français cotés, déjà positivement influencée par la capitalisation de la recherche et développement avant la transition des règles comptables nationales aux normes comptables internationales (Fabre et Farjaudon, 2007⁴³⁸ ; Cazavan-Jeny et Jeanjean, 2004⁴³⁹) ; en

⁴³⁵ RICHARD, Jacques. *op. cit.* 2002.

⁴³⁶ C'est ainsi que, conformément à IAS 36 : « Dépréciation d'actifs » et IAS 38 : « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont activés et des tests d'*impairment* sont effectués à intervalle annuel pour tester la valeur des actifs incorporels au regard de leur valeur d'utilité, au travers de modèles d'actualisation de flux futurs de trésorerie (*Discounted Cash Flow*).

⁴³⁷ Via la combinaison des normes IFRS 3 : « Regroupements d'entreprises » et IAS 38 : « Immobilisations incorporelles ».

⁴³⁸ FABRE, Karine, FARJAUDON, Anne-Laure. « Une étude exploratoire des règles et pratiques françaises et internationales en matière de traitement comptable des actifs incorporels ». 28^{ème} congrès AFC 2007 « Comptabilité et environnement », Poitiers, 23-24-25 mai 2007. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.inria.fr/docs/00/54/30/78/PDF/p77.pdf>

⁴³⁹ CAZAVAN-JENY, Anne, JEANJEAN, Thomas. « Pertinence de l'inscription à l'actif des frais de R&D : une étude empirique ». 25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation », Orléans, 12-13-14 mai 2004. [référence du 10 avril 2012], <http://hal-hec.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/38/26/PDF/JeanjeanCazavan.pdf>

témoignent des études réalisés lors du passage aux normes IAS/IFRS des entreprises françaises au sein du SBF 250 (Boulerne et Sahut, 2008⁴⁴⁰ et 2010⁴⁴¹) et du SBF 120 (Bessieux *et al.*, 2009⁴⁴²).

En dehors de cette question non tranchée de l'impact du référentiel comptable sur la valeur boursière des entreprises⁴⁴³, on relève d'un point de vue comptable *stricto sensu* que la version révisée⁴⁴⁴ de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » laisse l'option du choix, pour chaque regroupement, de la comptabilisation d'un *goodwill* partiel ou de la constatation d'un *goodwill* complet comme si l'acquisition portait sur la totalité de l'entité au moment de la prise de contrôle, ce qui entraîne mécaniquement un gonflement des actifs incorporels⁴⁴⁵, auquel les entreprises allemandes, par le réflexe de prudence que nous avons identifié, se montrent moins favorables que leurs homologues françaises.

En définitive, la comptabilité allemande traditionnelle relève d'une conception basée sur des règles de présentation et de valorisation favorables aux intérêts de l'ensemble des créanciers, qui transparaît assez nettement jusque dans les comptes consolidés, même établis en

⁴⁴⁰ BOULERNE, Sandrine, SAHUT, Jean-Michel. « Les normes IFRS ont-elles amélioré le contenu informationnel des immatériels ? Le cas des entreprises françaises cotées ». 29^{ème} congrès AFC 2008 « La comptabilité, le contrôle et l'audit entre changement et stabilité », Cergy Pontoise, 28-29-30 mai 2008. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/52/59/67/PDF/p222.pdf>

⁴⁴¹ BOULERNE, Sandrine, SAHUT, Jean-Michel « Les normes IFRS ont-elles amélioré le contenu informationnel des immatériels ? Le cas des entreprises françaises cotées ». *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 2010, tome 16, vol. 1, p. 7-32.

⁴⁴² BESSIEUX OLLIER, Corinne, CHAVENT Marie, KUENTZ, Vanessa, WALLISER, Elisabeth. « Les effets de l'adoption obligatoire des normes IFRS sur les incorporels : le cas de la France ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/45/89/68/PDF/p52.pdf>

⁴⁴³ Des recherches effectuées lors de la transition aux IFRS montrent par ailleurs que ces normes n'impactent pas la perception des marchés sur la valeur des sociétés ni la confiance des investisseurs (*cf.* Partie I, § 2.3).

⁴⁴⁴ Applicable aux exercices ouverts à compter du second semestre 2009.

⁴⁴⁵ Le choix du *goodwill* complet augmente les capitaux propres du montant du *goodwill* afférent aux intérêts minoritaires, ce qui s'avère intéressant pour les sociétés dotées de faibles capitaux propres et/ou d'un ratio d'endettement élevé et utile en cas de rachat ultérieur de minoritaires (l'augmentation précitée des capitaux propres compensant finalement la diminution des capitaux propres induite par le rachat de minoritaires).

IAS/IFRS ; c'est ce fait notable que nous retiendrons principalement en conclusion de ce chapitre, tout en nous interrogeant sur la relation entre les créanciers et les actionnaires, et l'espace entre ces deux catégories de *stakeholders* occupé par :

- les dirigeants, généralement assimilés aux actionnaires parmi les *stakeholders* organisationnels selon la typologie que nous avons retenue⁴⁴⁶, d'une part,
- et les salariés, qui sont également rattachés à la catégorie des *stakeholders* organisationnels, sans que pour autant leurs intérêts puissent se confondre avec ceux des actionnaires ou des dirigeants, d'autre part.

3.4. Conclusion du troisième chapitre

Les sources de financement des entreprises allemandes, qui privilégient le recours aux concours financiers des banques associées au capital, la constitution de réserves via l'affectation des résultats et l'optimisation du besoin en fonds de roulement, sont symptomatiques de la préservation des intérêts des créanciers ; elles transparaissent comptablement tant dans les comptes individuels que, par transposition, dans les comptes consolidés.

En outre, il ressort des exemples présentés ci-avant que les sociétés allemandes retiennent de la valeur tant à l'actif qu'au passif de leurs bilans, ce qui par construction se répercute sur l'équilibre des capitaux propres. Ainsi la valorisation tronquée des actifs incorporels contribuerait à un déficit d'image vis-à-vis des apporteurs de capitaux attentifs à la transcription bilantielle à un instant « t » de l'ensemble des actifs, quelle qu'en soit la nature, mais profiterait sur le long terme à d'autres parties prenantes telles que les créanciers, les salariés et finalement les managers par l'extériorisation progressive, comparable à un lissage, des bénéfices attachés aux investissements immatériels ; ce retour différé de valeur est transposable, en ce qui concerne les éléments de passif, aux reprises « au fil de l'eau » de provisions constituées dans une optique prudentielle et devenues sans objet.

Il s'avère finalement difficile de déterminer qui des créanciers, des managers ou des actionnaires de référence telles que les banques « maison » (*Hausbank*)⁴⁴⁷ tire le plus parti de

⁴⁴⁶ Cf. Partie I, § 1.4.2.

ce conservatisme ; s'il est établi que la protection des intérêts financiers des créanciers est assurée par cette prudence, la situation privilégiée des dirigeants ressort aussi clairement dès lors qu'ils sont en mesure :

- de capter les résultats de l'entreprise par la capacité à en décider la première affectation à l'issue de l'arrêté des comptes dont ils ont en charge la supervision, n'en laissant aux actionnaires externes à l'entreprise que le solde résiduel sous forme de dividendes ;
- de piloter pluri-annuellement le niveau de résultat en fonction des réserves disponibles dont ils ont la maîtrise (ainsi que, le cas échéant, les indicateurs sur lesquels leur rémunération peut être indexée⁴⁴⁸).

Les salariés pour leur part ne peuvent que bénéficier d'une situation privilégiant une gestion prudente des résultats et la constitution de réserves en vue de couvrir les aléas pouvant affecter dans le futur la continuité de l'exploitation.

La bascule des comptes sociaux, établis selon des règles comptables imprégnées de considérations juridiques et fiscales nationales, aux comptes consolidés, établis selon des normes internationales telles que les IFRS, réputées universelles et faisant par définition abstraction des spécificités nationales, pourrait mettre à mal l'incidence des facteurs socioculturels sous-jacents que nous avons recensés et harmoniser les comparaisons. Or il n'en est rien apparemment, à l'observation des ratios comptables et financiers en rapport direct avec les exemples susmentionnés, que nous annonçons à la charnière entre notre première partie théorique et notre seconde partie empirique ; c'est ainsi que sur la période 2006-2010 et la population des groupes français et allemands présents respectivement sur les principaux indices du CAC 40 / SBF 120 et du DAX 30 / DAX 100 :

⁴⁴⁷ Actionnaires internes à l'entreprise (*insiders*) ayant directement accès à la comptabilité et à la gestion, par opposition aux actionnaires minoritaires (*outsiders*) et aux investisseurs externes à l'entreprise, n'ayant accès qu'aux informations publiques issues du *reporting* financier (cf. Partie I, § 3.1.1).

⁴⁴⁸ L'enjeu de la gestion des dirigeants au regard de l'intérêt des actionnaires et de leur propre intérêt se trouve ainsi posé au travers de la politique de rémunération *stricto sensu* et d'incitation du management par des instruments optionnels tels que les *stock options* (PIGE, Benoît, PAPER, Xavier. *op. cit.* 2009).

- le volume de provisions est plus élevé en Allemagne qu'en France⁴⁴⁹ ;
- la part des immobilisations incorporelles en comparaison, soit des capitaux propres soit de l'actif immobilisé, est systématiquement plus importante en France qu'en Allemagne⁴⁵⁰.

Nous concluons ce chapitre sur le constat de la rémanence dans les comptes consolidés des règles comptables nationales influencées par les facteurs socioculturels, à l'origine d'une conception française et allemande différenciée de l'intérêt des parties prenantes.

⁴⁴⁹ Cf. Partie II, § 2.3.1.ii.

⁴⁵⁰ Cf. Partie II, § 2.3.1.i.

4. Conclusion de la première partie

Les facteurs socioculturels exercent-ils une influence sur le *reporting* financier et le *reporting* sociétal en France et en Allemagne, *i.e.* sur la façon dont les entreprises « rendent compte » (traduction littérale de *reporting* en anglais) de leurs résultats financiers et extra-financiers ? Nous nous sommes attachés dans cette première partie, consacrée à notre revue de littérature et à notre cadre théorique, à trouver la justification d'une réponse affirmative à notre question de recherche formulée en titre de nos travaux dans ces mêmes termes, en suivant les étapes successives rappelées ci-après, autour de trois chapitres.

- Nous avons d'emblée ancré au début du premier chapitre notre positionnement théorique sur le *reporting* IFRS, en soulignant la rentabilité non encore démontrée, au sens strictement comptable et financier, du *reporting* RSE et son influence pour le moment non perceptible sur la capitalisation boursière des émetteurs.
- Nous avons cependant observé l'évolution tendancielle vers un *reporting* combinant des informations financières et extra-financières, qui nous a conduit, en passant en revue les caractéristiques de la normalisation comptable internationale, à retenir deux catégories de parties prenantes visées par le *reporting* : les *stakeholders* de marché, par opposition aux *stakeholders* organisationnels parmi lesquels les *shareholders* (actionnaires et investisseurs) sont réputés être les destinataires privilégiés et les principaux utilisateurs de l'information comptable et financière de par le processus de normalisation et d'homologation des IFRS ; ce processus fait ressortir le caractère non seulement technique, mais surtout éminemment politique de ces normes, qui sont au service d'une gouvernance mondiale d'obédience anglo-saxonne, les enjeux nationaux de gouvernance d'entreprise et les implications concrètes pour les utilisateurs, bien que pris en considération par voie de consultation (*exposure drafts*), étant néanmoins relégués au second rang des préoccupations du normalisateur.
- Nous en avons déduit au terme du premier chapitre une asymétrie d'information en faveur des actionnaires et investisseurs (*shareholders*) dans le *reporting* financier,

ainsi que des difficultés pour les utilisateurs des normes IFRS à s'approprier ce référentiel, propices à des modalités de comportement différentes selon les utilisateurs dans sa mise en application.

- Par la relation établie au deuxième chapitre entre notre cadre théorique centré sur la théorie de l'agence et la théorie des parties prenantes, d'une part, et les notions de « valeur » / « juste valeur » et de « coût » / « coût historique » omniprésentes en arrière plan du référentiel IFRS, d'autre part, nous avons vérifié qu'il n'y avait pas d'incohérence à rechercher ces différences comportementales au travers de deux conceptions historiquement opposées de la comptabilité, l'une « statique » en Allemagne, l'autre « dynamique » en France, ni à relier à des facteurs socioculturels et historiques ces deux visions distinctes ; la première (comptabilité statique) milite, au bénéfice des créanciers, en faveur d'une approche prudente et à long terme du concept de juste valeur ou *fair value* propre aux IFRS, se traduisant par une rétention de valeur au bilan et son étalement sur une longue durée ; la seconde (comptabilité dynamique) extériorise au contraire, au profit des apporteurs de capitaux (actionnaires, investisseurs), davantage de valeur immédiate au bilan dans une optique à plus court terme, et par une application plus directe du concept de juste valeur.
- Nous avons relevé que la juste valeur, mise en exergue par les référentiels comptables internationaux, parmi lesquels les IFRS figurent au premier plan en tant qu'alternative aux normes américaines US GAAP (auxquelles elles sont appelées à moyen terme à se substituer), conférait à la comptabilité une dimension morale et éthique permettant d'établir un lien entre le *reporting* financier (IFRS) et le *reporting* sociétal (RSE), et élargissait le champ de l'information publique à des parties prenantes (*stakeholders*) autres que les seuls actionnaires et investisseurs (*shareholders*), bien que ces derniers fassent encore figure de parties prenantes privilégiées au vu de la prédominance des critères financiers dans les outils de pilotage et les objectifs stratégiques internes, ainsi que des cibles et des thèmes de communication externes des entreprises françaises (où les critères RSE / développement durable occupent encore une place secondaire).
- Nous avons également noté la propension de certaines normes IFRS à intégrer des composantes de gestion d'entreprise (IFRS 8 : « Secteurs opérationnels »), voire à être employées pour rendre compte de certains aspects du *reporting* sociétal (sur son volet

environnemental), qui laissent présager d'un bouclage à terme entre le *reporting* financier et le *reporting* extra-financier ; cette jonction est encouragée depuis quelques années par les dispositifs réglementaires français et allemands imposant aux sociétés dont la taille le justifie, soit par un levier législatif (lois NRE et Grenelle 2 en France), soit par l'organisation d'une forme de consensus (déclaration de conformité au Code de développement durable en Allemagne), de communiquer conjointement sur ces deux registres, dans le cadre d'une refonte de la gouvernance d'entreprise ; contribuent en outre à ce mouvement des acteurs privés en relation avec le marché (sociétés de conseil, analystes financiers), qui exploitent et oeuvrent à l'émergence d'un *reporting* intégré (*integrated reporting*).

A l'issue des deux premiers chapitres, nous sommes finalement parvenus à la conclusion, que d'un point de vue théorique, la connexion des normes de *reporting* financier et de *reporting* extra-financier résidait dans :

- le mode de gouvernance et la recherche de l'intérêt des actionnaires / investisseurs, d'une part, et des autres parties prenantes, d'autre part, la perception de cet intérêt revêtant une acception plus large en Allemagne qu'en France, où les partenaires financiers sont privilégiés par rapport aux autres acteurs environnant l'entreprise ;
- les modalités de comportement implicites derrière les conventions et standards explicites en matière de *reporting* financier et *a fortiori* de *reporting* sociétal (celui-ci étant régi par plusieurs référentiels à la différence du référentiel comptable unique).

Derrière l'aspiration théorique, à l'échelle supranationale, à une normalisation financière (IFRS) et extra-financière (RSE) légitimant le concept de *reporting* intégré, se dessinent donc des courants nationaux trouvant pour certains leurs origines dans les facteurs socioculturels et contrecarrant le courant général de la Tétranormalisation qui englobe cet aspect de la normalisation. Pourtant, indépendamment du « fond » (nécessairement hétérogène en raison des particularités nationales transparaissant dans l'application du référentiel IFRS et résistant à la normalisation) et de la pluralité des indicateurs RSE (en l'absence de référentiel sociétal unique), force est de constater que, dans la « forme », le *reporting* financier (IFRS) et le *reporting* sociétal (RSE), se conformant respectivement à des normes et à des pratiques en

voie de standardisation, tendent à s'uniformiser et à se confondre en une seule et même documentation de référence destinée au public.

Nous retenons donc que :

- la conception des parties prenantes en Allemagne, apparemment plus large qu'en France, induit une gouvernance comparativement moins actionnariale ;
- derrière l'aspiration à une normalisation financière (IFRS) et extra-financière (RSE), l'existence de « subcultures » nationales constitue à la fois un facteur de rigidité voire de défiance à l'égard de l'instauration de ces normes ou « quasi-normes », et parallèlement une opportunité pour leur mise en œuvre concertée avec les parties prenantes.

Sur le fondement de la théorie de l'agence et de la théorie des parties prenantes, auxquelles nous nous sommes principalement référés, l'étude empirique que nous avons menée, présentée en seconde partie, vise à mesurer quantitativement et à apprécier qualitativement le caractère plus ou moins « actionnarial » du contenu du *reporting* financier et du *reporting* extra-financier en France et en Allemagne, par un essai de comparaison entre les sociétés cotées respectivement au CAC 40 / SBF 120 et au DAX 30 / DAX 100, sur des données économiques, comptables et financières illustrant des différences socioculturelles notables, que nous avons préalablement recensées au troisième et dernier chapitre de cette première partie, en portant notre attention en Allemagne sur :

- l'imbrication des sources de financement interne (capitaux propres) et de financement externe (endettement) par le recours aux apports des actionnaires internes à l'entreprise (*insiders*) tels que les banques ;
- la maîtrise du financement du cycle d'exploitation (besoin en fonds de roulement) ;
- le degré de prudence en matière de comptabilisation des investissements incorporels (enregistrés pour partie directement en charges) et de constitution de provisions selon la perception à la fois instantanée (statique) et prospective (dynamique) des risques et charges encourus.

Afin de baliser notre étude de terrain, nous avons ainsi :

- d'une part, souligné, en nombre volontairement limité pour permettre un chiffrage aussi précis que possible, des différences socioculturelles jalonnant l'ensemble de la chaîne d'information financière jusqu'aux comptes consolidés, et illustrant le phénomène de contextualisation dans l'application des normes IFRS ;
- et, d'autre part, identifié les parties prenantes prioritairement visées par le *reporting* financier et le *reporting* extra-financier par une opposition, conformément à la typologie des parties prenantes que nous avons retenue, entre :
 - *shareholders* (actionnaires et investisseurs) ou autres *stakeholders* organisationnels (dirigeants souvent assimilés aux actionnaires et salariés dont les intérêts s'entrecroisent, sans se recouper totalement, avec ceux des actionnaires et dirigeants, en particulier dans la tradition allemande de partenariat, au sein des entreprises privées, entre la direction et les instances représentatives du personnel et/ou les syndicats), d'une part,
 - et *stakeholders* de marché (parmi lesquels les clients et fournisseurs, ainsi que les financeurs totalement externes à l'entreprise), d'autre part.

La réponse, au plan théorique, à notre question de recherche sur l'incidence des facteurs socioculturels dans le *reporting* financier et le *reporting* sociétal étant affirmative à l'issue de notre première partie, nous allons, en seconde partie, l'étayer par une démonstration reposant sur des arguments quantitatifs et qualitatifs, qui s'articulent en deux volets, l'un traitant des IFRS, l'autre de la RSE.

Nous étudierons successivement, en exploitant des informations chiffrées, le *reporting* IFRS et le *reporting* RSE / développement durable, des sociétés du CAC 40 / SBF 120 et du DAX 30 / DAX 100, et ferons parallèlement état des résultats de nos deux enquêtes à caractère exploratoire, menées auprès des responsables qui ont en charge l'élaboration et / ou la diffusion de ces *reportings*.

Seconde partie. Etude empirique

Après avoir posé le cadre théorique de nos travaux en première partie, nous allons en seconde partie nous consacrer à la mesure de l'incidence des facteurs socioculturels dans le *reporting* financier et le *reporting* sociétal, en proposant une méthodologie de recherche commune aux deux hypothèses découlant de notre revue de littérature⁴⁵¹, que nous nous attacherons à valider en cheminant dans notre étude empirique traitant successivement :

- du *reporting* financier établi dans le référentiel IFRS⁴⁵² et de la perception des normes IFRS par leurs utilisateurs ;
- du *reporting* sociétal en relation avec les axes de communication en matière de RSE⁴⁵³ et les objectifs y afférents.

Notre but ultime est d'être en mesure de répondre, à l'appui de données quantitatives et qualitatives, à notre question de recherche relative à l'incidence des facteurs socioculturels sur le *reporting* financier et le *reporting* sociétal en France et en Allemagne qui, comme nous l'avons indiqué dès le début de notre première partie, interroge sur la perception de part et d'autre des attentes des parties prenantes et les réponses qui leur sont apportées au travers de la communication financière et extra-financière⁴⁵⁴.

⁴⁵¹ Cf. Partie II, § 1.

⁴⁵² Cf. Partie II, § 2.

⁴⁵³ Cf. Partie II, § 3.

⁴⁵⁴ Cf. Partie I, § 1.2.

1. Proposition d'une méthodologie de recherche

Nous présentons à présent l'architecture ou le *design* de notre recherche (Royer et Zarlowski, 2007⁴⁵⁵), en exposant successivement :

- nos hypothèses et la nature des résultats attendus⁴⁵⁶ ;
- puis notre positionnement épistémologique et notre démarche de recherche⁴⁵⁷ ;
- et enfin la méthode et le périmètre de la recherche⁴⁵⁸.

Nous ferons ensuite état des limitations aux diligences que nous avons envisagé de mettre en œuvre⁴⁵⁹, avant de nous prononcer sur les conditions de validité et de fiabilité de notre recherche⁴⁶⁰. Nous pourrions alors conclure ce chapitre⁴⁶¹, préalablement à la restitution de nos travaux sur les IFRS⁴⁶² et la RSE⁴⁶³.

Nous indiquons à ce stade que notre étude empirique comporte un volet quantitatif et un volet qualitatif, à caractère exploratoire ; la recherche exploratoire qualitative complète ainsi notre analyse chiffrée dans un domaine où la revue de littérature, bien que fournie, ne nous paraît pas couvrir entièrement notre champ d'investigation.

1.1. Présentation des hypothèses et nature des résultats attendus

Notre « état de l'art » nous conduit à formuler les deux hypothèses suivantes :

⁴⁵⁵ ROYER, Isabelle, ZARLOWSKI, Philippe. « Le design de la recherche », p. 143-172. In THIETART, Raymond-Alain (dir.), *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod, 2007, 3^e éd., 586 p.

⁴⁵⁶ Cf. Partie II, § 1.1.

⁴⁵⁷ Cf. Partie II, § 1.2.

⁴⁵⁸ Cf. Partie II, § 1.3.

⁴⁵⁹ Cf. Partie II, § 1.4.

⁴⁶⁰ Cf. Partie II, § 1.5.

⁴⁶¹ Cf. Partie II, § 1.6.

⁴⁶² Cf. Partie II, § 2.

⁴⁶³ Cf. Partie II, § 3.

1.1.1. Hypothèse n°1

L'application des normes IFRS, compte tenu du maintien d'une forte influence des environnements nationaux et d'un effet de rémanence jusque dans les comptes consolidés, est empreinte d'un degré de prudence plus important en Allemagne (dans l'intérêt de l'ensemble des créanciers) qu'en France (où l'intérêt des actionnaires et investisseurs est privilégié).

1.1.2. Hypothèse n°2

Par extension, la communication RSE, par nature extra-financière, illustre également des différences conceptuelles de l'intérêt des parties prenantes, au sens d'une gouvernance plus actionnariale en France qu'en Allemagne.

1.1.3. Résultats attendus

En définitive, ces deux affirmations reposent sur le postulat issu de notre revue de littérature, dans la comparaison de l'Allemagne par rapport à la France :

- d'un degré de **prudence** plus élevé dans l'application des principes comptables nationaux (comptes sociaux) et par translation des normes comptables internationales IFRS (comptes consolidés) ;
- de la rémanence du **coût historique** en IFRS (trouvant ses sources, entre autres, dans la période inflationniste des années 20) ;
- d'une communication **financière** comportant finalement une dimension **sociétale** soucieuse de l'intérêt de l'ensemble des **parties prenantes** (en particulier des créanciers), et non pas exclusivement des actionnaires et investisseurs.

1.1.4. Synthèse de la section

La réponse affirmative aux deux hypothèses énoncées *supra* pourrait manifester :

- l'influence des **traditions nationales** dans la « financiarisation » de l'économie et dès lors dans les pratiques de *reporting* ;
- reflétée en l'espèce dans le **reporting financier** (IFRS) et le **reporting sociétal** (RSE), qui tendent à se fondre dans une seule et même documentation de référence (**integrated reporting**) ;

- des différences culturelles dans le **rapport au temps** au travers de l'opposition entre les deux conceptions **dynamique** en France et **statique** en Allemagne de la comptabilité, perceptibles jusque dans l'application des normes ; cette opposition, mise en relation avec le double clivage entre la **juste valeur** et le **coût historique**, d'une part, la **théorie de l'agence** et la **théorie des parties prenantes**, d'autre part, a constitué le cœur de notre revue de littérature et de notre positionnement théorique ;
- l'apparente **dichotomie entre des normes et règles à vocation universelle** et les **spécificités culturelles**, ainsi qu'une conception différenciée de l'intérêt des parties prenantes et dès lors de la communication financière et extra-financière qui leur est adressée.

Afin de pouvoir nous positionner sur ces hypothèses, nous allons d'abord devoir justifier d'une posture épistémologique⁴⁶⁴ et de nos choix méthodologiques⁴⁶⁵.

1.2. Positionnement épistémologique et démarche de la recherche

Nos lectures nous ont confronté à des modèles inductifs permettant d'assimiler l'influence historique de plusieurs facteurs sur les systèmes comptables nationaux et le processus d'harmonisation comptable internationale (HCI), ainsi que l'interaction entre l'environnement comptable et l'HCI. Que le sujet soit traité sous un angle plus ou moins processuel, il s'en dégage souvent une vision « historico-évolutive »⁴⁶⁶ et, dans une certaine mesure « holiste » de la matière, qui n'existerait pas en dehors du champ historique. Cette démarche inductive⁴⁶⁷ et « interprétativiste », reposant sur des éléments qualitatifs, vise, à partir d'une collecte d'informations extraites de la littérature et d'observations historiques, à comprendre et à interpréter des phénomènes influençant l'HCI.

A la frontière de ce type de démarche inductive, nous développons une approche « hypothético-déductive », moins courante bien que pratiquée dans le domaine de l'HCI, et

⁴⁶⁴ Cf. Partie II, § 1.2.

⁴⁶⁵ Cf. Partie II, § 1.3.

⁴⁶⁶ Présentation de résultats sous la forme de facteurs d'évolution comptable sur une période de référence ; à titre illustratif les cycles composant le processus d'HCI amorcé depuis plusieurs décennies tendent à se resserrer, le dernier épisode étant l'avènement des IFRS (BARBU, Elena. *op. cit.* 2004).

⁴⁶⁷ Démarche conduisant à l'élaboration de modèles inductifs sur l'HCI et les facteurs d'environnement au fil du temps, d'une part, et sur les interactions entre l'HCI et les facteurs d'environnement comptable, d'autre part.

plus adaptée au sens de notre démonstration résolument ancrée, avant d'être élargie à la RSE, sur les IFRS, comme d'autres travaux académiques initiés depuis l'application obligatoire de ces normes pour la consolidation des comptes des sociétés cotées européennes à compter de 2005⁴⁶⁸ :

- sur la base de notre revue de littérature, nous avons émis deux hypothèses que nous testerons à l'épreuve des faits ;
- nous rallions en ce sens une conception positiviste de la recherche, éclairée par des modèles quantitatifs pouvant s'étendre dans ce domaine à la corrélation de variables et à la technique de régression logistique.

A cet égard, nous nous fondons dans la posture positiviste dominante en sciences de management, figeant la réalité en l'objectivant au travers d'une analyse de type hypothético-déductive souvent quantitative et argumentée par des relations statistiques validant des lois sinon réputées invariantes, du moins s'imposant aux acteurs⁴⁶⁹.

Nous combinons néanmoins cette approche hypothético-déductive alimentée par des modèles quantitatifs, construits sur des ratios comptables et financiers pour les IFRS⁴⁷⁰ et sur des occurrences de mots pour la RSE⁴⁷¹, avec la recherche de données qualitatives tant pour les IFRS⁴⁷² que pour la RSE⁴⁷³, aux confins d'une approche exploratoire ; nous avons mis ces données qualitatives en équation en nous référant au modèle de logique floue (Zadeh, 1965⁴⁷⁴)

⁴⁶⁸ OUVRARD, Stéphane. *op. cit.* 2006 ; DEMARIA, Samira, DUFOUR, Dominique. *op. cit.* 2007.

Le 1^{er} janvier 2005 marque en effet la date d'entrée en vigueur des normes IFRS applicables obligatoirement pour les sociétés faisant appel public à l'épargne ou dont les titres sont offerts au public en vue de leur admission à la cote, établissant des comptes consolidés au sein de l'Union Européenne, en application du Règlement européen CE 1606 / 2002 du 19 juillet 2002 (*cf.* Partie I, § 1.4.1).

⁴⁶⁹ DURKHEIM, Emile. *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Flammarion, Collection Champs, éd. 1999, 254 p.

⁴⁷⁰ *Cf.* Partie II, § 2.2.1.

⁴⁷¹ *Cf.* Partie II, § 3.2.1.

⁴⁷² *Cf.* Partie II, § 2.2.2.

⁴⁷³ *Cf.* Partie II, § 3.2.2.

⁴⁷⁴ ZADEH, Lotfi. *op. cit.* 1965.

déployé intégralement *i.e.* verticalement puis horizontalement (IFRS) ou restreint à un axe vertical (RSE) assimilable à une échelle de Likert.

De ce point de vue, nous nous plaçons dans une logique « interprétionniste » se rapprochant du « constructivisme »⁴⁷⁵ c.à.d. d'un effort de description, de compréhension et d'interprétation de cette réalité, par l'utilisation de grille d'analyse inductives souples, conduisant à une description et à une explication des facteurs humains et organisationnels, dans une perspective historique évolutive conforme à l'approche de chercheurs en HCI. En effet, le constructivisme consiste à construire *a priori* un concept général, dont on sait cependant qu'il se manifestera de manière différenciée et dans la diversité ; il est susceptible d'être remodelé dans le temps et ne peut être « testé » *stricto sensu*.

Le cadre épistémologique de nos travaux étant ainsi posé, nous explicitons maintenant la méthodologie ayant présidé à leur réalisation.

1.3. Méthode et périmètre de la recherche

Notre terrain est celui des sociétés cotées correspondant aux valeurs les plus échangées en France et en Allemagne.

Afin d'éviter le « biais sectoriel », nous avons élargi l'échantillon français du CAC 40 au SBF 120 et l'échantillon allemand du DAX 30 au DAX 100, en recherchant des instruments de mesure autant que possible homogènes pour traiter des IFRS et de la RSE, selon une approche à la fois quantitative et qualitative ; les secteurs représentés au sein de ce panel figurent en annexe 1 :

- l'étude quantitative longitudinale a été menée sur 5 années, de 2006 à 2010, cette période de référence étant décomptée à partir de la première année suivant l'application obligatoire des normes IFRS par voie de règlement européen ; nous précisons que les données financières des sociétés clôturant leurs comptes en exercice

⁴⁷⁵ BACHELARD, Gaston. *La formation de l'esprit scientifique, contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*. Paris : Vrin, Collection Textes Philosophiques, éd. 1998, 256 p.

décalé par rapport à l'année civile, disponibles à ce jour, ont été intégrées au titre du dernier exercice clos (2010/2011) dans nos travaux ;

- l'étude qualitative par voie d'enquête a été réalisée en 2008-2009 (IFRS⁴⁷⁶) et 2011-2012 (RSE).

Le parallélisme des méthodes utilisées pour les IFRS et la RSE, en relation respectivement avec l'hypothèse n°1⁴⁷⁷ et l'hypothèse n°2⁴⁷⁸ peut se résumer comme suit, étant toutefois précisé que ces méthodes ne peuvent être totalement symétrisées, dans la mesure où, comme nous l'avons noté dans notre revue de littérature, les IFRS constituent un référentiel unique, tandis que la RSE relève encore d'une diversité de pratiques :

⁴⁷⁶ Les normes IAS/IFRS étudiées, qui ne comprennent pas les normes interprétatives SIC/IFRIC (*cf.* Partie I, § 1.4.4), même si elles ont fait l'objet d'amendements, n'ont pas évolué depuis lors dans leur nomenclature, la dernière norme IFRS applicable étant IFRS 8.

⁴⁷⁷ *Cf.* Partie II, § 1.1.1.

⁴⁷⁸ *Cf.* Partie II, § 1.1.2.

Tableau 15 : Comparaison méthodologique des volets IFRS et RSE de l'étude

	Référence <i>infra</i> Partie II	IFRS	RSE
Données quantitatives	§ 2.1.1 et § 3.1.1	Ratios financiers	Occurrence de mots
<i>Traitement des données quantitatives</i>	§ 2.2.1 et § 3.2.1	<i>Moyennes</i> <i>Médianes</i> <i>Régression</i>	<i>Moyennes</i> <i>Médianes</i> <i>Régression</i> ⁴⁷⁹
Données qualitatives	§ 2.1.2 et § 3.1.2	Attributs de bonne norme	Objectifs de communication
<i>Traitement des données qualitatives</i>	§ 2.2.1 et § 3.2.2	<i>Echelles de Likert</i> <i>Modèle complet de logique floue</i>	<i>Echelles de Likert</i>

Au regard de la taille de notre échantillon, détaillée ci-dessous, et du nombre de réponses à nos questionnaires, nous avons généralement opté pour la présentation de médianes plutôt que de moyennes⁴⁸⁰ dans la restitution de nos travaux.

Nous précisons par ailleurs que l'exploitation des données quantitatives et qualitative a été réalisée sur Excel⁴⁸¹.

1.3.1. Constitution de notre échantillon

Parmi les méthodes d'échantillonnage, nous avons retenu un échantillonnage « de convenance » par choix raisonné sur les principales valeurs échangées en France et en

⁴⁷⁹ A titre seulement indicatif.

⁴⁸⁰ Les médianes ne sont, par définition, pas influencées par les valeurs extrêmes ; les résultats obtenus par les moyennes sont toutefois concordants avec ceux résultant des médianes.

⁴⁸¹ Les analyses de régression ont été effectuées au moyen de la fonction « DROITEREG » ; nous avons exploité les synthèses d'Excel en les retranscrivant dans un encadré « Interprétation » pour une bonne compréhension des résultats obtenus (annexe 8 et annexe 10).

Allemagne. Bien que large, cet échantillon, par nature, ne permet pas de généraliser statistiquement nos observations (Royer et Zarlowski, 2007⁴⁸²) :

- sur le volet IFRS, nous en avons exclu les activités purement financières (banques ou établissements exerçant des activités assimilées et assurances⁴⁸³) répondant à des standards de présentation de comptes spécifiques, dans notre étude quantitative ; nous avons en revanche maintenu les sociétés exerçant ce type d'activités pour l'administration de notre questionnaire IFRS ainsi que sur l'ensemble du volet RSE de notre étude, considérant que les investisseurs institutionnels (établissements bancaires et compagnies d'assurance) étaient tout aussi concernés que les entités exerçant des activités non financières par la qualité des normes IFRS faisant l'objet de notre questionnaire, d'une part, et la communication extra-financière, d'autre part ;
- les sociétés, en nombre limité⁴⁸⁴, recourant ou ayant eu recours sur la période de référence 2006-2010 au référentiel US GAAP, compte tenu des sources d'informations⁴⁸⁵ alimentant la base de données que nous avons utilisée et des retraitements d'harmonisation qui y ont opérés directement, ont été intégrées dans notre analyse (à l'exception précitée des activités financières).

Le panel ainsi constitué peut être considéré comme significatif sur le critère de la liquidité et de la réputation boursière, mis en avant ci-après.

1.3.2. Caractère significatif de notre échantillon

Notre échantillon franco-allemand de valeurs boursières regroupe les sociétés de premier plan :

⁴⁸² ROYER, Isabelle, ZARLOWSKI, Philippe. « Echantillon(s) », p. 192-227. In THIETART, Raymond-Alain (dir.), *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod, 2007, 3^e éd., 586 p.

⁴⁸³ En France sur l'échantillon SBF 120 : Axa, BNP Paribas, CNP Assurances, Crédit Agricole, Dexia, Euler Hermes, Natixis, NYSE Euronext (US GAAP), Scor, Société Générale (10 sociétés) ; En Allemagne sur l'échantillon DAX 100 : Aareal Bank, Allianz, Commerzbank, Deutsche Bank, Hannover Rückversicherung, Münchener Rückversicherung (6 sociétés).

⁴⁸⁴ ST Microelectronics en France ; Fresenius et Infineon Technologies en Allemagne.

⁴⁸⁵ Source : WVB Fundamentals (par opposition à la source Reuters, également disponible dans la base de données, mais n'incluant pas les retraitements nécessaires à une comparaison pertinente entre les sociétés soumises au référentiel IFRS et celles, en nombre limité, ayant opté pour le référentiel US GAAP).

- le CAC 40, principal indice boursier de la place de Paris, est déterminé à partir des cours de 40 actions cotées en continu parmi les 100 sociétés dont les échanges sont les plus importants sur Euronext Paris⁴⁸⁶ ;
- le SBF 120 est un indice de référence français regroupant les 120 entreprises françaises, en ce comprises celles du CAC 40, comptant parmi les principales capitalisations boursières et affichant les liquidités les plus élevées ;
- le DAX 30, indice phare de la bourse allemande, regroupe les 30 capitalisations allemandes les plus importantes, également sélectionnées en fonction de leur liquidité, ainsi que de leur chiffre d'affaires ;
- le DAX 100 fédère les sociétés du DAX 30 et du MDAX, lequel est composé des valeurs suivant immédiatement celles du DAX 30 en termes de liquidité et de capitalisation ; le DAX 100 comptait 96 valeurs au cours du second semestre 2011.

Afin de permettre une comparaison pluriannuelle, nous sommes en effet référés à la composition de ces indices au second semestre 2011⁴⁸⁷, totalisant finalement :

- 200 sociétés en excluant (pour notre étude quantitative IFRS), les activités financières (SBF 120 : 110 sociétés⁴⁸⁸ et DAX 100 : 90 sociétés⁴⁸⁹) ;
- 216 sociétés en incluant les activités financières (SBF 120 : 120 sociétés⁴⁹⁰ et DAX 100 : 96 sociétés⁴⁹¹).

Par référence à la matrice en tête du présent chapitre résumant notre méthodologie, nous avons cerné de façon précise :

⁴⁸⁶ Au sein de NYSE Euronext.

⁴⁸⁷ Certaines sociétés de l'échantillon ont été délistées en 2011, postérieurement à la clôture de leurs comptes annuels, pour mémoire : Rhodia (retrait de la cote en septembre 2011) ; EDF Energies nouvelles (retrait de la cote en juillet 2011) ; Porsche (rachat par Volkswagen en mars 2011) ; Sperian, qui a fait l'objet d'un retrait obligatoire en octobre 2010, n'a pas été inclus dans nos calculs de ratios comptables et financiers au titre de l'année 2010, en l'absence d'information publique.

⁴⁸⁸ Dont CAC 40 : 36 sociétés.

⁴⁸⁹ Dont DAX 30 : 26 sociétés.

⁴⁹⁰ Dont CAC 40 : 40 sociétés.

⁴⁹¹ Dont DAX 30 : 30 sociétés.

- pour les besoins de notre analyse quantitative, la nature des données nécessaires au calcul des ratios comptables et financiers (IFRS) et à la mesure des occurrences de mots (RSE) ;
- pour les besoins de notre analyse qualitative, l'identité des destinataires de nos questionnaires sous-tendant notre analyse qualitative.

Au vu de l'étendue de notre panel, nous avons recherché les outils à notre disposition pour collecter ces données.

1.3.3. Outils employés

Nous récapitulons sous forme synoptique la base documentaire sur laquelle nous nous sommes appuyés en fonction de la double thématique de nos travaux, ainsi que les périodes de référence de nos travaux :

Tableau 16 : Base documentaire des volets IFRS et RSE de l'étude

	Référence <i>infra</i> Partie II	IFRS	RSE
Données quantitatives	§ 2.1.1 et § 3.1.1	Base de données financières ⁴⁹² (2006 à 2010) Rapports annuels et/ou documents de référence ⁴⁹³ (2006 à 2010)	Rapports RSE ou de développement durable ⁴⁹⁴ (2006 à 2010)
Périmètre de l'étude quantitative		<i>SBF 120</i> <i>DAX 100</i>	<i>SBF 120</i> <i>DAX 100</i>
Données qualitatives	§ 2.1.2 et § 3.1.2	Dépouillement de l'enquête sur questionnaire	Dépouillement de l'enquête sur questionnaire
Périmètre de l'étude qualitative		<i>CAC 40</i> <i>DAX 30</i>	<i>SBF 120</i> <i>DAX 100</i>

Avant d'évoquer les limitations à nos diligences, nous pouvons conclure sur l'aspect purement méthodologique de notre recherche.

1.3.4. Synthèse de la section

Notre panel, bien qu'il puisse s'apparenter à un échantillon de convenance, présente un caractère significatif, dans la mesure où il regroupe les valeurs françaises et allemandes les plus liquides formant les indices boursiers de référence SBF 120 et DAX 100 qui délimitent le champ de nos travaux.

⁴⁹² <http://www.infinancials.com>

⁴⁹³ Disponibles sur les sites d'informations des sociétés recensés en bibliographie au chapitre intitulé « Sites Web des sociétés de l'échantillon du SBF 120 et du DAX 100 » (rubrique « Investisseurs »).

⁴⁹⁴ Disponibles sur le site spécialisé <http://www.corporateregister.com> et sur les sites d'informations des sociétés recensés en bibliographie au chapitre intitulé « Sites Web des sociétés de l'échantillon du SBF 120 et du DAX 100 » (rubrique « Investisseurs », « Développement durable » ou « RSE »).

Notre méthode s'articule sur le calcul de ratios comptables et financiers (IFRS) et la mesure d'occurrence de mots (RSE) ainsi que l'exploitation de questionnaires permettant d'évaluer les normes (IFRS) et les objectifs de communication (RSE) ; elle fonde notre étude quantitative réalisée en continu de 2006 à 2010, doublée d'une étude qualitative effectuée en deux temps au cours de nos travaux, en 2008-2009 (IFRS⁴⁹⁵) et 2011-2012 (RSE).

Nous nous sommes référés, d'une part, à l'information publique émanant des sociétés elles-mêmes, retraitée dans le cas de l'information financière dans une base de données comptables et financières professionnelle⁴⁹⁶ (Infancials), et rapatriée dans le cas de l'information extra-financière sur un site d'informations spécialisé (Corporateregister) utilisé dans des recherches antérieures⁴⁹⁷ ; d'autre part, aux réponses fournies par nos interlocuteurs aux questionnaires que nous leur avons adressés. Ces questionnaires ont été élaborés en français à l'attention des sociétés du CAC 40 / SBF 120 et en anglais à l'attention des sociétés du DAX 30 / DAX 100. Leur contenu figure dans la version en anglais :

- en annexe 2 pour le questionnaire IFRS ;
- en annexe 3 pour le questionnaire RSE.

Dans le domaine de la RSE, nous avons initialement envisagé d'exploiter les indicateurs d'agences spécialisées et les attestations des commissaires aux comptes français ; il nous a fallu renoncer à cette piste de recherche pour les raisons mentionnées ci-après.

⁴⁹⁵ Etant rappelé que le corpus des normes étudiées (IAS/IFRS), qui n'englobe pas les textes interprétatifs (SIC/IFRIC), bien qu'alimenté par des amendements apportés à certaines normes, n'a pas subi d'évolution de périmètre en ce qui concerne la nomenclature des normes en vigueur (*cf.* Partie II, § 1.3 et dernier chapitre intitulé « Normes » de la bibliographie) :

- IAS 1 : « Présentation des états financiers » à IAS 41 : « Agriculture » ;
- IFRS 1 : « Première adoption des IFRS » à IFRS 8 : « Secteurs opérationnels ».

⁴⁹⁶ Base de données utilisée notamment par des experts financiers dans le cadre d'expertises indépendantes impliquant l'évaluation de sociétés prenant part à des opérations de marché (offres publiques d'achat, offres publiques de retrait assorties le cas échéant d'un retrait obligatoire, par exemple) ; nos activités professionnelles, qui comprennent ce type de missions, expliquent que nous ayons à notre disposition, entre autres, cette base de données comptables et financières.

⁴⁹⁷ CARDEBAT Jean-Marie, SIRVEN, Nicolas. *op. cit.* 2009.

1.4. Limitations aux diligences envisagées

En raison des obstacles rencontrés dans l'accès aux informations et des restructurations intervenues pendant nos travaux au sein des agences de notation spécialisées dans la RSE, nous n'avons pas été en mesure d'exploiter les contacts que nous avons initiés avec :

- Ethifinance, Innovest, Vigeo (en France) ;
- Imug, Oekom Research, Scoris (en Allemagne).

Par ailleurs, du fait de leur caractère purement formel, sans réel contenu informatif pour notre recherche, nous avons renoncé à poursuivre la collecte et l'analyse des rapports des commissaires aux comptes français exprimant, au moyen d'entretiens et de sondages, une assurance sur :

- la correcte application du référentiel IFRS ;
- la véracité de certains indicateurs RSE⁴⁹⁸ ;
- la méthodologie et les procédures de *reporting*.

Avant de conclure le présent chapitre, nous nous interrogerons sur les conditions de viabilité et de fiabilité de notre recherche, par la description de la démarche que nous avons suivie.

1.5. Viabilité et fiabilité de la recherche

La validité de la recherche que nous avons menée est mesurable à l'aune des critères de validité du construit et des instruments de mesure, ainsi que de validité interne et externe de la recherche (Gavard-Perret *et al.*, 2008⁴⁹⁹ ; Drucker-Godard *et al.*, 2007⁵⁰⁰).

1.5.1. Validité du construit et des instruments de mesure

Afin de répondre aux critères de validité du construit et des instruments de mesure, nous avons :

⁴⁹⁸ Attestation des données Hygiène, Sécurité, Environnement et sociales.

⁴⁹⁹ GAVARD-PERRET, Marie-Laure, GOTTELAND, David, HAON, Christophe, JOLIBERT, Alain. *Méthodologie de la recherche*. Paris : Pearson, 2008, 480 p.

⁵⁰⁰ DRUCKER-GODARD, Carole, EHLINGER, Sylvie, GRENIER, Corinne. « Validité et fiabilité de la recherche », p. 263-293. In THIETART, Raymond-Alain (dir.), *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod, 2007, 3^e éd., 586 p.

- posé une question de recherche (sur l'incidence des facteurs socioculturels dans le *reporting* financier et le *reporting* sociétal), autour de thèmes que nous avons précisés et délimités (prise en compte de l'intérêt des parties prenantes au travers du *reporting* financier et du *reporting* sociétal) et employé une méthode que nous considérons comme adaptée, en ayant déjà observé l'application pour l'étude de sujets connexes dans le domaine de l'harmonisation comptable internationale ;
- élargi au maximum des possibilités de la base de données financières les agrégats à partir desquels nous avons calculé de façon systématique, sur l'ensemble des sociétés du panel⁵⁰¹, nos ratios dans le référentiel IFRS utilisé pour le *reporting* financier ; nous sommes retournés à la source des comptes inclus dans les rapports annuels et les documents de référence, afin de valider les données brutes intégrés dans les ratios comptables et financiers que nous avons bâtis ;
- conforté les médianes et moyennes ressortant de la compilation de ces ratios en recherchant par ailleurs les possibilités de régression entre ceux se prêtant à la vérification de notre hypothèse n°1 (IFRS) ; puis transposé cette démarche à la mesure d'occurrence de mots aux fins de vérifier notre hypothèse n°2 (RSE) ;
- doublé cette analyse quantitative par une analyse qualitative mobilisant les techniques utilisées dans l'application de la théorie de la logique floue, à partir de questionnaires ciblés sur notre question de recherche⁵⁰² et notre problématique⁵⁰³ pour nous permettre de recueillir des informations de premier ordre utiles à notre démonstration, mais suffisamment ouverts pour induire des résultats secondaires en lien avec notre revue de littérature et notre cadre théorique, et permettre d'envisager des pistes de recherche ultérieures.

⁵⁰¹ Hors activités financières, ainsi que nous l'avons déjà indiqué (cf. Partie II, § 1.3.1).

⁵⁰² Les facteurs socioculturels ont-ils une incidence dans le *reporting* financier et le *reporting* sociétal ? (cf. Partie I, § 1.2).

⁵⁰³ Le *reporting* financier et le *reporting* sociétal peuvent-ils réellement, en suivant la tendance actuelle, se fondre en un seul *reporting* intégré et normalisé (cf. Partie I, § 1.2.1), nonobstant la diversité de comportements et de pratiques inhérentes, d'une part, aux facteurs socioculturels et, d'autre part, à des référentiels financiers et sociétaux différents ?

1.5.2. Validité interne et externe de la recherche

La viabilité interne de notre recherche se mesure à la formulation des questionnaires administrés à nos interlocuteurs :

- responsables administratifs et financiers (IFRS) ;
- responsables de la RSE ou du développement durable, à défaut responsables de la communication financière et des relations avec les investisseurs (RSE).

Nous avons testé au moyen d'entretiens téléphoniques nos deux questionnaires auprès de plusieurs sociétés de notre échantillon avant de les administrer à grande échelle ; nous en avons ainsi vérifié le fond et la forme ; par ailleurs, nous avons constaté qu'ils avaient été renseignés de façon quasi parfaitement exhaustive par les répondants sur l'ensemble des retours positifs que nous avons eus et assortis pour certains de commentaires détaillés, et ce même dans le cas de l'enquête IFRS dont le traitement requis auprès des répondants est notoirement plus lourd que celui de l'enquête RSE.

La validité externe de notre recherche dépend des possibilités et des conditions de généralisation et de réappropriation de ses résultats⁵⁰⁴. Même si notre panel ne présente pas les caractéristiques d'un échantillon statistique, il n'en reste pas moins significatif au regard du caractère incontournable des sociétés qui le composent, issues des deux indices boursiers français et allemands de référence (CAC 40 / SBF 120 et DAX 30 / DAX 100). Nous observons à ce titre l'abondance de recherches déjà menées sur ces échantillons (en particulier sur le CAC 40 inclus dans le SBF 120 et le SBF 120 lui-même). Nous nous sommes par ailleurs employé, par notre analyse qualitative, à recueillir des informations complémentaires susceptibles de constituer la matière à des recherches ultérieures, assurant en ce sens, sinon la généralisation, du moins la transférabilité de nos résultats.

1.6. Conclusion du premier chapitre

Nous avons défini dans ce premier chapitre le cadre conceptuel de notre recherche et posé nos bases méthodologiques, sur le fondement d'une approche principalement positiviste du point de vue épistémologique ; par le croisement d'une étude quantitative se fondant sur des données chiffrées que nous avons vérifiées et d'une enquête sur des critères qualitatifs

⁵⁰⁴ DRUCKER-GODARD, Carole *et. al. op. cit.* 2007.

relevant davantage d'une approche exploratoire que nous avons menée auprès d'interlocuteurs qualifiés, nous nous sommes attachés à répondre à la question de recherche ainsi qu'à la problématique que nous avons posées en liminaire et à corroborer les deux hypothèses que nous avons formulées à l'issue de notre « état de l'art ».

Notre terrain étant celui des sociétés cotées les plus importantes de part et d'autre du Rhin, il nous a été possible d'exploiter à grande échelle la base documentaire immédiatement disponible (destinée aux investisseurs et plus largement au public), et de tester les outils que nous avons conçus (grilles de calcul et questionnaires d'enquête) ; ceci confère à nos travaux une validité, en termes de validité du construit et de validité des instruments de mesure ; le retour positif des répondants sur le contenu des questionnaires tend à conforter la validité interne de notre recherche.

Les techniques que nous avons employées, bien que classiques, sont usuelles dans notre domaine d'investigation, en particulier en ce qui concerne le volet quantitatif de notre étude (calculs de moyennes, médianes et régressions) ; les populations étudiées, notamment les sociétés cotées sur les indices boursiers du CAC 40 et du SBF 120, servent également souvent de référence aux chercheurs, au vu des études menées dans le domaine de l'harmonisation comptable internationale et de la RSE, comme en témoignent nos références bibliographiques.

L'étendue des indices boursiers sur lesquels nous avons travaillé nous a permis de disposer d'informations fournies pour mener à bien notre analyse quantitative, et d'élaborer des questionnaires d'enquête suffisamment larges pour jeter les bases d'un prolongement ultérieur de ces travaux par nous-mêmes ou d'autres chercheurs.

Nous présentons dans les deux chapitres à suivre les résultats de cette construction appliquée successivement aux IFRS⁵⁰⁵ et à la RSE⁵⁰⁶.

⁵⁰⁵ Cf. Partie II, § 2.

⁵⁰⁶ Cf. Partie II, § 3.

2. Résultats sur le volet IFRS de l'étude

En suivant les indications préliminaires relatives à notre méthode et au périmètre de notre recherche⁵⁰⁷, nous faisons état dans le présent chapitre de ses résultats sur le volet IFRS, en précisant successivement, pour les données quantitatives et qualitatives, le mode selon lequel nous les avons recueillies⁵⁰⁸ et la façon dont nous les avons analysées⁵⁰⁹, avant de les exploiter et d'en tirer des résultats⁵¹⁰.

Nous concluons ce chapitre⁵¹¹ puis présenterons de manière symétrique les résultats sur le volet RSE de l'étude⁵¹².

2.1. Mode de recueil des données

Comme nous l'avons indiqué en liminaire, nous avons exploité des données à la fois quantitatives et qualitatives ; nous exposerons le mode de recueil de ces données en établissant cette distinction, qui vaudra également, dans les sous-chapitres suivants, pour l'analyse des données puis l'analyse des résultats.

2.1.1. Données quantitatives

Nous avons consulté la base de données comptables et financières Infinancials en assurant de fin 2008 à début 2012 une veille sur le rapatriement dans cette base des informations relatives aux sociétés de l'échantillon SBF 120 / DAX 100 au titre des 5 exercices clos entre 2006/2007 et 2010/2011⁵¹³ ; nous n'avons retenu que les informations se rapportant aux comptes annuels⁵¹⁴ des sociétés n'exerçant pas d'activités financières pour les raisons

⁵⁰⁷ Cf. Partie II, § 1.3.

⁵⁰⁸ Cf. Partie II, § 2.1.

⁵⁰⁹ Cf. Partie II, § 2.2.

⁵¹⁰ Cf. Partie II, § 2.3.

⁵¹¹ Cf. Partie II, § 2.4.

⁵¹² Cf. Partie II, § 3.

⁵¹³ Pour les sociétés clôturant leurs comptes en exercices décalés par rapport à l'année civile.

⁵¹⁴ Nous n'avons examiné qu'à titre informatif les données semestrielles diffusées par les émetteurs du fait de leur cotation.

précitées, tenant à la spécificité de la présentation des comptes des établissements bancaires et des sociétés d'assurance⁵¹⁵.

Ces informations ont été croisées avec le contenu des comptes consolidés figurant dans les rapports annuels accessibles sur les sites d'informations des sociétés concernées, recensés en bibliographie⁵¹⁶.

A partir d'extractions Excel opérées dans Infancials⁵¹⁷ pour chaque société de l'échantillon, nous avons construit une grille de combinaison des données brutes disponibles, se rapportant, d'une part, aux éléments bilantiels de 2006/2007 à 2010/2011 et, d'autre part, à la capitalisation boursière à fin 2010 et fin 2011 ; ce sont ces informations à l'état brut que nous avons vérifiées en les rapprochant des comptes consolidés, avant de les intégrer dans nos formules de calcul de ratios comptables et financiers⁵¹⁸, entité par entité ; un exemple de cette grille de compilation des informations comptables et financières issues de la base de données Infancials, figure en annexe 4, pour une société de l'échantillon⁵¹⁹.

Nous avons ensuite regroupé ces extractions sous une feuille Excel unique pour déterminer les moyennes et médianes de chacun des ratios comptables et financiers sur les 5 années de la période de référence 2006/2007 à 2010/2011 ; le début de cette feuille de calcul, comprenant la synthèse des résultats, figure en annexe 5.

2.1.2. Données qualitatives

Nous avons administré notre questionnaire (en annexe 2) par voie postale aux responsables administratifs et financiers des sociétés du CAC 40 (version en français) et du DAX 30 (version en anglais), toutes activités confondues⁵²⁰.

Le découpage du corpus de normes, constituant l'objet de l'enquête pour ce qui concerne les IAS et les IFRS *stricto sensu* (hors normes interprétatives SIC et IFRIC) se recoupe avec leur

⁵¹⁵ Cf. Partie II, § 1.3.1.

⁵¹⁶ Au chapitre intitulé « Sites Web des sociétés de l'échantillon du SBF 120 et du DAX 100 ».

⁵¹⁷ Au moyen de la fonction « Excel Add-In ».

⁵¹⁸ Cf. Partie II, § 2.3.1.

⁵¹⁹ Accor (société du CAC 40).

⁵²⁰ Les adresses des sociétés, recueillies dans la base de données Infancials et sur leurs sites d'informations, figurent en annexe 1.

recensement le plus récent (au dernier chapitre de la bibliographie intitulé « Normes », mis à jour au 31 août 2011 par la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes et l'Ordre des Experts-Comptables⁵²¹) ; en effet, bien que les normes aient pu être amendées depuis l'administration du questionnaire en 2008-2009, leur nomenclature n'a pas évolué sur le périmètre des normes IAS/IFRS en vigueur *i.e.* adoptées au sein de l'Union Européenne (et par conséquent d'application obligatoire tant en France qu'en Allemagne) ; nous avons ainsi recensé et étudié 37 normes (annexe 7) :

- IAS 1 : « Présentation des états financiers » à IAS 41 : « Agriculture » ;
- IFRS 1 : « Première adoption des IFRS » à IFRS 8 : « Secteurs opérationnels ».

Nous avons introduit et modélisé sous Excel les réponses au questionnaire en respectant les principes de la logique floue et les étapes de construction du modèle, de façon à exploiter les données :

- d'abord seulement verticalement (échelle de Likert), afin d'avoir un aperçu préalable des répondants sur les attributs caractérisant une « bonne norme » ;
- puis verticalement et horizontalement par l'utilisation des connecteurs de logique floue ou opérateurs de Zadeh⁵²², afin de recenser les normes les plus et moins satisfaisantes du point de vue de nos interlocuteurs.

Nous tenons à préciser, à ce stade de l'explication du mode de recueil des données, la structure du modèle de logique floue. Comme détaillé plus loin dans l'analyse des résultats⁵²³, cette structure repose sur le croisement, sur un axe horizontal, de la liste des normes IAS/IFRS en vigueur et, sur un axe vertical, d'une série d'attributs que nous leur avons conférés ; nous avons conçu ces attributs en évitant les redondances et avons formulé leur

⁵²¹ Disponible sur le site www.focusifrs.com, à la rubrique « Normes et interprétations ». [référence du 10 avril 2012],

http://www.focusifrs.com/menu_gauche/normes_et_interpretations/textes_des_normes_et_interpretations/tableau_sommaire

⁵²² ZADEH, Lofti. *op. cit.* 1965.

⁵²³ Cf. Partie II, § 2.3.3.

contenu sémantique de façon positive afin de recueillir, pour chaque norme et chaque attribut, l'avis des répondants au regard du critère de « bonne norme » sur une échelle de 0 à 1⁵²⁴.

Pour illustrer le principe de gradualité de 0 à 1 de la logique floue, qui nuance la logique binaire : « 0 ou 1 » ou encore l'opposition : « vrai » / « faux », comme rappelé dans plusieurs papiers de recherche consacrés à cette modélisation (Fustier, 2003⁵²⁵ et 2000⁵²⁶), nous retenons la synthèse qui en est faite dans une étude appliquée à la sensibilité de sites touristiques (Fustier et Serra, 2001⁵²⁷) :

« Dans sa forme classique, la logique ne reconnaît que deux possibilités, et deux seulement, pour exprimer la valeur logique d'une proposition : « vrai » ou « faux ». Selon l'usage établi par le mathématicien G[eorge] Boole, le niveau de vérité d'une proposition est égal à 0 lorsque la proposition est fautive, il est égal à 1 lorsqu'elle est vraie. Les propositions du langage naturel se laissent rarement manipuler de cette façon. [...] Pour éviter de forcer la nature des choses en se ramenant à la logique du « tout ou rien » (appelée d'une manière plus académique « logique booléenne » du nom de son inventeur, ou encore « logique binaire » du fait qu'elle utilise deux valeurs seulement), il suffit de remplacer le tandem 0/1 par l'intervalle [0, 1]. On voit apparaître le principe de gradualité qui caractérise la logique floue, car dans l'intervalle [0, 1], il y a une infinité de valeurs pour exprimer un niveau de vérité qui n'est pas obligatoirement égal à 0 (= faux) ou 1 (= vrai), mais qui peut prendre n'importe quelle valeur située entre 0 et 1. Il apparaît donc naturel de fonder la démarche évaluative sur ce principe de gradualité.

On demande aux évaluateurs de qualifier les niveaux de vérité de propositions telles que « cette zone possède tel attribut de sensibilité » ou, encore, « cet attribut est important », en choisissant une valeur de l'intervalle [0, 1]. Bien entendu, le choix des niveaux de vérité est

⁵²⁴ L'échelle que nous avons proposée aux destinataires de l'enquête ne procède pas d'un parfait continuum ; par simplification et commodité, elle comporte 11 graduations de 0 à 1 séparées par un intervalle de 0,1 (0,0 ; 0,1 ; ... 0,9, 1,0).

⁵²⁵ FUSTIER, Bernard. *Evaluation à partir de concepts vagues : un modèle de logique floue*. Note de recherche du CEMAFI, Université de Nice-Sophia Antipolis, 2003, 7 p.

⁵²⁶ FUSTIER, Bernard. « Evaluation, prise de décision et logique floue ». *Economie appliquée*, 2000, tome 53, n°1, p. 155-174.

⁵²⁷ FUSTIER, Bernard, SERRA, Denis. « Sensibilité des sites touristiques : une approche fondée sur la logique floue ». *Teoros*, 2001, vol. 20, n°3, p. 45-53.

nécessairement subjectif. Cependant nous pensons qu'il est préférable d'exprimer des nuances subjectives plutôt que de vouloir apporter des réponses catégoriques (oui/non, vrai/faux) en recourant à des procédures arbitraires. »

Nous avons donc, au cas d'espèce, transposé le modèle de logique floue à l'étude des normes IAS/IFRS adoptées au sein de l'Union Européenne, et suivi la procédure collective d'interrogation « d'experts » (ou réputés tels s'agissant des destinataires de l'enquête) préconisée dans la modélisation de la logique floue pour rechercher la plus grande objectivité possible sur les « niveaux de vérité » (sous la forme d'une évaluation par référence à notre graduation de 0 : « pas du tout » à 1 : « tout à fait ») attachés à chacun des attributs conférés aux normes IAS/IFRS, avant d'agréger ces « niveaux de vérité » afin d'obtenir une évaluation globale de chaque norme ; préalablement à leur avis sur ces attributs pour chaque norme, il a été demandé aux personnes interrogées :

- pour confirmation la nationalité, l'indice boursier, l'activité et le référentiel comptable de la société selon une nomenclature prédéfinie ;
- pour les besoins de l'appréciation des résultats et à titre seulement indicatif, leur profil professionnel (pré-renseigné), leur degré de spécialisation dans le domaine comptable et leur degré de compétence en normalisation comptable (degrés de spécialisation et de compétence gradués de 0 : « minimum » à 1 : « maximum ») ;
- pour les besoins de la modélisation, l'importance relative de chaque attribut (niveau d'importance gradué de 0 : « pas important » à 1 : « très important », l'un des attributs devant nécessairement prévaloir sur les autres par l'affectation du niveau maximum 1).

Nous faisons figurer, à titre d'exemple, en annexe 6 les étapes suivies dans l'agrégation des données sur Excel et l'utilisation des connecteurs de logique floue pour une des sociétés ayant répondu à notre questionnaire⁵²⁸ ; nous en résumons le principe ci-après :

⁵²⁸ Accor (société du CAC 40).

Tableau 17 : Etapes de mise en oeuvre du modèle de logique floue

Etape n°1	<p><i>Données</i></p> <p>Saisie des données recueillies lors du dépouillement du questionnaire et calcul des moyennes et médianes pour chaque attribut sur l'ensemble des normes étudiées ; cette première étape de modélisation « verticale » nous a permis d'avoir un aperçu préalable de l'avis des répondants sur les attributs caractérisant une « bonne norme » et d'en établir une synthèse.</p>
Etape n°2	<p><i>MIN (données ; importance attributs)</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Verticalement : calcul du « minimum » entre l'évaluation attribuée à chacune des normes sur chaque attribut et l'importance relative de ce dernier déclarée par le répondant. 2) Horizontalement : calcul pour chaque norme du « maximum pondéré » : « s » correspondant à l'évaluation « maximum » obtenue sur l'ensemble des attributs.
Etape n°3	<p><i>DIFFERENCE (importance attributs ; données)</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Verticalement : calcul de la différence entre l'importance relative de chaque attribut déclarée par le répondant et l'évaluation de chacune des normes ; cette différence : <ul style="list-style-type: none"> - si elle est supérieure à 0, est reportée dans la cellule correspondante du tableau ; - si elle est inférieure ou égale à 0, est renseignée à 0 dans la cellule correspondante du tableau. 2) Horizontalement : calcul pour chaque norme de l'« indice de discordance » : « r » correspondant au « maximum » obtenu <i>supra</i> (verticalement) sur l'ensemble des attributs ; il est ainsi vérifié que l'indice de discordance prend ses valeurs dans l'intervalle de 0 à 1.

Etapes de mise en oeuvre du modèle de logique floue (suite)

Etape n°4	<p><i>INDICE DE CONCORDANCE (1 – Indice de discordance)</i></p> <p>1) Verticalement : calcul de la différence entre 1 et les résultats obtenus verticalement à l'étape précédente n°3.</p> <p>2) Horizontalement : calcul pour chaque norme de l' « indice de concordance » : « $t = 1 - r$ » correspondant au « minimum » obtenu <i>supra</i> (verticalement) sur l'ensemble des attributs.</p>
Etape n°5	<p><i>MOY ou MIN (maximum pondéré ; indice de concordance)</i></p> <p>Connexion horizontale pour chaque norme entre le maximum pondéré « s » (obtenu lors de l'étape n°2) et l'indice de concordance « t » (obtenu lors de l'étape n°4) sous la forme d'une évaluation « moyenne » : « g » = MOY (s ; t) ou d'une évaluation « minimum » : « g' » = MIN (s ; t).</p>

La compilation des synthèses par société résultant de la connexion du maximum pondéré et de la concordance (étape n°5) aboutit à un tableau synoptique en annexe 7 rendant compte du déploiement du modèle sur l'ensemble des réponses obtenues. Pour une meilleure lisibilité des résultats, nous avons retenu dans nos travaux un code couleur établissant le *distinguo* entre 4 niveaux d'évaluation des normes :

- Bonne norme : intervalle de 0,8 à 1,0 (vert) ;
- Assez bonne norme : 0,7 (blanc) ;
- Norme moyenne : 0,6 (orange) ;
- Norme médiocre : 0,3⁵²⁹ à 0,5 (rouge).

Nous avons adapté ce code couleur pour la restitution des résultats en noir et blanc, en regroupant, d'une part, les normes jugées bonnes et assez bonnes (évaluées de 0,7 à 1,0) et, d'autre part, les normes jugées moyennes et médiocres (évaluées de 0,3 à 0,6) pour ne retenir finalement que 2 niveaux d'évaluation :

⁵²⁹ Aucune norme n'a été affectée par les répondants à l'enquête d'une évaluation inférieure à 0,3.

- Bonne norme (évaluée de 0,7 à 1,0) : fond blanc ;
- Norme médiocre (évaluée de 0,3 à 0,6) : fond gris.

Les normes non évaluées par les répondants au questionnaire ressortent en noir.

C'est par référence au tableau de synthèse de connexion du maximum pondéré « s » et de l'indice de concordance « t » présentée en valeur moyenne « g » = MOY (s ; t) que nous avons pu juger du consensus franco-allemand sur le caractère satisfaisant (« bonne norme » : 0,7 à 1,0) ou non de chacune des normes IAS/IFRS étudiées, ce qui nous a permis de relever au passage :

- les clivages marqués entre les Français et les Allemands, les uns considérant une norme comme bonne⁵³⁰, les autres comme médiocre⁵³¹ ;
- les avis divergents sur telle ou telle norme, selon le critère de bonne norme⁵³² ou de norme médiocre⁵³³, entre évaluateurs d'un même pays (les avis peuvent diverger entre évaluateurs d'un seul pays ou des deux pays à la fois).

La synthèse de cette enquête sera présentée dans le commentaire de nos résultats⁵³⁴.

Après avoir détaillé le mode de recueil de nos données, nous passons au sous-chapitre suivant en présentant l'analyse.

2.2. Analyse des données

Suivant le plan retenu pour l'exposé du mode de recueil des données, leur analyse est également différenciée en fonction de leur caractère quantitatif ou qualitatif ; nous exposerons successivement dans ce sous-chapitre l'analyse des données quantitatives et celle des données qualitatives.

⁵³⁰ Evaluation de 0,7 à 1,0.

⁵³¹ Evaluation de 0,3 à 0,6.

⁵³² Evaluation de 0,7 à 1,0.

⁵³³ Evaluation de 0,3 à 0,6.

⁵³⁴ Cf. Partie II, § 2.3.3.

2.2.1. Données quantitatives

Les corrections que nous avons opérées sur les données issues de la base Infinancials concernent principalement l'endettement net de la trésorerie (renseigné dans la base sur une fraction seulement des échéances de remboursement d'emprunt).

Nous avons également testé la cohérence des données internes à la base, en particulier les capitalisations boursières à fin 2010 et fin 2011.

Afin de nous assurer de la concordance de nos observations au sein du panel, nous avons par ailleurs mené de front l'analyse des moyennes et des médianes des ratios comptables et financiers calculés au cours de la période de référence quinquennale, sur l'échantillon restreint au CAC 40 et au DAX 30, d'une part, et élargi au SBF 120 et au DAX 100, d'autre part, pour ne retenir finalement que la présentation des médianes.

2.2.2. Données qualitatives

Nous avons reçu une vingtaine de réponses (positives et négatives) à notre questionnaire, représentant un taux de retour sur l'échantillon du CAC 40 et du DAX 30 de l'ordre de 29% et réparties comme suit :

- CAC 40 : 4 réponses positives, 1 réponse négative ;
- DAX 30 : 5 réponses positives, 9 réponses négatives ;
- Société européenne franco-allemande : 1 réponse positive.

Le degré élevé de spécialisation en matière comptable et de normalisation est confirmé par l'auto-appréciation des répondants sollicitée dans le questionnaire sur notre échelle de 0 à 1 (extrait ci-après de l'annexe 7) :

Tableau 18 : Degré de spécialisation dans le domaine comptable et degré de compétence en normalisation comptable des répondants au questionnaire IFRS

Sociétés	Degré de spécialisation dans le domaine comptable	Degré de compétence en normalisation comptable
Accor	0,7	1,0
Alcatel Lucent	0,9	0,9
Alstom	1,0	0,9
Dexia	0,7	0,7
Deutsche Bank	0,8	0,8
Henkel	0,8	0,8
Linde	0,9	0,9
Metro	1,0	0,4
TUI	1,0	1,0
Médiane	0,9	0,9

Le tableau ci-dessous résume les réponses positives et négatives obtenues à notre questionnaire ; sont d'abord présentées les réponses positives⁵³⁵, en suivant l'ordre alphabétique des sociétés du CAC 40 puis du DAX 30 ; les réponses négatives sont rapportées dans ce même ordre à la fin du tableau :

⁵³⁵ Les activités des sociétés ayant répondu positivement au questionnaire sont mentionnées pour mémoire.

Tableau 19 : Profil des répondants au questionnaire IFRS

	Sociétés françaises (F) et allemandes (A) <i>Dates de réponse</i>	Activité (pour mémoire)	Réponses positives (+) ou négatives (-) et motifs invoqués	Fonctions
1	Accor (F) <i>Octobre 2008</i>	Hôtellerie	(+)	Direction financière
2	Alcatel Lucent (F) <i>Août 2008</i>	Télécommunications	(+)	Direction financière
3	Alstom (F) <i>Octobre 2008</i>	Industrie	(+)	Finance
4	Dexia (F) <i>Août 2008</i>	Banque	(+)	Direction des fonctions comptables
5	Deutsche Bank (A) <i>Septembre 2008</i>	Banque	(+) Complexe mais compréhensible	Direction financière
6	Henkel (A) <i>Août 2008</i>	Biens de consommation	(+)	Direction financière
7	Linde (A) <i>Août 2008</i>	Chimie	(+)	Non mentionnée
8	Metro (A) <i>Septembre 2008</i>	Grande distribution	(+)	Comptabilité groupe et <i>reporting</i>
9	TUI (A) <i>Septembre 2008</i>	Tourisme et transport maritime	(+)	Non mentionnée
10	EADS (société européenne ⁵³⁶) <i>Octobre 2008</i>	Aéronautique	(+)	Vice Président Comptabilité Airbus

⁵³⁶ Présente sur les indices SBF 120 et DAX 100.

Profil des répondants au questionnaire IFRS (suite)

	Sociétés françaises (F) et allemandes (A) <i>Dates de réponse</i>	Réponses positives (+) ou négatives (-) et motifs invoqués	Fonctions
11	ST Microelectronics (F) <i>Septembre 2008</i>	(-) Référentiel US GAAP	Assistante du CFO
12	Bayer (A) <i>Août 2008</i>	(-) Subjectivité	Comptabilité et contrôle de gestion
13	BASF (A) <i>Août 2008</i>	(-)	Non mentionnée
14	Continental (A) <i>Août 2008</i>	(-) Autres obligations	Assistante du CFO
15	Daimler (A) <i>Octobre 2008</i>	(-)	Manager Finance
16	E.ON (A) <i>Août 2008</i>	(-)	Assistante du CFO
17	MAN (A) <i>Août 2008</i>	(-)	Direction financière
18	Münchner Re (A) <i>Août 2008</i>	(-) Autres obligations	CFO
19	Siemens (A) <i>Septembre 2008</i>	(-) Autres obligations	Assistante du CFO
20	Volkswagen (A) <i>Avril 2009</i>	(-) Autres obligations	Assistant d'un membre du board

Hormis le manque de disponibilité invoqué dans les réponses négatives, et la longueur de traitement soulignée par un répondant, le dépouillement du questionnaire n'a pas fait ressortir de critique sur le fond des questions posées. La réponse négative relative à la subjectivité⁵³⁷ n'a pas remis en cause, de notre point de vue, le bien-fondé du questionnaire, à la recherche du point de vue différencié des répondants.

⁵³⁷ « We gained the experience that already among accountants with the same socio-cultural factors the judgment on certain – as you call it – standard attributes – might differ significantly. We think that the ratings are subjective ».

A l'issue de l'analyse des données, nous exposons dans le sous-chapitre suivant l'analyse des résultats que nous avons obtenus.

2.3. Analyse des résultats

Notre analyse quantitative par les moyennes, médianes⁵³⁸ et régressions⁵³⁹ sur les exercices clos en 2006/2007 jusqu'en 2010/2011 a été menée en vue principalement d'apprécier le degré de prudence de l'information financière en Allemagne comparativement à la France.

Notre analyse qualitative⁵⁴⁰, qui revêt la forme d'une approche exploratoire, vise à mesurer par notre enquête la perception des IFRS de la part des répondants au regard du critère de « bonne norme ».

Nous exposons successivement dans ce sous-chapitre les résultats de ces deux analyses.

2.3.1. Médianes et moyennes

Nous présentons ci-après la synthèse des résultats observés sur les ratios suivants, que nous avons également intégrés pour partie en tant que variables dans notre analyse ultérieure de régression⁵⁴¹ :

- CAP actif incorporel / capitaux propres⁵⁴²,
- IMM actif incorporel / actif immobilisé,
- BIL capitaux propres / total bilan,
- PRO provisions non courantes / total bilan,
- PER capitaux permanents / total bilan,
- DET endettement net / capitaux propres,
- BOU capitalisation boursière⁵⁴³ / capitaux propres,
- CLI clients / actif circulant⁵⁴⁴.

⁵³⁸ Cf. Partie II, § 2.3.1.

⁵³⁹ Cf. Partie II, § 2.3.2.

⁵⁴⁰ Cf. Partie II, § 2.3.3.

⁵⁴¹ Cf. Partie II, § 2.3.2.

⁵⁴² Capitaux propres part du groupe (*i.e.* hors intérêts minoritaires).

⁵⁴³ Capitalisation boursière recensée à fin 2010 et fin 2011.

⁵⁴⁴ Le différentiel de taux de taxe sur la valeur ajoutée entre la France et l'Allemagne nous a conduit à préférer le ratio bilantiel « clients / actif circulant » au ratio de règlement « clients (toutes taxes comprises) / chiffre

Le suivi pluriannuel de ces ratios en médianes nous conduit à des constats corroborant la prudence germanique par la traduction de phénomènes socioculturels, en écho à nos développements en première partie sur la protection des créanciers en Allemagne⁵⁴⁵. Nous avons notamment souligné une structure de financement spécifique à l'Allemagne et la constitution de réserves pour les périodes futures via la constitution de provisions à la fois statiques et dynamiques et le passage en charge d'investissements incorporels ; en conséquence, les sociétés allemandes étudiées affichent comptablement un profil de risque moins élevé que leurs homologues françaises :

- (i) la part des immobilisations incorporelles dans le bilan est moindre en Allemagne comparativement à la France et (ii) le poids des provisions plus important, ce qui dénote une aversion des Allemands à l'extériorisation de valeur et de résultats dans les états financiers ;
- (iii) la combinaison des sources de financement internes par voie de capitaux propres et externes par voie d'endettement et (iv) la maîtrise des délais de règlement contribuent à réduire le profil de risque des sociétés allemandes ;
- (v) le rapport favorable aux sociétés allemandes entre la capitalisation boursière et les capitaux propres⁵⁴⁶ peut être interprété comme une moindre résilience des sociétés françaises face à la crise boursière ; il doit être considéré au regard d'une relative indifférence du marché boursier au référentiel comptable, dans la mesure où les IFRS, qui ne constituent qu'un instrument de *reporting*, ne peuvent être assimilées au marché bien qu'elles s'y réfèrent⁵⁴⁷.

d'affaires (hors taxes) » qui aurait nécessité de retraiter de façon approximative le numérateur, en l'absence d'information précise sur le taux moyen de taxe sur la valeur ajoutée au sein de chaque entité.

⁵⁴⁵ Cf. Partie I, § 3.

⁵⁴⁶ Ce ratio est plus important pour les sociétés allemandes (par référence aux capitalisations boursières à fin 2010 et fin 2011).

⁵⁴⁷ Cf. Partie I, § 2.3.

Ces constats trouvent leur traduction chiffrée dans les tableaux suivants, dans le même ordre que celui dans lequel ils ont été énoncés ; nous complétons pour mémoire les résultats principaux de l'analyse menée au titre de la période 2006 à 2010 sur le panel des sociétés du CAC 40 / SBF 120 et du DAX 30 / DAX 100 par des résultats secondaires que nous avons obtenus sur l'échantillon réduit au CAC 40 et au DAX 30 (à la lecture des annexes aux comptes consolidés), concernant :

- la part des écarts d'acquisition dans les immobilisations incorporelles ;
- le poids des provisions pour retraite dans les provisions non courantes ;
- la part dans le capital du « flottant » *i.e.* des actions échangées en bourse ;
- la durée d'amortissement des immobilisations corporelles.

Tout comme les résultats principaux, ces résultats secondaires, mentionnés pour mémoire, corroborent les commentaires que nous avons formulés en première partie, en examinant respectivement⁵⁴⁸ :

- les critères respectifs d'activation des investissements incorporels ;
- les caractéristiques majeures comparées des provisions pour risques et charges françaises et allemandes ;
- les sources de financement propres aux sociétés allemandes liées à la présence au capital d'actionnaires de référence (*insiders*) telles que les banques « maison » (*Hausbank*), à la fois pourvoyeuses de fonds propres (financement interne) et apporteurs de financements par voie d'emprunt (financement externe) ;
- et s'agissant des durées d'amortissement, les facteurs historiques expliquant des durées d'amortissement longues sur les biens corporels, en particulier immobiliers.

Nous sommes conscients des différences entre les normes comptables internationales (IFRS) régissant l'établissement des comptes consolidés sur lesquels nous avons fait ces constats, et les règles comptables nationales perméables aux facteurs socioculturels ; il apparaît cependant que les comptes consolidés établis dans le référentiel international reflètent des phénomènes identiques à ceux identifiés dans les comptes sociaux établis selon les règles nationales en

⁵⁴⁸ Cf. Partie I, § 3.

vigueur, ce qui induit l'effet de rémanence des comptes sociaux dans les comptes consolidés que nous invoquons pour justifier de l'intrusion des facteurs socioculturels dans le *reporting* financier.

(i) **La part des immobilisations incorporelles est plus importante en France qu'en Allemagne :**

Le rapport entre au numérateur les immobilisations incorporelles et au dénominateur les capitaux propres ou l'actif immobilisé est systématiquement plus élevé en France qu'en Allemagne.

Tableau 20 : Comparaison Actif incorporel / Capitaux propres (ratio CAP)

	CAP = Actif incorporel / Capitaux propres					SBF 120 / DAX 100				
	CAC 40 / DAX 30					SBF 120 / DAX 100				
	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006
France	80,5%	89,9%	97,1%	85,7%	87,9%	67,0%	66,6%	67,1%	63,7%	59,8%
	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Allemagne	72,2%	78,1%	82,4%	68,2%	50,9%	43,0%	50,3%	43,9%	38,6%	29,3%

Tableau 21 : Comparaison Actif incorporel / Actif immobilisé (ratio IMM)

	IMM = Actif incorporel / Actif immobilisé					SBF 120 / DAX 100				
	CAC 40 / DAX 30					SBF 120 / DAX 100				
	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006
France	53,9%	53,2%	53,2%	51,0%	53,9%	51,5%	55,4%	52,9%	53,5%	54,3%
	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Allemagne	45,8%	44,4%	45,1%	45,7%	36,9%	45,7%	39,9%	40,0%	38,2%	36,4%

Pour mémoire, les écarts d'acquisition (ou goodwill) représentatifs des « surprises » payés et activés par les groupes à l'occasion des opérations de croissance externe, après réévaluation des actifs et passifs des sociétés cibles, représentent une part plus importante des immobilisations incorporelles dans le bilan des sociétés du CAC 40 (60%⁵⁴⁹) par rapport à celles du DAX 30 (52%).

⁵⁴⁹ Ce résultat est concordant avec les études de Pricewaterhousecoopers (PWC) réalisées pluriannuellement sur la communication financière des sociétés du CAC 40 relative à la comptabilisation des acquisitions et à leur suivi ; dans sa sixième édition (2011), l'étude de PWC conclut au titre de 2010 à l'existence d'une masse d'éléments incorporels cumulés sur cet indice boursier d'un montant total de 523 milliards d'euros, constitués à hauteur de 64% de goodwill.

PWC. *Opérations de croissance externe des sociétés du CAC 40*, [en ligne], 2011. Disponible à l'adresse : <http://www.pwc.fr/operations-de-croissance-externe-des-societes-du-cac-40.html> [consulté le 10 avril 2012].

(ii) Le volume de provision plus élevé en Allemagne pondère le niveau de capitalisation des groupes étudiés :

Le ratio des capitaux propres rapportés au total du bilan des sociétés françaises est supérieur à celui des sociétés allemandes ; ce constat systématique sur la période 2006 à 2010 est néanmoins à relativiser au regard du niveau des capitaux permanents par rapport au total du bilan.

Les capitaux permanents, cumulant les capitaux propres et les provisions non courantes, sont en effet impactés par le niveau de ces dernières qui incluent en Allemagne des provisions pour rentes, par opposition aux simples indemnités de départ en retraite (indemnités de fin de carrière) dans leur acception française.

Tableau 22 : Comparaison Capitaux propres / Total bilan (ratio BIL)

	BIL = Capitaux propres / Total bilan									
	CAC 40 / DAX 30					SBF 120 / DAX 100				
	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006
France	38,7%	34,4%	31,3%	33,6%	34,7%	39,7%	37,3%	34,1%	36,4%	36,8%
	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Allemagne	31,9%	30,2%	30,0%	31,8%	30,4%	36,3%	34,9%	32,9%	35,0%	35,2%

Tableau 23 : Comparaison Provisions non courantes / Total bilan (ratio PRO)

	PRO = Provisions non courantes / Total bilan									
	CAC 40 / DAX 30					SBF 120 / DAX 100				
	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006
France	4,5%	4,8%	4,4%	4,5%	5,1%	2,9%	2,9%	2,8%	2,8%	3,2%
	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<
Allemagne	6,7%	7,0%	6,9%	6,8%	9,4%	5,0%	5,5%	4,3%	4,0%	5,7%

Tableau 24 : Comparaison Capitaux permanents / Total bilan (ratio PER)

	PER = Capitaux permanents (capitaux propres + provisions non courantes) / Total bilan									
	CAC 40 / DAX 30					SBF 120 / DAX 100				
	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006
France	43,2%	39,2%	35,7%	38,2%	39,8%	42,6%	40,2%	37,0%	39,2%	39,9%
	>	>	<	<	=	>	<	<	>	<
Allemagne	38,6%	37,2%	36,8%	38,6%	39,8%	41,3%	40,4%	37,2%	39,0%	40,9%

Pour mémoire, les provisions pour retraite pèsent à hauteur de 36% dans les provisions non courantes des sociétés du CAC 40 contre 51% sur le segment du DAX 30, ce qui traduit la particularité allemande des retraites par capitalisation gérées en interne, qui sont assimilables à des quasi-fonds propres et représentent une part significative des capitaux permanents.

(iii) Le gearing (endettement net rapporté aux capitaux propres), comparativement à l'Allemagne, est plus élevé sur le panel SBF 120 (versus DAX 100) que sur l'échantillon CAC 40 (versus DAX 30) :

Le risque lié au financement s'en trouve majoré pour les sociétés françaises de taille moyenne (présentes sur le segment SBF 120 hors CAC 40), tandis que le recours à l'emprunt pour les sociétés allemandes est généralement facilité par la présence historique d'établissements bancaires dans leur capital.

Tableau 25 : Comparaison Endettement net / Capitaux propres (ratio DET)

	DET = Endettement net / Capitaux propres									
	CAC 40 / DAX 30					SBF 120 / DAX 100				
	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006
France	28,9%	31,3%	39,4%	38,3%	32,3%	36,8%	36,9%	49,5%	45,6%	37,9%
	<	<	<	<	<	>	<	>	>	>
Allemagne	45,6%	53,8%	62,2%	49,0%	34,9%	31,7%	38,9%	40,1%	31,9%	25,3%

Pour mémoire, la part du « flottant » dans le capital des sociétés du CAC 40, appréciée en médiane, était sensiblement supérieure à celle observée dans le capital des sociétés du DAX 30 à fin 2011, comme l'indique le tableau ci-dessous ; ce constat tend à illustrer le recours plus important au marché boursier en France comparativement à l'Allemagne, qui bénéficierait de l'appui financier des actionnaires de référence (dont les établissements bancaires parmi les investisseurs institutionnels⁵⁵⁰), y compris au sein des sociétés de taille importante.

⁵⁵⁰ La place importante des investisseurs institutionnels dans le capital des sociétés du DAX 100, comparativement aux sociétés du SBF 120, est perceptible à l'examen de la composition de l'actionariat.

Tableau 26 : Comparaison de la part du "flottant" dans le capital des sociétés du SBF 120 et du DAX 100 à fin 2011

France CAC 40	76,24% Moyenne <u>82,28%</u> Médiane
France SBF 120	66,22% Moyenne 65,98% Médiane
Allemagne DAX 30	76,76% Moyenne <u>74,67%</u> Médiane
Allemagne DAX 100	65,87% Moyenne 68,19% Médiane

**(iv) Les délais de règlement sont plus courts en Allemagne qu'en France
France :**

La tradition en Allemagne de paiement immédiat (en contrepartie d'escompte) ou de virement (moyen de paiement rapide et sécurisé) se traduit, comparativement à la France, par une moindre contribution des créances clients au total des actifs courants. Les contraintes de la loi de modernisation de l'économie (LME) en vigueur en France depuis 2009 en matière de délais de paiement sont peu perceptibles à l'échelle de groupes internationaux.

Tableau 27 : Comparaison Clients / Actif courant (ratio CLI)

	CAC 40 / DAX 30					SBF 120 / DAX 100				
	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006
France	32,2%	31,7%	32,9%	37,1%	32,7%	31,9%	30,5%	33,8%	36,9%	33,6%
	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Allemagne	31,1%	29,9%	32,7%	33,3%	32,1%	30,9%	28,8%	29,9%	32,2%	32,1%

(v) Les sociétés allemandes résistent apparemment mieux à la crise boursière que les sociétés françaises :

Le rapport entre capitalisation boursière (valeur économique) et capitaux propres (valeur comptable) est favorable aux entités allemandes, et induit moins de risque de dépréciation d'actifs⁵⁵¹.

En dépit d'un resserrement de l'écart entre la capitalisation boursière et les capitaux propres imputable à la dépression boursière du second semestre 2011, les sociétés du DAX 30 et du DAX 100 conservent sur ce plan un avantage par rapport à celles du CAC 40 et du SBF 120.

Tableau 28 : Comparaison Capitalisation boursière au 31/12/11 / Capitaux propres (ratio BOU 2011)

	BOU 2011 = Capitalisation boursière 31/12/11 / Capitaux propres					BOU 2011 = Capitalisation boursière 31/12/11 / Capitaux propres				
	CAC 40 / DAX 30					SBF 120 / DAX 100				
	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006
France	1,2					1,1				
	<					<				
Allemagne	1,7					1,6				

Tableau 29 : Comparaison Capitalisation boursière au 31/12/10 / Capitaux propres (ratio BOU 2010)

	BOU 2010 = Capitalisation boursière 31/12/10 / Capitaux propres					BOU 2010 = Capitalisation boursière 31/12/10 / Capitaux propres				
	CAC 40 / DAX 30					SBF 120 / DAX 100				
	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006
France	1,5					1,6				
	<					<				
Allemagne	2,1					2,0				

⁵⁵¹ Nous avons établi ce constat à fin 2010 et fin 2011 pour tenir compte des exercices comptables décalés par rapport à l'année civile.

(vi) Les durées d’amortissement des immobilisations corporelles sont plus longues en Allemagne qu’en France :

Les durées d’amortissement ne sont pas directement accessibles dans la base de données que nous avons utilisée ; nous les avons renseignées dans le tableau ci-dessous en fonction des informations issues des annexes aux comptes consolidés des sociétés du panel sur les indices CAC 40 et DAX 30⁵⁵².

Tableau 30 : Comparaison des durées d’amortissement des immobilisations corporelles

Durées d’amortissement en nombre d’années	Minimum		Maximum	
	CAC 40	DAX 30	CAC 40	DAX 30
Constructions et frais accessoires sur constructions	16	= 16	40	< 49
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	8	= 8	18	< 21
Equipements, matériel et outillage	3	= 3	16	< 21

Pour mémoire, le haut de la fourchette des durées d’amortissement des immobilisations corporelles (non spécifiques) incluant les immeubles, des sociétés du DAX 30 est plus élevé que celui des sociétés du CAC 40, le bas de fourchette étant homogène ; cette observation tendrait à accréditer l’influence des facteurs historiques (tels que le coût de la reconstruction d’après guerre puis de la réunification) sur le choix de durées d’amortissement plus longues en Allemagne qu’en France.

Afin de cerner les liens de cause à effet entre les ratios exposés ci-dessous et l’incidence de la nationalité, nous avons envisagé, par la technique de régression, d’exploiter ces ratios sous forme de variables explicatives et expliquées, en introduisant le critère de nationalité sous la forme d’une variable explicative « muette » ; la mise en œuvre de la régression, réitérée sur chaque exercice de la période de référence 2006 à 2010 figure, à titre d’exemple, en annexe 8 pour l’année 2006. Ce faisant, nous utilisons une technique comparable aux méthodes déjà

⁵⁵² Les durées d’amortissement comptables sont généralement plus longues que les durées d’amortissement fiscales en vigueur au sein des entités constituant ces groupes.

utilisées par des chercheurs pour mesurer l'influence des normes comptables sur les pratiques d'évaluation et de publication des entreprises (Bessieux Ollier, 2004⁵⁵³).

2.3.2. Analyses de régression

Parmi les analyses de régression envisagées, nous retenons la suivante combinant une variable expliquée et deux variables explicatives :

- Variable expliquée : CAP (actif incorporel / capitaux propres) ;
- Variables explicatives : DET (endettement net / capitaux propres) et PAY (0 : France, 1 : Allemagne).

Les résultats de cette analyse montrent :

- une corrélation plus ou moins marquée selon les années entre, d'une part, le poids des actifs incorporels dans la valeur patrimoniale reflétée par les capitaux propres (variable expliquée) et, d'autre part, le ratio d'endettement sur capitaux propres (*gearing*) (première variable explicative « explicite ») ainsi que le critère de la nationalité (deuxième variable explicative « muette ») ;
- toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être une entreprise allemande explique une part d'actifs incorporels dans les capitaux propres moindre que pour une société française sur les années 2006, 2007 et 2010 (et globalement équivalente sur les années 2008 et 2009), ce qui tend à confirmer, sur l'ensemble de la période étudiée, la réticence germanique à extérioriser au bilan la valeur des investissements incorporels.

⁵⁵³ BESSIEUX OLLIER, Corinne. « L'influence des normes comptables sur les pratiques d'évaluation et de publication des entreprises françaises, allemandes et suisses : le cas des éléments incorporels ». 25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation », Orléans, 12-13-14 mai 2004. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/29/68/PDF/BessieuxOllier.pdf>

Le coefficient « R2 »⁵⁵⁴, qui explique dans quelle mesure les deux variables explicatives (DET et PAY) justifient la dispersion de la variable expliquée (CAP), diffère selon les années⁵⁵⁵, étant cependant observé, sur la période de référence 2006 à 2010, que :

- l'analyse de la variance⁵⁵⁶ (test de Fischer « F ») confère au résultat que nous venons de présenter un caractère significatif ;
- les coefficients de régression (tests de Student « T ») sont significativement différents de 0 :

Tableau 31 : Corrélations de 2006 à 2010 entre la variable expliquée "actif incorporel / capitaux propres" (ratio CAP) et les variables explicatives "endettement net / capitaux propres" (ratio DET) et nationalité (PAY)

2010 :	$CAP = 0,6065 + 0,2433 * DET - 0,0852 * PAY$	$R2 = 0,14$
2009 :	$CAP = 0,4559 + 0,5223 * DET + 0,0008 * PAY$	$R2 = 0,49$
2008 :	$CAP = 0,3375 + 0,6718 * DET + 0,0163 * PAY$	$R2 = 0,75$
2007 :	$CAP = 0,4511 + 0,6075 * DET - 0,0432 * PAY$	$R2 = 0,57$
2006 :	$CAP = 0,4572 + 0,5679 * DET - 0,1132 * PAY$	$R2 = 0,70$

Dès lors, sous les observations qui précèdent, on peut affirmer que :

- les variables DET et PAY sont déterminantes dans l'explication de CAP ;
- en 2006, 2007 et 2010, **le fait d'être une entreprise allemande entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une diminution de 0,04 à 0,11 point de CAP ;**

⁵⁵⁴ En termes statistiques, le coefficient R2, compris entre 0 et 1, permet d'apprécier l'intensité de la corrélation entre les variables ; plus ce coefficient tend vers 1, plus cette corrélation est avérée.

⁵⁵⁵ Nous avançons l'hypothèse que la crise financière à l'automne 2008 et les effets de la version révisée de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » à compter de 2009 laissant l'option du choix, pour chaque regroupement d'entreprises, d'un *goodwill* partiel ou d'un *goodwill* complet comme si l'acquisition portait sur la totalité de l'entité lors de la prise de contrôle (cf. Partie I, § 3.3) aient pu perturber la corrélation entre les variables à compter de 2009, par exemple en créant un découplage entre le volume des acquisitions génératrices de *goodwill* et le niveau d'endettement, sans que nous soyons toutefois en mesure de le quantifier.

⁵⁵⁶ La probabilité critique du test d'analyse de la variance est négligeable.

- en 2008 et 2009, le critère de nationalité influe peu sur CAP.

En complément de cette analyse quantitative confirmant en définitive une dose de prudence plus prégnante dans les comptes consolidés des groupes allemands du DAX 30 / DAX 100 comparativement aux groupes français du CAC 40 / SBF 120, nous allons faire état des résultats de notre approche exploratoire, non pas nécessairement pour confirmer le conservatisme germanique ressortant de notre analyse quantitative, en relation avec notre hypothèse n°1, mais pour apprécier plus largement la perception des utilisateurs des normes en France et en Allemagne, en relation avec notre question de recherche sur l'influence des facteurs socioculturels dans le *reporting* financier.

2.3.3. Résultats de l'approche exploratoire de mesure de la perception des IFRS

L'intérêt du modèle de logique floue que nous avons mobilisé dans notre approche exploratoire portant sur les IFRS réside dans le caractère intuitif et non pas purement technique des réponses sollicitées. Cependant si « *la logique floue a pour objet le domaine du raisonnement approximatif [...] cette logique n'a rien de flou dans la mesure où elle repose sur des concepts mathématiques solides* »⁵⁵⁷.

Comme nous l'avons précisé auparavant dans la description du mode de recueil des données qualitatives⁵⁵⁸, ce modèle implique l'affectation d'attributs exprimés de façon positive aux normes étudiées, lesquelles comprennent le corpus des IAS et des IFRS (à l'exclusion des normes interprétatives SIC et IFRIC⁵⁵⁹). La définition des attributs a été guidée par la finalité de notre recherche ainsi que notre pratique professionnelle de ces normes.

A l'attention des destinataires de l'enquête, nous avons systématiquement résumé, dans le questionnaire qui leur a été adressé, le contenu sémantique des attributs en deux points (*cf. infra (i)*), étant précisé que :

- l'un de ces attributs, en l'occurrence la « prudence » (attribut en position 7 : norme « Sécurisante »), se situe au croisement de l'étude quantitative que nous venons de

⁵⁵⁷ FUSTIER, Bernard. *op. cit.* 2003.

⁵⁵⁸ *Cf.* Partie II, § 2.1.2.

⁵⁵⁹ *Standing Interpretations Committee (SIC) et International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) renommé IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) constituant les normes interprétatives respectivement des IAS et IFRS.*

présenter et de notre hypothèse n°1 postulant que « l'application des normes IFRS, compte tenu d'une forte influence des environnements nationaux et d'un effet de rémanence jusque dans les comptes consolidés, est empreinte d'un degré de prudence plus important en Allemagne (dans l'intérêt de l'ensemble des créanciers) qu'en France (où l'intérêt des actionnaires et investisseurs est privilégié) »⁵⁶⁰ ;

- dans le même registre, afin d'apprécier dans quelle mesure les facteurs socioculturels nationaux s'immiscent dans le *reporting* financier, notamment par la marge d'interprétation des normes et la marge de manœuvre des entreprises vis-à-vis des instances régulatrices (principe de subsidiarité), et ce indépendamment des éclairages pratiques apportés régulièrement par le truchement des normes interprétatives (SIC/IFRIC), nous avons identifié ce facteur comme attribut à part entière (attribut en position 5 : norme « Interprétable »).

(i) Définition des attributs

Sur la population des normes IAS/IFRS en vigueur (hors interprétations SIC/IFRIC), nous avons interrogé nos interlocuteurs afin de recueillir, sur une échelle d'évaluation de 0 à 1, leur avis en fonction de huit attributs, formulés de façon positive, déclinés chacun en deux points, pour identifier dans le corpus normatif les éléments répondant aux caractéristiques de « bonne norme » ; les attributs ont été positionnés initialement dans un ordre alphabétique (que nous avons finalement converti en ordre numérique pour la présentation du modèle) :

⁵⁶⁰ Cf. Partie II, § 1.1.1.

Tableau 32 : Liste des attributs affectés aux normes IAS / IFRS dans le modèle de logique floue

Position	Contenu sémantique
Attribut « A » (position 1)	A = Applicable : <ul style="list-style-type: none"> - Obligation d'utilisation de la norme dans l'absolu ; - Adaptation de la norme aux caractéristiques et à l'activité de l'entreprise.
Attribut « C » (position 2)	C = Compréhensible : <ul style="list-style-type: none"> - Intelligibilité du contenu de la norme ; - Qualité de la traduction de la norme de l'anglais en français / allemand de nature à en faciliter la compréhension immédiate.
Attribut « E » (position 3)	E = Exhaustive : <ul style="list-style-type: none"> - Aptitude à répondre à l'ensemble des cas de figure relevant de la norme ; - Absence de besoins d'amendements (autres que ceux déjà existants) / de compléments à la norme par rapport au texte existant.
Attribut « F » (position 4)	F = Facile : <ul style="list-style-type: none"> - Degré de facilité / non complexité technique de la norme ; - Dispense de recourir aux services d'experts et / ou à l'avis des auditeurs pour l'application de la norme.
Attribut « I » (position 5)	I = Interprétable : <ul style="list-style-type: none"> - Marge d'interprétation du texte de la norme (hors interprétation SIC/IFRIC) ; - Latitude de choix et d'options dans le cadre de la norme, voire d'alternatives à la norme.

Liste des attributs affectés aux normes IAS/IFRS dans le modèle de logique floue (suite)

Position	Contenu sémantique
Attribut « O » (position 6)	<p>O = Originale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différenciation du traitement prévu par la norme en comparaison des règles comptables françaises / allemandes ; - Ouverture de champs de réflexion non couverts par le référentiel comptable national.
Attribut « S » (position 7)	<p>S = Sécurisante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incidence de la norme sur la crédibilité des résultats et des capitaux propres ainsi que de la présentation des performances de l'entreprise ; - Gage de sécurité de la norme pour les utilisateurs de l'information comptable et financière ainsi que les parties prenantes.
Attribut « U » (position 8)	<p>U = Utile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution de la norme à l'amélioration de l'information comptable et financière ; - Contribution de la norme à la création de valeur boursière.

Après avoir exposé ci-dessus le contenu sémantique des attributs, nous allons récapituler les résultats de la modélisation.

ii) Résultats de l'essai d'application de logique floue

Au terme de l'essai d'application de logique floue *avant* (modélisation « verticale ») et *après* (modalisation « verticale » et « horizontale »⁵⁶¹) déploiement complet du modèle par les

⁵⁶¹ L'utilisation du modèle a été ainsi imagée dans le recueil des données qualitatives (cf. Partie II, § 2.1.2).

connecteurs de logique floue, nous sommes en mesure de formuler deux catégories de constats nettement distinctes :

(ii1) Les responsables administratifs et financiers allemands qui ont répondu à notre questionnaire ont finalement, par le prisme des huit attributs prédéfinis, une perception globalement plus positive que leurs homologues français à l'égard des normes IAS/IFRS ; la comparaison de l'évaluation portée de part et d'autre sur un certain nombre d'attributs est par ailleurs révélatrice des modalités de comportement à l'égard du référentiel ; nous interprétons les résultats synthétisés dans les trois tableaux à la fin de ce sous-paragraphe de la façon suivante :

- les réponses des Allemands se différencient de celles des Français sur l'interprétation des normes (attribut en position 5 : norme « Interprétable »), en leur reconnaissant dans l'ensemble une marge d'interprétation plus importante *i.e.*, par référence au contenu sémantique de l'attribut concerné, et indépendamment des interprétations fournies par les normes elles-mêmes (SIC/IFRIC), une « latitude de choix et d'options dans le cadre de la norme, voire d'alternatives à la norme » ;
- en ce qui concerne la prudence des normes (attribut en position 7 : norme « Sécurisante »), l'avis des Allemands est, de façon inattendue par référence à leur tradition comptable conservatrice illustrée dans notre analyse quantitative, plus affirmatif que celui des Français ; il se situe néanmoins au niveau le plus bas de leurs appréciations en comparaison des évaluations portées sur les autres attributs, ce qui en creux est porteur d'une réserve sur le caractère sécurisant des normes tel que défini par l'attribut : « incidence de la norme sur la crédibilité des résultats et des capitaux propres ainsi que la présentation des performances de l'entreprise » et « gage de sécurité de la norme pour les utilisateurs de l'information comptable et financière ainsi que les parties prenantes » ;
- si l'utilité des normes (attribut en position 8 : norme « Utile ») est moyennement appréciée tant par les Français que par les Allemands en comparaison des évaluations portées sur les autres attributs, le point bas dans leurs appréciations conjointes, outre la prudence en ce qui concerne les Allemands comme indiqué *supra*, porte sur la facilité du corpus normatif (attribut en position 4 : norme « Facile ») *i.e.*, par référence au

contenu sémantique de l'attribut concerné, le « degré de facilité / non complexité technique de la norme » et la « dispense de recourir aux services d'experts et / ou à l'avis des auditeurs pour l'application de la norme » ; en d'autres termes, la complexité du corpus est reconnu par les uns et les autres et conforte par ailleurs la propension des utilisateurs à déléguer la mise en œuvre des normes à des experts, ainsi que nous l'avons relevé dans notre revue de littérature⁵⁶² ;

- l'originalité des IAS et des IFRS au sens de l'attribut (en position 6 : norme « Originale ») la définissant comme la « différenciation du traitement prévu par la norme en comparaison des règles comptables françaises / allemandes » et l'« ouverture de champs de réflexion non couverts par le référentiel comptable national » est finalement peu mise en valeur par les répondants, mais davantage par les Allemands que les Français, ce que nous relions à un niveau de convergence moindre entre les règles comptables nationales et le référentiel IFRS ; nous rappelons que cette convergence a été lancée plus tardivement en Allemagne qu'en France, ce que nous avons mentionné en première partie dans les freins culturels à l'adoption des IFRS⁵⁶³, étant en outre indiqué que notre questionnaire IFRS a été administré avant que la loi de modernisation comptable « BilMoG » n'offre, à partir de 2010, des perspectives de rapprochement entre les référentiels comptables allemand et IFRS par l'introduction des principes de juste valeur (*fair value*) et de prééminence de la réalité sur l'apparence (*substance over form*) récapitulés en annexe 13 ;
- les attributs d'intelligibilité des normes (en position 2 : norme « Compréhensible ») et de capacité du corpus normatif à couvrir l'ensemble des situations (en position 3 : norme « Exhaustive ») sont évalués certes différemment mais plutôt positivement par les Français et les Allemands, la difficulté d'appréhension soulignée plus haut (au travers de l'attribut de facilité en position 4) ne rejaillissant pas sur la reconnaissance de la technicité et de la sophistication du référentiel ; il n'est pas certain que la traduction des normes de l'anglais en français ou en allemand, mentionnée dans l'attribut d'intelligibilité (en position 2) pèse dans l'appréciation des répondants, bon

⁵⁶² Cf. Partie I, § 1.4.3.

⁵⁶³ Cf. Partie I, § 2.2.

nombre d'utilisateurs étant rompus à la pratique des normes dans leur version d'origine en anglais.

L'ensemble de ces constats pourrait en définitive traduire, à leur manière, le contraste entre les règles comptables nationales allemandes édictées par le Code de commerce (*Handelsgesetzbuch*) et les IFRS, qui susciterait en définitive l'intérêt de ces normes comptables internationales du point de vue des « spécialistes » allemands que nous avons approchés au sein des directions comptables et financières et qui ont répondu positivement à notre questionnaire, lesquels considéreraient cependant :

- la possibilité d'y déroger le cas échéant, qui n'est pourtant tolérée que dans des situations exceptionnelles si l'on se réfère au cadre conceptuel des IFRS ;
- le caractère ambigu des normes IFRS au regard du principe de prudence caractérisant les règles édictées par le Code de commerce pour l'établissement des comptes individuels qui sont le gage en Allemagne de la protection des créanciers ;
- que la complexité du référentiel nécessite l'intervention de spécialistes, éventuellement externes à l'entreprise.

La société européenne quant à elle, de façon logique compte tenu de son statut :

- souligne le caractère parfaitement applicable et l'utilité des normes (attributs en position 1 : norme « Applicable » et en position 8 : norme « Utile »), alors que l'opinion des sociétés françaises et allemandes est à cet égard plus nuancé ;
- en réfute l'originalité (attribut en position 6 : norme « Originale ») ;
- se démarque naturellement par son avis globalement très favorable à l'égard des IFRS et son expérience de leur pratique.

Les résultats de la modélisation que nous venons de commenter figurent dans les trois tableaux suivants :

Tableau 33 : Résultats de la modélisation "horizontale" en logique floue (médianes)

Sociétés		Applicable	Compréhensible	Exhaustive	Facile	Interprétable	Originale	Sécurisante	Utile
<i>françaises (F)</i>		<u>A</u> pplicable	<u>U</u> nderstable	<u>E</u> xhaustive	<u>e</u> asy	<u>I</u> nterpretable	<u>O</u> riginal	<u>S</u> afeguard	<u>u</u> seful
<i>allemandes (A)</i>		1	2	3	4	5	6	7	8
<i>européenne (E)</i>									
Accor	(F)	0,61	0,61	0,62	0,53	0,50	0,51	0,56	0,43
Alcatel Lucent	(F)	0,83	0,72	0,61	0,49	0,71	0,62	0,56	0,61
Alstom	(F)	0,81	0,75	0,61	0,64	0,76	0,65	0,60	0,81
Dexia	(F)	0,71	0,58	0,53	0,50	0,62	0,41	0,49	0,67
Deutsche Bank	(A)	0,86	0,73	0,77	0,56	0,74	0,82	0,69	0,70
Henkel	(A)	0,90	0,85	0,83	0,77	0,38	0,41	0,81	0,85
Linde	(A)	0,73	0,66	0,66	0,50	0,71	0,78	0,61	0,65
Metro	(A)	0,69	0,72	0,59	0,64	0,80	0,57	0,51	0,47
TUI	(A)	0,96	0,86	0,80	0,69	0,66	0,67	0,64	0,65
EADS	(E)	1,00	0,91	0,96	0,60	0,62	0,37	0,93	0,97
Médiane France		0,76	0,67	0,61	0,51	0,66	0,57	0,56	0,64
		<	<	<	<	<	<	<	=
Médiane Allemagne		0,86	0,73	0,77	0,64	0,71	0,67	0,64	0,65
		<	<	<	=	>	>>	<	<
Entité européenne		1,00	0,91	0,96	0,60	0,62	0,37	0,93	0,97

Pour mémoire, nous indiquons que l'appréciation globalement plus positive du corpus de normes de la part des répondants allemands en comparaison de leurs homologues français se vérifie également sur les évaluations minimum et maximum ; seul le caractère interprétable des normes est contesté par une société allemande :

Tableau 34 : Résultats de la modélisation "horizontale" en logique floue (minimum)

Sociétés		Applicable	Compréhensible	Exhaustive	Facile	Interprétable	Originale	Sécurisante	Utile
<i>françaises (F)</i>		<u>A</u> pplicable	<u>U</u> nderstable	<u>E</u> xhaustive	<u>e</u> asy	<u>I</u> nterpretable	<u>O</u> riginal	<u>S</u> afeguard	<u>u</u> seful
<i>allemandes (A)</i>		1	2	3	4	5	6	7	8
<i>européenne (E)</i>									
Accor	(F)	0,61	0,61	0,62	0,53	0,50	0,51	0,56	0,43
Alcatel Lucent	(F)	0,83	0,72	0,61	0,49	0,71	0,62	0,56	0,61
Alstom	(F)	0,81	0,75	0,61	0,64	0,76	0,65	0,60	0,81
Dexia	(F)	0,71	0,58	0,53	0,50	0,62	0,41	0,49	0,67
Deutsche Bank	(A)	0,86	0,73	0,77	0,56	0,74	0,82	0,69	0,70
Henkel	(A)	0,90	0,85	0,83	0,77	0,38	0,41	0,81	0,85
Linde	(A)	0,73	0,66	0,66	0,50	0,71	0,78	0,61	0,65
Metro	(A)	0,69	0,72	0,59	0,64	0,80	0,57	0,51	0,47
TUI	(A)	0,96	0,86	0,80	0,69	0,66	0,67	0,64	0,65
EADS	(E)	1,00	0,91	0,96	0,60	0,62	0,37	0,93	0,97
Minimum France		0,61	0,58	0,53	0,49	0,50	0,41	0,49	0,43
		<	<	<	=	>	=	<	<
Minimum Allemagne		0,69	0,66	0,59	0,50	0,38	0,41	0,51	0,47

Tableau 35 : Résultats de la modélisation "horizontale" en logique floue (maximum)

Sociétés	Applicable	Compréhensible	Exhaustive	Facile	Interprétable	Originale	Sécurisante	Utile
<i>françaises (F)</i>	<i>Applicable</i>	<i>Understable</i>	<i>Exhaustive</i>	<i>easy</i>	<i>Interpretable</i>	<i>Original</i>	<i>Safeguard</i>	<i>useful</i>
<i>allemandes (A)</i>	1	2	3	4	5	6	7	8
<i>européenne (E)</i>								
Accor (F)	0,61	0,61	0,62	0,53	0,50	0,51	0,56	0,43
Alcatel Lucent (F)	0,83	0,72	0,61	0,49	0,71	0,62	0,56	0,61
Alstom (F)	0,81	0,75	0,61	0,64	0,76	0,65	0,60	0,81
Dexia (F)	0,71	0,58	0,53	0,50	0,62	0,41	0,49	0,67
Deutsche Bank (A)	0,86	0,73	0,77	0,56	0,74	0,82	0,69	0,70
Henkel (A)	0,90	0,85	0,83	0,77	0,38	0,41	0,81	0,85
Linde (A)	0,73	0,66	0,66	0,50	0,71	0,78	0,61	0,65
Metro (A)	0,69	0,72	0,59	0,64	0,80	0,57	0,51	0,47
TUI (A)	0,96	0,86	0,80	0,69	0,66	0,67	0,64	0,65
EADS (E)	1,00	0,91	0,96	0,60	0,62	0,37	0,93	0,97
Maximum France	0,83	0,75	0,62	0,64	0,76	0,65	0,60	0,81
	<	<	<	<	<	<	<	<
Maximum Allemagne	0,96	0,86	0,83	0,77	0,80	0,82	0,81	0,85

(ii2) On recense toutefois peu de normes emportant la pleine adhésion de leurs utilisateurs de part et d'autre du Rhin, ce qui laisse *a priori* une marge d'amélioration importante à l'ensemble du référentiel.

En nous référant à la synthèse du maximum pondéré et de la concordance en annexe 7, à l'issue des différentes étapes de déploiement complet du modèle de logique floue décrites dans le paragraphe consacré au recueil des données qualitatives⁵⁶⁴, nous avons identifié un nombre très limité de normes faisant l'objet d'un consensus sur le critère de « bonne norme » :

- nous avons reconnu ce consensus dès lors que l'appréciation des répondants français et allemands sur une norme était compris dans un intervalle de 0,7 à 1,0 ; ainsi qu'illustré en annexe 7, il n'a pu être établi que pour 7 normes recensées ci-dessous, sur un total de 37 normes étudiées ;
- une seule norme⁵⁶⁵ marque un net clivage entre les répondants français et allemands, les premiers considérant qu'il s'agit d'une norme médiocre (évaluée à 0,5) et les seconds portant un avis positif (en l'évaluant de 0,7 à 0,9) ;

⁵⁶⁴ Cf. Partie II, § 2.1.2

⁵⁶⁵ IFRS 4 : « Contrats d'assurance » ; les deux autres normes marquant un clivage sont IFRS 2 : « Paiement fondé sur des actions » et IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

- l'évaluation de bon nombre de normes fait ressortir des avis divergents entre les répondants d'un même pays, ce qui confirme les réticences d'utilisateurs considérant que les IFRS ne répondent pas à leurs besoins, comme nous l'avions fait observer dans notre partie théorique en conclusion du premier chapitre décrivant le contexte de notre recherche⁵⁶⁶ ;
- pour mémoire quelques normes seulement, compte tenu de leurs spécificités, n'ont pas ou ont peu été évaluées⁵⁶⁷.

⁵⁶⁶ Cf. Partie I, § 1.5.

⁵⁶⁷ Tel est le cas de :

- IAS 26 : « Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite » (2 réponses allemandes) ;
- IAS 41 : « Agriculture » (1 réponse allemande) ;
- IFRS 6 : « Prospection et évaluation de ressources minérales » (1 réponse allemande).

Tableau 36 : Résultats de la modélisation "verticale" en logique floue

Consensus France / Allemagne bonne norme	Consensus France / Allemagne norme médiocre	Clivage France / Allemagne bonne norme / norme médiocre	Clivage France / Allemagne norme médiocre / bonne norme	Avis divergents entre évaluateurs d'un même pays
IAS 16			IFRS 2	IAS 1
IAS 17			IFRS 4	IAS 2
IAS 27			IFRS 5	IAS 7
IAS 28				IAS 8
IAS 31				IAS 10
IAS 34				IAS 11
IFRS 8				IAS 12
				IAS 18
				IAS 19
				IAS 20
				IAS 21
				IAS 23
				IAS 24
				IAS 29
				IAS 32
				IAS 33
				IAS 36
				IAS 37
				IAS 38
				IAS 39
				IAS 40
				IFRS 1
				IFRS 3
				IFRS 7

L'objet des normes emportant un consensus positif tant des français que des allemands est rappelé ci-après :

- IAS 16 : Immobilisations corporelles,
- IAS 17 : Contrats de location,
- IAS 27 : Etats financiers consolidés et individuels,
- IAS 28 : Participations dans les entreprises associées,
- IAS 31 : Participations dans les co-entreprises,
- IAS 34 : Information financière intermédiaire,
- IFRS 8 : Secteurs opérationnels⁵⁶⁸.

En définitive, le manque d'adhésion des utilisateurs au corpus normatif, confirme à notre avis le constat issu de notre revue de littérature selon lequel l'institutionnalisation des normes, en l'occurrence des IFRS, sous couvert de transparence, ne répond pas directement aux besoins des utilisateurs et, de ce point de vue, laisse une marge d'amélioration importante à l'ensemble du référentiel.

2.3.4. Synthèse de la section

La « prudence germanique » dans le domaine du *reporting* financier, démontrée par notre analyse quantitative, n'est pas remise en cause par notre approche exploratoire.

Les résultats que nous avons obtenus dans le cadre de cette analyse quantitative sur des ratios comptables et financiers se prêtant aux comparaisons suggérées dans notre première partie traduisent la résurgence dans les comptes consolidés des groupes allemands de facteurs socioculturels imprégnant les comptes sociaux, du fait soit de leur impact économique qui se répercute indirectement en comptabilité, soit de leur incidence directement comptable par l'application des règles et méthodes édictées par le Code de commerce. Le référentiel international IFRS ne parvient apparemment pas à aplanir les différences de traitement des événements par rapport aux règles comptables nationales.

⁵⁶⁸ La dernière norme en date de nos travaux exploratoires, relative aux comparaisons sectorielles et à l'amélioration de la lisibilité des performances opérationnelles (IFRS 8), est apparemment bien reconnue comme répondant aux critères de « bonne norme », ce qui apparaît logique, s'agissant d'une norme « retravaillée » ayant en l'espèce remplacé la norme IAS 14, dont l'application a dans le passé soulevé des controverses (en particulier pour des raisons liées au risque d'enfreinte au secret des affaires et d'exposition d'informations confidentielles vis-à-vis de la concurrence) ; cette norme s'inscrit dans une logique d'intégration progressive des dimensions de gestion dans la reddition des comptes au travers des IFRS (*cf.* Partie I, § 2.4.4).

L'analyse qualitative de perception du corpus normatif, que nous avons concentré sur les IAS et IFRS (en faisant abstraction des normes interprétatives SIC et IFRIC), confirme à la fois la vision plus positive qu'en ont les Allemands comparativement aux Français et une dose de « pragmatisme germanique » de nature à créer des divergences applicatives par rapport à la France.

2.4. Conclusion du deuxième chapitre

Au terme de nos travaux sur les normes IFRS, il nous revient d'établir un bouclage entre les résultats obtenus et l'éclairage théorique exposé en première partie.

L'opposition, parmi les théories contractuelles, entre la théorie de l'agence et la théorie des parties prenantes, vient en appui de l'analyse quantitative menée sur le volet IFRS de l'étude :

- la **théorie de l'agence** consacre la dimension actionnariale de l'entreprise en France, dans une optique court termiste extériorisant, sous couvert de « juste valeur », le maximum de valeur immédiate pour les apporteurs de capitaux (*shareholders*) ;
- la **théorie des parties prenantes** s'associe en Allemagne, sous couvert de « coût historique » assimilé à la prudence, à la rétention de valeur dans les états financiers, au bénéfice des autres créanciers et parties prenantes (*stakeholders*), dans une vision pérenne de l'activité.

Nous avons ainsi pu mettre en évidence sur les sociétés allemandes du panel la traduction de cette rétention de valeur, au travers d'un poids des actifs incorporels moindre qu'en France, confirmé par une analyse de régression intégrant en variable explicative du niveau d'actifs incorporels le critère de nationalité, et d'un volant de provisions plus élevé qu'en France, recelant des quasi-fonds propres sous la forme des fonds dédiés aux retraites sous gestion propre. Nous avons par ailleurs traduit en termes chiffrés l'incidence de facteurs socio-culturels dans :

- le réflexe de prudence dans la comptabilisation des investissements incorporels et la constitution de provisions ;
- la propension à recourir au financement interne, indépendamment de l'ouverture du capital au marché boursier ;
- la discipline de rigueur dans le respect des échéances de règlement ;
- ou encore le choix de la durée de vie comptable des actifs corporels.

Loin d'être estompés par le référentiel normatif, ces faits transparaissent dans les comptes consolidés des groupes étudiés, et au final conduisent à une valeur patrimoniale des groupes allemands plus largement confortée par leur capitalisation boursière⁵⁶⁹ comparativement aux groupes français ; la solidité et la consistance des capitaux propres, représentatifs de « l'actif net comptable » s'en trouvent renforcées.

Au terme de notre approche exploratoire sur la perception des IFRS, le nombre finalement limité de normes considérées comme « bonnes » par les répondants au questionnaire nous permet d'avancer le postulat que les IFRS puissent progressivement devenir un « produit » que pourraient se réapproprier leurs utilisateurs afin de les adapter et de les proportionner à leurs besoins⁵⁷⁰, rejoignant l'éthique de la discussion sur la validité des normes⁵⁷¹.

Nous avons ainsi apporté des arguments de réponse positive à notre question de recherche sur l'incidence des facteurs socioculturels dans le *reporting* financier et avons parallèlement corroboré notre hypothèse n°1 en confirmant que « l'application des normes IFRS, du fait du maintien d'une forte influence des environnements nationaux et d'un effet de rémanence jusque dans les comptes consolidés, est empreinte d'un degré de prudence plus important en Allemagne (dans l'intérêt de l'ensemble des créanciers) qu'en France (où l'intérêt des actionnaires et investisseurs est privilégié) ».

⁵⁶⁹ Nous confirmons, en relation avec la **théorie de la légitimité** et la **théorie de la contingence** (*cf.* Partie I, § 2.1.2 et § 2.1.3) le fait que le référentiel normatif, s'il s'applique aux entreprises de façon soit volontaire soit contrainte, n'explique cependant pas à lui seul le comportement du marché, en interaction avec l'entreprise ; l'influence du référentiel normatif sur les réactions du marché, qui a fait l'objet d'investigations par les chercheurs, ne fait du reste pas l'unanimité parmi eux.

⁵⁷⁰ La **théorie des conventions**, conduisant à une segmentation de la population des utilisateurs des normes IFRS selon le critère de taille des entreprises (*cf.* Partie I, § 2.1.4), trouve une expression moins différenciante dans les résultats de notre enquête menée auprès des sociétés du CAC 40 et du DAX 30 ; en effet ces groupes, qui figurent pourtant au premier plan des utilisateurs du référentiel, restent apparemment partagés sur son adéquation à leurs besoins, et bien qu'instigateurs de ces normes avec d'autres parties prenantes directement impliquées ou concernées telles que les professionnels du chiffre et de la communication financière (cabinets internationaux d'audit et de conseil, analystes financiers), expriment à ce titre des attentes non encore satisfaites.

⁵⁷¹ HABERMAS, Jürgen. *op. cit.* 1991 ; HABERMAS, Jürgen. *op. cit.* 1983.

3. Résultats sur le volet RSE de l'étude

Selon le même plan que la présentation des résultats sur le volet IFRS, nous exposons dans ce troisième chapitre les résultats obtenus sur le volet RSE de l'étude.

3.1. Mode de recueil des données

Comme indiqué dans la comparaison méthodologique IFRS/RSE⁵⁷², nos données sont à la fois quantitatives et qualitatives ; nous présenterons successivement le mode de recueil des données, l'analyse des données et l'analyse des résultats pour les deux types de données sur lesquelles reposent nos travaux, les unes provenant de l'exploitation d'une documentation publique (rapports RSE et rapports de développement durable, rapports environnementaux), les autres résultant du dépouillement de notre questionnaire d'enquête sur les objectifs rattachés aux axes de communication de la RSE.

3.1.1. Données quantitatives

Par analogie avec la période de référence que nous avons retenue pour le recueil des données quantitatives sur le volet IFRS de notre étude, nous avons collecté sur le site spécialisé Corporateregister ainsi que sur les sites d'informations des sociétés de l'échantillon SBF 120 / DAX 100 les rapports RSE, les rapports de développement durable et les rapports environnementaux émis de 2006/2007 à 2010/2011 ; les documents auxquels nous avons pu avoir accès sur cette période sont répertoriés ci-dessous.

De même que nous avons été attentifs au rapatriement des données financières dans la base de données Infanciales ayant servi de socle à l'analyse quantitative sur le volet IFRS de l'étude, nous avons, en ce qui concerne le volet RSE, également assuré une veille sur le site <http://www.corporateregister.com> et les sites des émetteurs, et constitué ainsi progressivement notre propre base de données extra-financières rassemblant la documentation disponible, présentée essentiellement en anglais, ce qui reflète le profil international des groupes du SBF 120 et du DAX 100 ; comme dans le cas du *reporting* financier, l'anglais est par définition la

⁵⁷² Cf. Partie II, § 1.3.

langue de travail et de communication de ces groupes internationaux en ce qui concerne le *reporting* extra-financier.

Les rapports regroupant le *reporting* financier et le *reporting* extra-financier ont été recensés, car représentatifs de la tendance actuelle vers un *reporting* intégré, mais ont dû être exclus de notre analyse quantitative, en raison de l'imbrication au sein d'un seul et même document d'informations de différentes natures, ne permettant pas de procéder dans des conditions de validité satisfaisante au décompte de mots que nous allons présenter dans l'analyse de nos données quantitatives, focalisées sur le volet RSE de l'étude ; nous avons en effet jugé opportun de scinder nos deux analyses quantitatives portant respectivement sur les IFRS et la RSE, les outils de mesure étant différents.

L'échantillon final s'en trouve ramené aux proportions suivantes en termes de nombre de supports documentaires consultés :

Tableau 37 : Nombre et ventilation par nature des supports documentaires consultés sur le volet RSE de l'étude

Type de rapports disponibles	Nombre de rapports consultés	2010	2009	2008	2007	2006
Rapports de développement durable	174	37	38	35	32	32
Rapports RSE	90	21	21	18	18	12
Rapports environnementaux	8	1	1	2	2	2
Autres supports	3	1	1	0	1	0
Total France	275	60	61	55	53	46
Rapports de développement durable	87	15	20	17	22	13
Rapports RSE	58	13	16	10	11	8
Rapports environnementaux	2	1	1	0	0	0
Autres supports	0	0	0	0	0	0
Total Allemagne	147	29	37	27	33	21
Rapports de développement durable	261	52	58	52	54	45
Rapports RSE	148	34	37	28	29	20
Rapports environnementaux	10	2	2	2	2	2
Autres supports	3	1	1	0	1	0
Total France + Allemagne	422	89	98	82	86	67

3.1.2. Données qualitatives

A la lecture approfondie de plusieurs rapports RSE et de développement durable, émis par des sociétés de notre panel, nous avons préalablement constitué une matrice pour ordonnancer les familles d'indicateurs, lesquels se caractérisent par une hétérogénéité gênant les tentatives de catégorisation. La grille de lecture de cette matrice renvoie au *distinguo* entre *stakeholders* organisationnels (SO) et *stakeholders* de marché (SM) dans la typologie des parties prenantes que nous avons retenue en première partie pour notre positionnement théorique⁵⁷³ ; nous avons à titre probatoire jugé utile de ventiler les familles d'indicateurs entre les SO et les SM, dans la perspective de la construction d'un questionnaire où les répondants pondèreraient différemment en fonction de leur nationalité telle ou telle famille d'indicateurs (l'affectation des familles d'indicateurs aux SO et SM est matérialisée dans le tableau ci-dessous par des croix) :

Tableau 38 : Familles d'indicateurs réparties entre stakeholders organisationnels (SO) et stakeholders de marché (SM)

Familles d'indicateurs	SO	SM
Ethique dans la conduite des affaires	X	X
Santé et sécurité des produits	X	X
Sécurité au travail	X	
Préservation de l'environnement		X
Gestion des matières premières	X	
Promotion de la responsabilité sociétale des fournisseurs		X
Relations institutionnelles		X
Ethique de la recherche et/ou du développement		X
Lutte contre la corruption		X

⁵⁷³ Cf. Partie I, § 1.4.2.

Familles d'indicateurs réparties entre *stakeholders* organisationnels (SO) et *stakeholders* de marché (SM) (suite)

Famille d'indicateurs (suite)	SO	SM
Marketing responsable		X
Respect des droits de l'homme		X
Qualité et sécurité	X	X
Ressources humaines et dialogue social	X	
Développement des talents	X	
Relations avec les associations et ONG		X
Respect des normes	X	X
Conformité aux standards de bonne gouvernance	X	
Développement local		X
Développement international	X	X

Nous avons dans un second temps croisé cette matrice avec les cartographies de développement durable présentées en première partie⁵⁷⁴ et bâti autour des principaux axes de communication RSE notre questionnaire, que nous avons testé, sur le fond et la forme, à petite échelle fin 2011 au moyen d'entretiens téléphoniques auprès de plusieurs sociétés de notre échantillon, puis administré par voie postale⁵⁷⁵ dans sa version définitive début 2012 auprès des directions de la communication / RSE ou à défaut du développement durable de l'ensemble des groupes du SBF 120 (version en français) et du DAX 100 (version en anglais).

⁵⁷⁴ Cf. Partie I, § 2.4.5.

⁵⁷⁵ Les adresses des sociétés, recueillies dans la base de données Infinancials utilisée sur le volet IFRS de l'étude et sur leurs sites d'informations, figurent en annexe 1.

En nous inspirant du traitement « vertical » du modèle de logique floue utilisé dans notre analyse qualitative sur le volet IFRS de l'étude⁵⁷⁶, nous avons demandé aux destinataires de l'enquête :

- de confirmer la nationalité, l'indice boursier, l'activité et le référentiel comptable de la société selon une nomenclature prédéfinie ;
- après avoir indiqué leur profil professionnel (pré-renseigné), de s'auto-évaluer sur un intervalle de 0 : « minimum » à 1 : « maximum », en termes de spécialisation dans le domaine du développement durable et de compétence et / ou d'expérience en matière de communication RSE ;
- d'évaluer selon cet intervalle de 0 : « pas important » à 1 : « très important » l'importance relative de 6 axes de communication structurant le questionnaire ;
- puis, sur chacun de ces axes, de déterminer s'il est important de développer 6 objectifs de communication, formulés de façon positive (par analogie avec les attributs affectés aux normes IFRS), selon ce même intervalle de 0 : « pas du tout » à 1 « tout à fait »⁵⁷⁷.

L'un de ces axes de communication renvoie explicitement à la catégorie des *stakeholders* organisationnels : « Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants » ; nous avons ainsi voulu identifier au travers des réponses apportées au questionnaire la sensibilité des Français, comparativement aux Allemands, à la dimension actionnariale du *reporting* extra-financier, relativement à notre hypothèse n°2.

Un autre axe de communication concerne les « salariés et syndicats » également inclus dans la catégorie des *stakeholders* organisationnels ; nous avons en effet également souhaité mesurer

⁵⁷⁶ Cf. Partie II, § 2.1.2.

⁵⁷⁷ Comme pour l'enquête IFRS, l'échelle que nous avons proposée aux destinataires de l'enquête RSE ne procède pas d'un parfait continuum ; par simplification et commodité, elle comporte 11 graduations de 0 à 1 séparées par un intervalle de 0,1 (0,0 ; 0,1 ; ... 0,9, 1,0).

la sensibilité des Allemands, comparativement aux Français, à la dimension sociale du *reporting* extra-financier, dans la tradition de cogestion caractérisant le partenariat social au sein des entreprises, en particulier entre les représentants des salariés et la direction qui – ainsi que nous l’avons noté dans le recensement des facteurs socioculturels⁵⁷⁸ – sont représentés respectivement au conseil de surveillance et au directoire des sociétés anonymes.

3.2. Analyse des données

Nous exposerons successivement dans ce sous-chapitre l’analyse des données quantitatives et l’analyse des données qualitatives qui, bien que complémentaires, ont été traitées de façon distincte.

3.2.1. Données quantitatives

En nous référant notamment aux outils de mesure développés autour du cas LVMH (Mansouri et Peretti, 2007⁵⁷⁹), ainsi qu’à l’examen des méthodes employées pour l’analyse de l’information diversité dans les rapports RSE du CAC 40 (Barthe, Peretti et Terramorsi, 2009⁵⁸⁰), nous avons analysé les supports dédiés à la RSE et au développement durable émis par les sociétés de notre panel depuis 2006, sous l’angle de l’occurrence de mots, étant rappelé que pour la plupart d’entre eux ces rapports sont publiés en anglais⁵⁸¹ ; nous avons ainsi compté, au pluriel et au singulier, les termes *stakeholder(s)* / partie(s) prenante(s) et *shareholder(s)* / actionnaire(s) en décryptant la documentation disponible, entre 2006 et 2010 (soit au total 422 rapports comme indiqué *supra*⁵⁸²), par un relevé de l’occurrence de ces deux termes, ayant vocation à mettre en évidence l’intérêt comparativement plus affirmé des Allemands à l’égard de l’ensemble des parties prenantes, que les Français tendraient à réduire

⁵⁷⁸ Cf. Partie I, § 3.1.

⁵⁷⁹ MANSOURI, Nader, PERETTI, Jean-Marie. « La tétranormalisation et la gestion des résultats comptables. Etude exploratoire : cas LVMH ». *XVI^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique « La gestion stratégique dans un monde sans frontière »*, Montréal, 6-9 juin 2007. [référence du 10 avril 2012], http://www.aims2007.uqam.ca/actes-de-la-conference/communications/mansouri475/at_download/article.pdf

⁵⁸⁰ BARTHE, Nicole, PERETTI, Jean-Marie, TERRAMORSI, Patrice. *op. cit.* 2009.

⁵⁸¹ Nous avons pour quelques exceptions exploité des documents en français lorsque les versions en anglais n’étaient pas disponibles ; la question ne s’est pas posée pour les supports des sociétés allemandes systématiquement accessibles en anglais.

⁵⁸² Cf. Partie II, § 3.1.1.

aux seuls actionnaires (et investisseurs⁵⁸³), selon notre hypothèse n°2 formulée en ces termes : « Par extension [avec l'hypothèse n°1] la communication RSE, par nature extra-financière, illustre également des différences conceptuelles de l'intérêt des parties prenantes, au sens d'une gouvernance plus actionnariale en France qu'en Allemagne »⁵⁸⁴.

Ce niveau « meta » de l'analyse pourrait être le prélude d'une revue sémantique plus précise combinant différents mots et expressions, sur tout ou partie de notre échantillon, au moyen d'outils de reconnaissance verbale et d'analyse langagière (tels que Spad ou Tropes), utilisés dans les recherches susmentionnées. Nous avons testé ces logiciels sans pour autant en retirer des informations clairement ciblées sur les objectifs de notre recherche ; nous avons également pris connaissance d'analyses discursives⁵⁸⁵ (Igalens, 2006⁵⁸⁶) et d'étude de la rhétorique et des représentations du discours RSE (Attarça et Jacquot, 2006⁵⁸⁷), qui est le pendant de l'analyse lexicale de la communication financière (Demaria, 2007⁵⁸⁸). Cependant, au vu du volume conséquent des rapports recensés sur la période de référence 2006 à 2010 et des objectifs de notre recherche, nous nous sommes volontairement limités à un comptage en fonction des deux termes *stakeholder(s)* versus *shareholder(s)*, et ce afin de nous concentrer sur :

⁵⁸³ Nous avons pris le parti de ne pas introduire le terme « investor » (investisseur) dans la mesure d'occurrences en considérant qu'elle devait être effectuée selon une logique « mot pour mot » ; le terme *shareholder*, dans une acception certes approximative mais courante, peut par ailleurs être également compris avec la signification d'investisseur. Par ailleurs, nous avons retranché de notre relevé d'occurrences les termes *shareholder(s)* ou *stakeholder(s)* lorsqu'ils apparaissaient soit en bas de pages, soit en marges ou sous la forme d'onglets, de façon purement « cosmétique », sans apport en termes de contenu du support.

⁵⁸⁴ Cf. Partie II, § 1.1.2.

⁵⁸⁵ PLATET-PIERROT, Françoise, GIORDANO-SPRING, Sophie. *op. cit.* 2009.

⁵⁸⁶ IGALENS, Jacques. *L'analyse du discours de la responsabilité sociale de l'entreprise à travers les rapports annuels de développement durable d'entreprises françaises du CAC 40*. Cahier de recherche du CRG Toulouse n° 2006 – 173, 2006. [référence du 10 avril 2012], <http://www.mnmk.ro/documents/2006/2006-3.pdf>

⁵⁸⁷ ATTARCA, Mourad, JACQUOT, Thierry. *Les représentations de la responsabilité sociale des entreprises : entre visions théoriques et managériales* Representations of Corporate Social Responsibility : Theoretical visions and managerial visions. Cahier de recherche n° 2006 – 12 du GREFIGE-CEREMO, Université Nancy 2, 2006. [référence du 10 avril 2012],

http://www.univ-nancy2.fr/CEREFIGE/publications/4/cahierderecherche_12_attar%E7a%20_jacquot.pdf

⁵⁸⁸ DEMARIA, Samira. « Lecture multi théorique de la période de transition aux normes IAS/IFRS : Une analyse lexicale de la communication financière ». *Journée de recherche CNAM « Les IFRS et leurs conséquences sur l'analyse et la gestion financière »*, Paris, 14 septembre 2007.

- d'une part, la nature des documents diffusés, qui se catégorisent principalement en deux types de supports (rapport RSE ou rapport de développement durable),
- et, d'autre part, l'évolution, au cours de la période de référence 2006/2007 à 2010/2011, dans la pesée relative des actionnaires (*shareholders*) par rapport à l'ensemble des parties prenantes (*stakeholders*), ressortant société par société ; nous faisons figurer en annexe 9, à titre d'exemple, les résultats obtenus au titre de la dernière année d'observation 2010/2011.

Nous avons ainsi analysé, en opposition, l'occurrence des termes *stakeholders* et *shareholders* (actionnaires) dans les rapports RSE (*CSR report*) et, à défaut dans les rapports de développement durable (*sustainability report, activity report*⁵⁸⁹) ou en dernier lieu les rapports environnementaux (*safety & environmental report*), accessibles de 2006 à 2010 via :

- la recherche avancée PDF,
- en appoint des logiciels d'analyse langagière dont Tropes susmentionné, sur leurs fonctionnalités limitées au recensement des mots (Tropes 8.0⁵⁹⁰, Lexico 3).

Au stade de la restitution de nos résultats⁵⁹¹, nous ne symétrisons toutefois pas complètement la méthode par rapport à celle employée sur le volet IFRS de l'étude en termes de régression⁵⁹², la corrélation entre les variables *stakeholders* (en tant que variable expliquée), d'une part, et *shareholders* et nationalité (en tant que variables explicatives), d'autre part, n'étant pas clairement mise en évidence par l'indice de corrélation (coefficient R2), ni par symétrie la corrélation entre les variables *shareholders* (en tant que variable expliquée), d'une part, et *stakeholders* et nationalité (en tant que variables explicatives), d'autre part ; nous faisons néanmoins état, à titre indicatif, des résultats obtenus à partir des analyses pluriannuelles que nous avons réalisées dans le sous-chapitre suivant⁵⁹³ et à titre d'exemple en annexe 10 pour l'année 2006.

⁵⁸⁹ Pour les rapports d'activité comprenant pour l'essentiel des informations relatives au développement durable.

⁵⁹⁰ Versions « v8 » anglaise et française.

⁵⁹¹ Cf. Partie II, § 3.3.2.

⁵⁹² Cf. Partie II, § 2.3.2.

⁵⁹³ Cf. Partie II, § 3.3.2.

3.2.2. Données qualitatives

Nous avons reçu entre début janvier 2012 et fin mars 2012, 34 réponses (positives et négatives) à notre questionnaire, représentant un taux de retour sur l'échantillon du SBF 120 (incluant le CAC 40) et du DAX 100 (incluant le DAX 30) de l'ordre de 16% et réparties comme suit :

- SBF 120 : 12 réponses positives, 2 réponses négatives ;
- DAX 100 : 13 réponses positives, 7 réponses négatives.

Comme précisé plus haut dans le sous-chapitre consacré au recueil des données qualitatives⁵⁹⁴, les réponses apportées au questionnaire par nos interlocuteurs suivent la logique de graduation de logique floue de 0 à 1, que nous avons reconduite pour l'auto-évaluation de leur spécialisation dans le domaine de la RSE et du développement durable et pour l'évaluation des axes de communication en matière de RSE et des objectifs associés ; pour une meilleure lisibilité des résultats, nous avons retenu un code couleur établissant le *distinguo* entre 3 niveaux :

- Plus fort (orange⁵⁹⁵) ;
- Plus faible (jaune⁵⁹⁶) ;
- Equivalent (blanc).

Nous avons synthétisé les réponses en relevant en médiane l'évaluation par les répondants des 6 axes de communication puis sur chacun de ces axes des 6 objectifs qui en constituent le contenu, en séparant les réponses émanant des sociétés françaises (« médiane France ») de celles recueillies auprès des sociétés allemandes (« médiane Allemagne »). Nous avons également mentionné les évaluations maximum (« maxi ») et minimum (« mini ») de part et d'autre, pour voir dans quelle mesure les extrêmes corroborent ou non les médianes.

A titre indicatif et dans le même souci de contrôle de la cohérence des réponses, nous présentons en tête de chaque axe de communication, en distinguant la France et l'Allemagne,

⁵⁹⁴ Cf. Partie II, § 3.1.2.

⁵⁹⁵ Nuance gris foncé dans un tirage noir et blanc.

⁵⁹⁶ Nuance gris clair dans un tirage noir et blanc.

la médiane de l'évaluation des 6 objectifs en formant le contenu, que nous rapprocherons *in fine* de l'évaluation directe de chacun de ces axes (réalisée, dans la chronologie du questionnaire, avant l'évaluation des objectifs).

Le degré de spécialisation des répondants dans le domaine du développement durable et de compétence et/ou d'expérience dans la communication RSE est plus marqué en France qu'en Allemagne :

Tableau 39 : Synthèse du degré de spécialisation dans le domaine du développement durable et du degré de compétence et/ou d'expérience dans la communication RSE des répondants au questionnaire RSE

	MEDIANE France	MEDIANE Allemagne	<i>MINI</i> France	<i>MINI</i> Allemagne	<i>MAXI</i> France	<i>MAXI</i> Allemagne
Votre degré de spécialisation dans le domaine du développement durable	0,75	0,60	<i>0,30</i>	<i>0,20</i>	<i>1,00</i>	<i>1,00</i>
Votre degré de compétence et/ou expérience en matière de communication RSE	0,75	0,70	<i>0,60</i>	<i>0,20</i>	<i>1,00</i>	<i>1,00</i>

Les commentaires des répondants mettent en avant le caractère englobant du développement durable, auquel l'entreprise contribue par la RSE, soulignant la frontière ténue entre les deux concepts lorsqu'ils ne sont pas purement et simplement confondus.

Le tableau ci-dessous résume les réponses positives et négatives obtenues à notre questionnaire ; sont d'abord présentées les réponses positives⁵⁹⁷, en suivant l'ordre alphabétique des sociétés du DAX 40, des autres sociétés du SBF 120, des sociétés du DAX 30 et enfin des autres sociétés du DAX 100 ; les réponses négatives sont rapportées dans ce même ordre à la fin du tableau ; les réponses anonymes sont répertoriées à la suite des réponses positives.

⁵⁹⁷ Les activités des sociétés ayant répondu positivement au questionnaire sont mentionnées pour mémoire.

On notera en effet, contrairement aux réponses fournies au questionnaire IFRS, l'existence de répondants anonymes, ayant néanmoins renseigné exhaustivement la fiche signalétique du questionnaire pour que nous puissions identifier, d'une part, les caractéristiques de la société (nationalité, indice boursier, activité, référentiel comptable⁵⁹⁸) et, d'autre part, l'adéquation de leur profil professionnel aux objectifs de l'enquête ainsi que leur degré de spécialisation dans le domaine du développement durable et de compétence et/ou d'expérience en matière de communication RSE :

⁵⁹⁸ En relation avec le volet IFRS de l'étude.

Tableau 40 : Profil des répondants au questionnaire RSE

	Sociétés françaises (F) et allemandes (A) ? : Non identifiée <i>Dates de réponse</i>	Indice boursier	Activité (pour mémoire)	Réponses positives (+) ou négatives (-) et motifs invoqués	Fonctions
1	Alstom (F) <i>Février 2012</i>	CAC 40	Energie Ingénierie Transport	(+)	Vice Président en charge de la RSE
2	Essilor (F) <i>Mars 2012</i>	CAC 40	Santé	(+)	Directeur du Développement Durable
3	Publicis (F) <i>Mars 2012</i>	CAC 40	Publicité Communication	(+)	Vice Président en charge de la RSE
4	Sanofi (F) <i>Février 2012</i>	CAC 40	Industrie	(+)	Direction RSE
5	? (F) <i>Janvier 2012</i>	CAC 40	Construction	(+)	Non mentionnée
6	Atos (F) <i>Janvier 2012</i>	SBF 120	Informatique	(+)	Vice Président en charge de la communication investisseurs
7	Bic (F) <i>Février 2012</i>	SBF 120	Biens de consommation	(+)	Non mentionnée
8	Bull (F) <i>Janvier 2012</i>	SBF 120	Informatique	(+)	Responsable RSE
9	Remy Cointreau (F) <i>Février 2012</i>	SBF 120	Agroalimentaire	(+)	Responsable RSE
10	Séché Environnement (F) <i>Février 2012</i>	SBF 250 ⁵⁹⁹	Environnement	(+)	Directeur Développement Durable

⁵⁹⁹ La société a quitté le SBF 120.

Profil des répondants au questionnaire RSE (suite)

	Sociétés françaises (F) et allemandes (A) ? : Non identifiée <i>Dates de réponse</i>	Indice boursier	Activité (pour mémoire)	Réponses positives (+) ou négatives (-) et motifs invoqués	Fonctions
11	? (F) <i>Janvier 2012</i>	SBF 120	Assurance	(+)	Non mentionnée
12	? (F) <i>Janvier 2012</i>	SBF 120	Industrie	(+)	Non mentionnée
13	Adidas (A) <i>Février 2012</i>	DAX 30	Textile	(+)	Responsable des relations extérieures
14	Henkel (A) <i>Février 2012</i>	DAX 30	Production	(+)	Non mentionnée
15	? (A) <i>Février 2012</i>	DAX 30	Banque	(+)	Non mentionnée
16	? (A) <i>Février 2012</i>	DAX 30	Energie	(+)	Non mentionnée
17	Klöckner (A) <i>Janvier 2012</i>	DAX 100	Distribution et traitement de produits métalliques	(+)	Non mentionnée
18	Lanxess (A) <i>Février 2012</i>	DAX 100	Chimie	(+)	Service CSR et communication groupe
19	SGL Carbon (A) <i>Janvier 2012</i>	DAX 100	Industrie	(+)	Vice Président en charge de la comptabilité, des taxes et assurances
20	Software (A) <i>Janvier 2012</i>	DAX 100	Informatique	(+)	Non mentionnée

Profil des répondants au questionnaire RSE (suite)

	Sociétés françaises (F) et allemandes (A) ? : Non identifiée <i>Dates de réponse</i>	Indice boursier	Activité (pour mémoire)	Réponses positives (+) ou négatives (-) et motifs invoqués	Fonctions
21	Südzucker (A) <i>Janvier 2012</i>	DAX 100	Agroalimentaire	(+)	Assistant du CEO
22	? (A) <i>Février 2012</i>	DAX 100	Aéronautique	(+)	Non mentionnée
23	? (A) <i>Février 2012</i>	DAX 100	Ingénierie	(+)	Non mentionnée
24	? (A) <i>Février 2012</i>	DAX 100	Informatique	(+)	Non mentionnée
25	? (A) <i>Février 2012</i>	DAX 100	Industrie	(+)	Non mentionnée

Profil des répondants au questionnaire RSE (suite)

	Sociétés françaises (F) et allemandes (A) ? : Non identifiée <i>Dates de réponse</i>	Indice boursier	Réponses positives (+) ou négatives (-) et motifs invoqués	Fonctions
26	Legrand (F) <i>Janvier 2012</i>	SBF 120	(-) Autres obligations ⁶⁰⁰	Responsable RSE
27	GEA (F) <i>Janvier 2012</i>	SBF 120	(-) Autres obligations	Responsable de la communication investisseurs
28	Bayer (A) <i>Janvier 2012</i>	DAX 30	(-) Autres obligations	Direction générale
29	BMW (A) <i>Janvier 2012</i>	DAX 30	(-) Autres obligations	Relations publiques
30	Daimler (A) <i>Février 2012</i>	DAX 30	(-) Autres obligations	Directeur des opérations groupe
31	Infineon (A) <i>Janvier 2012</i>	DAX 30	(-) Autres obligations ⁶⁰¹	Affaires environnementales et support opérations groupe
32	Siemens (A) <i>Janvier 2012</i>	DAX 30	(-) Autres obligations ⁶⁰²	Service du CEO
33	Praktiker (A) <i>Janvier 2012</i>	DAX 100	(-) Autres obligations	Responsable de la communication investisseurs
34	Salzgitter (A) <i>Janvier 2012</i>	DAX 100	(-) Autres obligations	Président du Directoire

⁶⁰⁰ En complément du motif invoqué, le responsable du développement durable et des processus stratégiques nous a néanmoins indiqué que Legrand avait été sollicité par le Centre Français d'Information sur les Entreprises (CFIE) réalisant actuellement une étude multi-entreprises détaillée sur la dimension RSE vis-à-vis des parties prenantes des entreprises, dont les résultats seront publiés en juin 2012.

⁶⁰¹ Cette réponse était accompagnée de la référence au site d'informations CSR et du rapport CSR 2011 du groupe Infineon.

⁶⁰² Le répondant fait également mention du secret des affaires (risque que les réponses apportées au questionnaire soient porteuses d'informations sur la stratégie de Siemens).

Hormis le manque de disponibilité invoqué dans les réponses négatives (qui était également le motif principal du défaut de réponse au questionnaire IFRS), les appréciations portées par les répondants dans les courriers de retour du questionnaire sont favorables à son contenu.

A l'issue de l'analyse des données, il nous revient dans le sous-chapitre suivant de documenter l'analyse des résultats que nous avons obtenus.

3.3. Analyse des résultats

Notre analyse quantitative sur les occurrences de mots a été menée en vue principalement d'apprécier la prise en compte de l'intérêt des actionnaires / investisseurs (*shareholders*) par rapport aux autres parties prenantes (*stakeholders*) dans la communication extra-financière, en présument, par symétrie avec les résultats de l'analyse menée sur le volet IFRS de l'étude, que les *shareholders* seraient davantage mis en avant dans le *reporting* sociétal en France⁶⁰³ ; cette symétrie est d'ailleurs sous-jacente à notre hypothèse n°2, qui stipule que « **Par extension** [avec l'hypothèse n°1] la communication RSE, par nature extra-financière, illustre également des différences conceptuelles de l'intérêt des parties prenantes, au sens d'une gouvernance plus actionnariale en France qu'en Allemagne.

Nous avons du reste tenté de symétriser cette analyse entre les deux volets IFRS et RSE de l'étude jusqu'à rechercher une corrélation entre l'occurrence des deux termes *stakeholders* et *shareholders* dans les supports documentaires que nous avons exploités, en introduisant la variable muette de la nationalité ; cette corrélation s'avère toutefois faible, ce qui justifie que nous nous n'en présentions ci-après la synthèse qu'à titre purement informatif⁶⁰⁴.

Notre analyse qualitative⁶⁰⁵, qui revêt au même titre que celle conduite sur le volet IFRS de l'étude, la forme d'une approche exploratoire, vise à mesurer par notre enquête la perception de la part des répondants des objectifs de communication extra-financière, en étant attentif aux axes de communication RSE concernant non seulement les actionnaires / investisseurs, mais également les dirigeants et salariés (*stakeholders* organisationnels), par rapport aux axes de communication s'adressant aux autres parties prenantes (*stakeholders* de marché).

⁶⁰³ Cf. Partie II, § 3.3.1.

⁶⁰⁴ Cf. Partie II, § 3.3.2.

⁶⁰⁵ Cf. Partie II, § 3.3.3.

Nous présentons successivement dans ce sous-chapitre les résultats de ces deux analyses quantitative et qualitative combinées.

3.3.1. Mesure d'occurrence verbale

Nous avons été témoins sur la période d'observations de la « temporalité » de la RSE, que nous avons mesurée, d'une part, à l'augmentation tendancielle de 2006 à 2010 de la production des rapports RSE⁶⁰⁶ (en dépit de quelques ajustements à la marge du périmètre des émetteurs de rapports sur la période de référence 2006 à 2010) et, d'autre part, au phénomène progressif de « phagocytage » de la RSE par le développement durable, qui tend lui-même à se fondre dans un seul et même support regroupant de façon plus ou moins ordonnée les informations, juridiques, économiques, financières et sociétales⁶⁰⁷. Nous interprétons ce phénomène comme étant l'amorce d'un *reporting* intégré plus structuré⁶⁰⁸.

Ce propos liminaire introduit les résultats de notre analyse quantitative mettant en évidence la part plus importante en Allemagne qu'en France du terme de « *stakeholders* » (ci-après STAKE) par opposition à celui de « *shareholders* » (ci-après SHARE), comme illustré dans les tableaux synthétiques ci-dessous, qui totalisent les occurrences et leur poids relatif :

- sur la population du SBF 120 et l'ensemble de la période de référence 2006 à 2010 : le poids relatif des « *stakeholders* » et des « *shareholders* » est de l'ordre respectivement de 43% et de 57%⁶⁰⁹ ;
- sur la population du DAX 100 et l'ensemble de la période de référence 2006 à 2010 : le poids relatif des « *stakeholders* » et des « *shareholders* » est de l'ordre respectivement de 74% et de 26%⁶¹⁰.

⁶⁰⁶ Certains groupes n'ont établi des rapports qu'à intervalle biannuel, voire irrégulièrement, s'agissant des sociétés du SBF 120 en dehors du CAC 40 et des sociétés du DAX 100 en dehors du DAX 30.

⁶⁰⁷ Parmi les trois pans de la RSE à la lecture des rapports (composantes sociale et environnementale auxquelles est accolée la composante « gouvernance »), ressort dans plusieurs cas une dominante (soit sociale, soit environnementale).

⁶⁰⁸ Cf. Partie I, § 1.2.1.

⁶⁰⁹ Par différence entre 100% et 43% (« *stakeholders* »).

⁶¹⁰ Par différence entre 100% et 74% (« *stakeholders* »).

En dépit de la tendance à l'augmentation du nombre de mots, illustrant, d'une part, le volontarisme des entreprises (en particulier des sociétés du CAC 40 et du DAX 30⁶¹¹), dans le domaine de la RSE⁶¹² et, d'autre part, la recherche de la transparence plus que de la performance⁶¹³, à ce stade encore transitoire de l'évolution d'un *reporting* extra financier vers un *reporting* intégré combinant les informations financières et extra-financières, le phénomène observé au travers du ratio STAKE / (STAKE + SHARE) reste globalement stable d'une année sur l'autre, au vu du total des occurrences ; nous présentons ci-dessous successivement, sur la période 2006-2010 et en cumul :

- Le décompte des occurrences STAKE et des occurrences SHARE sur l'ensemble des supports exploités :

Tableau 41 : Occurrences "stakeholders" dans les supports documentaires consultés au titre de la période 2006 à 2010 sur le volet RSE de l'étude

	TOTAL STAKE	STAKE 2010	STAKE 2009	STAKE 2008	STAKE 2007	STAKE 2006
France	4701	1425	979	847	822	628
Allemagne	4091	1012	1015	814	908	342

Tableau 42 : Occurrences "shareholders" dans les supports documentaires consultés au titre de la période 2006 à 2010 sur le volet RSE de l'étude

	TOTAL SHARE	SHARE 2010	SHARE 2009	SHARE 2008	SHARE 2007	SHARE 2006
France	6258	1524	1304	1135	1389	906
Allemagne	1430	347	374	234	297	178

⁶¹¹ Principaux contributeurs de mots par rapport aux autres sociétés du SBF 120 et du DAX 100.

⁶¹² BARTHE, Nicole, PERETTI, Jean-Marie, TERRAMORSI, Patrice. *op. cit.* 2009.

⁶¹³ Cf. Partie I, § 1.4.1.

- Le ratio $STAKE / (STAKE + SHARE)$ qui en découle ; le ratio $SHARE / (STAKE + SHARE)$ représentatif du poids relatif des occurrences *shareholders* s'obtient arithmétiquement par différence avec 100% :

Tableau 43 : Poids relatif des occurrences "stakeholders" dans les supports documentaires consultés au titre de la période 2006 à 2010 sur le volet RSE de l'étude

	TOTAL %	% 2010	% 2009	% 2008	% 2007	% 2006
France	42,90%	48,32%	42,88%	42,73%	37,18%	40,94%
Allemagne	74,10%	74,47%	73,07%	77,67%	75,35%	65,77%

En marge de cette analyse quantitative confirmant l'intérêt plus marqué en Allemagne des parties prenantes prises dans leur ensemble, à la différence des parties prenantes réduites aux apporteurs de capitaux (actionnaires et investisseurs), nous allons faire état des résultats de notre approche exploratoire, et apprécier dans quelle mesure ils confirment ce constat.

Dans un souci de symétrie avec le volet IFRS de l'étude, et comme nous l'avons annoncé *supra*, nous souhaitons néanmoins auparavant indiquer pour mémoire les résultats de notre analyse de régression, sans en tirer d'autre conséquence que le précédent constat sur le poids relatif des termes *shareholders* et *stakeholders* dans le *reporting* extra-financier des sociétés françaises et allemandes de notre panel.

3.3.2. Analyses de régression

Sur la base de notre décompte d'occurrence du terme *shareholders* (que nous avons codifié SHARE) et du terme *stakeholders* (que nous avons codifié STAKE) dans la documentation exploitée sous la forme de rapports de développement durable, RSE ou environnementaux, sur la période de référence 2006/2007 à 2010/2011⁶¹⁴, nous avons procédé à une analyse de régression combinant :

- la variable expliquée : SHARE ;
- les variables explicatives : STAKE et PAY (0 : France, 1 : Allemagne).

⁶¹⁴ Cf. Partie II, § 3.1.1.

Les résultats de cette analyse ne font pas ressortir un coefficient de corrélation R2 susceptible de justifier par les deux variables explicatives (STAKE et PAY) la dispersion de la variable expliquée (SHARE). La mise en équations confirme cependant, au travers de la seule variable « muette » caractérisant la nationalité, que, toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être une entreprise allemande diminue l'occurrence du terme *shareholders* (SHARE) dans son rapport de développement durable, RSE ou environnemental :

Tableau 44 : Corrélations de 2006 à 2010 entre la variable expliquée "shareholders" (SHARE) et les variables explicatives "stakeholders" (STAKE) et nationalité (PAY)

2010 :	$SHARE = 26,1253 - 0,0305 * STAKE - 13,0941 * PAY$	$R^2 = 0,04$
2009 :	$SHARE = 21,1588 + 0,0136 * STAKE - 11,4238 * PAY$	$R^2 = 0,05$
2008 :	$SHARE = 20,3177 + 0,0207 * STAKE - 12,2749 * PAY$	$R^2 = 0,05$
2007 :	$SHARE = 24,3910 + 0,0630 * STAKE - 16,7926 * PAY$	$R^2 = 0,06$
2006 :	$SHARE = 11,0942 + 0,4818 * STAKE - 9,0440 * PAY$	$R^2 = 0,17$

Le miroir de ce constat, dans une analyse de régression combinant STAKE en tant que variable expliquée et SHARE et PAY en tant que variables explicatives, serait que, toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être une entreprise allemande augmente l'occurrence du terme *stakeholders* (STAKE) dans son rapport de développement durable, RSE ou environnemental ; le coefficient de régression n'apparaît pour autant pas plus apte dans ce sens à justifier par les deux variables explicatives la dispersion de la variable expliquée :

Tableau 45 : Corrélations de 2006 à 2010 entre la variable expliquée "stakeholders" (STAKE) et les variables explicatives "shareholders" (SHARE) et nationalité (PAY)

2010 :	$STAKE = 25,1791 - 0,0563 * SHARE + 10,3907 * PAY$	$R^2 = 0,02$
2009 :	$STAKE = 15,8397 + 0,0098 * SHARE + 11,4937 * PAY$	$R^2 = 0,07$
2008 :	$STAKE = 14,8405 + 0,0271 * SHARE + 15,0727 * PAY$	$R^2 = 0,06$
2007 :	$STAKE = 15,4097 + 0,0468 * SHARE + 10,5119 * PAY$	$R^2 = 0,03$
2006 :	$STAKE = 9,2521 + 0,3137 * SHARE + 0,7156 * PAY$	$R^2 = 0,15$

Pour ces raisons liées aux coefficients R2 très inférieurs à 1, nous ne considérons finalement pas l'analyse de régression comme un élément de démonstration dans l'analyse quantitative

du volet RSE de l'étude ; elle figure donc en annexe 10 au titre de 2006 à titre purement informatif des travaux que nous avons réalisés.

3.3.3. Résultats de l'approche exploratoire de mesure de la perception de la RSE

Nous avons décliné 6 objectifs sur 6 axes de communication RSE structurant notre questionnaire en pointant explicitement les *stakeholders* organisationnels sur les deux axes de communication suivants :

- l'axe consacré aux actionnaires, investisseurs (assimilables aux *shareholders*) et dirigeants (en position 3) ;
- l'axe consacré aux salariés / syndicats (en position 4).

Les objectifs sur chacun des axes ont été exprimés comme suit :

Tableau 46 : Objectifs sur l'axe de communication RSE "Clients / Associations de consommateurs"

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Axe n°1 : « Clients / Associations de consommateurs »✓ Développer un marketing responsable✓ Assurer la qualité des produits✓ Contrôler la sécurité des produits / préserver la santé publique✓ Obtenir le meilleur prix pour les clients✓ Respecter vis-à-vis des clients les critères de développement durable (environnementaux et sociaux)✓ Communiquer auprès des clients des informations fiables |
|--|

Tableau 47 : Objectifs sur l'axe de communication RSE "Fournisseurs / Compétiteurs"

<ul style="list-style-type: none">- Axe n°2 : « Fournisseurs / Compétiteurs »✓ Développer un marketing responsable✓ Respecter les délais de commande, de livraison et de paiement✓ Introduire et contrôler auprès des fournisseurs les critères de développement durable (environnementaux et sociaux)✓ Promouvoir la responsabilité sociétale (environnementale et sociale) des fournisseurs et indirectement celle des compétiteurs✓ Organiser la communication avec les fournisseurs et le cas échéant les compétiteurs✓ Lutter contre la corruption (privée)
--

Tableau 48 : Objectifs sur l'axe de communication RSE "Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants"

<ul style="list-style-type: none">- Axe n°3 : « Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants »✓ Réduire les risques de nature à freiner l'investissement✓ Assurer la croissance et la rentabilité de l'entreprise✓ Valoriser l'image de l'entreprise✓ Favoriser le développement international de l'entreprise✓ Vérifier la conformité aux standards de bonne gouvernance d'entreprise✓ Respecter les normes et le cas échéant les « bonnes pratiques » en vigueur
--

Tableau 49 : Objectifs sur l'axe de communication RSE "Salariés / Syndicats"

<ul style="list-style-type: none">- Axe n°4 : « Salariés / Syndicats »✓ Satisfaire les salariés au sein de l'entreprise / contribuer à leur épanouissement professionnel✓ Favoriser le dialogue social dans l'entreprise✓ Contribuer au développement des talents individuels et/ou collectifs par la gestion des ressources humaines✓ Améliorer les conditions de travail / veiller à la sécurité du travail✓ Assurer le respect des Droits de l'Homme✓ Diffuser en interne la culture de développement durable (aspects sociaux et environnementaux)

Tableau 50 : Objectifs sur l'axe de communication RSE "Protecteurs de l'environnement"

<ul style="list-style-type: none">- Axe n°5 : « Protecteurs de l'environnement »✓ Respecter la réglementation environnementale✓ Préserver les ressources naturelles✓ Mesurer et limiter l'impact environnemental de l'activité / optimiser la gestion des matières premières✓ Promouvoir et partager les « bonnes pratiques » de développement durable en relation avec les parties prenantes directement impliquées dans les problématiques environnementales (ONG, associations, chercheurs, médias,...)✓ Réparer les dégâts existants (particulièrement en matière de pollution)✓ Soutenir l'éthique de la recherche et/ou du développement en lien avec l'environnement

Tableau 51 : Objectifs sur l'axe de communication RSE "Instances réglementaires"

<ul style="list-style-type: none">- Axe n°6 : « Instances réglementaires »✓ Promouvoir les relations institutionnelles✓ Contribuer au développement des communautés locales✓ Développer l'éthique dans la conduite des affaires✓ Combattre la corruption (publique), la fraude et le blanchiment d'argent✓ Maîtriser les risques environnementaux✓ Evaluer les actions menées en matière de développement durable

La synthèse des réponses fait ressortir les points suivants :

(i) Au regard de l'importance des axes de communication

Dans l'évaluation de l'importance relative des 6 axes de communication RSE structurant le questionnaire, les Allemands dans l'ensemble font montre de leur intérêt, de façon toutefois moins affichée que les Français ; ce constat ressortant des médianes⁶¹⁵ est confirmé par les évaluations les plus faibles⁶¹⁶ et, en dépit d'un nivellement, n'est en définitive pas démenti dans le haut de la fourchette⁶¹⁷ des évaluations.

⁶¹⁵ Colonnes « Médiane France » et « Médiane Allemagne ».

⁶¹⁶ Colonnes « Mini France » et « Mini Allemagne ».

⁶¹⁷ Colonnes « Maxi France » et « Maxi Allemagne ».

En médiane, seuls deux axes de communication sont mieux évalués, au regard de leur importance, par les répondants allemands⁶¹⁸ :

- principalement l'axe de communication n°3 : « Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants » ;
- secondairement l'axe de communication n°5 : « Protecteurs de l'environnement ».

Tableau 52 : Evaluation de l'importance relative des 6 axes de communication RSE

	MEDIANE France	MEDIANE Allemagne	<i>MINI France</i>	<i>MINI Allemagne</i>	<i>MAXI France</i>	<i>MAXI Allemagne</i>
Clients / Associations de consommateurs (<i>axe n°1</i>)	0,80	0,70	0,30	0,30	1,00	1,00
Fournisseurs / Compétiteurs (<i>axe n°2</i>)	0,75	0,60	0,30	0,20	1,00	0,90
Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants (<i>axe n°3</i>)	0,75	0,90	0,50	0,40	1,00	1,00
Salariés / Syndicats (<i>axe n°4</i>)	1,00	0,80	0,50	0,40	1,00	0,90
Protecteurs de l'environnement (<i>axe n°5</i>)	0,75	0,80	0,40	0,30	1,00	1,00
Instances réglementaires (<i>axe n°6</i>)	0,80	0,70	0,40	0,20	1,00	0,90

Ce constat est *a priori* décalé par rapport au résultat attendu d'une sous pondération par les répondants allemands de l'importance de l'axe de communication RSE orienté vers les *shareholders* (actionnaires et investisseurs). On peut néanmoins à seconde lecture trouver une logique à cette évaluation marquant une préférence des Allemands pour l'axe de communication RSE n°3 tourné vers les investisseurs, actionnaires et dirigeants au sein de la catégorie des *stakeholders* organisationnels, si l'on considère la convergence d'intérêts entre les dirigeants et les actionnaires internes (*insiders*) tels que les banques dont nous avons étudié le double positionnement, en tant qu'acteurs à la frontière entre le financement interne (associés au capital des entreprises dans la logique du capitalisme rhénan) et le financement externe (prêteurs au sens usuel)⁶¹⁹.

Nous observons que le statut des répondants allemands qui a pu être identifié⁶²⁰ dans les réponses positives à notre enquête ne les range par ailleurs pas nécessairement dans la

⁶¹⁸ Pour mémoire, les résultats en moyenne conduisent au même constat.

⁶¹⁹ Cf. Partie I, § 3.1.1.

⁶²⁰ Dans l'ordre de la présentation du profil des répondants allemands au questionnaire RSE (cf. Partie II, § 3.2.2) :

- Responsable des relations extérieures (Adidas) ;
- Service CSR et communication groupe (Lanxess) ;
- Vice Président en charge de la comptabilité, des taxes et assurances (SGL Carbon) ;
- Assistant du CEO (Südzucker).

catégorie des managers siégeant dans les organes de pilotage et de décision ; en comparaison le profil des répondants français dont le statut a pu être identifié⁶²¹ ne permet pas plus de les classer dans la catégorie des dirigeants décisionnaires. En d'autres termes, le profil des répondants ne pourrait expliquer à lui seul le sens de l'évaluation de l'axe de communication RSE orienté vers les investisseurs, les actionnaires et les dirigeants, ce qui nous conforte sur l'objectivité des réponses.

La sous pondération par les répondants allemands de l'importance de l'axe de communication n°4 : « Salariés / syndicats » (que nous avons volontairement dissocié, au sein de la catégorie des *stakeholders* organisationnels, des « Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants » regroupés sur l'axe de communication n°3 susmentionné), est également inattendue, alors même que :

- le système de cogestion impliquant largement les salariés et les instances représentatives du personnel caractérise historiquement le fonctionnement des entreprises allemandes⁶²² ;
- en comparaison l'évaluation maximale (à 1) de l'importance de cet axe de communication par les sociétés françaises du CAC 40 ayant répondu positivement au questionnaire⁶²³ porte la médiane sur le segment français à son plus haut niveau (annexe 11).

Nous interprétons cette évaluation comme étant le signe d'un affaiblissement d'un modèle social partenarial en place depuis les années 50, qui a atteint son apogée dans les années 70, et qui s'est fragilisé dans le contexte de globalisation des années 2000 marqué notamment par l'accroissement des opérations de fusion-acquisition, créant des contraintes de rentabilité et faisant perdre aux salariés et à leurs représentants syndicaux leur poids dans les instances de

⁶²¹ Dans l'ordre de la présentation du profil des répondants français au questionnaire RSE (*cf.* Partie II, § 3.2.2) :

- Vice Présidents en charge de la RSE (Alstom, Publicis) ;
- Directeurs du Développement Durable (Essilor, Sécché Environnement) ;
- Direction RSE (Sanofi) ;
- Vice Président en charge de la communication investisseurs (Atos) ;
- Responsables RSE (Bull, Remy Cointreau).

⁶²² *Cf.* Partie I, § 3.1.2.

⁶²³ Alstom, Essilor, Publicis, Sanofi et une cinquième société non identifiée.

contrôle telles que les conseils de surveillance (Lasserre, 2005⁶²⁴). Les réponses obtenues à notre questionnaire RSE seraient annonciatrices en Allemagne d'une relégation des salariés et syndicats au sein des parties prenantes du fait de la combinaison d'enjeux financiers et extra-financiers, et peut-être d'un glissement de la dimension « sociale » de la RSE vers ses autres composantes « gouvernance » et « environnement ».

L'évaluation plus positive de l'importance de l'axe de communication n°5 « protecteurs de l'environnement » de la part des répondants allemands, comparativement aux réponses recueillies auprès des sociétés françaises, trouverait ainsi son sens dans une conception environnementale de la RSE encadrée dans le développement durable, comme en témoigne la prépondérance des rapports de développement durable en regard des rapports RSE dans les supports de communication extra-financière que nous avons pu consulter⁶²⁵.

(ii) Au regard de l'importance des objectifs associés aux axes de communication

L'examen détaillé de l'évaluation respective par les répondants français et allemands de l'importance des objectifs rattachés aux axes de communication RSE ne remet pas en question les constats formulés ci-dessus. La médiane des évaluations des objectifs sur les différents axes de communication tend à équilibrer les avis, mais n'en n'inverse pas le sens :

Tableau 53 : Médiane des évaluations des objectifs rattachés aux axes de communication RSE

	MEDIANE France	MEDIANE Allemagne
Clients / Associations de consommateurs (<i>axe n°1</i>)	0,85	0,80
Fournisseurs / Compétiteurs (<i>axe n°2</i>)	0,80	0,70
Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants (<i>axe n°3</i>)	0,80	0,80
Salariés / Syndicats (<i>axe n°4</i>)	0,83	0,80
Protecteurs de l'environnement (<i>axe n°5</i>)	0,80	0,80
Instances réglementaires (<i>axe n°6</i>)	0,88	0,75

⁶²⁴ LASSERRE, René. « La cogestion allemande à l'épreuve de la globalisation ». *Regards sur l'économie allemande*, 2005, n°72, p. 7-16.

⁶²⁵ Cf. Partie II, § 3.1.1.

Il ressort de l'analyse des réponses aux objectifs sur les axes de communication n°3 : « Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants » et n°4 « Salariés / Syndicats » un niveau globalement équivalent d'intérêt des entreprises françaises et allemandes pour ces objectifs conférant en définitive à la catégorie *stakeholders* organisationnels regroupant l'ensemble de ces parties prenantes un caractère non discriminant dans notre analyse ; ce « consensus » implicite entre Français et Allemands peut paraître paradoxal dans le domaine du *reporting* extra-financier où, contrairement à celui du *reporting* financier, il n'existe pas de normalisation *stricto sensu* :

Tableau 54 : Evaluation des objectifs sur l'axe de communication "Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants"

	MEDIANE France	MEDIANE Allemagne	MINI France	MINI Allemagne	MAXI France	MAXI Allemagne
Axe n°3 "Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants"	0,80	0,80				
Réduire les risques de nature à freiner l'investissement	0,75	0,80	0,50	0,70	1,00	1,00
Assurer la croissance et la rentabilité de l'entreprise	0,85	0,80	0,60	0,40	1,00	1,00
Valoriser l'image de l'entreprise	0,80	0,70	0,50	0,20	1,00	1,00
Favoriser le développement international de l'entreprise	0,75	0,70	0,30	0,20	0,90	1,00
Vérifier la conformité aux standards de bonne gouvernance d'entreprise	0,80	0,80	0,30	0,40	1,00	1,00
Respecter les normes et le cas échéant les "bonnes pratiques" en vigueur	0,95	0,90	0,30	0,60	1,00	1,00

Tableau 55 : Evaluation des objectifs sur l'axe de communication "Salariés / Syndicats"

	MEDIANE France	MEDIANE Allemagne	MINI France	MINI Allemagne	MAXI France	MAXI Allemagne
Axe n°4 "Salariés / Syndicats"	0,83	0,80				
Satisfaire les salariés au sein de l'entreprise / contribuer à leur épanouissement professionnel	0,80	0,80	0,50	0,50	1,00	1,00
Favoriser le dialogue social dans l'entreprise	0,80	0,70	0,60	0,50	1,00	1,00
Contribuer au développement des talents individuels et/ou collectifs par la gestion des ressources humaines	0,80	0,80	0,70	0,60	1,00	0,90
Améliorer les conditions de travail/ veiller à la sécurité du travail	1,00	0,80	0,80	0,30	1,00	1,00
Assurer le respect des Droits de l'Homme	0,85	0,80	0,40	0,50	1,00	1,00
Diffuser en interne la culture de développement durable (aspects sociaux et environnementaux)	0,85	0,80	0,60	0,40	1,00	0,90

A titre secondaire, l'exploitation complète de l'enquête permet de différencier pour chaque axe de communication l'importance des objectifs perçue par les répondants français et allemands ; les résultats de l'enquête figurent *in extenso* en annexe 11 (réponses détaillées des sociétés du SBF 120 et du DAX 100) et en annexe 12 (Synthèse de l'évaluation des objectifs sur les 6 axes de communication RSE).

3.3.4. Synthèse de la section

Notre analyse qualitative fait apparaître des résultats de premier niveau qui ne confortent pas nettement la présomption selon laquelle les parties prenantes non actionnariales sont mieux servies par la communication RSE en Allemagne qu'en France.

Dans ces conditions, nous corroborons seulement par notre analyse quantitative l'hypothèse n°2 selon laquelle « la communication RSE, par nature extra-financière, illustre également des différences conceptuelles de l'intérêt des parties prenantes, au sens d'une gouvernance plus actionnariale en France qu'en Allemagne », en considérant que le *reporting* sociétal, lorsqu'il est distinct du *reporting* financier renvoie, par l'occurrence des termes *stakeholders* et *shareholders*, un message plus actionnarial en France qu'en Allemagne.

Mais dans l'évolution vers un *reporting* intégré structuré qui constituerait pour les entreprises un levier supplémentaire pour l'accès aux marchés de capitaux, la communication RSE peut-elle rester « extra financière » et l'opposition entre actionnaires et investisseurs, d'une part, et autres parties prenantes, d'autre part, est-elle par ailleurs vouée à perdurer ? L'analyse qualitative que nous avons menée dans ce chapitre a permis de dépasser cette opposition en mettant en évidence au travers des réponses au questionnaire un déplacement apparent des priorités des entreprises allemandes à l'égard des parties prenantes. Il a été ainsi rappelé la collusion possible des intérêts des *stakeholders* internes (*insiders*), actionnaires de référence propriétaires de l'entreprise, et des dirigeants susceptibles d'en capter les résultats, et envisagé la perte du repère historique de la cogestion.

Dans ces conditions, le bouclage théorique que nous avons orienté sur les théories impliquant des logiques de valeur en conclusion du deuxième chapitre de cette seconde partie consacrée à notre étude empirique⁶²⁶ est ici déplacé sur les questions de logique contextuelle (théorie de la contingence⁶²⁷) et de logique comportementale (théorie des conventions⁶²⁸) :

- les entreprises, confrontées aux nouvelles conditions requises pour lever des capitaux, n'hésitent pas à modifier les fondements de leur modèle économique en rendant compte dans la forme de ces changements par une évolution du contenu de leur communication, en l'occurrence sociétale ;
- dans un contexte de globalisation on assiste parallèlement à un ajustement des comportements et à un nivèlement des attitudes à l'égard des différentes catégories de

⁶²⁶ Avec, d'une part, la théorie de l'agence et la « juste valeur » au service des investisseurs et actionnaires et, d'autre part, la théorie des parties prenantes et la prudence du « coût historique » comme rempart des intérêts des créanciers.

⁶²⁷ MINTZBERG, Henry. *op. cit.* 2004 ; MINTZBERG, Henry. *op. cit.* 2003.

⁶²⁸ AMBLARD, Marc, *op. cit.* 2004 ; GOMEZ, Pierre-Yves, *op. cit.* 2001 et 1994.

parties prenantes, ce qui apparaît en décalage par rapport à l'opposition que nous avons exploitée entre la théorie de l'agence et la théorie des parties prenantes sur le volet IFRS de l'étude⁶²⁹.

3.4. Conclusion du troisième chapitre

En conclusion de ce chapitre, des éléments de réponse complémentaires ont été apportés à notre question de recherche quant à l'incidence des facteurs socioculturels dans le *reporting* sociétal ; nous en voulons pour preuve l'interprétation des résultats autour des *stakeholders* organisationnels au sujet desquels nous nous sommes interrogés en constatant des écarts par rapport à nos attentes et un certain contraste par rapport au bouclage théorique et au confort apporté par les résultats sur la première hypothèse en relation avec le *reporting* strictement financier⁶³⁰.

En définitive, les facteurs socioculturels apparaissent sous un jour différent dans le volet RSE de l'étude, dans une perspective à moyen terme de *reporting* unique incarnant une gouvernance à la fois soucieuse de rentabilité face aux contraintes de compétitivité et porteuse des enjeux de développement durable, notamment dans le domaine environnemental, passant par une refonte du modèle social germanique fondé sur la cogestion :

- Le rapprochement entre les résultats de notre étude empirique et de notre cadre théorique nous permet d'envisager le *reporting* sociétal comme la traduction publique des actions entreprises par les sociétés en matière d'ESG (Environnement, Social, Gouvernance) répondant à un besoin de légitimation de cette démarche auprès des parties prenantes ; l'émergence du *reporting* intégré, qui procède d'un mouvement de fusion entre le *reporting* financier et le *reporting* sociétal, montre cependant que les intentions initiales de simple transparence en matière de communication tendent à rejoindre des considérations financières et économiques et induisent, par des facteurs de contingence, des changements organisationnels ;
- A titre d'exemple, l'influence historique des salariés au sein des entreprises allemandes pourrait être reconsidérée à l'aune d'autres priorités financières et environnementales ; dès lors les enjeux actionnariaux de la gouvernance pourraient

⁶²⁹ Cf. Partie I, § 2.1.6.

⁶³⁰ Cf. Partie II, § 2.4.

sinon prendre le pas du moins s'aligner sur les préoccupations sociales qui, sous la forme de la cogestion, ont historiquement caractérisé le fonctionnement du modèle d'entreprise allemand.

Notre question de recherche appelle en conséquence une réponse sans conteste positive ; pour autant l'hypothèse n°2, postulant une gouvernance plus actionnariale en France qu'en Allemagne, si elle se vérifie dans notre analyse quantitative, apparaît de façon moins nette à la lumière de l'alignement des réponses des Français et des Allemands à notre questionnaire portant sur les axes de communication RSE, et nous engage à poursuivre cette analyse au rythme du déploiement des dispositifs en place dans le domaine de la RSE et du développement durable. A cet égard, il nous appartiendra de suivre attentivement la mise en place de la loi Grenelle 2, en attente de décret, et l'appropriation par les entreprises allemandes du Code de développement durable, que nous avons envisagés comme points de jonction en France et en Allemagne entre le *reporting* financier et le *reporting* extra-financier⁶³¹, et qui vont conduire les émetteurs à structurer davantage leur communication vis-à-vis des parties prenantes.

⁶³¹ Cf. Partie I, § 2.4.7 et § 2.5.

4. Conclusion de la seconde partie

Les facteurs socioculturels exercent-ils une influence sur le *reporting* financier et le *reporting* sociétal en France et en Allemagne ? En partant de la réponse positive apportée, d'un point de vue théorique, à cette question de recherche en première partie, nous nous sommes attachés en seconde partie à établir un lien entre théorie et pratique.

C'est ainsi que dans le premier chapitre nous avons posé deux hypothèses symétriques :

- l'une portant sur l'influence des environnements nationaux sur le *reporting* financier et l'application plus ou moins prudente du référentiel IFRS en France et Allemagne, la conséquence étant que les intérêts des actionnaires et investisseurs seraient davantage promus en France qu'en Allemagne ;
- l'autre en regard postulant une gouvernance plus actionnariale en France qu'en Allemagne par les différences conceptuelles des parties prenantes dans le *reporting* extra-financier, via les axes de communication RSE.

En proposant, en termes épistémologique et méthodologique, une approche mixte (positiviste par une analyse quantitative et constructiviste par une analyse qualitative à caractère exploratoire), nous avons sélectionné un échantillon significatif de sociétés cotées correspondant aux valeurs les plus échangées en France et en Allemagne en nous référant en premier lieu aux indices boursiers du CAC 40 et du DAX 30 ; afin d'éviter une dominante sectorielle trop marquée de part et d'autre, nous avons élargi ce panel aux indices boursiers du SBF 120 et du DAX 100. Nous avons ensuite recherché des outils de collecte de données appropriés et avons fait le choix :

- pour l'analyse quantitative sur le volet IFRS de l'étude, du calcul de ratios comptables et financiers⁶³² construits en référentiel IFRS, que nous avons étendu à une régression multivariée mettant en jeu par une variable muette le critère de nationalité française ou

⁶³² A partir de la base de données comptables et financières Infinancials et des rapports annuels et documents de référence des sociétés de l'échantillon.

allemande, et ce sur une période longitudinale de référence de 5 ans⁶³³ (2006/2007 à 2010/2011) ; cette étude a été menée sur le panel élargi SBF 120 / DAX 100 ;

- pour l'analyse quantitative sur le volet RSE, au titre de cette même période et sur un panel identique, de l'étude de l'occurrence de mots dans les supports de *reporting* extra-financier⁶³⁴ (RSE et développement durable) établissant la césure entre les actionnaires et investisseurs (« *shareholders* ») et les autres parties prenantes (« *stakeholders* ») ;
- pour l'analyse qualitative, de l'administration de deux questionnaires mettant en œuvre les principes de « logique floue »⁶³⁵, en vue de recueillir, au sein du CAC 40 et du DAX 30, la perception des responsables administratifs et financiers sur le corpus de normes IAS/IFRS au regard du critère de « bonne norme », et au sein du SBF 120 et du DAX 100, l'avis des responsables RSE et du développement durable sur l'importance des objectifs de communication dans le domaine de la RSE.

En nous assurant de la viabilité et de la fiabilité⁶³⁶ de la recherche telle que nous l'avons conçue, nous avons démontré au deuxième chapitre que la normalisation IFRS matérialisée dans le *reporting* financier au travers des comptes consolidés ne gommait pas les facteurs socioculturels perceptibles dans les comptes sociaux, et recouvrait en réalité une diversité de pratiques aboutissant *in fine* à une application plus conservatrice de ces normes comptables internationales en Allemagne et à une garantie de solidité financière sur le long terme pour l'ensemble des créanciers ; notre démonstration chiffrée a été reliée aux deux théories principales qui ont guidé nos travaux : la théorie de l'agence privilégiant la dimension actionnariale du *reporting* financier (dans l'optique française) et la théorie des parties

⁶³³ Période quinquennale faisant suite, pour l'établissement des comptes consolidés des sociétés cotées au sein de l'Union Européenne, à la période transitoire 2004/2005 de passage du référentiel national au référentiel international et à l'imposition en 2005 des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés.

⁶³⁴ Disponibles sur le site spécialisé Corporateregister et les sites d'information des sociétés de l'échantillon.

⁶³⁵ ZADEH, Lotfi. *op. cit.* 1965 ; FUSTIER, Bernard. *op. cit.* 2003.

⁶³⁶ Au regard des critères de validité du construit et des instruments de mesure, ainsi que de validité interne et externe de la recherche.

prenantes ouvrant l'information financière à d'autres parties prenantes (dans l'optique allemande), dont nous avons joué sur le contraste⁶³⁷.

Nous avons par ailleurs obtenu, au travers des réponses de nos interlocuteurs à notre enquête, la confirmation que le processus de normalisation et d'homologation des normes conduisait à un décalage entre leurs objectifs et les besoins des utilisateurs, nécessitant de perfectionner le dispositif de discussion qui entoure leur élaboration par le normalisateur puis leur adoption au sein de l'Union Européenne ; l'éthique de la discussion⁶³⁸, dans ce domaine, se trouve légitimée. Nous avons ainsi répondu à notre question de recherche en confirmant que les facteurs socioculturels influent sur le *reporting* financier, et vérifié notre première hypothèse⁶³⁹.

Nous nous sommes engagés au troisième chapitre sur la voie de la RSE en étant conscients que cette dernière, bien qu'en voie de standardisation au travers du concept de développement durable, ne rentre pas, du moins à ce jour, dans le cadre *stricto sensu* de la normalisation au sens d'un ensemble de normes répondant à un référentiel unique, mais peut cependant être considérée comme ayant déjà rejoint la Tétranormalisation dans la tendance perceptible d'un rapprochement entre le *reporting* extra-financier et le *reporting* financier régi par les IFRS⁶⁴⁰ :

- Notre analyse quantitative, exploitant l'opposition des termes *shareholder(s)* et *stakeholder(s)* dans le *reporting* sociétal des sociétés du SBF 120 et du DAX 100, fait nettement ressortir la prédominance du premier terme dans la documentation française, et conforte notre deuxième hypothèse⁶⁴¹, qui étend à la RSE la première hypothèse afférente aux IFRS : le message adressée aux parties prenantes dans le *reporting* sociétal par les sociétés françaises mobilise apparemment davantage la

⁶³⁷ PESQUEUX, Yvon. *op. cit.* 2006.

⁶³⁸ HABERMAS, Jürgen. *op. cit.* 1991 ; HABERMAS, Jürgen. *op. cit.* 1983.

⁶³⁹ « L'application des normes IFRS, compte tenu du maintien d'une forte influence des environnements nationaux et d'un effet de rémanence jusque dans les comptes consolidés, est empreinte d'un degré de prudence plus important en Allemagne (dans l'intérêt de l'ensemble des créanciers) qu'en France (où l'intérêt des actionnaires et investisseurs est privilégié) ».

⁶⁴⁰ La sécurité comptable et financière constitue l'un des quatre pôles de la Tétranormalisation (BESSIRE, Dominique, CAPPELLETTI, Laurent, PIGE, Benoît (coord.). *op. cit.* 2010).

⁶⁴¹ « Par extension, la communication RSE, par nature extra-financière, illustre également des différences conceptuelles de l'intérêt des parties prenantes, au sens d'une gouvernance plus actionnariale en France qu'en Allemagne ».

référence actionnariale que celui dispensé par les sociétés allemandes ; en dressant la typologie des supports diffusés par ces sociétés, nous nous sommes rendu compte de la « temporalité » de la RSE par la progression sur la période d'observations du nombre de rapports qui y sont dédiés, et avons pris la mesure de la tendance à l'intégration du *reporting* sociétal au sens de la RSE dans les rapports de développement durable, lesquels se fondent progressivement dans un *reporting* intégré dont le principe est encouragé par diverses parties prenantes faisant usage de ce *reporting* et qui ne se limitent pas aux seuls actionnaires et investisseurs *stricto sensu*, mais englobent des professionnels jusqu'alors réputés spécialisés dans le chiffre et la communication financière.

- Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, notre analyse qualitative montre certes une hétérogénéité de part et d'autre du Rhin dans la perception et l'application des IFRS, inhérente aux facteurs socioculturels et sous-tendue par des pratiques de gestion différentes, par référence au culturalisme⁶⁴². Toutefois, transposée à la RSE, notre approche exploratoire, à l'examen de ses résultats, n'est plus aussi affirmative quant à l'hétérogénéité des pratiques et la préférence des Allemands pour les parties prenantes non actionnariales ; ce constat peut à première vue paraître paradoxal dans une matière où la normalisation, contrairement au domaine comptable, n'est pas scellée par un référentiel unique. L'approfondissement au travers des axes de communication RSE de la notion de *stakeholders* organisationnels (investisseurs, actionnaires, dirigeants, salariés et syndicats) conforte le *distinguo* que nous avons relevé dans le mode de financement des entreprises allemandes entre les actionnaires de référence internes (telles que les banques « maison ») et les autres actionnaires externes (tels que les actionnaires minoritaires regroupés dans le « flottant » des marchés boursiers), ainsi que la divergence d'intérêts au sein de la catégorie des *stakeholders* organisationnels : si les intérêts des actionnaires et investisseurs peuvent se rapprocher de ceux des dirigeants, il n'est en revanche pas à exclure que les salariés, protégés par le système de cogestion d'entreprise en vigueur depuis plusieurs décennies en Allemagne et ainsi représentés en tant que tels dans les organes de supervision (conseils de surveillance) des entreprises par leurs élus et les syndicats, voient leur pouvoir de co-décision remis en cause par la RSE, en raison de la tension croissante entre ses différentes

⁶⁴² IRIBARNE (d'), Philippe. *op. cit.* 1989.

composantes, désormais désignées sous le sigle ESG : Environnemental, Social, Gouvernance. En effet, dans un contexte de globalisation où les exigences de rentabilité se renforcent, et où les préoccupations environnementales se développent, la composante sociale de la RSE tendrait elle aussi à évoluer en cédant le pas à une gouvernance moins attentive à la cogestion dans son acception et sa représentation historiques, désormais perçues en Allemagne comme un frein à la réactivité et à la compétitivité⁶⁴³. Ainsi la tendance actuellement observée vers un *reporting* intégré pourrait préfigurer une refonte du concept de RSE dans le sens d'une gouvernance dont les préoccupations répondraient aux enjeux du développement durable sous contrainte financière et environnementale, qui contribueraient à une reconfiguration du modèle social allemand.

Cette seconde partie nous a permis d'enrichir les réponses à notre question de recherche posée dans le titre de la thèse, et d'établir une relation entre l'aspect sociétal de cette question et les théories contractuelles autres que la théorie de l'agence et la théorie des parties prenantes, en l'occurrence par la théorie de la légitimité trouvant à s'appliquer tant au *reporting* financier qu'au *reporting* sociétal, ainsi que les théories de la contingence et des conventions traitant des évolutions contextuelles et comportementales, également applicables à ces deux facettes du *reporting*. Nous notons en particulier que :

- le référentiel normatif financier (IFRS) n'explique pas à lui seul le comportement du marché ;
- les groupes internationaux, même de taille importante, restent partagés sur l'adéquation de ce référentiel normatif à leurs besoins ;
- les entreprises, confrontées à la nécessité de lever des capitaux, adaptent en conséquence leur communication extra-financière (RSE et développement durable) auprès du public ;
- dans le contexte de globalisation se profile une évolution de la segmentation des parties prenantes et du contenu des messages qui leur sont adressés au travers du *reporting* sociétal.

⁶⁴³ LASSERE, René. *op. cit.* 2005.

Nous avons en outre trouvé une réelle complémentarité et une interaction dans l'analyse conjointe des IFRS et de la RSE et la symétrie sur ces deux volets de l'étude entre les méthodes quantitative et qualitative ; nous pouvons en conséquence insister sur la conjonction « et » dans notre question de recherche retranscrite dans le titre de la thèse, l'incidence des facteurs socioculturels étant bien perceptible dans le *reporting* financier et le *reporting* sociétal qui sont appelés à se confondre progressivement dans le *reporting* intégré. Nous avons, d'une part, chiffré cette incidence entre deux populations d'entreprises représentatives de la France et de l'Allemagne et, d'autre part, mis en relation les perceptions de nos interlocuteurs, les uns spécialisés dans le domaine des IFRS, les autres dans le domaine de la RSE et du développement durable ; la confrontation de leurs points de vue a permis d'affiner, au fil des résultats de notre approche exploratoire, les deux hypothèses ayant guidé notre démonstration, et permis d'entrevoir des axes de prolongement de nos travaux, dont nous allons faire état en conclusion générale.

Conclusion

Au terme de la restitution de nos travaux, nous nous autorisons un dernier retour sur la question de l'incidence des facteurs socioculturels dans le *reporting* financier et le *reporting* sociétal. Les réponses qui ont été fournies à cette interrogation se sont densifiées dans le déroulé de nos travaux sur le plan théorique d'abord, puis à l'examen de leurs résultats.

Notre conclusion récapitulera dans un premier chapitre les limites de notre recherche, résumera dans un deuxième chapitre les résultats qui en ressortent, et esquissera dans un troisième et ultime chapitre les perspectives ultérieures, dans l'optique de la poursuite de nos travaux postérieurement à la présentation de notre thèse.

1. Limites de la recherche

Nous nous sommes employés à mesurer le degré de connexité entre le *reporting* financier (IFRS) et le *reporting* sociétal (RSE) qui tendent à se confondre dans une seule et même documentation et par ailleurs l'incidence des facteurs socioculturels sur leur contenu. Nous avons mis en évidence, de la part des groupes cotés français et allemands, des facultés, mais aussi des résistances à appliquer des normes (IFRS) ou « quasi normes » (RSE), remettant en cause l'« idéal type » de l'information sinon normalisée du moins standardisée.

Nos choix théoriques et épistémologiques sont en cohérence avec le traitement que nous avons voulu faire de notre analyse des différences de perception et d'application des normes qui contrarient la vocation de la normalisation à assurer la parfaite comparabilité entre les émetteurs des informations financières (IFRS) et extra-financières (RSE et développement durable) ; nous avons en conséquence mené notre étude parallèlement sur le *reporting* financier et le *reporting* extra-financier en symétrisant, autant que possible, nos travaux au plan méthodologique, par :

- une double étude quantitative en adoptant pour la circonstance une posture hypothético-déductive ;
- une double étude qualitative, à caractère exploratoire et à visée plus constructiviste.

Le choix initial, au sein des théories contractuelles, de la théorie de l'agence et de la théorie des parties prenantes nous a permis de raccorder d'emblée les normes à une typologie des parties prenantes (*stakeholders*) distinguant les actionnaires et investisseurs (*shareholders*) au sein des *stakeholders* organisationnels⁶⁴⁴ se différenciant des *stakeholders* de marché⁶⁴⁵, et d'utiliser ce jeu d'opposition pour étayer notre démonstration sur le volet IFRS de l'étude.

Le phénomène de contextualisation qui a pris appui sur notre comparaison entre la France et l'Allemagne nous a par ailleurs permis, à l'issue de nos travaux sur le volet RSE, de reboucler

⁶⁴⁴ Actionnaires et investisseurs ; dirigeants ; salariés et syndicats.

⁶⁴⁵ Clients et associations de consommateurs ; banques et compagnies d'assurance ; organisations professionnelles ; concurrents et fournisseurs ; agences de notation et cabinets de conseil.

ces travaux avec la théorie de la légitimité, la théorie de la contingence et la théorie des conventions, également répertoriées dans les théories contractuelles.

Sur le plan pratique, notre analyse quantitative a bénéficié de la délimitation de notre terrain de recherche à une population relativement large, mais surtout pourvoyeuse d'informations de nature financière et extra-financière⁶⁴⁶ par ses obligations d'information au public attachées à la négociation des titres des sociétés sur un marché réglementé, informations que nous avons mises à profit dans notre exercice de comparaison sur un périmètre globalement équivalent en nombre de sociétés sur les indices CAC 40 / DAX 30 et SBF 120 / DAX 100.

Tout en reconnaissant à notre panel d'entreprises un caractère significatif au regard des critères de réputation, de liquidité et de diversité sectorielle, nous ne sommes cependant pas en mesure de généraliser nos résultats ; pour autant, nous n'avons pas souhaité recourir à l'alternative d'une étude de cas, aucune entité en France et en Allemagne, en termes d'activité et de structure, n'étant parfaitement identique à une autre.

En outre, nous avons défini les parties prenantes non par **interaction**, mais par **opposition** (*shareholders* versus *stakeholders* / actionnaires-investisseurs versus parties prenantes dans une acception plus large), ce qui a orienté en ce sens dans un premier temps la conjonction entre IFRS et RSE, qui peut au premier abord paraître « plaquée » en l'absence de référentiel commun, mais se révèle fertile pour apporter des éléments de réponse sous des angles différents à notre question de recherche.

Si notre analyse quantitative a pu prendre argument de l'opposition entre parties prenantes, notre analyse qualitative, en particulier sur le volet RSE de l'étude, souligne en revanche l'interaction dans les rapports entre les *stakeholders*, parmi lesquels les *stakeholders* organisationnels, dont la convergence et / ou la divergence d'intérêts sont perceptibles au travers des réponses à notre enquête ; ce phénomène, qui constitue le corollaire de notre problématique, sans prétendre en avoir cerné toute la complexité, nous permet d'anticiper une possibilité de changement de la gouvernance d'entreprise et de la hiérarchie des composantes de la RSE dans la dynamique du développement durable et de ses enjeux.

⁶⁴⁶ Dans une moindre mesure en ce qui concerne les sociétés du SBF 120 et du DAX 100 dans le périmètre en dehors du CAC 40 et DAX 30.

2. Résultats de nos travaux

Le *reporting* financier (IFRS) et le *reporting* sociétal (RSE) sont influencés par les facteurs socioculturels nationaux, source de biais dans la perception et l'application des règles en vigueur, de portée prétendument « universelle », et ce même au travers d'une comparaison entre la France et l'Allemagne, deux pays réputés pourtant proches et piliers fondateurs d'une Europe désormais sous l'emprise de la normalisation. Nous avons envisagé les facteurs socioculturels comme explicatifs des phénomènes observés.

Force est de constater que la normalisation reste indissociable de la contextualisation propre à chaque pays. En synthèse, nous sommes en mesure de mettre en relation les résultats issus du volet IFRS de l'étude et les facteurs socioculturels à l'origine de différences significatives dans les règles comptables nationales régissant l'établissement des comptes sociaux qui, bien que filtrées et retraitées par le référentiel IFRS pour l'établissement des comptes consolidés, ressortent néanmoins dans ces derniers ; nous citerons parmi les facteurs que nous avons étudiés et documentés (au titre des résultats principaux et des résultats secondaires de notre étude), en rappelant succinctement les effets (en caractères italiques) :

- la perception de l'inflation depuis les années 20, qui a laissé des traces dans la mémoire collective allemande, et l'attachement de ce pays au nominalisme (coût historique), alors que les Français semblent plus ouverts au concept de « juste valeur » (réévaluation) instauré par les IFRS : *degré de réticence au principe de juste valeur, incidence sur la création des actifs incorporels (goodwill) et les modalités de dépréciation de ces actifs « intangibles »* ;
- les difficultés de reconstruction d'après-guerre vécues différemment de part et d'autre du Rhin : *impact sur les modalités d'amortissement des actifs corporels immobilisés* ;
- l'opposition entre, d'une part, le centralisme français et le fédéralisme allemand et, d'autre part, la conception du principe de subsidiarité (« partage des rôles » entre les instances régulatrices et les entreprises) : *latitude des professionnels dans l'interprétation des textes et leur marge d'appréciation dans l'application des normes.*

La comparaison de l'Allemagne par rapport à la France met en évidence un degré de prudence plus important dans l'application des IFRS, une rémanence du coût historique et au final une communication financière soucieuse de l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes, et non pas exclusivement des actionnaires et investisseurs. Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, les postures respectives des Français et des Allemands face aux méthodes introduisant, sous la pression du référentiel international IFRS, une dose de réévaluation dans les agrégats financiers sont révélatrices de leurs différences de conception de la finalité de l'information comptable et financière en fonction du public auquel elle est destinée.

Nous avons confirmé le postulat ressortant de notre revue de littérature selon lequel les parties prenantes sont en définitive mieux servies par la communication financière en Allemagne, comparativement à la France, en nous référant :

- au plan théorique à l'opposition entre théorie de l'agence (au service d'une gouvernance actionnariale) et théorie des parties prenantes (soucieuse des intérêts de l'ensemble des parties prenantes) ;
- et au plan pratique à la tension entre la juste valeur (conceptuellement compatible avec la vision dynamique de la comptabilité en France) et le coût historique (traduisant une approche distanciée en Allemagne à l'égard de l'extériorisation immédiate de la valeur, conformément à une conception statique de la comptabilité, et un réflexe de prudence contribuant à reporter cette valeur sur les exercices futurs).

Nos outils de mesure, fondés sur des ratios comptables et financiers, apportent en particulier la preuve d'une réticence des allemands à valoriser les investissements incorporels et une propension à anticiper les risques dans la constitution des provisions.

De ce constat nous avons entrepris une analyse symétrique de la communication délivrée au public dans le domaine de la RSE ; à l'examen des résultats de notre étude d'occurrence des termes *stakeholders* et *shareholders* dans les supports de *reporting* RSE et de développement durable que nous avons consultés, les conclusions issues de l'analyse des ratios comptables et financiers ne se sont pas trouvées modifiées. La démonstration a été faite que le contenu formel de la communication RSE est à ce jour davantage tourné vers les actionnaires en France qu'il ne l'est en Allemagne.

Pour autant nous nous sommes aperçus, à l'exploitation des réponses obtenues auprès des sociétés du SBF 120 et du DAX 100 à notre enquête sur l'importance des objectifs associés aux axes de communication dans le domaine de la RSE, qu'à ce stade d'appropriation par les entreprises des concepts de RSE et de développement durable, le contenu du *reporting* sociétal, qui répond encore jusqu'à maintenant plus à une volonté de transparence qu'à une réelle recherche de résultat et de rentabilisation immédiate de ces deux concepts indissociables, est appelé à prendre une tournure plus opérationnelle par une assimilation progressive avec le *reporting* financier dans un *reporting* intégré.

Ainsi, de préoccupations de communication et d'image auprès du public, le *reporting* sociétal associé au *reporting* financier se transforme, tant en France qu'en Allemagne, au travers du concept émergent de *reporting* intégré, en un instrument de communication conciliant les approches actionnariale et partenariale de la valeur et orientant les préoccupations managériales et actionnariales vers la satisfaction de l'ensemble des parties prenantes, dans le cadre d'une gouvernance repensée, pouvant être analysée sur le plan théorique en mobilisant d'autres théories contractuelles que la théorie de l'agence et la théorie des parties prenantes, en l'occurrence la théorie de la légitimité, la théorie de la contingence et la théorie des conventions.

Cette nouvelle forme de gouvernance trouve sur le plan pratique un relais dans les initiatives gouvernementales prises en France à l'occasion du Grenelle de l'environnement (2007) qui a conduit à la promulgation de la loi Grenelle 2 (2010), et en Allemagne où a été mis en place le plan d'action « RSE en Allemagne » (2009) ; ces initiatives, plus contraignantes en France, dans la mesure où elles font appel à l'arsenal législatif, conduisent inéluctablement les entreprises à structurer, à normaliser et, au-delà de la transparence imposée par la loi ou les incitations gouvernementales, à crédibiliser leur *reporting* pour en faire un instrument permettant de lever des capitaux.

Gageons qu'à terme le *reporting* intégré, au sein duquel auront été établies des passerelles entre les composantes financières et extra-financières (plus larges que les normes en nombre relativement limité actuellement mobilisables pour le volet environnemental du *reporting* extra-financier), sera à même de « rendre compte » de l'impact des décisions économiques. Cette vision prospective suppose une réappropriation du corpus normatif IFRS par les utilisateurs des normes dont les besoins, du fait de la dimension politique liée au processus d'élaboration des normes d'inspiration anglo-saxonne et d'homologation de ces normes à

l'échelle de l'Union Européenne, ne sont pour l'heure pas nécessairement satisfaits, même en ce qui concerne les entreprises de taille importante, ainsi que le montrent les réponses que nous avons reçues dans le cadre de l'enquête que nous avons menée auprès des responsables administratifs et financiers des sociétés du CAC 40 et du DAX 30.

3. Perspectives

Nous prétendons apporter une valeur ajoutée, à l'attention et à l'appréciation de la communauté de chercheurs, par la mise en relation de notre analyse quantitative avec notre analyse qualitative ouvrant notre appréciation de l'incidence des facteurs socioculturels dans le *reporting* financier et le *reporting* sociétal à des enjeux managériaux (affirmés ou discutés) auxquels cette communauté est sensible, à en juger par les nombreux papiers de recherche qui y sont consacrés ; ils contribuent à promouvoir la création de valeur par les actions sociétales, en particulier environnementales, qui ne fait pas encore l'unanimité au sein de la communauté financière, en l'absence de retour immédiat en termes de rentabilité financière, la communication RSE compensant la difficulté à représenter des événements au travers d'un prisme strictement comptable et financier.

Les enjeux managériaux sont néanmoins perceptibles pour les entreprises, et les initiatives à l'image de l'enquête lancée en novembre 2010 par la Commission européenne sur la communication d'informations non financières par les entreprises à des fins d'amélioration⁶⁴⁷ montrent la mobilisation sur cet autre pan de la Tétranormalisation des mêmes instances que celles participant à l'homologation des normes comptables internationales.

A notre niveau, le principal enjeu managérial consisterait, en dégagant les normes et pratiques consensuelles de part et d'autre du Rhin, à identifier les meilleures pratiques une fois admis le caractère théorique d'une parfaite normalisation, et à formuler des propositions d'amélioration de la communication financière et sociétale pouvant être entendues dans le processus de consultation des parties prenantes, qui est susceptible d'être élargi à la faveur du mouvement actuel vers un *reporting* intégré.

Des pistes opérationnelles ont déjà été explorées par des chercheurs, telles que l'ouverture d'espaces de discussion entre normalisateurs et utilisateurs et la mobilisation renforcée des

⁶⁴⁷ MIKOL, Alain. *op. cit.* 2011.

potentialités d'Internet par des échanges sous la forme de forums en complément à l'information des rapports financiers et RSE⁶⁴⁸.

Dans le prolongement direct des travaux que nous venons de présenter, nous esquissons les pistes suivantes pour jeter les bases de la poursuite ultérieure de notre recherche :

- prolonger les travaux, dans la perspective d'un changement de méthode, sous un angle plus qualitatif, par exemple au moyen d'entretiens approfondis auprès des répondants à l'enquête et une analyse des discours dans les rapports RSE et de développement durable nécessitant un éventuel codage ; dans cette perspective, nous avons pris soin de remercier les répondants à nos questionnaires et de leur indiquer que nous souhaitons maintenir un contact ultérieur, ce que la plupart d'entre eux ont appelé de leurs vœux ;
- rechercher activement le point de vue des actionnaires-investisseurs, difficilement individualisables ; il serait cependant envisageable d'interroger les institutionnels (actionnaires de référence de plusieurs sociétés du panel étudié), les analystes financiers (dont l'avis conditionne les décisions d'investissement et qui, au travers des associations professionnelles telles que la SFAF en France ou la DVFA en Allemagne, marquent un intérêt croissant dans leur diagnostic pour les informations extra-financières), ou les associations de défense des actionnaires minoritaires (avec lesquelles nous sommes en contact dans le cadre de nos activités professionnelles) ;
- reconduire l'analyse, soit sur d'autres indices pan européens (Euronext 100, Euronext 150) afin d'y inclure la dimension culturelle d'autres pays d'Europe du Nord et/ou d'Europe du Sud, soit sur un secteur particulier, commun aux indices boursiers étudiés (nous avons identifié, par exemple, le secteur immobilier⁶⁴⁹) afin de profiter également des voies offertes par d'autres dispositifs normatifs issus de la Tétranormalisation pour une étude croisée entre ces dispositifs et les référentiels IFRS et RSE.

⁶⁴⁸ BESSIRE, Dominique. *op. cit.* 2005 et 2009.

⁶⁴⁹ Secteur commun aux indices SBF 120 et DAX 100.

Nous avons d'ores et déjà pris des dispositions pour prolonger nos travaux au-delà de cette présentation en leur état actuel, et souhaitons pouvoir les enrichir par nos recherches ultérieures combinées à nos activités professionnelles, en ayant acquis, au fil du temps écoulé depuis leur début, l'assurance, d'une part, de la complémentarité du *reporting* financier et du *reporting* sociétal et, d'autre part, de la richesse de ce champ de recherche et d'expérience.

Bibliographie

Ouvrages et articles

ACQUIER, Aurélien, GOND, Jean-Pascal. « Aux sources de la responsabilité sociale de l'entreprise : à la (re)découverte d'un ouvrage fondateur, Social Responsibilities of the Businessman d'Howard Bowen ». *Finance Contrôle Stratégie*, 2007, vol. 10, n°2, p. 5-35.

AMF. « Rapport sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale et environnementale ». *Recommandation AMF*, 2010, n°2010-13, p. 2-36. [en ligne]. Disponible à l'adresse : http://www.amf-france.org/documents/general/9734_1.pdf. [consulté le 10 avril 2012].

ANTHEAUME, Nicolas, MARCENAC, Pierre. « Les rapports environnement ». *Revue Française de Comptabilité*, 1999, n°313, p. 11-22.

AONZO, Philippe, HEEM, Grégory. « La normalisation comptable internationale : ses acteurs, sa légitimité, ses enjeux ». *Revue d'économie financière*, 2003, n°71, p. 33-61.

ASTOLFI, Pierre, FRAGNE, Anne. « La communication financière des sociétés du CAC 40 sur l'application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ». *Revue Française de Comptabilité*, 2009, n°424, p. 32-34.

AUDRAIN, Alban. « RSE Des obligations de communication renforcées ». *Echanges*, 2011, n°289, p. 26-27.

AUFRUNS, Julien, DUMONT, Didier, LATRILHE, Dominique, LEFEUVRE, Olivier, TRABELSI, Martine. *Capital immatériel et middlemarket*. Paris : DFCG, Les cahiers techniques de la DFCG, 2008, n°4, 71 p.

AYCOBERRY, Pierre. « Histoire comparée, histoire européenne ». *Vingtième siècle*, 1998, vol. 59, n°1, p. 189-190.

BACHELARD, Gaston. *La formation de l'esprit scientifique, contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*. Paris : Vrin, Collection Textes Philosophiques, éd. 1998, 256 p.

BAERT, Dominique, YANNO, Gaël. Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des Finances, de l'Economie Générale et du Plan relatif aux enjeux des nouvelles normes comptables ». Paris : Assemblée Nationale, 2009, n°1508, 164 p.

BANCEL, Franck. « Les dirigeants et l'internationalisation de l'actionnariat des grandes entreprises ». *Revue Française de Gestion*, 2004, n° 151, p. 51-68.

BARBE, Odile, DIDELOT, Laurent. « Des caractéristiques qualitatives des normes comptables ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°443, p. 26-29.

BARBE, Odile, DIDELOT, Laurent. « Pour une meilleure comparabilité des états financiers individuels et une simplification du PCG ». *Revue Française de Comptabilité*, 2010, n°433, p. 42-47.

BARBU, Elena, FELEAGA, Liliana, FELEAGA, Niculae. « Quelles normes IAS/IFRS utiliser pour le reporting environnemental ? ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°440, p. 24-27.

BARBU, Elena. « L'harmonisation comptable internationale : d'un vagabondage à l'autre ». *Comptabilité, Contrôle, Audit*, 2004, tome 10, p. 37-61.

BARDIN, Laurence. *L'analyse de contenu*. Paris : PUF, 1987, 320 p.

BARTHE, Nicole. « Les paradoxes de la Norme en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale d'Entreprise », p. 103-110. In BESSIRE, Dominique, CAPELETTI, Laurent, PIGE, Benoît (coord.), *Normes : Origines et Conséquences des Crises*. Paris : Economica, 2010, 270 p.

BARTHE, Nicole. « La normalisation de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) : une réponse à la crise de légitimité des entreprises ? », p. 4-5. In BESSIRE, Dominique, DUPUY, Yves (coord.), *Tétranormalisation*. Paris : Iseor, 2009, 24 p.

BARTHE, Nicole, PERETTI, Jean-Marie, TERRAMORSI, Patrice. « L'information diversité dans les rapports RSE des sociétés du CAC 40 ». *Revue Management et avenir*, 2009, n°28, p. 34-46.

BAUMARD, Philippe, DONADA, Carole, IBERT, Jérôme, XUERE, Jean-Marc. « La collecte des données et la gestion de leurs sources », p. 228-262. In THIETART, Raymond-Alain (dir.), *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod, 2007, 3^e éd., 586 p.

BAUMARD, Philippe, IBERT, Jérôme. « Quelles approches avec quelles données ? », p. 84-106. In THIETART, Raymond-Alain (dir.), *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod, 2007, 3^e éd., 586 p.

BEAUD, Michel. *L'art de la thèse*. Paris : La Découverte, Collection Grands Repères, 2006, 5^e éd., 202 p.

BEISSE, Heinrich. « Gläubigerschutz – Grundprinzip des deutschen Bilanzrechts », p. 77-97. In BEISSE Heinrich, BEUSCH Karl, LUTTER, Marcus, NÄRGER Heribald, *Festschrift für Karl Beusch zum 68 Geburtstag zum 31 Oktober 1993*. Berlin : de Gruyter, 1993, 983 p.

BEISSE, Heinrich *et. al.* *Festschrift für Karl Beusch zum 68 Geburtstag zum 31 Oktober 1993*. Berlin : de Gruyter, 1993, 983 p.

BELIE, Christian, PERLEWITZ, Fred. *Les principes comptables en Allemagne et en France, une comparaison*. Paris : Chambre Franco Allemande de Commerce et d'Industrie, 1995, 100 p.

BELZE, Loïc. « Multiplicité des *fair values* en valeur de marché : le cas des instruments financiers en IFRS ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°449, p. 63-95.

BENSEBAA, Faouzi, BEJI-BECHEUR, Amina. « Institutionnalisation et rationalisation des pratiques RSE ». *Finance Contrôle Stratégie*, 2007, vol. 10, n°2, p. 5-35.

BEN YEDDER, Moez, ZADDEM, Férid. « La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), voie de conciliation ou terrain d'affrontements ? ». *Erudit*, 2009, vol. 4, n°1, p. 84-103.

BERLAND, Nicolas. « A quoi servent les indicateurs de la RSE ? Limites et modalités d'usage », p. 41-64. In MATAGNE, Patrick, *Le développement durable en question*. Paris : L'Harmattan, 2007, 186 p.

BESCOS, Pierre-Laurent, CAUVIN, Eric, DECOCK-GOOD, Christel. « La perception des entreprises françaises en matière de diffusion d'informations non financières : une enquête par questionnaire ». *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 2006, tome 12, vol. 2, p. 117-142.

BESSIRE, Dominique, CAPPELLETTI, Laurent, PIGE, Benoît (coord.). *Normes : Origines et Conséquences des Crises*. Paris : Economica, 2010, 270 p.

BESSIRE, Dominique. « Crise et normalisation financière : la dissolution du politique » p. 6-8. In BESSIRE, Dominique, DUPUY, Yves (coord.), *Tétranormalisation*. Paris : Iseor, 2009, 24 p.

BESSIRE, Dominique, DUPUY, Yves (coord.). *Tétranormalisation*. Paris : Iseor, 2009, 24 p.

BOISSELIER, Patrick. « Genèse des cadres conceptuels comptables : quels fondements théoriques ? ». *La Revue du Financier*, 1992, n°85, p. 67-89.

BOLLINGER, Daniel, HOFSTEDE, Geert. *Les différences culturelles dans le management*. Paris : Les Editions de l'Organisation, 1987, 268 p.

BONNAFOUS-BOUCHER, Maria, PESQUEUX, Yvon (coord.). *Décider avec les parties prenantes*. Paris : La Découverte, 2006, 268 p.

BONNET, Marc, ZARDET, Véronique. « Intensification actuelle de la tétranormalisation : risques et bonnes pratiques émergentes », p. 23-34. In BESSIRE, Dominique, CAPPELLETTI, Laurent, PIGE, Benoît (coord.), *Normes : Origines et Conséquences des Crises*. Paris : Economica, 2010, 270 p.

BORDE, Pierre-Olivier, BRACCHI, Antoine, GELARD, Gilbert, LEBRUN, Jean-Louis, LIBEROS, Christian, THOUVENIN, Dominique. « Normes IFRS : la profession face aux problèmes d'interprétation ». *Les cahiers de l'audit*, Juillet-Août 2005, n°22, p. 10-16.

BOUCHRA, M'zali, MANSOURI, Nader, PERETTI, Jean-Marie. « Une problématique saillante de la normalisation comptable : les provisions pour restructuration », p. 79-85. In BESSIRE, Dominique, CAPPELLETTI, Laurent, PIGE, Benoît (coord.), *Normes : Origines et Conséquences des Crises*. Paris : Economica, 2010, 270 p.

BOULERNE, Sandrine, SAHUT, Jean-Michel « Les normes IFRS ont-elles amélioré le contenu informationnel des immatériels ? Le cas des entreprises françaises cotées ». *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 2010, tome 16, vol. 1, p. 7-32.

BROWN, Noel, DEEGAN, Craig. « The public disclosure of environmental performance information – A dual test of media agenda setting theory and legitimacy theory ». *Accounting and Business Research*, 1998, vol. 29, n°1, p. 21-41.

BRUBAKER, Rogers. *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*. Paris : Belin, Collection Socio-histoires, 1997, 320 p.

BUCHHOLZ, Rainer. *Grundzüge des Jahresabschlusses nach HGB und IAS*. München : Verlag Vahlen, 2002, 472 p.

BURLAUD, Alain, ZARLOWSKI, Philippe. « La notation sociétale – Entretien avec Feneviève Ferone ». *Revue Française de Gestion*, 2003, n°147, p. 77-84.

BURNS, Tom, STALKER, George M. *The management of innovation*. Oxford : Oxford University Press, 1994, édition révisée, 199 p.

CABY Jérôme, HIRIGOYEN, Gérard. *Création de Valeur et Gouvernance de l'Entreprise*. Paris : Economica, 2005, 3^e éd., 200 p.

CANZIANI, Arnaldo. « Des directives européennes aux normes IFRS : une approche critique ». *La Revue du Financier*, 2009, n°175, p. 3-14.

CAPPELLETTI, Laurent. « Un contre effet de la crise : l'hypocrisie normative » p. 12-13. In BESSIRE, Dominique, DUPUY, Yves (coord.), *Tétranormalisation*. Paris : Iseor, 2009, 24 p.

CAPPELLETTI, Laurent, VOYANT, Olivier. « Des IAS-IFRS pour les PME ». *La Revue du Financier*, 2009, n°175, p. 15-26.

CAPRON, Michel, QUAIREL-LANOIZELEE, Françoise. *La responsabilité sociale d'entreprise*. Paris : La Découverte, Collection Repères, 2010, 128 p.

CAPRON, Michel, CHIAPELLO, Eve, COLASSE, Bernard, MANGENOT, Marc, RICHARD, Jacques. *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*. Paris : La Découverte, Collection Entreprise et Société, 2005, 192 p.

CAPRON, Michel, QUAIREL-LANOIZELEE, Françoise. *Mythes et réalités de l'entreprise responsable*. Paris : La Découverte, 2004, 252 p.

CARAYON, Bernard. *Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan sur la proposition de résolution sur le renforcement de la régulation financière (n° 1512) adoptée par la commission chargée des affaires européennes*. Paris : Assemblée Nationale, 2009, n° 1515, 36 p.

CARDEBAT Jean-Marie, SIRVEN, Nicolas. « Responsabilité sociale et rendements boursiers : une relation négative ». *Revue Management et avenir*, 2009, n°29, p. 363-378.

CHARREAUX, Gérard. « La valeur partenariale : vers une mesure opérationnelle ». *Comptabilité Contrôle Audit*, 2007, tome 13, vol. 1, p. 7-46.

CHARREAUX, Gérard, WIRTZ, Peter. *Gouvernance des entreprises – Nouvelles perspectives*. Paris : Economica, 2006, 396 p.

CHARREAUX, Gérard, DESBRIERES, Philippe. « Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre valeur actionnariale ». *Finance Contrôle Stratégie*, 1998, vol. 1, n°2, p. 57-88.

CHARRIERE PETIT, Sandrine, DURIEUX, Florence. « Explorer et tester : les deux voies de la recherche », p. 58-83. In THIETART, Raymond-Alain (dir.), *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod, 2007, 3^e éd., 586 p.

CHMIELEWSKI, Daniel. *Comprendre la comptabilité allemande*. Paris : Dunod, 1992, 326 p.

COHENDET, Patrick, CREPLET, Frédéric, DUPOUET, Olivier. « Innovation organisationnelle, communautés de pratique et communautés épistémiques : le cas de Linux ». *Revue française de gestion*, 2003, n°146, p. 99-121.

COLASSE, Bernard. « Harmonisation comptable internationale : De la résistible ascension de l'IASC/IASB ». *Gérer et comprendre*, 2004, n°75, p. 30-40.

COLASSE, Bernard. « La guerre des normes comptables n'aura pas lieu ». *Sociétal*, 2002, n°37, p. 89-93.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen concernant l'application du règlement (CE) n°1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales. COM(2008) 215 final*. Bruxelles : Conseil de l'Union Européenne, 2008, 10 p.

CONSEIL ALLEMAND POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (*GERMAN CONCIL FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT*). *Code de développement durable allemand (CDD)*, [en ligne], 2011. Disponible à l'adresse⁶⁵⁰ :

http://www.nachhaltigkeitsrat.de/uploads/media/RNE_Der_Deutsche_Nachhaltigkeitskodex_DNK_texte_Nr_41_Januar_2012_02.pdf [consulté le 10 avril 2012].

CORMIER, Denis, DEMARIA, Samira, TELLER, Robert. « Incidence des choix d'exemptions comptables sur la valorisation boursière des sociétés françaises lors de la première application du référentiel IFRS ». *La Revue du Financier*, 2008, n°170, p. 97-110.

CRETTE, Olivier « Reporting financier et sociétal : Quel rôle jouent les facteurs socio-culturels ? ». *Echanges*, 2010, n°278, p. 26-28.

⁶⁵⁰ Mode opératoire commenté en français, [en ligne], 2011. Disponible à l'adresse :

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=code%20allemand%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable&source=web&cd=4&ved=0CDwQFjAD&url=http%3A%2F%2Fwww.reportingrse.org%2Fforce_document.php%3Ffichier%3Ddocument_752.pdf%26fichier_old%3DRNE_Octobre_2011_-_Code_du_developpement_durable_allemand.pdf&ei=g-SJT_CPO8nL8QOw55jaCQ&usg=AFQjCNF0VFDWKWFob9-91ZmEMD7euMSJ6w [consulté le 10 avril 2012].

CROZIER Michel, FRIEDBERG, Erhard. *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*. Paris : Seuil, Collection Points Essais, 1992, 500 p.

DANJOU, Philippe, WALTON, Peter. « La légitimité du normalisateur comptable IASB : commentaire sur l'article « Normalisation comptable internationale – le retour du politique ? » ». *Comptabilité Contrôle Audit*, 2011, tome 17, vol. 3, p. 101-114.

DAVID, Albert. « Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion : trois hypothèses revisitées » p. 83-109. In DAVID, Albert, HATCHUEL, Armand, LAUFER, Romain (coord.), *Les nouvelles fondations des sciences de gestion. Eléments d'épistémologie de la recherche en management*. Paris : Vuibert, 2001, 216 p.

DAVID, Albert et. coll. *Les nouvelles fondations des sciences de gestion. Eléments d'épistémologie de la recherche en management*. Paris : Vuibert, 2001, 216 p.

DAVIDSON, Sidney, STICKNEY, Clyde P., WEIL, Roman L. *Accounting, the language of business*. Sun Lakes, Arizona : T. Horton, 1987, 7^e éd., 131 p.

DEBRUN, Christof., ZAPP, Pierre. « Réforme comptable allemande : un début de convergence vers les normes IFRS ». *Revue Française de Comptabilité*, 2009, n°424, p. 23-27.

DEEGAN, Craig, RANKIN, Michael, TOBIN, John. « An examination of the corporate social and environmental disclosures of BHP from 1983-1997 ». *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, 2002, vol. 15, n°3, p. 312-343.

DELESALLE, Eric. « Le référentiel comptable à l'heure européenne ». *Les Annonces de la Seine*, 2003, n°28, p. 1-7.

DEMARIA, Samira, DUFOUR, Dominique. « Les choix d'options comptables lors de la transition aux normes IAS/IFRS : quel rôle pour la prudence ? ». *Comptabilité Contrôle Audit*, 2007, numéro spécial, p. 195-218.

DEPOERS, Florence. « Les nouvelles obligations d'information sociétale du Grenelle 2 ». *Revue Française de Comptabilité*, 2010, n°434, p. 15.

DEUTSCHE BUNDESBANK. *Monthly report January 2009*, [en ligne], 2009. Disponible à l'adresse :

http://www.bundesbank.de/download/volkswirtschaft/monatsberichte/2009/200901mb_en.pdf
[consulté le 10 avril 2012].

DONADA, Carole, MBENGUE, Ababacar. « Méthodes de classification et de structuration », p.391-413. In THIETART, Raymond-Alain (dir.), *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod, 2007, 3^e éd., 586 p.

DONALDSON, Thomas, PRESTON, Lee E., « The stakeholder theory of corporation : concepts, evidence and implications ». *Academy of Management Review*, 1995, vol. 20, n°1, p. 65-91.

DOUCIN, Michel. *Etude des politiques volontaristes menées par les Etats en matière de Responsabilité sociale des entreprises dans 17 pays européens (UE 16 + Norvège)*. Paris : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, 2010, 40 p.

DOUCIN, Michel, LE MESTRE, Caroline. *La responsabilité sociale des entreprises : l'engagement de la France*. Paris : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, 2009, 26 p.

DOWLING, John, PFEFFER, Jeffrey. « Organizational legitimacy : social values and organizational behavior ». *Pacific Sociological Review*, 1975, vol. 18, n°1, p. 122-136.

DRUCKER-GODARD, Carole, EHLINGER, Sylvie, GRENIER, Corinne. « Validité et fiabilité de la recherche », p. 263-293. In THIETART, Raymond-Alain (dir.), *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod, 2007, 3^e éd., 586 p.

DUDOUET, François-Xavier, MERCIER, Delphine, VION, Antoine. « Politiques internationales de normalisation : Quelques jalons pour la recherche empirique ». *Revue française de science politique*, 2006, vol. 56, n°3, p. 367-392.

DUFOUR, Olivia. « La crise signe-t-elle la fin de la juste valeur ? ». *Option Finance*, 2008, n°998, p. 11.

DUMONTIER, Pascal, SCHATT, Alain. « L'impact de l'adoption des normes IAS/IFRS sur les capitaux propres des banques européennes ». *Revue Française de Comptabilité*, 2009, n°419, p. 20-21.

DURKHEIM, Emile. *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Flammarion, Collection Champs, éd. 1999, 254 p.

ENREGLE, Yves, SOUYET, Annick (dir.), *La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ... Sous le prisme du développement durable*. Paris : Editions Arnaud Franel, 2009, 204 p.

ERNST & YOUNG. *La pratique des affaires en Allemagne à l'usage des entreprises françaises*. 2010, 204 p.

EUROSURVEY. Directorate-General for Enterprise of the European Commission. « A guide for business Combating late payments in commercial transaction. Directive 2000 / 35/EC of the European Parliament and the Council of 29 June 2000 on combating late payment in commercial transactions ». *Official Journal of the European Communities, L200, 8.8.2000*. Luxembourg : Office for official publications of the European Communities, 2000, p. 35-38.

FAUCHEUX, Sylvie, NICOLAÏ, Isabelle. « Quels indicateurs pour la responsabilité sociale des entreprises ? Une application à l'industrie européenne de l'aluminium ». *Gérer et comprendre*, 2004, n°76, p. 42-55.

FITZGERALD, Kathleen, MAHER, Michael W., O'BRIEN, Patricia C., STICKNEY, Clyde P., WEIL, Roman L. *Accounting : The language of business*. Sun Lakes, Arizona : Thomas Horton and Daughter, 1987, 7^e éd., 224 p.

FLIPO, Fabrice. *Le développement durable*. Paris : Bréal, Collection Thèmes et débats, 2011, 2^e éd., 126 p.

FRANCIS LEFEBVRE. *Développement Durable Aspects stratégiques et organisationnels*. Paris : Francis Lefebvre, 2010, 596 p.

FRANCIS LEFEBVRE. *Allemagne, juridique, fiscal, social, comptable*. Paris : Francis Lefebvre, Dossiers internationaux, 2007, 8^e éd., 535 p.

FREEMAN, Robert Edward. *Strategic management : a stakeholder approach*. Cambridge : Cambridge University Press, 2010, 2^e éd., 292 p.

FRIEDMAN, Milton. *Capitalism and freedom*. Chicago : The University of Chicago Press, 2002, 3^e éd., 208 p.

FUSTIER, Bernard, SERRA, Denis. « Sensibilité des sites touristiques : une approche fondée sur la logique floue ». *Teoros*, 2001, vol. 20, n°3, p. 45-53.

FUSTIER, Bernard. « Evaluation, prise de décision et logique floue ». *Economie appliquée*, 2000, tome 53, n°1, p. 155-174.

FUSTIER, Bernard. « Approche qualitative d'un problème d'évaluation ». *Journal de Mathématiques du Maroc*, 1994, n°2, p. 81-86.

GAVARD-PERRET, Marie-Laure, GOTTELAND, David, HAON, Christophe, JOLIBERT, Alain. *Méthodologie de la recherche*. Paris : Pearson, 2008, 480 p.

GELARD, Gilbert. « Repenser le rôle et les concepts de la comptabilité financière ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°441, p. 25-27.

GELARD, Gilbert. « Du bon usage d'un cadre conceptuel amélioré ». *Revue Française de Comptabilité*, 2010, n°437, p. 36-38.

GELARD, Gilbert. « Les normalisateurs nationaux : un nouveau rôle dans la mondialisation en cours ». *Revue Française de Comptabilité*, 2009, n°425, p. 45-49.

GELARD, Gilbert. « Les normes comptables : un repère stable dans la crise financière ». *Revue Française de Comptabilité*, 2008, n°415, p. 24-25.

GELARD, Gilbert. « Harmonisation des normes comptables : mythes et réalités ». *Revue française de comptabilité*, 1993, n°251, p. 22-25.

GERMAIN, Christophe, TREBUCQ, Stéphane. « La performance globale de l'entreprise et son pilotage : quelques réflexions », *Semaine sociale Lamy*, 2004, n° 1186, p. 35-41.

GIORDANO-SPRING, Sophie, RIVIERE-GIORDANO, Géraldine. « Reporting sociétal et IFRS : quelle cohérence ? ». *Revue française de gestion*, 2008, n° 186, p. 19 à 34.

GOMEZ, Pierre-Yves, KORINE, Harry. *L'entreprise dans la démocratie. Une théorie politique du gouvernement des entreprises*. Bruxelles : De Boeck, Collection Ouvertures économiques, 2009, 336 p.

GOMEZ, Pierre-Yves. *La République des actionnaires. Le Gouvernement des entreprises entre démocratie et démagogie*. Paris : Syros, Alternatives Economiques, 2001, 217 p.

GOMEZ, Pierre-Yves. *Le gouvernement de l'entreprise. Modèles économiques de l'entreprise et pratiques de gestion*. Paris : InterEditions, 1996, 271 p.

GOMEZ, Pierre-Yves. *Qualité et théorie des conventions*. Paris : Economica, 1994, 270 p.

GOND, Jean-Pascal. « L'éthique est-elle profitable ? ». *Revue Française de Gestion*, 2001, n°136, p. 76-105.

GRANOVETTER, Mark. *Le marché autrement*. Paris : Desclée de Brouwer, 2000, 239 p.

GRAY, Rob, KOUHY, Reza, LAVERS, Simon. « Corporate social and environmental reporting – A review of the literature and a longitudinal study of UK disclosure ». *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 1995, vol. 8, n°2, p. 47-77.

GUIDICI, Sylvie, KARYOTIS, Catherine. « L'ISR français : un développement certain mais des performances à tester sur le long terme ». *Banque & Marchés*, 2006, n°83, p. 5-17.

GUTHRIE, James, PARKER, Lee D. « Corporate social reporting : a rebuttal of legitimacy theory ». *Accounting and business research*, 1989, vol. 19, n°76, p. 353-352.

HABERMAS, Jürgen. *Erläuterungen zur Diskursethik*. Frankfurt am Main : Suhrkamp Verlag, 1991, 229 p.

HABERMAS, Jürgen. *Moralbewusstsein und Kommunikatives Handeln*. Frankfurt am Main : Suhrkamp Verlag, 1983, 208 p.

HABERMAS, Jürgen. *Theorie des kommunikativen Handelns. Band 1 Handlungsrationalität und gesellschaftliche Rationalisierung. Band 2 Zur Kritik der funktionalistischen Vernunft*. Frankfurt am Main : Suhrkamp Verlag, 1981, 2 vol., 534 p., 633 p.

HALLER, Axel, EIERLE, Brigitte. « The Adaptation of German Accounting Rules to IFRS : A Legislative Balancing Act ». *European Accounting Association*, 2004, vol. 1, p. 27-50.

HILL, Charles W.L., JONES, Thomas M. « Stakeholders-Agency Theory ». *Journal of Management Studies*, 1992, vol. 29, n°2, p. 131-155.

HOARAU, Christian. « La convergence IFRS – US GAAP : vers une hybridation des modes de normalisation ? », p. 87-91. In VERON, Nicolas (coord.), *Les points de vue des investisseurs sur l'adoption des normes IFRS*. Paris : AFG et FFSA, 2004, 105 p.

HOARAU, Christian. « Place et rôle de la normalisation comptable en France ». *Revue Française de Gestion*, 2003, n° 147, p. 33-47.

HOARAU, Christian. « L'harmonisation comptable internationale : vers la reconnaissance mutuelle normative ». *Comptabilité, Contrôle, Audit*, 1995, tome 1, vol. 2, p. 75-88.

HOOGERVORST, Hans. « Les objectifs du reporting financier ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°442, p. 24-27.

HUMIERES (d'), Patrick. *Le développement durable va-t-il tuer le capitalisme ?* Paris : Maxima Laurent du Mesnil, 2010, 224 p.

HUMIERES (d'), Patrick. « Nouveau reporting RSE : Son apport dans le pilotage de la performance des entreprises ». *Echanges*, 2010, n°280, p. 52-53.

HUMIERES (d'), Patrick. « Et si la RSE était d'abord une question de compétitivité ? ». *Echanges*, 2010, n°275, p. 54-56.

IASC. *A Briefing for Chief Executives, Audit Committees & Boards of Directors*. London : IASC Foundation Education, 2009, 46 p.

IFRS Foundation. *Report of the Trustees' Strategy Review 2011 "IFRSs as the Global Standards: Setting a Strategy for the Foundations's Second Decade"*. London : IFRS Foundation, 2012, 23 p.

IGALENS, Jacques. « Comment évaluer les rapports de développement durable ? ». *Revue Française de Gestion*, 2004, vol. 30, n°152, p. 151-166.

IGALENS, Jacques, JORAS, Michel. *La Responsabilité Sociale de l'Entreprise, Comprendre, Rédiger le Rapport Annuel*. Paris : Editions d'Organisation, 2002, 170 p.

IRIBARNE (d'), Philippe. « Analyse stratégique et culture : un nécessaire retour aux sources ». *Revue française de sociologie*, 2005, n°46-1, p. 151-170.

IRIBARNE (d'), Philippe *et al.* *Culture et Mondialisation : Gérer par delà les frontières*. Paris : Seuil, Collection Points Essais, 2002, 368 p.

IRIBARNE (d'), Philippe. *La logique de l'honneur : Gestion des entreprises et traditions nationales*. Paris : Seuil, Collection Points Essais, 1989, 280 p.

IRSE. *Giving value to extra-financial information, How to bridge the gap between issuers and users of CSR data in growing complexity ? Comment rapprocher utilisateurs et émetteurs d'informations extra-financières pour valoriser le reporting RSE ?* Paris : IRSE, 2012, 41 p.

IRSE. *Note d'information et de réflexion à destination des entreprises concernées par la loi Grenelle II*. Paris : IRSE, 29 juin 2010, 4 p.

JENSEN, Michael, MECKLING, William. « Theory of the firm : managerial behaviour, agency costs and ownership structure ». *Journal of Financial Economics*, 1976, n°3, p. 305-360.

JOHNSON, H. Thomas, KAPLAN, Robert S., « Rise and fall of management accounting ». *Management Accounting*, 1987, p. 22-30.

KARYOTIS, Catherine. « (Dés)équilibres financiers : Et si la crise actuelle était en construction depuis 40 ans ? ». *Revue Banque*, 2011, n°740, p. 52-54.

KARYOTIS, Catherine. « Conséquences des G20 : Finance et gouvernance : vers une convergence transatlantique ? ». *Banque & Stratégie*, 2010, n°286, p. 34-37.

KARYOTIS, Catherine (dir.). *La crise financière en 40 concepts clés*. Paris : Revue Banque, 2009, 160 p.

KARYOTIS, Catherine. « Mieux réguler pour une nouvelle gouvernance ». *Banque & Stratégie*, 2009, n°269, p. 4-5.

KARYOTIS, Catherine. « La place financière de Paris : atouts et handicaps ». *Banque & Stratégie*, 2008, n° 255, p. 4-6.

KLEE, Louis. *Système comptable de convergence entre normes comptables françaises et standards de l'IASB*. Paris : Dunod, 2004, 340 p.

KLEE, Louis. « Deutsches Rechnungslegungs Standards Committee e.v. (DRSC) ». *Revue Française de Comptabilité*, 2001, n°331, p. 11-12.

KLEE, Louis. *La comptabilité des sociétés dans la CEE*. Paris : La Villeguérin Editions, 1992, 664 p.

KPMG. *Application des normes IFRS par les sociétés foncières cotées françaises et européennes, Principales options retenues et incidences sur la présentation des comptes*, [en ligne], 2011. Disponible à l'adresse :

<http://www.kpmg.com/FR/fr/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/Application-IFRS-societes-foncieres-cotees-francaises-europeennes-2011.pdf> [consulté le 10 avril 2012].

KREMP, Elisabeth, SAUVE, Annie, PARANQUE, Bernard. « Modes de financement des entreprises allemandes et françaises ». *Bulletin de la Banque de France*, 1999, n°70, p. 104-112.

L'ACADEMIE. « Les PME & le développement durable : comment mesurer la performance en matière de développement durable ? Les principales parties prenantes et leurs attentes ». *Cahier de l'Académie*, 2007, n°5, p. 48.

LAROZA, Axel, SAINT PIERRE (de), François. « Crise des marchés et développement durable ». *Analyse Financière*, 2003, n°8, p. 40-42.

LASSERRE, René. « La cogestion allemande à l'épreuve de la globalisation ». *Regards sur l'économie allemande*, 2005, n°72, p. 7-16.

LAWRENCE, Paul R., LORSCH, Jay W. *Organization and Environment*. Boston : Harvard Business School Press, 1986, édition révisée, 279 p.

LEDOUBLE, Dominique. « La comptabilité est-elle encore l' « algèbre du droit » ? ». *Revue Française de Comptabilité*, 2005, n°380, p. 18-21.

LEFEBVRE, Frédéric. « De l'histoire des valeurs à la sociologie de l'entreprise : retour sur « La logique de l'honneur » de Philippe d'Iribarne ». *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2007, n°16, p. 137-164.

LE MEAUX, Julien, LE SAOUT, Erwan. « La performance des indices socialement responsables : mirage ou réalité ? » *Revue Sciences de Gestion*, 2004, n°44, p. 51-79.

LITTLEFORD, David. « Moderniser les règles comptables vers une information financière de qualité pour tous ». *Single Market News*, 2002, n°30, p. 30.

MALECKI, Catherine. « Le Grenelle II et la gouvernance d'entreprise sociétale ». *Bulletin Joly Sociétés*, 2010, septembre, p. 704-705.

MAROIS, Bernard. « Quel est l'impact du développement durable sur le monde de la finance ? ». *Echanges*, 2010, n°280, p. 36-37.

MARTEAU, Didier, MORAND, Pascal. « Normes comptables et crise financière », Propositions pour une réforme de régulation comptable, Rapport au Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Paris : La Documentation Française, 2010, 126 p.

MATAGNE, Patrick, *Le développement durable en question*. Paris : L'Harmattan, 2007, 186 p.

MATTEI de BEAUFORT, Viviane. *Gouvernance d'entreprise en Europe*. Paris : Economica, 2006, 692 p.

MAZARS. *Enquête européenne 2005*, 52 p⁶⁵¹.

⁶⁵¹ [en ligne]. Disponible à l'adresse :

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=mazars%20enqu%C3%AAt%20europ%C3%A9enne&source=web&cd=2&ved=0CCYQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.mazars.com%2Fmazarspage%2Fdownload%2F32864%2F698074%2Ffile%2FEnquete_IFRS_2005_FR.pdf&ei=25GKT_vZHcGv0QWMvei3CQ&usg=AFQjCNGTv_7QM_R0LOfpUZOKpESJCevEdQ [consulté le 10 avril 2012].

MEDEF. Synthèse et résultats de l'enquête conduite par le MEDEF « Les directeurs financiers des groupes cotés et les IFRS : Quels enseignements, quels souhaits après 2005 ? ». Paris : MEDEF, 2006, 59 p.

MERCIER, Samuel. L'éthique dans les entreprises. Paris : La Découverte, Collection Repères, 2004, 2^e éd., 128 p.

MIKOL, Alain. « Enquête sur la communication d'informations non financières ». Revue Française de Comptabilité, 2011, n°446, p. 20.

MIKOL, Alain. « Développement durable : les pratiques des sociétés anglo-saxonnes ». Revue Française de Comptabilité, 2011, n°445, p. 22.

MIKOL, Alain. « L'information intégrée (integrated reporting) ». Revue Française de Comptabilité, 2011, n°444, p. 20.

MIKOL, Alain. « Que faut-il peindre en vert ? ». Revue Française de Comptabilité, 1997, n°288, p. 13-15.

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE. Livre vert sur la coopération franco-allemande Points de convergence sur la fiscalité des entreprises (Grünbuch der Deutsch-Französischen Zusammenarbeit Konvergenzpunkte bei der Unternehmensbesteuerung). Paris : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 2012, 95 pages.

MINTZBERG, Henry. Pouvoir et gouvernement d'entreprise. Paris : Les Editions de l'Organisation, 2004, 240 p.

MINTZBERG, Henry. Le pouvoir dans les organisations. Paris : Les Editions de l'Organisation, 2003, 2^e éd., 688 p.

MOLENA, Xavier. « La responsabilité sociale de l'entreprise, nouvel esprit du capitalisme ? ». Sciences Humaines, 2011, n°224, p. 20-25.

MORRIS, Richard. « Signalling, Agency Theory and Accounting Policy Choice ». *Accounting and Business Research*, 1987, vol. 18, n°69, p. 47-56.

OBERT, Robert. « De nouvelles normes IFRS sur les comptes consolidés ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°444, p. 5.

OBERT, Robert. « Le nouveau cadre conceptuel de l'IASB ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°439, p. 5.

OBERT, Robert. « Le projet IASB sur la consolidation ». *Revue Française de Comptabilité*, 2010, n°438, p. 4.

OBERT, Robert. « La consultation de la commission européenne sur les IFRS PME ». *Revue Française de Comptabilité*, 2010, n°432, p. 2-4.

OBERT, Robert. « Normes comptables et crise financière ». *Revue Française de Comptabilité*, 2010, n°429, p. 2-6.

OBERT, Robert. « Génèse du concept de la juste valeur dans les normes comptables Partie 1 ». *Revue Française de Comptabilité*, 2009, n°427, p. 23-26.

OBERT, Robert. « Les IFRS sont-elles la cause de la crise financière ? ». *Revue Française de Comptabilité*, 2008, n°415, p. 43-45.

OZU, Chikako. « L'accueil des normes IFRS au Japon ». *Revue Française de Comptabilité*, 2011, n°449, p. 30-35.

PATTEN, Dennis M. « The market reaction to social responsibility disclosures: the case of the Sullivan principles signings ». *Accounting, Organizations and Society*, 1990, vol. 15, n°6, p. 575-587.

PEREZ, Roland. « L'actionnaire socialement responsable ». *Revue Française de Gestion*, 2002, n°141, p. 131-151.

PESQUEUX, Yvon. « Normes IFRS et PME : Les limites d'un modèle comptable de l'organisation ». *La Revue du Financier*, 2009, n°175, p. 89-98.

PESQUEUX, Yvon. *Gouvernance et privatisation*. Paris : PUF, Collection La Politique Eclatée, 2007, 258 p.

PESQUEUX, Yvon. « Présentation pour une évaluation critique de la théorie des parties prenantes », p. 19-40. In BANNAFOUS-BOUCHER, Maria, PESQUEUX, Yvon (coord.), *Décider avec les parties prenantes*. Paris : La Découverte, 2006, 268 p.

PFEFFER, Jeffrey, SALANCIK, Gerald. *The external control of the organizations*, Stanford : Stanford University Press, 2003, 2^e éd., 336 p.

PIGE, Benoît. « Crise financière et crise des normes comptables internationales » , p. 63-70. In BESSIRE, Dominique, CAPPELLETTI, Laurent, PIGE, Benoît (coord.), *Normes : Origines et Conséquences des Crises*. Paris : Economica, 2010, 270 p.

PIGE, Benoît., PAPER, Xavier. *Normes comptables internationales et gouvernance des entreprises : le sens des normes IFRS*. Paris : EMS, Collection Regards sur la pratique, 2009, 2^e éd, 202 p.

PIGE, Benoît. « Crise financière et crise des normes comptables internationales », p. 22-24. In BESSIRE, Dominique, DUPUY, Yves (coord.), *Tétranormalisation*. Paris : Iseor, 2009, 24 p.

PIGE, Benoît. « IFRS et gouvernance, le rôle des normes comptables dans la crise financière ». *Revue Française de Comptabilité*, 2009, n° 424, p. 28-31.

PIGE, Benoît. *Gouvernance, contrôle et audit des organisations*. Paris : Economica, 2008, 255 p.

PIGE, Benoît, BEAU, Carol. « La normalisation de l'information comptable dans le processus de gouvernance ». *Comptabilité, Contrôle, Audit*, 2007, n° thématique décembre, p. 57-76.

PIGE, Benoît, KOBBI, Sameh. « IAS 14, le cas de l'information sectorielle ». *Revue Française de Comptabilité*, 2007, n° 399, p. 38-41.

PIGE, Benoît, BEAU, Carol, PAPER, Xavier. « IFRS et gouvernance ». *Revue Française de Comptabilité*, 2006, n° 390, p. 34-37.

PINEIRO CHOUSA, Juan, ROMERO CASTRO, Noelia, VIZCAINO GONZALES, Marcos. « Pour une unification des normes en Responsabilité Sociale des Entreprises », p. 111-119. In BESSIRE, Dominique, CAPELETTI, Laurent, PIGE, Benoît (coord.), *Normes : Origines et Conséquences des Crises*. Paris : Economica, 2010, 270 p.

PLUCHARD, Jean-Jacques. « Les nouvelles approches de l'euro-management ». *Revue Management et avenir*, 2005, n° 3, p. 27-42.

POLANYI, Karl. *La Grande Transformation*, Paris : Gallimard, 1983, 420 p.

POSTEL, Nicolas, SOBEL, Richard. « La RSE : nouvelle forme de dé-marchandisation du monde ? Une lecture institutionnaliste à partir de Karl Polanyi ». *Développement durable et territoire*, [en ligne], vol. 1, n° 3, décembre 2010, mis en ligne le 7 décembre 2010, consulté le 10 avril 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8506>

POSTEL, Nicolas, ROUSSEAU, Sandrine. « RSE et éthique d'entreprise : la nécessité des institutions ». *Management*, 2008, vol. 11, n°2, Special Issue : « Corporate Governance and Ethics », p. 137-160.

PWC. *Opérations de croissance externe des sociétés du CAC 40*, [en ligne], 2011. Disponible à l'adresse :

<http://www.pwc.fr/operations-de-croissance-externe-des-societes-du-cac-40.html> [consulté le 10 avril 2012].

QUAIREL, F. « Responsable mais pas comptable : analyse de la normalisation des rapports environnementaux et sociaux ». *Comptabilité, Contrôle, Audit*, 2004, tome 10, vol. 1, p.7-36.

QUERE, Bertrand. « L'information financière allemande entre sécurité et opacité : l'imprécision permissive de la notion de provision dynamique ». *Revue Française de Comptabilité*, 1998, n°298, p. 30-41.

QUERE, Bertrand. « De l'excès de prudence dans l'évaluation de l'actif et l'affectation du résultat des entreprises allemandes ». *Revue Française de Comptabilité*, 1998, n°298, p. 42-53.

RAUBER, Marie-Anne. « Habermas (Jürgen) – Theorie des kommunikativen Handelns. Bd. 1. Handlungsrationalität und gesellschaftliche Rationalisierung. Bd. 2. Zur Kritik der funktionalistischen Vernunft ». *Revue française de science politique*, 1983, vol. 33, n°3, p. 516-517.

RIVIERE-GIORDANO, Géraldine. « Comment crédibiliser le reporting sociétal ». *Comptabilité Contrôle Audit*, 2007, vol. 2, tome 13, p. 127-148.

ROMAN, Ronald M., HAYIBOR, Sefa, AGLE, Bradley R. « The relationship between social and financial performance. Repainting a portrait ». *Business & Society*, 1999, vol. 38, n°1, p. 109-125.

ROUSSET, Isabelle. « Comprendre les états financiers allemands ». *Revue Française de Comptabilité*, 1998, n°298, p. 19-23.

ROYER, Isabelle, ZARLOWSKI, Philippe. « Le design de la recherche », p. 143-172. In THIETART, Raymond-Alain (dir.), *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod, 2007, 3^e éd., 586 p.

ROYER, Isabelle, ZARLOWSKI, Philippe. « Echantillon(s) », p. 192-227. In THIETART, Raymond-Alain (dir.), *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod, 2007, 3^e éd., 586 p.

RUBINSTEIN, Marianne. « Le développement de la responsabilité sociale de l'entreprise. Une analyse en termes d'isomorphisme institutionnel ». *Revue d'économie industrielle*, 2006, n°113, p. 83-105.

SAUER, David A. « The impact of social-responsibility screens on investment performance: Evidence from the Domini 400 Social Index and Domini Equity Mutual Fund ». *Review of Financial Economics*, 1997, vol. 6, n°2, p. 137-149.

SAVALL, Henri, ZARDET, Véronique, BONNET, Marc. « La crise : produit de la Tétranormalisation ? Comment intégrer en management des normes multiples et contradictoires ? », p. 17-21. In BESSIRE, Dominique, DUPUY, Yves (coord.), *Tétranormalisation*. Paris : Iseor, 2009, 24 p.

SAVALL, Henri, ZARDET, Véronique. *Tétranormalisation : défis et dynamiques*. Paris : Economica, 2005, 195 p.

SCHIPPER, Katherine. « Commentary on Earnings management ». *Accounting horizons*, 1989, vol. 3, n°4, p. 91-102.

SCHMALENBACH, Eugen. *Le Bilan dynamique*. Paris : Dunod, 1961, 245 p.

SCHÖN, Wolfgang. « Entwicklung und Perspektiven des Handelsbilanzrechts : vom ADHGB zum IASC ». *ZHR*, 1997, p. 133-159.

SEGAL, Jean-Pierre, SOBCZAK, André, TRIOMPHE, Claude-Emmanuel. *La responsabilité sociale des entreprises et les conditions de travail*. Dublin : Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2003, 110 p.

SELMER, Caroline. « Boîte à outil : Le tableau de bord de la RSE ». *Echanges*, 2010, n°280, p. 44-45.

SUCHMAN, Mark C. « Managing legitimacy : strategic and institutional approaches ». *Academy of Management Review*, 1995, vol. 20, n°3, p. 571-610.

THIETART, Raymond-Alain et coll. *Méthodes de recherche en management*. Paris : Dunod, 2007, 3^e éd., 586 p.

THOUVENIN, Dominique et al. *IFRS Les pratiques des grands groupes européens*. Meylan : Communication et Profession Comptable, 2007, 547 p.

TRAVERS, Emmeline. « Prudence contre juste valeur : les normes comptables françaises et internationales ». *Regards croisés sur l'économie*, 2008, n°3, p. 263-264.

UNTEREINER, Gilles. *Différences culturelles et management, avec des comparaisons entre les entreprises allemandes et françaises*. Paris : Maxima, 2004, 311 p.

VEILLARD, Michel. « Vers une comptabilité socialement responsable ». *Echanges*, 2010, n°275, p. 44-45.

VERON, Nicolas (coord.). *Les points de vue des investisseurs sur l'adoption des normes IFRS*. Paris : AFG et FFSA, 2004, 105 p.

WALTON, Peter. *La comptabilité anglo-saxonne*. Paris : La Découverte, 2010, 128 p.

WALTON, Peter. « L'harmonisation comptable internationale : origine, pratiques et enjeux ». *Revue Française de Gestion*, 2003, vol. 29, n° 147, p. 19-32.

WOODWARD, Joan. *Management and Technology*. London : H.M. Stationery Office, 1966, édition révisée, 40 p.

XHAUFLAIR, Virginie, ZUNE, Marc. « Méthodologie pour évaluer la responsabilité sociale ». *L'Expansion Management Review*, 2003, n°111, p. 48-56.

XHAUFLAIR, Virginie, ZUNE, Marc. « Agir de manière socialement responsable : la richesse d'une approche par les parties prenantes ». *Entreprise Ethique*, 2004, n°21, p. 105-111.

ZADEH, Lotfi. « Fuzzy Sets ». *Information and Control*, 1965, vol. 8, p. 338-353.

Travaux universitaires et communications

ACHIR, Mohamed, CHABANE, Bia. Les IFRS sont-elles au service de la sphère réelle ? La juste valeur : enjeux informationnels et organisationnel ? Université de Tizi-Ouzou, 2009, 13 p. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.iefpedia.com/france/wp-content/uploads/2009/12/Les-IAS-IFRS-sont-elles-au-service-de-la-sphere-reelle-La-juste-valeur-enjeux-informationnels-et-organisationnel---Achir-Mohamed-et-Chabane-Bia.pdf>

AMBLAR, Marc. Recherches autour d'un modèle : comptabilité et conventions. Laboratoire i3M, Université du Sud – Toulon Var, 2006, 229 p. [référence du 10 avril 2012],

http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/26/70/03/PDF/DOSSIER_HDR_Tome_1.pdf

ATTARCA, Mourad, JACQUOT, Thierry. Les représentations de la responsabilité sociale des entreprises : entre visions théoriques et managériales Representations of Corporate Social Responsibility : Theoretical visions and managerial visions. Cahier de recherche n° 2006 – 12 du GREFIGE-CEREMO, Université Nancy 2, 2006, 31 p. [référence du 10 avril 2012],

http://www.univ-nancy2.fr/CEREFIGE/publications/4/cahierderecherche_12_attar%E7a%20_jacquot.pdf

BARBU, Elena. Les entreprises françaises cotées face à l'harmonisation comptable internationale : une analyse néo-institutionnelle d'un long processus vers l'homogénéité. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Orléans : Université d'Orléans, 2006.

BARBU, Elena. Harmonisation comptable internationale et environnement comptable : de l'influence à l'interaction. Cahier de recherche n° 2005-07. Laboratoire Orléanais de Gestion, IAE Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion, 2005, 31 p. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.univ-orleans.fr/log/Doc-Rech/Textes-PDF/2005-7.pdf>

BARBU, Elena. *Tracing the Evolution of Research on International Accounting Harmonization*. Cahier de recherche n° 2004-03. Laboratoire Orléanais de Gestion, IAE Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion, 2004, 48 p. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.univ-orleans.fr/log/Doc-Rech/Textes-PDF/2004-3.pdf>

BARBU, Elena. *L'existence d'un référentiel comptable international reconnu réduit-il vraiment le vagabondage comptable ?* Cahier de recherche n° 2003-01. Laboratoire Orléanais de Gestion, IAE Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion, 2003, 41 p. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.univ-orleans.fr/log/Doc-Rech/Textes-PDF/2003-1.pdf>

BARBU, Elena. *Les entreprises françaises et roumaines face à l'application des normes comptables internationales au début du IIIème millénaire*. Cahier de recherche n° 2002-02. Laboratoire Orléanais de Gestion, IAE Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion, 2002, 38 p. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.univ-orleans.fr/log/Doc-Rech/Textes-PDF/2002-2.pdf>

BREWER, Peter C. *A Case Study of An Activity-Based Cost Management System – Implementation at Harris Semi Conductor*. Working paper Miami University, 1996, 39 p.

CASTA Jean-François. *La comptabilité « en juste valeur » permet-elle une meilleure représentation de l'entreprise ?* Cahier de recherche du CEREG, Université Paris Dauphine, 2003, 14 p. [référence du 10 avril 2012],

http://www.cereg.dauphine.fr/cahiers_rech/cereg200307.pdf

CAZAL, Didier. *RSE et parties prenantes : quels fondements conceptuels ?* Cahier de recherche du Centre Lillois d'Analyse et de Recherche sur l'Evolution des Entreprises (CLAREE), 2005, 13 p. [référence du 10 avril 2012],

http://gouvernance.gubernantia.com/MichelFilion/051_Theorie-3.pdf

CHARPATEAU, Olivier. *Les auditeurs face à l'éthique. Messages éthiques explicites et implicites : quelles perceptions et réactions des auditeurs de certification légale ?* Thèse de doctorat en sciences de gestion. Paris : IAE Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2009.

CHOUCHANE, Besma. *Normes comptables internationales et cultures des acteurs de la comptabilité : cas de la Tunisie*. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Paris : IAE Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2007.

CORMIER, Denis. *Le référentiel comptable international IFRS et la comptabilité à la juste valeur : Fiabilité et pertinence pour les investisseurs*. Cahier de recherche n° 2009-011. ESG UQAM, 2009, 37 p. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.cifo.uqam.ca/publications/pdf/2009-11.pdf>

CRIFO, Patricia, PONSSARD, Jean-Pierre. *RSE et/ou performance financière : points de repère et pistes de recherche*. Cahier de recherche n° 2008-15. Ecole polytechnique, 2008, 21 p. [référence du 10 avril 2012],

http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/34/76/44/PDF/2008-15_cahier_de_recherche.pdf

DEFLINE, Pascale. *Notion de rentabilité financière et logique de choix dans les services publics*. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Paris : CNAM, 2011.

DEGOS, Jean-Guy, MERLE, Didier. *L'incidence des normes IAS/IFRS sur les actifs immobiliers ?* Cahier électronique du CRECCI n° 18. IAE de Bordeaux, 2006, 39 p. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.iae-bordeaux.fr/images/stories/file/Cahiers%20du%20Crecci/CahierCR18.pdf>

DELATTRE, Miguel, MOULETTE, Pascal. *Mise en œuvre et déploiement d'une politique RSE : Etude exploratoire d'une entreprise de l'industrie agroalimentaire*. ESC Pau., 13 p. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.esc-pau.fr/documents/aderse/Mise%20en%20%C5%93uvre%20et%20d%C3%A9ploiement%20%E2%80%99une%20politique%20de%20RSE.pdf>

DEMARIA, Samira. *Les choix d'options comptables lors de la première application des normes IAS/IFRS : observation et compréhension des choix effectués par les groupes français*. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Nice : IAE Université de Nice Sophia-Antipolis, 2008.

DICK Wolfgang. *L'image des performances dans les comptes annuels : le cas de la France et de l'Allemagne*. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Paris : Paris XII, 1997.

EL ABOUBI, Manal, CORNET, Annie, DALON, Gelica, PICHAULT, François. *La mobilisation des parties prenantes comme analyseur de la RSE. De la problématique à la mobilisation*. Cahier de recherche / Working Paper n° 200709/02. Liège : HEC ULg Ecole de Gestion de l'Université de Liège, 2007, 20 p.

ERNULT, Joël, ASHTA, Arvind. *Développement durable, responsabilité sociétale de l'entreprise, théorie des parties prenantes : Evolution et perspectives*. Cahier du CEREN 21 Groupe ESC Dijon Bourgogne, 2007, p. 4-31. [référence du 10 avril 2012],
http://www.escdijon.eu/download/fr/ceren/cahiers_21/2.pdf

FRIED Michel. *La réforme des normes comptables : un débat trop discret*. Les Cahiers Lasaire, 2005, n°30, janvier, 17 p. [référence du 10 avril 2012],
<http://www.lasaire.net/upload/file/news/Cahier30.pdf>

FUSTIER, Bernard. *Evaluation à partir de concepts vagues : un modèle de logique floue*. Note de recherche du CEMAFI, Université de Nice-Sophia Antipolis, 2003, 7 p.

GODARD, Laurence. *Les entreprises françaises face aux normes de gouvernance et de développement durable* Firm's behavior towards stockholders and stakeholders, through governance and sustainability standards. Cahier du Centre de recherche en Finance, Architecture et Gouvernance des Organisations (FARGO) n° 1100702. Université de Franche-Comté, IAE, 2010, 26 p. [référence du 10 avril 2012],
<http://leg.u-bourgogne.fr/wp/1100702.pdf>

IGALENS, Jacques. *L'analyse du discours de la responsabilité sociale de l'entreprise à travers les rapports annuels de développement durable d'entreprises françaises du CAC 40*. Cahier de recherche du CRG Toulouse n° 2006 – 173, 2006, 24 p. [référence du 10 avril 2012],
<http://www.mnmk.ro/documents/2006/2006-3.pdf>

JÜRGENS, Ulrich, RUPP, Joachim, VITOLS, Katrin, JÄSCHKE-WERTHMANN, Bärbel. *Corporate Governance and Shareholder Value in Deutschland*. Veröffentlichungsreihe der Abteilung Regulierung von Arbeit des Forschungsschwerpunkts Technik-Arbeit-Umwelt des Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung – n° FS II 00-202, 2000, 46 p. [référence du 10 avril 2012],
<http://skylla.wzb.eu/pdf/2000/ii00-202.pdf>

MAGHRAOUI, Randa. *Normes internationales, asymétrie d'information et contenu informatif des chiffres comptables*. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Genève : Université de Genève, 2009.

NIKITIN, Mark. *Les auteurs comptables : une élite à géométrie variable*. Cahier de recherche n°2010-02. Laboratoire Orléanais de Gestion, 2010, 18 p. [référence du 10 avril 2012],
<http://www.univ-orleans.fr/log/Doc-Rech/Textes-PDF/2010-2.pdf>

OUVRARD, Stéphane. *La présentation de la performance en normes IFRS : enjeux et perspectives*. Cahier du CRECCI n°22 – 2006, IAE de Bordeaux, 2006, 36 p. [référence du 10 avril 2012],
<http://www.iae-bordeaux.fr/images/stories/file/Cahiers%20du%20Crecci/CahierCR22.pdf>

OXIBAR, Bruno. *La diffusion d'information sociétale dans les rapports annuels et sur les sites internet des entreprises françaises*. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Paris : Université Paris Dauphine, 2003.

PLUCHART, Jean-Jacques, GNANZOU, Denis. *Le changement organisationnel des Entreprises Socialement Responsables (ESR)*. Cahier de recherche PRISM-Sorbonne n° 10-10, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2010, 21 p. [référence du 10 avril 2012],
<http://prism.univ-paris1.fr/New/cahiers/CR10-10.pdf>

RICHARD, Jacques. *Comment la comptabilité traditionnelle allemande protège les créanciers et les managers : une étude historique et sociologique*. Cahier de recherche du CEREG, Université Paris Dauphine, 2002, 28 p. [référence du 10 avril 2012],
http://www.cereg.dauphine.fr/cahiers_rech/cereg200201.pdf

RICHARD, Jacques. *La crise et la réforme du système d'information comptable allemand à la fin du XX^{ème} siècle : la loi « sur la facilitation de l'ouverture des capitaux » de 1998*. Cahier de recherche du CEREG, Université Paris-Dauphine, 2002, 25 p. [référence du 10 avril 2012],
http://www.cereg.dauphine.fr/cahiers_rech/cereg200202.pdf

SAADAOUI, Khaled. *La performance financière de l'investissement socialement responsable (ISR) : cas des fonds socialement responsables (FSR) français et canadiens*. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Paris : Université de Paris-Sud 11, 2009.

SY, Issiaga Thiam. *Etude des liens entre l'appropriation des normes IAS / IFRS et les dimensions organisationnelles et managériales des services comptables*. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Paris : CNAM, 2011.

Congrès

AGGERI, Franck, ACQUIER, Aurélien. « La théorie des *stakeholders* permet-elle de rendre compte des pratiques d'entreprise en matière de RSE ? ». *XIV^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique, Angers, 6-9 juin 2005*. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.strategie-aims.com/events/conferences/9-xiveme-conference-de-l-aims/communications/605-la-theorie-des-stakeholders-permet-elle-de-rendre-compte-des-pratiques-d-entreprise-en-matiere-de-rse/download>

AMBLARD, Marc. « La théorie des conventions : une approche renouvelée du modèle comptable ? ». *21^{ème} congrès AFC 2000 « Risques et comptabilité »*. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/74/19/PDF/AMBLARD.pdf>

ANTHEAUME, Nicolas. « Aux origines de l'obligation de publier des informations sociales et environnementales : le cas de la loi NRE en France ». *25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation »*, Orléans, 12-13-14 mai 2004. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/27/63/PDF/Antheaume.pdf>

ANTHEAUME, Nicolas. « La diffusion volontaire d'informations environnementales : le cas de la Cogema ». *22^{ème} congrès AFC 2001, Metz, 17-18-19 mai 2001*. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/46/07/PDF/ANTHEAUME.pdf>

AUBOURG, Nathalie, CANEL-DEPITRE, Béatrice, RENAULT-TESSON, Corinne. « La RSE entre stratégies substantielles et symboliques : Analyse des rapports de développement durable de trois sociétés cotées ». *3^{ème} congrès du Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable (RIODD) « Responsabilité sociale et environnementale, nouvelles formes organisationnelles »*, Lyon, 5-6 juin 2008. [référence du 10 avril 2012],

http://www.riodd.net/docs/Riodd3_Lyon.zip

AYOUB, Samir, HOOPER, Keith. « Les freins culturels à l'adoption des IFRS en Europe : une analyse du cas français ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.inria.fr/docs/00/45/61/96/PDF/p12.pdf>

BARBU, Elena, BAKER, Richard. « L'application des normes IAS/IFRS dans l'Union Européenne : Outil de gouvernance d'entreprise ou de gouvernance mondiale ? ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/45/97/91/PDF/p132.pdf>

BARBU, Elena. « Une meilleure connaissance de l'environnement comptable : condition sine qua non d'une meilleure compréhension de l'harmonisation comptable internationale ». 26^{ème} congrès AFC 2005 « Comptabilité et connaissances », Lille, 11-12-13 mai 2005. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/11/20/PDF/10.pdf>

BARBU, Elena. « 40 ans de recherche en harmonisation comptable internationale ». 25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation », Orléans, 12-13-14 mai 2004. [référence du 10 avril 2012],

http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/27/67/PDF/BARBU_e.pdf⁶⁵²

BARET, Pierre. « Comprendre l'appropriation de la RSE : quel(s) éclairage(s) théorique(s) ? ». XVI^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique, Montréal, 6-9 juin 2007. [référence du 10 avril 2012],

http://www.aims2007.uqam.ca/actes-de-la-conference/communications/baretp424/at_download/article.pdf

⁶⁵² Cf. *supra* « Tracing the Evolution of Research on International Accounting Harmonization » (rubrique Travaux universitaires et communications).

BEN LARBI, Sami, OHANESSIAN, Robert. « Politiques RSE et création de valeur : Vers un modèle de gouvernance responsable ? ». 5^{ème} congrès de l'ADERSE « Transversalité de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise », Grenoble, 10-11 janvier 2008. [référence du 10 avril 2012],

http://www.aderse.org/docatelecharger/congres_aderse_2008/actes/Articles/Session%203.7/Politiques%20RSE%20et%20creation%20de%20valeur%20_%20Vers%20un%20modele%20de%20gou.pdf

BEN RHOUMA, Amel. « La divulgation environnementale des grandes entreprises françaises : étude des déterminants ». 29^{ème} congrès AFC 2008 « La comptabilité, le contrôle et l'audit entre changement et stabilité », Cergy Pontoise, 28-29-30 mai 2008. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/52/23/73/PDF/p196.pdf>

BERLAND, Nicolas, DOHOU, Angèle. « Mesure de la performance globale des entreprises ». 28^{ème} congrès AFC 2007 « Comptabilité et environnement », Poitiers, 23-24-25 mai 2007. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/54/48/75/PDF/p154.pdf>

BESCOS, Pierre-Laurent, CAUVIN, Eric, DECOCK-GOOD, Christel. « Nature et caractéristiques des informations utilisées par les entreprises françaises dans le cadre de leur communication financière : une étude empirique ». 26^{ème} congrès AFC 2005 « Comptabilité et connaissances », Lille, 11-12-13 mai 2005. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/11/42/PDF/25.pdf>

BESSIEUX OLLIER, Corinne, CHAVENT Marie, KUENTZ, Vanessa, WALLISER, Elisabeth. « Les effets de l'adoption obligatoire des normes IFRS sur les incorporels : le cas de la France ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/45/89/68/PDF/p52.pdf>

BESSIEUX OLLIER, Corinne. « Evolution des déterminants culturels et économiques des choix comptables des entreprises de 1998 à 2002 : le cas des éléments incorporels ». 26^{ème} congrès AFC 2005 « Comptabilité et connaissances », Lille, 11-12-13 mai 2005. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/13/07/PDF/91.pdf>

BESSIEUX OLLIER, Corinne. « L'influence des normes comptables sur les pratiques d'évaluation et de publication des entreprises françaises, allemandes et suisses : le cas des éléments incorporels ». 25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation », Orléans, 12-13-14 mai 2004. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/29/68/PDF/BessieuxOllier.pdf>

BESSIRE, Dominique. « Normes comptables, normes prudentielles et normes de gouvernance : « la colonisation du monde vécu par les systèmes techniques⁶⁵³ ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/46/06/21/PDF/p172.pdf>

BESSIRE, Dominique. « Responsabilité sociale de l'entreprise et parties prenantes : compter ou discuter ? ». 26^{ème} congrès AFC 2005 « Comptabilité et connaissances », Lille, 11-12-13 mai 2005. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/11/29/PDF/17.pdf>

BOULERNE, Sandrine, SAHUT, Jean-Michel. « Les normes IFRS ont-elles amélioré le contenu informationnel des immatériels ? Le cas des entreprises françaises cotées ». 29^{ème} congrès AFC 2008 « La comptabilité, le contrôle et l'audit entre changement et stabilité », Cergy Pontoise, 28-29-30 mai 2008. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/52/59/67/PDF/p222.pdf>

BURLEAU, Alain, COLASSE, Bernard. « Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? ». 31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques de la valeur », Nice, 10-11-12 mai 2010. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.inria.fr/docs/00/48/15/62/PDF/p226.pdf>

⁶⁵³ Concept forgé par Habermas.

CAPPELLETTI, Laurent. « Conférence introductive ». Colloque organisé par la FIDEF « 1981 – 2011 Bilan de 30 ans de normalisation internationale », Paris, 11 octobre 2011.

CARON, Marie-Andrée, FORTIN, Anne. « Le professionnel comptable et la RSE : la construction de compétences et l'engagement professionnel ou organisationnel ». 31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques de la valeur », Nice, 10-11-12 mai 2010. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/48/15/83/PDF/p43.pdf>

CASTEL Robert. « L'expert mandaté et l'expert instituant ». Actes du colloque CRESAL « Situations d'expertise et socialisation des savoirs », Saint-Etienne, 14-15 mars 1985, p.83-92.

CAZAL, Didier. « RSE et théorie des parties prenantes : les impasses sociopolitiques et scientifiques du contractualisme ». 4^{ème} congrès du Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable (RIODD) « La RSE : Une nouvelle régulation du capitalisme ? », Lille, 25-26-27 juin 2009. [référence du 12 avril 2012],

http://www.riodd.net/docs/Riodd4_Lille.zip

http://clerse.univ-lille1.fr/IMG/pdf/axe_1_cazal.pdf

CAZAVAN-JENY, Anne, JEANJEAN, Thomas. « Pertinence de l'inscription à l'actif des frais de R&D : une étude empirique ». 25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation », Orléans, 12-13-14 mai 2004. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal-hec.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/38/26/PDF/JeanjeanCazavan.pdf>

CHAMBOST, Isabelle, KLEE, Louis. « La régulation comptable européenne : de l'articulation de l'expertise au politique ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/45/97/56/PDF/p130.pdf>

CHANTIRI-CHAUDEMANCE, Rouba, KAHLOUL, Anouar. « Les acteurs de la normalisation comptable internationale : une communauté épistémique ? ». *31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques de la valeur », Nice, 10-11-12 mai 2010.* [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/47/95/22/PDF/p82.pdf>

CHANTIRI-CHAUDEMANCE, Rouba. « La normalisation comptable et ses hommes : vers une sociologie de la normalisation comptable ». *25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation », Orléans, 12-13-14 mai 2004.* [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/29/81/PDF/chantiri.pdf>

CHATELIN, Céline, TREBUCQ, Stéphane. « Emergence des normes de gouvernance : une analyse critique du cas français ». *25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation », Orléans, 12-13-14 mai 2004.* [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/29/96/PDF/ChatelinTrebucq.pdf>

CHAUVEY, Jean-Noël, GIORDANO-SPRING, Sophie. « L'hypothèse de la captation managériale du reporting sociétal : une étude empirique des sociétés du SBF 120 ». *28^{ème} congrès AFC 2007 « Comptabilité et environnement », Poitiers, 23-24-25 mai 2007.* [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/54/31/06/PDF/p100.pdf>

CHEKKAR, Rahma. « Communication financière et analyse de discours Une réflexion méthodologique autour du cas Saint Gobain ». *26^{ème} congrès AFC 2005 « Comptabilité et connaissances », Lille, 11-12-13 mai 2005.* [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/11/52/PDF/30.pdf>

CORMIER, Denis, DEMARIA, Samira, LAPOINTE-ANTUNES, Pascale. « La valorisation boursière des états financiers des sociétés françaises : pertinence du référentiel IFRS ». *31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques de la valeur », Nice, 10-11-12 mai 2010.* [référence du 10 avril 2012],

http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/48/44/76/PDF/Cormier_Demaria_LapointeLa_valorisation_des_etats_financiers_des_societes_francaises.PDF

COULEAU-DUPONT, Annelise. « Le processus d'appropriation du référentiel IAS/IFRS : Une analyse des pratiques organisationnelles ». *31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques de la valeur »*, Nice, 10-11-12 mai 2010. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.inria.fr/docs/00/47/77/57/PDF/p42.pdf>

COULEAU-DUPONT, Annelise, DEMARIA, Samira. « Le processus de changement comptable normatif : une analyse des pratiques organisationnelles ». *30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit »*, Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.inria.fr/docs/00/45/91/45/PDF/p56.pdf>

CRETTE, Olivier. « Communication financière et RSE au service des parties prenantes : Un essai de comparaison entre la France et l'Allemagne ». *Sixièmes rencontres internationales de la diversité, Corte, 30 septembre-1^{er} octobre 2010*. [référence du 10 avril 2012],

http://www.rencontres-diversite.com/catalog_repository/2010/documents/CRETTE_O.pdf

CRETTE, Olivier. « L'incidence des facteurs socioculturels dans le *reporting* financier et sociétal : Un essai de comparaison entre la France et l'Allemagne ». *Colloque Propedia « Régulation et management : rôle de l'entreprise en particulier dans les zones périurbaines et territoires émergents »*, Paris, 17 décembre 2009.

CRETTE, Olivier. « L'incidence des facteurs socioculturels dans l'application des normes IAS / IFRS : Un essai de comparaison entre la France et l'Allemagne ». *Cinquièmes rencontres internationales de la diversité, Corte, 1^{er}-2-3 octobre 2009*.

http://www.rencontres-diversite.com/catalog_repository/2009/documents/CRETTE.pdf

DAGORN, Nathalie, COURJON, Elodie. « Le modèle de la juste valeur, facteur de volatilité ou révélateur de la santé du marché ? ». *30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit »*, Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/45/62/07/PDF/p21.pdf>

DAMAK-AYADI, Salma. « Analyse des facteurs explicatifs de la publication des rapports sociétaux en France *Determinants of the corporate decision to disclose stakeholder's reports in France* ». 26^{ème} congrès AFC 2005 « *Comptabilité et connaissances* », Lille, 11-12-13 mai 2005. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/11/81/PDF/37.pdf>

DEJEAN, Frédérique, MARTINEZ, Isabelle. « Communication environnementale et coût des fonds propres : Le cas des entreprises du SBF 120 ». 29^{ème} congrès AFC 2008 « *La comptabilité, le contrôle et l'audit entre changement et stabilité* », Cergy Pontoise, 28-29-30 mai 2008. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.inria.fr/docs/00/52/58/15/PDF/p127.pdf>

DEJEAN, Frédérique. OXIBAR, Bruno. « Diffusion d'information sociétale et stratégie de légitimation : une étude longitudinale appliquée au cas Péchiney ». *Congrès de l'Association Canadienne des Professeurs de Comptabilité, Niagara Falls, Canada, 5-8 juin 2006* ; 27^{ème} congrès AFC 2006 « *Comptabilité, contrôle, audit et institution(s)* », Tunis, 10-11-12 mai 2006. [référence du 10 avril 2012],

http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/54/81/10/PDF/38-DEJEAN_OXIBAR.pdf

DEJEAN, Frédérique. « L'investissement socialement responsable : une revue de littérature ». 23^{ème} congrès AFC 2002 « *Technologie et management de l'information : enjeux et impacts dans la comptabilité, le contrôle et l'audit* », Toulouse, 16-17 mai 2002. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/44/61/PDF/DEJEAN.PDF>

DEMARIA, Samira. « Lecture multi théorique de la période de transition aux normes IAS/IFRS : Une analyse lexicale de la communication financière ». *Journée de recherche CNAM « Les IFRS et leurs conséquences sur l'analyse et la gestion financière* », Paris, 14 septembre 2007.

DEMARIA-BENABDELLAH, Samira. « Vers une dynamique de la convention « coût historique » sous l'effet de l'application des normes comptables IAS/IFRS ? ». 27^{ème} congrès AFC 2006 « *Comptabilité, contrôle, audit et institution(s)* », Tunis, 10-11-12 mai 2006. [référence du 10 avril 2012],

http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/54/80/86/PDF/19-BENABDELLAH_DEMARIA.pdf

DEPOERS, Florence. « La consolidation des données environnementales : enjeux et pratiques ». *31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques de la valeur »*, Nice, 10-11-12 mai 2010. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.inria.fr/docs/00/48/10/78/PDF/p143.pdf>

DICKO, Saidatou, KHEMAKHEM, Hanen. « L'impact attendu de l'adoption des IAS/IFRS sur le marché financier français ». *29^{ème} congrès AFC 2008 « La comptabilité, le contrôle et l'audit entre changement et stabilité »*, Cergy Pontoise, 28-29-30 mai 2008. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/52/25/09/PDF/p65.pdf>

DOHOU-RENAUD, Angèle. « Les outils d'évaluation de la performance environnementale : audits et indicateurs environnementaux ». *30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit »*, Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/45/91/53/PDF/p59.pdf>

DUFOUR, Dominique, ZEMZEM, Ahmed. « Activation des frais de R&D : le cas des entreprises françaises cotées sur le Nouveau Marché ». *26^{ème} congrès AFC 2005 « Comptabilité et connaissances »*, Lille, 11-12-13 mai 2005. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.inria.fr/docs/00/58/11/87/PDF/41.pdf>

DUSSAULT, Claude. « Systèmes comptables et cultures nationales. Etude empirique de l'influence de la culture sur la comptabilité ». *Actes du 15^{ème} Congrès de l'Association Française de Comptabilité, 1994 « Recherches en comptabilité internationale »*, p. 115-128.

EGLEM, Jean-Yves, SAGHROUN, Judith. « Performance globale de l'entreprise : les informations environnementales et sociales sont-elles prises en compte par les analystes financiers dans leur diagnostic ? ». *25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation »*, Orléans, 12-13-14 mai 2004. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/30/86/PDF/EglemSaghroum.pdf>

FABRE, Karine, FARJAUDON, Anne-Laure. « Une étude exploratoire des règles et pratiques françaises et internationales en matière de traitement comptable des actifs incorporels ». 28^{ème} congrès AFC 2007 « Comptabilité et environnement », Poitiers, 23-24-25 mai 2007. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.inria.fr/docs/00/54/30/78/PDF/p77.pdf>

GERMAIN, Christophe, GATES, Stephen « Le niveau de développement des indicateurs de responsabilité sociale dans les outils de pilotage de contrôle de gestion : une analyse des pratiques des entreprises ». 28^{ème} congrès AFC 2007 « Comptabilité et environnement », Poitiers, 23-24-25 mai 2007. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/53/47/98/PDF/p43.pdf>

GIORDANO-SPRING, Sophie. « De la cérémonie comptable dans les rapports développement durable *Accounting ceremony in corporate social reports* ». 29^{ème} congrès AFC 2008 « La comptabilité, le contrôle et l'audit entre changement et stabilité », Cergy Pontoise, 28-29-30 mai 2008. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.inria.fr/docs/00/52/48/91/PDF/p138.pdf>

GIORDANO-SPRING, Sophie, RIVIERE-GIORDANO, Géraldine. « Le reporting sociétal à l'épreuve des théories normatives comptables ». 28^{ème} congrès AFC 2007 « Comptabilité et environnement », Poitiers, 23-24-25 mai 2007. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.iae.univ-poitiers.fr/afc07/Programme/PDF/p153.pdf>

HAMDI, Badreddine, ELABIDI, Houda. « L'information comptable en juste valeur : quelle utilité pour les investisseurs ? ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.inria.fr/docs/00/45/93/51/PDF/p70.pdf>

KHEMIR, Souhir. « Analyse des déterminants de la divulgation sociétale dans les rapports annuels des entreprises tunisiennes cotées ». 31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques de la valeur », Nice, 10-11-12 mai 2010. [référence du 10 avril 2012],

<http://hal.inria.fr/docs/00/47/95/15/PDF/p75.pdf>

LAMARCHE, Thomas. « Entre finance et environnement : La RSE comme réponse à une double extériorité pour une firme d'un nouveau type ». *4^{ème} congrès du Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable (RIODD) « La RSE : Une nouvelle régulation du capitalisme ? »*, Lille, 25-27 juin 2009. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.riodd.net/8-Actes.html>

http://clerse.univ-lille1.fr/IMG/pdf/axe_1_lamarche.pdf

LOUZZANI, Yassine. « Représentations comptables des immatériels : entre prudence et souplesse ». *26^{ème} congrès AFC 2005 « Comptabilité et connaissances »*, Lille, 11-12-13 mai 2005. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/12/22/PDF/60.pdf>

MANSOURI, Nader, M'ZALI, Bouchra, PERETTI, Jean-Marie. « La construction d'une échelle de mesure des problématiques de l'environnement tétranormalisé de l'entreprise *Application du paradigme de Churchill* ». *5^{ème} congrès de l'ADERSE « Transversalité de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise »*, Grenoble, 10-11 janvier 2008. [référence du 10 avril 2012],

http://www.aderse.org/docatelecharger/congres_aderse_2008/actes/Articles/Session%202.6/La%20construction%20d'une%20echelle%20de%20mesure%20des%20problematiques%20d.pdf

MANSOURI, Nader, PERETTI, Jean-Marie. « La tétranormalisation et la gestion des résultats comptables. Etude exploratoire : cas LVMH ». *XVI^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique « La gestion stratégique dans un monde sans frontière »*, Montréal, 6-9 juin 2007. [référence du 10 avril 2012],

http://www.aims2007.uqam.ca/actes-de-la-conference/communications/mansouri475/at_download/article.pdf

MARTINEZ, Isabelle, RAOBADIA, Sahondra. « Normes comptables internationales et capital immatériel : une étude exploratoire à partir de deux cas de la « nouvelle économie » ». *25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation »*, Orléans, 12-13-14 mai 2004. [référence du 10 avril 2012],

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/40/18/PDF/MartinezRaobadia.pdf>

MIKOL, Alain. « Les informations environnementales diffusées par les grandes entreprises françaises de 1992 à 1999 Résultats d'une étude empirique illustrant la théorie des parties prenantes ». 22^{ème} congrès AFC 2001, Metz, 17-18-19 mai 2001. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/46/43/PDF/MIKOL.PDF>

MIKOL, Alain. « L'information environnementale publiée par les sociétés du CAC 40 de 1992 à 1998 comparée à une information type ». 21^{ème} congrès AFC 2000 « Risques et comptabilité », Angers, 18-19-20 mai 2000. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/74/90/PDF/MIKOL.pdf>

OXIBAR, Bruno. « L'étude de la publication d'informations sociétales par les grands groupes Une revue de littérature ». 22^{ème} congrès AFC 2001, Metz, 17-18-19 mai 2001. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/46/47/PDF/OXIBAR.PDF>

PESQUEUX, Yvon. « Normes & mondialisation : questionnements sur la substance de la multinationalité ». 25^{ème} congrès AFC 2004 « Normes et mondialisation », Orléans, 12-13-14 mai 2004. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/40/52/PDF/Pesqueux.pdf>

PIGE, Benoît. « Les conditions d'une bonne transposition des normes ». *Colloque organisé par la FIDEF « 1981 – 2011 Bilan de 30 ans de normalisation internationale », Paris, 11 octobre 2011.*

PLATET-PIERROT, Françoise, GIORDANO-SPRING, Sophie. « Analyse du discours RSE dans la lettre du Président ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/45/94/78/PDF/p112.pdf>

RASOLOFO-DISTLER, Fana. « Conception d'un système de tableaux de bord intégrant le développement durable : une démarche qui articule « méthode OVAR » et « balanced scorecard » ». 31^{ème} congrès AFC 2010 « Crise et nouvelles problématiques de la valeur », Nice, 10-11-12 mai 2010. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.inria.fr/docs/00/47/69/43/PDF/p20.pdf>

RISTEA Mihai, JIANU, Ionel. « L'expérience de la Roumanie dans l'application des normes IAS/IFRS ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/45/93/61/PDF/p75.pdf>

TORT, Eric. « Les problématiques de transition aux normes IFRS des sociétés foncières ». 26^{ème} congrès AFC 2005 « Comptabilité et connaissances », Lille, 11-12-13 mai 2005. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/12/92/PDF/85.pdf>

TOURON, Philippe. « Apports et limites de la théorie institutionnelle des organisations Etude de trois cas d'adoption de normes comptables internationales en France ». 21^{ème} congrès AFC 2000 « Risques et comptabilité », Angers, 18-19-20 mai 2000. [référence du 10 avril 2012], <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/75/16/PDF/TOURON.pdf>

TREBUCQ, Stéphane. « Cartographie stratégique des actions de développement durable : le cas de PME françaises ». 30^{ème} congrès AFC 2009 « La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit », Strasbourg, 27-28-29 mai 2009. [référence du 10 avril 2012], <http://hal.inria.fr/docs/00/46/06/40/PDF/p178.pdf>

Sites internet

A4S⁶⁵⁴. [référence du 10 avril 2012], <http://a4s.ifac.org>

ACADEMIE⁶⁵⁵. [référence du 10 avril 2012], <http://www.lacademie.info>

ADERSE⁶⁵⁶. [référence du 10 avril 2012], <http://www.aderse.org>

AMF⁶⁵⁷. [référence du 10 avril 2012], <http://www.amf-france.org>

ANC⁶⁵⁸. [référence du 10 avril 2012], <http://www.anc.gouv.fr>

ASSEMBLEE NATIONALE⁶⁵⁹. [référence du 10 avril 2012], <http://www.assemblee-nationale.fr>

BAFIN⁶⁶⁰. [référence du 10 avril 2012], <http://www.bafin.de>

BANQUE DE FRANCE⁶⁶¹. [référence du 10 avril 2012], <http://www.banque-france.fr>

BMF⁶⁶². [référence du 10 avril 2012], <http://bundesfinanzministerium.de>

BMJ⁶⁶³. [référence du 10 avril 2012], <http://www.bmj.de>

BUNDESBANK⁶⁶⁴. [référence du 10 avril 2012], <http://www.bundesbank.de>

CCFA⁶⁶⁵. [référence du 10 avril 2012], <http://www.ccfa.de>

⁶⁵⁴ Site conjoint de l'*International Federation of Accountants* (IFAC) et de l'A4S (*The Prince's Accounting for Sustainability Project*).

⁶⁵⁵ Site de l'Académie des Sciences Techniques Comptables et Financières.

⁶⁵⁶ Site de l'Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (ADERSE)

⁶⁵⁷ Site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

⁶⁵⁸ Site de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

⁶⁵⁹ Site de l'Assemblée Nationale.

⁶⁶⁰ Site de l'autorité allemande de régulation des marchés (*Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht*).

⁶⁶¹ Site de la Banque de France.

⁶⁶² Site du Ministère fédéral allemand des Finances (*Bundesministerium der Finanzen*).

⁶⁶³ Site du Ministère fédéral allemand de la Justice (*Bundesministerium der Justiz*).

⁶⁶⁴ Site de la Bundesbank.

CORPORATEREGISTER⁶⁶⁶. [référence du 10 avril 2012], <http://www.corporateregister.com>

CSR-IN-DEUTSCHLAND⁶⁶⁷. [référence du 10 avril 2012], <http://www.csr-in-deutschland.de>

DEVELOPPEMENT DURABLE⁶⁶⁸. [référence du 10 avril 2012], <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

EFRAG⁶⁶⁹. [référence du 10 avril 2012], <http://www.efrag.org>

EPRA⁶⁷⁰. [référence du 10 avril 2012], <http://www.epra.com>

ESCP⁶⁷¹. [référence du 10 avril 2012], <http://www.escpeurope.eu>

EUROPA⁶⁷². [référence du 10 avril 2012], <http://www.europa.eu>

FRANCE-ALLEMAGNE⁶⁷³. [référence du 10 avril 2012], <http://www.france-allemande.fr>

FRANCOALLEMAND⁶⁷⁴. [référence du 10 avril 2012], <http://www.francoallemand.com/fr>

FOCUS IFRS⁶⁷⁵. [référence du 10 avril 2012], <http://www.focusifrs.com>

GRESB⁶⁷⁶. [référence du 10 avril 2012], <http://www.gresb.com>

GRI⁶⁷⁷. [référence du 10 avril 2012], <http://www.globalreporting.org>

⁶⁶⁵ Site de la Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Allemagne.

⁶⁶⁶ Site Corporateregister de collecte des rapports RSE et de développement durable.

⁶⁶⁷ Site de présentation de la politique RSE du gouvernement allemand.

⁶⁶⁸ Site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

⁶⁶⁹ Site de l'*European Financial Reporting Advisory Group* (EFRAG).

⁶⁷⁰ Site de l'*European Public Real Estate Association* (EPRA).

⁶⁷¹ Site de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP Europe).

⁶⁷² Site officiel de l'Union Européenne.

⁶⁷³ Portail franco-allemand.

⁶⁷⁴ Site de la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie (*Deutsch-Französische Industrie- und Handelskammer – AHK*).

⁶⁷⁵ Site conjoint du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) consacré aux normes IFRS.

⁶⁷⁶ Site du *Global Real Estate Sustainability Benchmark* (GRESB).

⁶⁷⁷ Site de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

IAS PLUS⁶⁷⁸. [référence du 10 avril 2012], <http://www.iasplus.com>

IFRS⁶⁷⁹. [référence du 10 avril 2012], <http://www.ifrs.org>

INFINANCIALS⁶⁸⁰. [référence du 10 avril 2012], <http://www.infinancials.com>

IRSE.⁶⁸¹ [référence du 10 avril 2012], <http://www.institutrse.com>

ISO⁶⁸². [référence du 10 avril 2012], <http://www.iso.org>

LEGIFRANCE⁶⁸³. [référence du 10 avril 2012], <http://www.legifrance.gouv.fr>

LEXICO⁶⁸⁴. [référence du 10 avril 2012], <http://www.tal.univ-paris3.fr/lexico>

NACHHALTIGKEITSRAT⁶⁸⁵. [référence du 10 avril 2012], <http://www.nachhaltigkeitsrat.de>

ORSE⁶⁸⁶. [référence du 10 avril 2012], <http://orse.org>

PRICE OF WALES⁶⁸⁷. [référence du 10 avril 2012], <http://www.princeofwales.gov.uk>

THEIIRC⁶⁸⁸. [référence du 10 avril 2012], <http://www.theiirc.org>

TROPES⁶⁸⁹. [référence du 10 avril 2012], <http://tropes.fr>

⁶⁷⁸ Site du cabinet Deloitte consacré aux normes IFRS.

⁶⁷⁹ Site conjoint de l'*IFRS Foundation* et de l'*International Accounting Standards Board (IASB)*.

⁶⁸⁰ Site Infinancials de collecte de données comptables et financières.

⁶⁸¹ Site de l'Institut RSE Management (IRSE).

⁶⁸² Site de l'Organisation Internationale de Normalisation.

⁶⁸³ Site juridique du gouvernement français.

⁶⁸⁴ Site de l'outil de statistique textuelle Lexico 3.

⁶⁸⁵ Site du Conseil allemand pour le développement durable (*German Concil for Sustainable Development*).

⁶⁸⁶ Site de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE).

⁶⁸⁷ Site du Prince de Galles.

⁶⁸⁸ Site de l'*International Integrated Reporting Committee (IIRC)*.

⁶⁸⁹ Site de l'outil d'analyse sémantique Tropes v8.

Sites Web des sociétés de l'échantillon du SBF 120 et du DAX 100

Permettant pour les besoins de l'étude l'accès aux rubriques « relations investisseurs » (IFRS) et « développement durable » (RSE).

Les adresses Internet des sociétés françaises (en caractères simples) et allemandes (en caractères gras) sont présentées ci-après, dans l'ordre alphabétique de ces sociétés, en quatre séquences successives :

- les sociétés du CAC 40⁶⁹⁰ ;
- les sociétés du SBF 120 hors CAC 40⁶⁹¹ ;
- les sociétés du DAX 30⁶⁹² ;
- les sociétés du DAX 100 hors DAX 30⁶⁹³.

[référence du 10 avril 2012]

⁶⁹⁰ Numérotation 1 à 40.

⁶⁹¹ Numérotation 41 à 120.

⁶⁹² Numérotation 1 à 30.

⁶⁹³ Numérotation 31 à 96.

Nom	Références Web
1 Accor	http://www.accor.com
2 Air Liquide	http://www.airliquide.com
3 Alcatel Lucent	http://www.alcatel-lucent.com
4 Alstom	http://www.alstom.com
5 ArcelorMittal	http://www.arcelormittal.com
6 Axa	http://www.axa.com
7 BNP Paribas	http://www.bnpparibas.com
8 Bouygues	http://www.bouygues.com
9 Cap Gemini	http://www.capgemini.com
10 Carrefour	http://www.carrefour.com
11 Crédit Agricole	http://www.credit-agricole-sa.fr
12 Danone	http://www.danone.com
13 EADS (NV)	http://www.eads.net
14 EDF	http://www.actionnaires.edf.com
15 Essilor	http://www.essilor.com
16 France Telecom	http://www.orange.com
17 GDF-Suez	http://www.gdfsuez.com
18 L'Oreal	http://www.loreal-finance.com
19 Lafarge	http://www.lafarge.com
20 LVMH	http://www.lvmh.fr
21 Michelin	http://www.michelin.com/corporate/fr
22 Pernod Ricard	http://www.pernod-ricard.com
23 PSA	http://www.psa-peugeot-citroen.com
24 PPR	http://www.ppr.com
25 Publicis	http://www.publicisgroupe.com
26 Renault	http://www.renault.com
27 Safran	http://www.safran-group.com
28 Saint Gobain	http://www.saint-gobain.com
29 Sanofi Aventis	http://www.sanofi.com
30 Schneider Electric	http://www.schneider-electric.com
31 Société Générale	http://www.societegenerale.com
32 ST Microelectronics	http://www.st.com
33 Suez Environnement	http://www.suezenvironnement.fr
34 Technip	http://www.technip.com
35 Total	http://www.total.com
36 Unibail Rodamco	http://www.unibail-rodamco.com
37 Vallourec	http://www.vallourec.fr
38 Veolia Environnement	http://www.veolia-finance.com
39 Vinci	http://www.vinci.com
40 Vivendi	http://www.vivendi.com

Nom	Références Web
41 Aéroports de Paris (ADP)	http://www.aeroportsdeparis.fr/ADP/fr-FR/Groupe/Finance
42 Air France - KLM	http://www.airfranceklm-finance.com
43 Alten	http://www.alten.fr
44 Altran Technologies	http://www.altran.com
45 April Group	http://www.aprilgroup.com
46 Areva	http://www.areva.com
47 Arkema	http://www.arkema.com
48 Atos Origin	http://atos.net
49 Bénéteau	http://www.beneteau-group.com
50 Bic	http://www.bicworld.com
51 Biomerieux	http://www.biomerieux.com
52 Bonduelle	http://www.bonduelle.com
53 Bourbon	http://www.bourbon-online.com
54 Bureau Veritas	http://www.bureauveritas.fr
55 Carbone Lorraine = Mersen	http://www.mersen.com
56 Casino Guichard Perrachon	http://www.groupe-casino.fr
57 CGG Veritas	http://www.cggveritas.com
58 Ciments français	http://www.cimfra.com
59 Club Méditerranée	http://www.clubmed-corporate.com
60 CNP Assurances	http://www.cnp.fr
61 Dassault Systèmes	http://www.3ds.com
62 Derichebourg (ex Penauille)	http://www.derichebourg.com
63 Dexia	http://www.dexia.com
64 EDF Energies Nouvelles	http://www.edf-energies-nouvelles.com
65 Eiffage	http://www.eiffage.fr
66 Eramet	http://www.eramet.fr
67 Euler Hermes	http://www.eulerhermes.com
68 Eurazeo	http://www.eurazeo.com
69 Eutelsat	http://www.eutelsat-communications.com
70 Fimalac	http://www.fimalac.com
71 Foncière des Régions	http://www.foncieredesregions.fr
72 Gecina	http://www.gecina.fr
73 Gemalto	http://www.gemalto.com
74 Haulotte Group	http://www.haulotte.com
75 Havas	http://www.havas.fr
76 Hermes International	http://www.hermes-international.com
77 Icade	http://www.icable.fr
78 Iliad	http://www.iliad.fr
79 Imerys	http://www.imerys.com
80 Ingenico	http://www.ingenico.com

Nom	Références Web
81 Ipsen	http://www.ipsen.com
82 Ipsos	http://www.ipsos.com
83 IMS = Jacquet Metal Service	http://www.ims-group.com
84 JC Decaux	http://www.jcdecaux.fr
85 Klepierre	http://www.klepierre.com
86 Lagardère	http://www.lagardere.com
87 Legrand	http://www.legrand.com
88 M6 Metropole Television	http://www.groupem6.fr
89 Maurel et Prom	http://www.maureletprom.fr
90 Natixis	http://www.natixis.com
91 Neopost	http://www.neopost.com
92 Nexans	http://www.nexans.com
93 Nexity	http://www.nexity.fr
94 Nicox	http://www.nicox.com
95 NYSE Euronext	http://www.nyse.com
96 Orpea	http://www.orpea.com
97 Pages Jaunes	http://www.pagesjaunesgroupe.com
98 Remy Cointreau	http://www.remy-cointreau.com
99 Rexel	http://www.rexel.com
100 Rhodia	http://www.rhodia.com
101 Scor	http://www.scor.com
102 SEB	http://www.groupeseb.com
103 Sechilienne - SIDEC	http://www.sechilienne-sidec.com
104 SES FDR	http://www.ses.com
105 Silic	http://www.silic.fr
106 Sodexo	http://www.sodexo.com
107 Soitec Silicon	http://www.soitec.com
108 Sperian Protection (ex Bacou Dalloz)	http://www.sperianprotection.com
109 Stallergenes	http://www.stallergenes.com
110 Steria	http://www.steria.com
111 Technicolor (ex Thomson)	http://www.technicolor.com
112 Teleperformance	http://www.teleperformance.com
113 TF1	http://www.groupe-tf1.fr
114 Thales	http://www.thalesgroup.com
115 Theolia	http://www.theolia.com
116 Trigano	http://www.trigano.fr
117 Ubisoft	http://www.ubisoftgroup.com
118 Valeo	http://www.valeo.com
119 Wendel	http://www.wendelgroup.com
120 Zodiac	http://www.zodiacaerospace.com

DAX 100

Nom	Références Web
1 Adidas	http://www.adidas-group.com
2 Allianz (SE)	http://www.allianz.com
3 BASF (SE)	http://www.deutschland.basf.com
4 Bayer	http://www.bayer.com
5 Beiersdorf	http://www.beiersdorf.com
6 BMW (AG St)	http://www.bmwgroup.com
7 Commerzbank	http://www.commerzbank.com
8 Daimler (Chrysler) AG	http://www.daimler.com
9 Deutsche Börse	http://www.deutsche-boerse.com
10 Deutsche Bank	http://www.deutsche-bank.de
11 Deutsche Post	http://www.dp-dhl.com/en/investors.html
12 Deutsche Telecom AG	http://www.telekom.com
13 E.ON	http://www.eon.com
14 Fresenius Medical Care	http://www.fmc-ag.com
15 Fresenius Se	http://www.fresenius-ag.com
16 HeidelbergCement	http://www.heidelbergcement.com
17 Henkel (AG & Co Kga)	http://www.henkel.com
18 Infineon Technologies	http://www.infineon.com
19 K+S	http://www.k-plus-s.com
20 Linde	http://www.the-linde-group.com
21 (Deutsche) Lufthansa	http://investor-relations.lufthansa.com/de.html
22 Man	http://www.man.de
23 Merck	http://www.merck.de
24 Metro	http://www.metrogroup.de
25 Munich Re = Münchener Rück (AG)	http://www.munichre.com
26 RWE	http://www.rwe.com
27 SAP	http://www.sap.com/corporate-en/index.epx
28 Siemens (AG)	http://www.siemens.com
29 Thyssen Krupp	http://www.thyssenkrupp.com
30 Volkswagen	http://www.volkswagen-group.com

DAX 100 (suite)

Nom	Références Web
31 Aareal Bank	http://www.aareal-bank.com
32 Aixtron	http://www.aixtron.com
33 Asian Bamboo	http://www.asian-bamboo.de
34 Aurubis	http://www.aurubis.com
35 Axel Springer	http://www.axelspringer.de
36 Balda	http://www.balda.de
37 Bechtle	http://www.bechtle.com
38 Bilfinger Berger	http://www.bilfingerberger.com
39 Brenntag	http://www.brenntag.com
40 Celesio	http://www.celesio.com
41 Continental	http://www.conti-online.com
42 Demag Cranes	http://www.deutsche-euroshop.de
43 Deutsche Euroshop	http://www.demagcranes-ag.com
44 Deutz	http://www.deutz.com
45 Douglas Holding	http://www.douglas-holding.com
46 Draegerwerk	http://www.draeger.com
47 Drillisch	http://www.drillisch.de
48 EADS	http://www.eads.net
49 Elringklinger	http://www.elringklinger.de
50 Fielmann	http://www.fielmann.com
51 Fraport	http://www.fraport.de
52 Freenet	http://www.freenet-ag.de
53 Fuchs Petroleum	http://www.fuchs-oil.com
54 Gagfah	http://www.gagfah.com
55 GEA Group	http://www.geagroup.com
56 Gerresheimer	http://www.gerresheimer.com
57 Gerry Weber	http://www.gerryweber-ag.de
58 Gildemeister	http://www.gildemeister.com
59 Hamburger Hafen und Logistik	http://www.hhla.de
60 Hannover Rückversicherung	http://www.hannover-re.com

Nom	Références Web
61 Heidelberg Druckmaschinen	http://www.heidelberg.com
62 Hochtief	http://www.hochtief.de
63 Hugo Boss	http://www.group.hugoboss.com
64 IVG Immobilien	http://www.ivg.de
65 Kabel DT Holding	http://www.kabeldeutschland.com
66 Klöckner	http://www.kloeckner.de
67 Krones	http://www.krones.de
68 Lanxess	http://www.lanxess.com
69 Leoni	http://www.leoni.com
70 MTU Aero Engines	http://www.mtu.de
71 Nordex	http://www.nordex-online.com
72 Pfeiffer Vacuum	http://www.pfeiffer-vacuum.de
73 Porsche Automobil Holding	http://www.porsche.com
74 Praktiker	http://www.praktiker.com
75 Prosiebensat	http://www.prosiebensat1.com
76 Puma	http://www.about.puma.com
77 Q-Cells	http://www.qcells.de
78 Rheinmetall	http://www.rheinmetall.com
79 Rhoen-Klinikum	http://www.rhoen-klinikum-ag.com
80 Roth + Rau	http://www.roth-rau.de
81 Salzgitter	http://www.salzgitter-ag.de
82 SGL Carbon	http://www.sglcarbon.com
83 Sky Deutschland	http://www.info.sky.de
84 SMA Solar Technology	http://www.sma.de
85 Software	http://www.softwareag.com
86 Solarworld	http://www.solarworld.de
87 Stada Arzneimittel	http://www.stada.de
88 Südzucker	http://www.suedzucker.de
89 Suess Microtec	http://www.suess.de
90 Symrise	http://www.symrise.com
91 Tognum	http://www.tognum.com
92 TUI	http://www.tui-group.com
93 United Internet	http://www.united-internet.de
94 Vossloh	http://www.vossloh.com
95 Wincor Nixdorf	http://www.wincor-nixdorf.com
96 Wirecard	http://www.wirecard.com

Législation

Législation européenne

Règlement (CE) n°1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, *JOCE*, L243/1, 11 septembre 2002. [référence du 10 avril 2012],

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2002:243:0001:0004:fr:PDF>

Septième directive 83/349/CEE du Conseil du 13 juin 1983 fondée sur l'article 54 paragraphe 3 point g) du traité, concernant les comptes consolidés.

[référence du 10 avril 2012],

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31983L0349:FR:NOT>

Quatrième directive 78/660/CEE du Conseil du 25 juillet 1978, fondée sur l'article 54 paragraphe 3 sous g) du traité et concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31978L0660:FR:NOT>

Législation française

Loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, dite loi Warsmann, *JORF*, 23 mars 2012, p. 5226. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025553296&dateTexte=&categorieLien=id>

Projet de décret relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale⁶⁹⁴. [référence du 10 avril 2012],

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2011_03_09_decret_RSE.pdf

Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national sur l'environnement, dite Grenelle 2. *JORF*, 13 juillet 2010, p. 12905. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434>

Loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, dite LME. *JORF*, 5 août 2008, p. 12471. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019283050>

Ordonnance n°2004-1382 du 20 décembre 2004 portant adaptation de dispositions législatives relatives à la comptabilité des entreprises aux dispositions communautaires dans le domaine de la réglementation comptable. *JORF*, 22 décembre 2004, p. 21773. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000017732015>

Décret n°2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et modifiant le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales. *JORF*, 21 février 2002, p. 3360. [référence du 10 avril 2012],

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=EB236D88C6CE239246421E3291A62D25.tpdjo09v_2?cidTexte=JORFTEXT000000775209&categorieLien=id

Loi n°2004-420 du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques, dite NRE. *JORF*, 16 mai 2001, p. 7776. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000223114>

Article L. 225-102-1 du Code de commerce. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022496405&cidTexte=LEGITEXT000005634379>

⁶⁹⁴ Sur rapport de la ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés ; Vu le Code de commerce, notamment ses articles L. 225-102-1, R.225-104 et R.225-105 ; Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 225 ; Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu.

Article R.225-104 du Code de commerce. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006261183&cidTexte=LEGITEXT000005634379&dateTexte=20120415&oldAction=rechCodeArticle>

Article R.225-105 du Code de commerce. [référence du 10 avril 2012],

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006261225&cidTexte=LEGITEXT000005634379&dateTexte=20120415&oldAction=rechCodeArticle>

Législation allemande

Bilanzrechtsmodernisierungsgesetz « BilMoG » Loi de modernisation du droit comptable du 25 mai 2009, *Bundesgesetzblatt Jahrgang 2009 Teil I Nr. 27, ausgegeben zu Bonn am 28. Mai 2009*. [référence du 10 avril 2012],

http://www.bmj.de/SharedDocs/Downloads/DE/pdfs/Gesetz_zur_Modernisierung_des_Bilanz_rechts.pdf?__blob=publicationFile

Gesetz zur Kontrolle und Transparenz im Unternehmensbereich « Kontrag » Loi sur le contrôle et la transparence dans l'entreprise du 27 avril 1998, *Bundesgesetzblatt Jahrgang 2008 Teil I Nr. 24, ausgegeben zu Bonn am 30. April 2008* [référence du 10 avril 2012]

http://www.ias-rechnungslegung.com/inhalt/gesetzl_grundl/kontrag/kontrag_bundesgesetzesblatt.pdf

Kapitalaufnahmeerleichterungsgesetz « KapAEG » Loi sur la facilitation de l'ouverture des capitaux du 20 avril 1998, *Bundesgesetzblatt Jahrgang 1998 Teil I Nr. 22, ausgegeben zu Bonn am 23. April 1998* [référence du 10 avril 2012],

http://www.ias-rechnungslegung.com/inhalt/gesetzl_grundl/kapaeg/kapaeg_bundesgesetzesblatt.pdf

Bilanzrichtliniengesetz « BiRiLig » Loi sur les principes de la comptabilité du 24 décembre 1985, *Bundesgesetzblatt Jahrgang 1985 Teil I Nr. 2355*.

Normes

Corpus des normes IAS/IFRS hors interprétations SIC/IFRIC⁶⁹⁵

N°	Désignation des normes	Codification
1	Améliorations annuelles (2008-2010) des IFRS	
2	Améliorations annuelles (2007-2009) des IFRS	
3	Améliorations annuelles (2006-2008) des IFRS	
4	Présentation des états financiers	IAS 1
5	Stocks	IAS 2
6	Etat des flux de trésorerie	IAS 7
7	Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs	IAS 8
8	Evénements postérieurs à la date de <i>reporting</i>	IAS 10
9	Contrats de construction	IAS 11
10	Impôts sur le résultat	IAS 12
11	Immobilisations corporelles	IAS 16
12	Contrats de location	IAS 17
13	Produits des activités ordinaires	IAS 18
14	Avantages du personnel	IAS 19
15	Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique	IAS 20
16	Effets des variations des cours des monnaies étrangères	IAS 21

⁶⁹⁵ Au 31 août 2011 ; source :

http://www.focusifrs.com/menu_gauche/normes_et_interpretations/textes_des_normes_et_interpretations/tableau_sommaire

N°	Désignation des normes	Codification
17	Coûts d'emprunt	IAS 23
18	Information relative aux parties liées	IAS 24
19	Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite	IAS 26
20	Etats financiers consolidés et individuels	IAS 27
21	Participations dans des entreprises associées	IAS 28
22	Information financière dans les économies hyperinflationnistes	IAS 29
23	Participations dans des coentreprises (supprimée par IFRS 11 « Accords conjoints » non encore adoptée)	IAS 31
24	Instruments financiers : Présentation	IAS 32
25	Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation	Amendements à IAS 32 et IAS 1
26	Classement des émissions de droits	Amendement à IAS 32
27	Résultat par action	IAS 33
28	Information financière intermédiaire	IAS 34
29	Dépréciation d'actifs	IAS 36
30	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	IAS 37
31	Immobilisations incorporelles	IAS 38
32	Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation	IAS 39
33	Eléments éligibles à la couverture	Amendements à IAS 39
34	Reclassement d'actifs financiers	Amendements à IAS 39 et IFRS 7

N°	Désignation des normes	Codification
35	Dérivés incorporés	Amendements à IAS 39 et IFRIC 9
36	Immeubles de placement	IAS 40
37	Agriculture	IAS 41
38	Première adoption des IFRS	IFRS 1
39	Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants	Amendements à IFRS 1
40	Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 par les premiers adoptants	Amendements à IFRS 1
41	Paiement fondé sur des actions	IFRS 2
42	Conditions d'acquisition et annulations	Amendement à IFRS 2
43	Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie	Amendements à IFRS 2
44	Regroupements d'entreprises	IFRS 3
45	Contrats d'assurance	IFRS 4
46	Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers : évaluation à la juste valeur et au risque de liquidité	Amendements à IFRS 4 et IFRS 7
47	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	IFRS 5
48	Prospection et évaluation de ressources minérales	IFRS 6
49	Instruments financiers : Informations à fournir	IFRS 7
50	Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers : évaluation à la juste valeur et au risque de liquidité	Amendements à IFRS 7 et IFRS 4
51	Secteurs opérationnels	IFRS 8

Annexes

Annexe 1 : Présentation de l'échantillon des sociétés du SBF 120 et du DAX 100

Les coordonnées et domaines d'activité des sociétés françaises (en caractères simples) et allemandes (en caractères gras) sont présentés ci-après, dans l'ordre alphabétique, en quatre séquences successives :

- les sociétés du CAC 40⁶⁹⁶ ;
- les sociétés du SBF 120 hors CAC 40⁶⁹⁷ ;
- les sociétés du DAX 30⁶⁹⁸ ;
- les sociétés du DAX 100 hors DAX 30⁶⁹⁹.

⁶⁹⁶ Numérotation 1 à 40.

⁶⁹⁷ Numérotation 41 à 120.

⁶⁹⁸ Numérotation 1 à 30.

⁶⁹⁹ Numérotation 31 à 96.

SBF 120

Nom	Adresse du siège	Code postal / Ville	Activité
		F : France / D : Allemagne / B : Belgique / L : Luxembourg CH : Suisse / NL : Pays-Bas / NY : New-York	
1 Accor	2 rue de la Mare Neuve	F 91000 EVRY	Hotellerie
2 Air Liquide	75 quai d'Orsay	F 75007 PARIS	Chimie
3 Alcatel Lucent	3 avenue Octave Gréard	F 75007 PARIS	Equipements télécommunications
4 Alstom	3 avenue André Malraux	F 92309 LEVALLOIS-PERRET	Industrie
5 ArcelorMittal	19 avenue de la Liberté	L-2930 LUXEMBOURG	Acier
6 Axa	25 avenue Matignon	F 75008 PARIS	Assurance
7 BNP Paribas	16 boulevard des Italiens	F 75009 PARIS	Banque
8 Bouygues	33 avenue Hoche	F 75008 PARIS	Construction
9 Cap Gemini	11 rue de Tilsit	F 75017 PARIS	Services informatiques
10 Carrefour	33 avenue Emile Zola	F 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Grande distribution
11 Crédit Agricole	91-93 boulevard Pasteur	F 75015 PARIS	Banque
12 Danone	17 boulevard Haussmann	F 75009 PARIS	Agro-alimentaire
13 EADS (NV)	37, boulevard de Montmorency	F 75781 Paris Cedex 16	Aéronautique
14 EDF	22-30 avenue de Wagram	F 75382 PARIS Cedex 08	Electricité
15 Essilor	147 rue de Paris	F 94220 CHARENTON-LE-PONT	Matériel médical
16 France Telecom	6 place d'Alleray	F 75505 PARIS Cedex 15	Télécommunications
17 GDF-Suez	1 place Samuel de Champlain	F 92400 COURBEVOIE	Energie
18 L'Oreal	41 rue Martre	F 92117 CLICHY	Cosmétiques
19 Lafarge	61 rue des Belles-Feuilles	F 75116 PARIS	Matériaux de construction
20 LVMH	22 avenue Montaigne	F 75008 PARIS	Produits de luxe
21 Michelin	12 cours Sablon	F 63040 CLERMONT FERRAND Cedex 9	Pneus
22 Pernod Ricard	12 place des Etats-Unis	F 75116 PARIS	Vins et spiritueux
23 PSA	75 avenue de la Grande Armée	F 75116 PARIS	Construction automobile
24 PPR	10 avenue Hoche	F 75008 PARIS	Grande distribution
25 Publicis	113 avenue des Champs-Élysées	F 75008 PARIS	Agence media
26 Renault	13-15 quai Le Gallo	F 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT	Construction automobile
27 Safran	2 boulevard du Général Martial Valin	F 75724 PARIS	Aérospatial
28 Saint Gobain	18 avenue d'Alsace	F 92096 PARIS LA DEFENSE	Matériaux de construction
29 Sanofi Aventis	174 avenue de France	F 75013 PARIS	Produits pharmaceutiques
30 Schneider Electric	35 rue Joseph Monier	F 92506 RUEIL MALMAISON	Equipements et composants électriques

SBF 120 (suite)

Nom	Adresse du siège	Code postal / Ville	Activité
		F : France / D : Allemagne / B : Belgique / L : Luxembourg	
		CH : Suisse / NL : Pays-Bas / NY : New-York	
31 Société Générale	29 boulevard Haussmann	F 75009 PARIS	Banque
32 ST Microelectronics	39 chemin du Champ-des-Filles	CH 1228 PLAN-LES-OUATES Suisse	Semi-conducteurs
33 Suez Environnement	16 place de l'Iris	F 92040 PARIS LA DEFENSE	Services à l'environnement
34 Technip	89 avenue de la Grande Armée	F 75006 PARIS	Ingénierie pétrolière et gazière
35 Total	2 place Jean Milier	F 92400 CORBEVOIE	Production de pétrole et de gaz
36 Unibail Rodamco	7 place du Chancelier Adenauer	F 75772 PARIS Cedex 16	Immobilier commercial
37 Vallourec	27 avenue du Général Leclerc	F 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Produits tubulaires industriels
38 Veolia Environnement	36-38 avenue Kléber	F 75116 PARIS	Services à l'environnement
39 Vinci	1 cours Ferdinand de Lesseps	F 92851 RUEIL MALMAISON	Construction
40 Vivendi	42 avenue de Friedland	F 75380 PARIS Cedex 08	Médias et télécommunications
41 Aéroports de Paris (ADP)	291 boulevard Raspail	F 75014 PARIS	Services aéroportuaires
42 Air France - KLM	45 rue de Paris	F 95747 ROISSY CHARLES DE GAULLE	Compagnie aérienne
43 Alten	40 avenue André Morizet	F 92514 BOULOGNE-BILLANCOURT	Services informatiques
44 Altran Technologies	2 rue Paul Vaillant-Couturier	F 92300 LEVALLOIS-PERRET	Services informatiques
45 April Group	114 boulevard Marius Vivier Merle	F 69439 LYON	Assurance
46 Areva	33 rue de la Fayette	F 75442 PARIS Cedex 9	Electricité
47 Arkema	420 rue d'Estienne d'Orves	F 92700 COLOMBES	Chimie
48 Atos Origin	80 quai Voltaire	F 95870 BEZONS	Services informatiques
49 Bénéteau	16 boulevard de la Mer BP 319	F 85803 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE	Construction et commercialisation de bateaux
50 Bic	14 rue Jeanne d'Asnières	F 92611 CLICHY	Papeterie, briquets, rasoirs
51 Biomerieux		F 69280 MARCY L'ETOILE	Equipements médicaux
52 Bonduelle	La Woestyne RC Dunkerque	F 59173 RENESCURE	Produits alimentaires
53 Bourbon	33 rue du Louvre	F 75002 PARIS	Prestations de services pétroliers offshore
54 Bureau Veritas	67-71 boulevard du Château	F 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Certification qualité
55 Carbone Lorraine = Mersen	2 place des Vosges, La Défense	F 92400 COURBEVOIE	Equipements et composants électriques
56 Casino Guichard Perrachon	1 Esplanade de France	F 42008 SAINT-ETIENNE	Grande distribution
57 CGG Veritas	33 avenue du Maine	F 75015 PARIS	Services et produits géophysiques
58 Ciments français	5 place de la Pyramide	F 92800 PUTEAUX	Matériaux de construction
59 Club Méditerranée	11 rue Cambrai	F 75019 PARIS	Hotellerie
60 CNP Assurances	4 place Raoul Dautry	F 75716 PARIS Cedex 15	Assurance vie

SBF 120 (suite)

Nom	Adresse du siège	Code postal / Ville	Activité
		F : France / D : Allemagne / B : Belgique / L : Luxembourg CH : Suisse / NL : Pays-Bas / NY : New-York	
61 Dassault Systèmes	10 rue Marcel Dassault	F 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY	Logiciels
62 Derichebourg (ex Penauille)	119 avenue du Général Michel Bizot	F 75012 PARIS	Services aux entreprises et collectivités
63 Dexia	Square de Meeus 1	B 1000 BRUXELLES, Belgique	Banque
64 EDF Energies Nouvelles	Esplanade du Général de Gaulle	F 92932 PARIS LA DEFENSE	Electricité
65 Eiffage	163 quai du Docteur Dervaux	F 92601 ASNIERES-SUR-SEINE	Construction
66 Eramet	33 avenue du Maine	F 75015 PARIS	Métaux non ferreux
67 Euler Hermes	1 rue Euler	F 75008 PARIS	Assurance
68 Eurazeo	32 rue de Monceau	F 75008 PARIS	Société d'investissement
69 Eutelsat	70 rue Balard	F 75015 PARIS	Prestations de services de télécommunications
70 Fimalac	97 rue de Lille	F 75007 PARIS	Prestations de services financiers
71 Foncière des Régions	46 avenue Foch	F 57000 METZ	Immobilier
72 Gecina	16 rue des Capucines	F 75002 PARIS	Immobilier
73 Gemalto	Barbara Strozziiaan 382	NL 1083 HN AMSTERDAM, Pays-Bas	Equipements électroniques
74 Haulotte Group	La Péronnière	F 42152 L'HORME	Construction de nacelles élévatrices
75 Havas	2 allée de Lonchamp	F 92150 SURESNES	Agence média
76 Hermes International	24 rue du Faubourg Saint Honoré	F 75008 PARIS	Vêtements de luxe
77 Icade	35 rue de la Gare	F 75168 PARIS Cedex 19	Immobilier
78 Iliad	8 rue de la Ville l'Evêque	F 75008 PARIS	Internet
79 Imerys	154 rue de l'Université	F 75007 PARIS	Production et transformation de minéraux
80 Ingenico	192 avenue Charles de Gaulle	F 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Equipements électroniques
81 Ipsen	65 quai Georges Gorse	F 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Médicaments
82 Ipsos	35 rue du Val de Marne	F 75013 PARIS	Agence média
83 IMS = Jacquet Metal Service	7 rue Michel Jacquet	F 69800 SAINT PRIEST	Distribution d'aciers spéciaux
84 JC Decaux	17 rue Soyer	F 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Agence media
85 Klepierre	21 avenue Kléber	F 75116 PARIS	Immobilier
86 Lagardère	4 rue de Presbourg	F 75016 PARIS	Edition
87 Legrand	128 avenue de Lattre de Tassigny	F 87045 LIMOGES	Equipements et composants électriques
88 M6 Metropole Television	89 avenue Charles de Gaulle	F 92575 NEUILLY-SUR-SEINE	Audiovisuel
89 Maurel et Prom	12 rue Volney	F 75002 PARIS	Exploration et production pétrolière et gazière
90 Natixis	30 avenue Pierre Mendes France	F 75013 PARIS	Banque

SBF 120 (suite)

Nom	Adresse du siège	Code postal / Ville	Activité
		F : France / D : Allemagne / B : Belgique / L : Luxembourg	
		CH : Suisse / NL : Pays-Bas / NY : New-York	
91 Neopost	113 rue Jean Marin Naudin	F 92220 BAGNEUX	Equipements de salles de courrier
92 Nexans	8 rue du Général Foy	F 75008 PARIS	Equipements et composants électriques
93 Nexity	1 terrasse Bellini	F 92919 PARIS LA DEFENSE	Immobilier
94 Nicox	HB4 1681 route des Dolines	F 06906 SOPHIA ANTIPOLIS	Produits pharmaceutiques
95 NYSE Euronext	11 street Wall	NY 10005 NEW YORK, Etats-Unis	Services d'investissement
96 Orpea	115 rue de la Santé	F 75013 PARIS	Maisons de retraite
97 Pages Jaunes	7 avenue de la Cristallerie	F 92317 SEVRES	Edition
98 Remy Cointreau	Rue Joseph Patta	F 16100 COGNAC	Vins et spiritueux
99 Rexel	189-193 boulevard Malesherbes	F 75017 PARIS	Equipements et composants électriques
100 Rhodia	Esplanade Charles de Gaulle	F 92931 PARIS LA DEFENSE	Chimie
101 Scor	1 avenue du Général de Gaulle	F 92074 PARIS LA DEFENSE	Réassurance
102 SEB	Les 4 M chemin du Petit Bois	F 69134 ECULLY	Produits domestiques
103 Sechillienne - SIDEC	22 place des Vosges	F 92400 COURBEVOIE	Electricité
104 SES FDR	Château de Betzdorf	L-6815 BETZDORF Luxembourg	Opérateur de satellites
105 Silic	31 boulevard des Bouvets	F 92000 NANTERRE	Immobilier
106 Sodexo	255 quai de la Bataille de Stalingrad	F 92866 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 09	Restauration d'entreprise
107 Soitec Silicon	Chemin des Franques	F 38190 BERNIN	Semiconducteurs
108 Sperian Protection (ex Bacou Dalloz)	33 rue des Vanesses	F 93420 VILLEPINTE	Equipements de protection individuelle
109 Stallergenes	6 rue Alexis de Tocqueville	F 92183 ANTONY	Produits pharmaceutiques
110 Steria	12 rue Paul Dautier	F 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY	Services informatiques
111 Technicolor (ex Thomson)	1-5 rue Jeanne d'Arc	F 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	Contenus de divertissement
112 Teleperformance	21-25 rue Balzac	F 75008 PARIS	Prestations de télémarketing et de téléservices
113 TF1	1 quai Point du Jour	F 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Audiovisuel
114 Thales	45 rue de Villiers	F 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Défense
115 Theolia	75 rue Denis Papin	F 13795 AIX-EN-PROVENCE	Electricité
116 Trigano	100 rue Petit	F 75165 PARIS Cedex 19	Loisirs
117 Ubisoft	28 rue Armand Carrel	F 93100 MONTREUIL SOUS BOIS	Jouets
118 Valeo	43 rue Bayen	F 75017 PARIS	Equipements automobile
119 Wendel	89 rue Taitbout	F 75009 PARIS	Société d'investissement
120 Zodiac	61 rue Pierre Curie	F 78373 PLAISIR	Equipements aéronautiques

DAX 100

Nom	Adresse du siège	Code postal / Ville	Activité
		F : France / D : Allemagne / B : Belgique / L : Luxembourg CH : Suisse / NL : Pays-Bas / NY : New-York	
1 Adidas	Adi-Dassler-Strasse 1	D 91074 HERZOGENAURACH	Vêtements sportifs
2 Allianz (SE)	Königsstrasse 28	D 80802 MÜNCHEN	Assurance
3 BASF (SE)	Carl-Bosch-Strasse 38	D 67056 LUDWIGSHAFEN	Chimie
4 Bayer	Building W11	D 51368 LEVERKUSEN	Chimie
5 Beiersdorf	Unnastrasse 48	D 20245 HAMBURG	Produits cosmétiques
6 BMW (AG St)	Petuelring 130	D 80788 MÜNCHEN	Construction automobile
7 Commerzbank	Kaiserplatz	D 60261 FRANKFURT AM MAIN	Banque
8 Daimler (Chrysler) AG	Epplestrasse 225	D 70546 STUTTGART	Construction automobile
9 Deutsche Börse	Mergenthalerallee 61	D 65760 ESCHBORN	Services d'investissement
10 Deutsche Bank	Taunusanlage 12	D 60262 FRANKFURT AM MAIN	Banque
11 Deutsche Post	Charles-de-Gaulle-Strasse 20	D 53113 BONN	Services postaux et de logistique
12 Deutsche Telecom AG	Friedrich Ebert Allee 140	D 53113 BONN	Télécommunications
13 E.ON	E.ON-Platz 1	D 40479 DÜSSELDORF	Services énergie
14 Fresenius Medical Care	Else-Kröner-Strasse 1	D 61352 BAD HOMBURG	Produits et services médicaux
15 Fresenius Se	Else-Kröner-Strasse 1	D 61352 BAD HOMBURG v.d.H	Produits et services médicaux
16 HeidelbergCement	Berlinerstrasse 6	D 69120 HEIDELBERG	Matériaux de construction
17 Henkel (AG & Co Kga)	Henkelstrasse 67	D 40589 DÜSSELDORF	Chimie
18 Infineon Technologies	Am Campeon 1-12	D 85579 NEUBIBERG	Semiconducteurs
19 K+S	Bertha-von-Suttner-Strasse 7	D 34131 KASSEL	Chimie
20 Linde	Klosterhofstrasse 1	D 80331 MÜNCHEN	Chimie
21 (Deutsche) Lufthansa	Von-Gablenz-Strasse 2-6	D 50679 KÖLN	Compagnie aérienne
22 Man	Ungererstrasse 69	D 80805 MÜNCHEN	Ingénierie de transport
23 Merck	Frankfurterstrasse 250	D 64293 DARMSTADT	Produits pharmaceutiques
24 Metro	Schlüterstrasse 1	D 40235 DÜSSELDORF	Grande distribution
25 Munich Re = Münchener Rück (AG)	Königinstrasse 107	D 80802 MÜNCHEN	Réassurance
26 RWE	Opernplatz 1	D 45128 ESSEN	Transport et distribution d'énergie
27 SAP	Dietmar-Hopp-Allee 16	D 69190 WALLDORF	Logiciels
28 Siemens (AG)	Wittelsbacherplatz 2	D 80333 MÜNCHEN	Equipements électroniques
29 Thyssen Krupp	Allee 1	D 45143 ESSEN	Produits industriels
30 Volkswagen	Brieffach 1849	D 38436 WOLFSBURG	Construction automobile

DAX 100 (suite)

Nom	Adresse du siège	Code postal / Ville	Activité
		F : France / D : Allemagne / B : Belgique / L : Luxembourg	
		CH : Suisse / NL : Pays-Bas / NY : New-York	
31 Aareal Bank	Paulinenstrasse 15	D 65189 WIESBADEN	Banque
32 Aixtron	Kackerstrasse 15-17	D 52072 AACHEN	Semiconducteurs
33 Asian Bamboo	Stadthausbrücke 1-3	D 20355 HAMBURG	Exploitation forestière
34 Aurubis	Hövestrasse 50	D 20539 HAMBURG	Métaux non ferreux
35 Axel Springer	Axel-Springer-Strasse 65	D 10888 BERLIN	Edition
36 Balda	Bergkirchenerstrasse 228	D 32549 BAD OEYNHAUSEN	Equipements de télécommunications
37 Bechtle	Bechtle Platz 1	D 74172 NECKARSULM	Services informatiques
38 Bilfinger Berger	Carl-Reiss-Platz 1-5	D 68165 MANNHEIM	Construction
39 Brenntag	Stinnes-Platz 1	D 45472 MÜLHEIM AN DER RUHR	Chimie
40 Celesio	Neckartalstrasse 155	D 70376 STUTTGART	Produits pharmaceutiques
41 Continental	Vahrenwalderstrasse 9	D 30165 HANOVER	Pneus
42 Demag Cranes	Postfach 18 03 43	D 40570 DÜSSELDORF	Ponts roulants
43 Deutsche Euroshop	Oderfelderstrasse 23	D 20194 HAMBURG	Immobilier
44 Deutz	Ottostrasse 1	D 51149 KÖLN-PORTZ	Machines agricoles
45 Douglas Holding	Kabeler Strasse 4	D 58099 HAGEN	Produits d'investissement
46 Draegerwerk	Moislinger Allee 53/55	D 23558 LÜBECK	Matériel médical
47 Drillisch	Wilhelm-Roentgen-Strasse 1-5	D 63477 MAINTAL	Télécommunications
48 EADS	Beechavenue 130-132 Le Carré	NL 1119 PR SCHIPHOL-RIJK, Pays-Bas	Aéronautique
49 Elringklinger	Max-Eyth-Strasse 2	D 72581 DETTINGEN/ERMS	Equipements automobile
50 Fielmann	Weidestrasse 118A	D 22083 HAMBURG	Distribution de lunettes
51 Fraport	Frankfurt Airport Services Worldwide	D 60547 FRANKFURT AM MAIN	Services de transport
52 Freenet	Deelboegenkamp 4C	D 22297 HAMBURG	Télécommunications
53 Fuchs Petroleum	Friesenheimer Strasse 17	D 68169 MANNHEIM	Chimie
54 Gagfah	2-4, rue Beck	L-1222 LUXEMBOURG	Immobilier
55 GEA Group	Peter-Müller-Strasse 12	D 40468 DÜSSELDORF	Equipements industriels
56 Gerresheimer	Benrather-Strasse 18-20	D 40213 DÜSSELDORF	Produits médicaux
57 Gerry Weber	Neulehenstrasse 8	D 33790 HALLE / WESTPHALIA	Vêtements et accessoires
58 Gildemeister	Gildemeisterstrasse 60	D 33689 BIELEFELD	Equipements industriels
59 Hamburger Hafen und Logistik	Bei St. Annen 1	D 20457 HAMBURG	Services portuaires
60 Hannover Rückversicherung	Karl-Wiechert-Allee 50	D 30625 HANNOVER	Réassurance

Nom	Adresse du siège	Code postal / Ville	Activité
		F : France / D : Allemagne / B : Belgique / L : Luxembourg CH : Suisse / NL : Pays-Bas / NY : New-York	
61 Heidelberg Druckmaschinen	Kurfürsten-Anlage 52-60	D 69115 HEIDELBERG	Equipements industriels
62 Hochtief	Opernplatz 2	D 45128 ESSEN	Construction
63 Hugo Boss	Dieselstrasse 12	D 72555 METZINGEN	Vêtements et accessoires
64 IVG Immobilien	Zanderstrasse 5/7	D 53177 BONN	Immobilier
65 Kabel DT Holding	Betastrasse 6-8	D 85774 UNTERFOEHRING	Communication par câble
66 Klöckner	Am Silberpalais 1	D 47057 DUISBURG	Produits métallurgiques
67 Krones	Böhmerwaldstrasse 5	D 93073 NEUTRAUBLING	Equipements industriels
68 Lanxess	Kaiser-Wilhelm-Allee 40	D 51369 LEVERKUSEN	Chimie
69 Leoni	Marienstrasse 7	D 90402 NÜRNBERG	Equipements et composants électriques
70 MTU Aero Engines	Dachauerstrasse 665	D 80995 MÜNCHEN	Aéronautique
71 Nordex	Bornbach 2	D 22848 NORDERSTEDT	Equipements énergie renouvelable
72 Pfeiffer Vacuum	Berlinerstrasse 43	D 35614 ASSLAR	Equipements industriels
73 Porsche Automobil Holding	Porscheplatz 1	D 70435 STUTTGART	Construction automobile
74 Praktiker	Am Tannenwald 2	D 66459 KIRKEL SAARLAND	Produits domestiques
75 Prosiebensat	Medienallee 7	D 85774 UNTERFOEHRING	Audiovisuel
76 Puma	Würzburgerstrasse 13	D 91074 HERZOGENAURACH	Vêtements sportifs
77 Q-Cells	Guardianstrasse 16	D 06766 THALHEIM	Equipements en énergie renouvelable
78 Rheinmetall	Rheinmetallplatz 1	D 40476 DÜSSELDORF	Equipements automobile
79 Rhoen-Klinikum	Schlossplatz 1	D 97616 HEUSTADT/SAALE	Cliniques
80 Roth + Rau	An der Baumschule 6-8	D 09337 HOHENSTEIN-ERNSTTHAL	Equipements industriels
81 Salzgitter	Eisenhüttenstrasse 99	D 38239 SALZGITTER	Production et commercialisation d'aciers
82 SGL Carbon	Rheingaustrasse 182	D 65203 WIESBADEN	Equipements industriels
83 Sky Deutschland	Medienallee 26	D 85774 UNTERFÖHRING	Audiovisuel
84 SMA Solar Technology	Sonnenallee 1	D 34266 NIESTETAL	Equipements en énergie renouvelable
85 Software	Uhlandstrasse 12	D 64297 DARMSTADT	Logiciels
86 Solarworld	Martin-Luther-King-Strasse 24	D 53113 BONN	Equipements en énergie renouvelable
87 Stada Arzneimittel	Stadastrasse 2-18	D 61118 BAD VIBEL	Médicaments
88 Südzucker	Maximilianstrasse 10	D 68165 MANNHEIM	Produits alimentaires
89 Suess Microtec	Schleissheimer Strasse 90	D 85748 GARCHING	Equipements électroniques
90 Symrise	Mühlebachstrasse 1	D 37603 HOLZMINDEN	Chimie
91 Tognum	Maybachplatz 1	D 88040 FRIEDRICHSHAFEN	Equipements industriels
92 TUI	Karl-Wiechert-Allee 4	D 30625 HANNOVER	Tourisme
93 United Internet	Elgendorferstrasse 57	D 56410 MONTABAUER	Internet
94 Vossloh	Vosslohstrasse 4	D 58791 WERDOHL	Equipements industriels
95 Wincor Nixdorf	Heinz-Nixdorf-Ring 1	D 33106 PADERBORN	Services informatiques
96 Wirecard	Einsteinring 35	D 85609 ASCHHEIM	Equipements électroniques

Annexe 2 : Questionnaire IFRS (version en anglais)

INTRODUCTION

Dear Sir, Dear Madam,

We kindly request your participation in the survey explained herein. This study is being carried out as part of preparatory work for a French doctorate in management science. The purpose of the survey is to measure the impact of socio-cultural factors in the application of IAS/IFRS standards that affect, in particular, the margin for interpretation and are of considerable importance to financial communications.

We thank you in advance for your interest and for your efforts to share your impressions by providing some free-form comments to the extent allowed by your busy schedule. Furthermore, we would be pleased to share our results with you if you indicate your interest.

We remain at your disposal to provide any clarifications you may need; please contact us by any means that is convenient to you.

Sincerely yours,

Olivier Cretté

Public Accountant, Registered Auditor

crette.olivier@wanadoo.fr

Land line: +33(0)1.47.16.00.82

Mobile: +33(0)6.12.13.30.47

Fax: +33(0)1.47.52.17.38

Attachments:

- Introduction to survey + 2 appendices
- Response form

PERCEPTION OF IAS/IFRS STANDARDS IN FRANCE AND GERMANY:
A PROPOSED APPROACH BASED ON FUZZY LOGIC

1. Explanation of the purpose of the survey

The present study aims to inform an inquiry into the problem of socio-cultural factors and their influence in the application of IAS/IFRS international accounting standards by comparing the cases of France and Germany. The method consists of contacting the management at major French and German companies, especially those traded publicly on the CAC 40 and DAX 30 indices and which use or may refer to the IAS/IFRS European international accounting references. Respondents should assign a score of 0 (the minimum score meaning "low"/"not important"/"not at all") to 1 (the maximum score, indicating "high"/"very important"/"absolutely") in terms of the perception of each of these standards with respect to the eight attributes of relevance that are supposed to characterize a "good standard" (attached hereto in Appendix 1). Simply stated, is the standard in question:

- (1) Applicable?
- (2) Understandable?
- (3) Exhaustive?
- (4) Easy?
- (5) Interpretable?
- (6) Original?
- (7) Safeguard?
- (8) Useful?

The semantic content of these attributes has been systematically summarized in two points.

The utility of this approach, which is related to a "fuzzy logic" modeling method,¹ which complements other methods applied elsewhere and which calls for more complex criteria, lies precisely in the intuitive--and not purely technical--nature of the answers, which are provided by respondents who are not necessarily accounting specialists, *and even less so* experts on the aforementioned standards.

¹ *Fuzzy logic*: A principle whose primary applications usually apply to the industrial field.

2. Brief presentation of how the study will be formalized

The breakdown of the body of standards examined in the study, which have been adopted at the European level, is the result of their most recent classification (attached hereto in Appendix 2).

This survey shall strictly protect the anonymity of all the respondents which are kind enough to participate, as well as the anonymity of their companies:

- In any event, their identity as such could only be of secondary interest. Moreover, they shall not in any way, shape or form be held liable for their answers to these questions.
- The doctoral candidate, as a public accountant and registered auditor, is subject to the principle of confidentiality.

For the purposes of the subsequent modeling that will be carried out, respondents shall assign a score on the above-mentioned scale of 0 to 1; this presupposes that:

- They have some degree of specialization in the general field of accounting and, more specifically, some knowledge in the field of accounting standardization.
- Because of the relative importance of the above-mentioned attributes, a coefficient of 1 must necessarily be assigned to one of them.

The procedure is straightforward. You must simply:

- Begin by completing a brief identification sheet used to categorize respondents.
- Respond to the entire questionnaire by checking the boxes that correspond to the answers for the scales that you shall use to assess:
 - ✓ First, the attributes associated with the standards.
 - ✓ Then, each standard, whose objectives are described briefly². There is one page per standard; you may freely insert your observations at the end of each page³.
- Finally, send the completed questionnaire by returning to the sender, by any means that is convenient to you (by using the enclosed stamped addressed envelope for example).

² Source: www.iasb.org, "IFRS and IAS Summaries", www.focusifrs.com, "Standards and Interpretations".

³ You may respond in French, German or English.

APPENDIX 1: DEFINITION OF ATTRIBUTES ASSOCIATED WITH IAS/IFRS STANDARDS

Attribute number	Attribute code	Standard attribute	Semantic content of attribute
1	A	<u>A</u> pplicable	<ul style="list-style-type: none"> The standard is suitable for absolute use The standard is adapted to the characteristics and business of the entity
2	U	<u>U</u> nderstandable	<ul style="list-style-type: none"> The content of the standard is intelligible The quality of the standard's translation from English to French/German lends itself to instant comprehension
3	E	<u>E</u> xhaustive	<ul style="list-style-type: none"> The standard addresses all the situations related to the given standard There is no need for amendments (other than those that already exist where applicable) or additions to the standard with regard to the existing document
4	e	<u>e</u> asy	<ul style="list-style-type: none"> Degree of straightforwardness/technical simplicity of the standard No need to rely on expert services and/or the opinion of auditors when enforcing the standard
5	I	<u>I</u> nterpretable	<ul style="list-style-type: none"> There is a margin for interpreting the standard document (excluding SIC/IFRIC interpretation*) There is a range of choices and options within the standard's framework, or even alternatives to the standard
6	O	<u>O</u> riginal	<ul style="list-style-type: none"> There is a difference between the approach stipulated by the standard as compared to French/German accounting rules The standard opens avenues of thought not covered by the national accounting standard
7	S	<u>S</u> afeguard	<ul style="list-style-type: none"> The standard has an impact on the credibility of results and equity and on the presentation of entity's performance The standard safeguards the users of accounting and financial information and other stakeholders
8	u	<u>u</u> seful	<ul style="list-style-type: none"> The standard helps to improve accounting and financial information The standard contributes to boosting stock market value

* Opinions handed down by the two successive standard interpretation committees

APPENDIX 2: IAS/IFRS STANDARDS COVERED IN THE STUDY

N°	Standard name	Code
1	Presentation of financial statements	IAS 1
1 (i)	Disclosures about capital	IAS 1 amended
2	Inventories	IAS 2
3	Statement of cash flows	IAS 7
4	Accounting policies, changes in accounting estimates and errors	IAS 8
5	Events after the reporting period	IAS 10
6	Construction contracts	IAS 11
7	Income taxes	IAS 12
8	Property, plant and equipment	IAS 16
9	Leases	IAS 17
10	Revenue	IAS 18
11	Employee benefits	IAS 19
11 (i)	Reporting actuarial gains and losses	IAS 19 amended
12	Accounting for government grants and disclosure of government assistance	IAS 20
13	The effects of changes in foreign exchange rates	IAS 21
13 (i)	Net investment in a foreign operation	IAS 21 amended
14	Borrowing costs	IAS 23
15	Related party disclosure	IAS 24
16	Accounting and reporting by retirement benefit plans	IAS 26
17	Consolidated and separate financial statements	IAS 27
18	Investments in associates	IAS 28
19	Financial reporting in hyperinflationary economies	IAS 29
20	Interests in joint ventures	IAS 31
21	Financial instruments : Presentation	IAS 32
22	Earnings per share	IAS 33
23	Interim financial reporting	IAS 34
24	Impairment of assets	IAS 36
25	Provisions, contingent liabilities and contingent assets	IAS 37
26	Intangible assets	IAS 38
27	Financial instruments : Recognition and measurement	IAS 39
27 (i)	Transition and initial recognition of profit or loss	IAS 39 amended 1
27 (ii)	Cash flow hedges of forecast intergroup transactions	IAS 39 amended 2
27 (iii)	Fair value option	IAS 39 amended 3
27 (iv)	Financial guarantee contracts	IAS 39 amended 4
28	Investment property	IAS 40
29	Agriculture	IAS 41
30	First-time adoption of International Financial Reporting Standards	IFRS 1
31	Share-based payment	IFRS 2
32	Business combination	IFRS 3
33	Insurance contracts	IFRS 4
34	Non-current assets held for sale and discontinued operations	IFRS 5
35	Exploration for and evaluation of mineral resources	IFRS 6
35 (i)	Exemption from providing comparative disclosures	IFRS 6 amended
36	Financial instruments : Disclosures	IFRS 7
37	Operating segments	IFRS 8

RESPONSE FORM:

Identification sheet (page 7)
Assessment of the attributes assigned to the standards (page 8)
Assessment of standards (page 9 and subsequent pages)

IDENTIFICATION SHEET

Your company:

French

German

Your index:

CAC 40

DAX 30

Other index

Please specify if possible:

Not publicly traded

Your sector:

Aeronautics

Arms

Agri-business

Insurance

Banking

Biotechnology

Chemicals

Marketing

Construction

Distribution

Energy

Real estate

Industry

Information Technology

Engineering

Investment

Leisure

Media

Mining

Production

Health

Services

Telecom

Transportation

Other Please specify if possible:

Your accounting system:

IAS/IFRS

US GAAP

IAS/IFRS and US GAAP

French

German

Other Please specify if possible:

Your professional profile:

Finance

Accounting

Financial communication

Management inspection

Administration

External service provider

Other

Please specify if possible:

Your degree of specialization in the field of accounting (0 = minimum to 1 = maximum):

0.0

0.1

0.2

0.3

0.4

0.5

0.6

0.7

0.8

0.9

1.0

Your degree of expertise in accounting standardization (0 = minimum to 1 = maximum):

0.0

0.1

0.2

0.3

0.4

0.5

0.6

0.7

0.8

0.9

1.0

ASSESSMENT OF ATTRIBUTES ASSIGNED TO STANDARDS

Please refer to the eight attributes whose semantic content is set forth in Appendix 2

Ranking between 0 = not important to 1 = very important

The coefficient of 1 must be assigned to at least one attribute

Applicable

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Understandable

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Exhaustive

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

easy

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Interpretable

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Original

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Safeguard

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

useful

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Your free-form comments:

1. IAS 1 "PRESENTATION OF FINANCIAL STATEMENTS"

The objective of IAS 1 is to prescribe the basis for presentation of general purpose financial statements, to ensure comparability both with the entity's financial statements of previous periods and with the financial statements of other entities. IAS 1 set out the overall framework and responsibilities for the presentation of financial statements, guidelines for their structure and minimum requirements for the content of the financial statements. Standards for recognising, measuring, and disclosing specific transactions are addressed in other standards and interpretations.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

2. IAS 2 « INVENTORIES »

The objective of IAS 2 is to prescribe the accounting treatment for inventories. It provides guidance for determining the cost of inventories and for subsequently recognising an expense, including any write-down to net realisable value, and also provides guidance on the cost formulas that are used to assign costs to inventories. However, IAS 2 excludes certain inventories from its scope, such as work in process arising under construction contracts (IAS 11), financial instruments (IAS 39) and biological assets related to agricultural activity and agricultural produce at the point of harvest.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

3. IAS 7 « STATEMENT OF CASH FLOWS »

The objective of IAS 7 is to require the presentation of information about the historical changes in cash and cash equivalents of an enterprise by means of a statement of cash flows, which classifies cash flows during the period according to operating, investing and financing activities.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

4. IAS 8 « ACCOUNTING POLICIES, CHANGES IN ACCOUNTING ESTIMATES AND ERRORS »

The objective of IAS 8 is to prescribe the criteria for selecting and changing accounting policies, together with the accounting treatment and disclosure of changes in accounting policies, changes in accounting estimates and corrections of errors.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

5. IAS 10 « EVENTS AFTER THE REPORTING PERIOD »

The objective of IAS 10 is to prescribe when an entity should adjust its financial statements for events after the balance sheet date, and the disclosure that an entity should give about the date when the financial statements were authorised for issue and about events after the balance sheet date.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

6. IAS 11 « CONSTRUCTION CONTRACTS »

The objective of IAS 11 is to prescribe the accounting treatment of revenue and costs associated with construction contracts and the allocation rules of contract revenue and costs to the accounting periods in which construction work is performed.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

7. IAS 12 « INCOME TAXES »

The objective of IAS 12 is to prescribe the accounting treatment for income taxes. The principal issue in accounting for income taxes is how to account for the current and future tax consequences of the future recovery (settlement) of the carrying amount of assets (liabilities) that are recognised in an entity's balance sheet, on the one hand, and transactions and other events of the current period that are recognised in an entity's financial statements, on the other hand.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

8. IAS 16 « PROPERTY, PLANT AND EQUIPMENT »

The objective of IAS 16 is to prescribe the accounting treatment for property, plant and equipment. The principal issues are the recognition of the assets, the determination of their carrying amounts and the depreciation charges and impairment losses to be recognised in relation to them. IAS 16 does not apply to biological assets related to agricultural activity (IAS 41).

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

9. IAS 17 « LEASES »

The objective of IAS 17 is to prescribe, for lessees and lessors, the appropriate accounting policies and disclosures to apply in relation to finance and operating leases.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

10. IAS 18 « REVENUE »

The objective of IAS 18 is to prescribe the accounting treatment for revenue arising from certain types of transactions and events (such as sales of goods and services, interest, royalties, dividends).

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

11. IAS 19 « EMPLOYEE BENEFITS »

The objective of IAS 19 is to prescribe the accounting and disclosure for employee benefits (that is, all forms of consideration given by an enterprise in exchange for service rendered by employees). The principle underlying all of the detailed requirements of IAS 19 is that the cost of providing employee benefits should be recognised in the period in which the benefit is earned by the employee, rather than when it is paid or payable.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

**12. IAS 20 « ACCOUNTING FOR GOVERNMENT GRANTS
AND DISCLOSURE OF GOVERNMENT ASSISTANCE »**

The objective of IAS 20 is to provide the accounting for, and disclosure of, government grants and other forms of government assistance.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Understandable

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Exhaustive

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

easy

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Interpretable

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Original

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Safeguard

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

useful

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Your free-form comments:

13. IAS 21 « THE EFFECTS OF CHANGES IN FOREIGN EXCHANGE RATES »

The objective of IAS 21 is to prescribe how to include foreign currency transactions and foreign operations in the financial statements of an entity and how to translate financial statements into a presentation currency, one of the principal issues being which exchange rate(s) to use and how to report the effects of changes in exchange rates in the financial statements.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

14. IAS 23 « BORROWING COSTS »

The objective of IAS 23 is to prescribe the accounting treatment for borrowing costs: if they are directly attributable to the acquisition, construction or production of a qualifying asset (i.e. an asset that takes a substantial period of time to get ready for its intended use), they form part of the cost of that asset and, therefore, should be capitalised; other borrowing costs are recognised as an expense.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

easy

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Interpretable

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Original

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Safeguard

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

useful

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Your free-form comments:

15. IAS 24 « RELATED PARTY DISCLOSURE »

The objective of IAS 24 is to ensure that an entity's financial statements contain the disclosures necessary to draw attention to the possibility that its financial position and profit or loss may have been affected by the existence of related parties and by transactions and outstanding balances with such parties.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

16. IAS 26 « ACCOUNTING AND REPORTING BY RETIREMENT BENEFIT PLANS »

The objective of IAS 26 is to specify measurement and disclosure principles for the reports of retirement benefit plans. All plans, whatever defined benefit or defined contribution, should include in their reports a statement of changes in net assets available for benefits, a summary of significant accounting policies and a description of the plan and the effect of any changes in the plan during the period.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

17. IAS 27 « CONSOLIDATED AND SEPARATE FINANCIAL STATEMENTS »

IAS 27 has the twin objectives of setting standards to be applied in the preparation and presentation of consolidated statements for a group of entities under the control of a parent, and in accounting for investments in subsidiaries, jointly controlled entities and associates when an entity elects, or is required by local regulations, to present separate non consolidated financial statements.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

18. IAS 28 « INVESTMENTS IN ASSOCIATES »

IAS 28 shall be applied to recognising of all investments in which an investor has significant influence but not control or joint control except for investments held by a venture capital organisation, mutual fund, unit trust, and similar entity that are accounted for as under IAS 39 at fair value with fair value changes recognised in profit and loss.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

19. IAS 29 « FINANCIAL REPORTING IN HYPERINFLATIONARY ECONOMIES »

IAS 29 is to establish standards for enterprises reporting in the currency of a hyperinflationary economy, so that the financial information provided is meaningful.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

20. IAS 31 « INTERESTS IN JOINT VENTURES »

IAS 31 applies to accounting for all interests in joint ventures and the reporting of joint venture assets, liabilities, income and expenses in the financial statements of venturers and investors, regardless of the structures or forms under which the joint venture activities take place, except for investments held by a venture capital organisation, mutual fund, unit trust, and similar entity that are accounted for as under IAS 39 at fair value with fair value changes recognised in profit and loss.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

21. IAS 32 « FINANCIAL INSTRUMENTS: PRESENTATION »

The main objective of IAS 32 is to clarify the classification of a financial instrument issued by an enterprise as a liability or as equity, and to prescribe conditions under which assets and liabilities may be offset in the balance sheet, on the one hand, and treasury shares have to be accounted, on the other hand. IAS 32 is a companion to IAS 39 and IFRS 7.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

22. IAS 33 « EARNINGS PER SHARE »

The objective of IAS 33 is to prescribe principles for the determination and presentation of earnings per share amounts in order to improve performance comparisons between different enterprises in the same period and between different accounting periods for the same enterprise.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

23. IAS 34 « INTERIM FINANCIAL REPORTING »

The objective of IAS 34 is to prescribe the minimum content of an interim financial report and the principles for recognition and measurement in complete or condensed financial statements presented for an interim period.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

24. IAS 36 « IMPAIRMENT OF ASSETS »

The objective of IAS 36 is to ensure that assets are carried at no more than their recoverable amount, and to define how recoverable amount is calculated (the recoverable amount is the higher of an asset's fair value less costs to sell and its value in use).

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

25. IAS 37 « PROVISIONS, CONTINGENT LIABILITIES AND CONTINGENT ASSETS »

The objective of IAS 37 is to ensure that appropriate recognition criteria and measurements bases are applied to provisions, contingent liabilities and contingent assets and that sufficient information is disclosed in the notes to enable users to understand their nature, timing and amount.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

26. IAS 38 « INTANGIBLE ASSETS »

The objective of IAS 38 is to prescribe the accounting treatment for intangible assets that are not dealt with specifically in another IAS. The standard requires an enterprise to recognise an intangible asset if, and only if, certain criteria are met; it also specifies how to measure the carrying amount of intangible assets and requires certain disclosures regarding intangible assets.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

27. IAS 39 « FINANCIAL INSTRUMENTS: RECOGNITION AND MEASUREMENT »

The objective of IAS 39 is to establish principles and recognising and measuring financial assets, financial liabilities and some contracts to buy or sell non financial items. Requirements for presenting information about financial instruments are in IAS 32; requirements for disclosing information about financial instruments are in IFRS 7.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

28. IAS 40 « INVESTMENT PROPERTY »

The objective of IAS 40 is to prescribe the accounting treatment for investment property and related disclosure requirements; investment property is property (land or a building – or part of a building – or both) held (by the owner or by the lessee under a finance lease) to earn rentals or for capital appreciation or both, rather than for use in the production or supply of goods or services or for administrative purposes, or sale in the ordinary course of business.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

29. IAS 41 « AGRICULTURE »

The objective of IAS 41 is to establish standards of accounting for agricultural activity i.e. the management of the biological transformation of biological assets (living plants and animals) into agricultural produce (harvested product of the enterprise's biological assets).

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

30. **IFRS 1 « FIRST-TIME ADOPTION OF INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS »**

The objective of IFRS 1 sets out the procedures that an entity must follow when it adopts IFRSs for the first time as the basis for preparing its general purpose financial statements.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Understandable

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Exhaustive

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

easy

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Interpretable

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Original

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Safeguard

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

useful

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Your free-form comments:

31. IFRS 2 « SHARE-BASED PAYMENT »

The objective of IFRS 2 is to specify the financial reporting by an entity when it undertakes a share-based payment transaction; in particular, IFRS 2 requires an entity to reflect in its profit or loss and financial position the effects of share-based payment transactions, including expenses associated with transactions in which share options are granted to employees.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

32. IFRS 3 « BUSINESS COMBINATION »

The objective of IFRS 3 is to enhance the relevance, reliability and comparability of the information that an entity provides in its financial statements about a business combination and its effects.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

33. IFRS 4 « INSURANCE CONTRACTS »

The objective of IFRS 4 is to specify the financial reporting for insurance contracts by an entity that issues such contracts (until the IASB Board completes the second phase of its project on insurance contracts).

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

34. IFRS 5 « NON-CURRENT ASSETS HELD FOR SALE AND DISCONTINUED OPERATIONS »

The objective of IFRS 5 is to specify the accounting for assets held for sale, and the presentation and disclosure of discontinued operations.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

35. IFRS 6 « EXPLORATION FOR AND EVALUATION OF MINERAL RESSOURCES »

The objective of IFRS 6 is to specify the financial reporting for the exploration for and evaluation of mineral resources.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

36. IFRS 7 « FINANCIAL INSTRUMENTS: DISCLOSURES »

The objective of IFRS 7 is to require entities to provide disclosures in their financial statements that enable users to evaluate the performance of financial instruments for the entity's financial position and performance, and the nature and extent of risks arising from financial instruments to which the entity is exposed during the period and at the end of the reporting period, and how the entity manages those risks.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

37. IFRS 8 « OPERATING SEGMENTS »

The objective of IFRS 8 is to require an entity to disclose information to enable users of its financial statements to evaluate the nature and financial effects of the business activities in which it engages and the economic environments in which it operates.

Reminder of scores: from 0 = "Not at all" to 1 = "Absolutely"

Do you find this standard to be:

Applicable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Understandable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Exhaustive

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

easy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Interpretable

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Original

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Safeguard

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

useful

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments:

Annexe 3 : Questionnaire RSE (version en anglais)

INTRODUCTION

Dear Sir, Dear Madam,

We kindly request your participation in the survey outlined hereunder, which is carried out in the framework of preparing a French PhD in Management Sciences, with the objective of evaluating the incidence of socio-cultural factors in financial communication (IAS/IFRS) and extra-financial communication (CSR) aimed at “stakeholders”; this questionnaire deals exclusively with CSR.

We would like to thank you in advance for taking the time to consider and answer in as much or as little detail as possible depending on the time you have available ; we would, additionally, be more than delighted to issue you with the results of our survey if you wish for managerial purposes.

We remain at your disposal for any request for clarification you may need, via any means which suits.

Yours sincerely,

Olivier Cretté

Chartered Accountant, Registered Auditor of Accounts

crette.olivier@wanadoo.fr
88 avenue Albert 1^{er}
F-92500 Rueil Malmaison
Telephone: +33(0)1.47.16.00.82
Mobile: +33(0)6.12.13.30.47
Fax: +33(0)1.47.52.17.38

Attachments:

- Introduction to the survey
- Survey table / Response form

PERCEPTION OF CSR INDICATORS IN FRANCE AND GERMANY:
A PROPOSED APPROACH BASED ON AN ADAPTATION OF FUZZY LOGIC

1. Introduction to the purpose of the survey

The present survey aims at fuelling reflection and research into the incidence of socio-cultural factors in communication regarding Corporate Social Responsibility (CSR), through a comparative study between France and Germany ; it consists of collating from the management teams of the primary French and German Groups, notably those listed on the CAC 40 / SBF 120 / CAC All Tradable¹, on the one hand, and the DAX 30 / MDAX, on the other, an appreciation between 0 ("minimum" / "not important"/"not at all") and 1 ("maximum" / "very important" / "absolutely"), concerning their simple perception of 6 sustainable development objectives, pertaining to the following six CSR communication foci, which refer to a typology of "stakeholders":

- (1) Clients / Consumer associations
- (2) Suppliers / Competitors
- (3) Investors / Shareholders / Managers
- (4) Employees / Unions
- (5) Environmental actors
- (6) Regulatory bodies

The interest of this approach relies on a modelling technique adapted from a "fuzzy logic" approach², which acts as a complement to alternative methods implemented and which call upon more complex criteria, residing primarily in the intuitive nature (and not strictly technical nature) of responses collected from interlocutors who are not necessarily specialists in sustainable development, *a fortiori* in CSR communication.

¹ E.g. SBF 250.

² *Fuzzy Logic* of which the primary applications typically concern industry.

2. Brief introduction regarding the survey design

This survey will ensure strict anonymity of respondents, in addition to the companies in which they are employed:

- Their identity as such may only, at the most, present a subsidiary interest and shall under no circumstances or in any manner whatsoever incur their liability as to the responses provided,
- The doctoral candidate is, moreover, as a public accountant and registered auditor by trade, bound by professional secrecy ;

Prior to completion, and for the requirements of the modelling technique which shall follow, all that is presupposed is an appreciation by the respondents, on the grading scale already indicated, between 0 and 1 regarding their degree of specialisation in sustainable development in the wider sense and more specifically skills and/.or experience in CSR communication (see Details Section).

The method of the survey is simple, all that is required is as follows:

- Initially complete a brief details section which outlines the respondent profile (page 5),
- Throughout the questionnaire, in an exhaustive manner - without necessarily providing comments, tick those boxes provided from a scale of 0 to 1 for:
 - ✓ Evaluation of the relative importance of the six CSR communication foci (page 6) ; a coefficient of 1 must necessarily be assigned to one of them,
 - ✓ Perception of the six objectives pertaining to each of these foci (page 7 onwards) ; there is one page per focus and you may freely insert your comments at the end of each page³,
- Finally return the duly completed questionnaire to the sender by any means which suits.

³ You may respond in French, German or English.

SURVEY QUESTIONS:

Details section (page 5)

Evaluation of the six CSR communication foci selected (page 6)

Perception of the importance of the six objectives for each of the six CSR
communication foci selected
(page 7 onwards)

DETAILS SECTION

Please indicate the nationality of your company:

French German

Please indicate your listing:

CAC 40 DAX 30 Other please specify if possible:
No long or not listed on the stock exchange

Please indicate your business area:

Aeronautics Arms Agro-business Insurance Banking Biotechnology
Chemicals Marketing Construction Distribution Energy Real-estate
Industry IT Engineering Investment Entertainment and leisure Media
 Mining Production Health Services Telecom Transportation
Other please specify if possible:

Please indicate your accounting system:

IAS/IFRS US GAAP IAS/IFRS and US GAAP French German
Other please specify if possible:

Please indicate your professional profile:

Finance Accounting Financial communication and/or CSR Controlling
General secretariat/Administration External service provider Other please specify if possible:

**Please indicate your degree of specialisation in sustainable development
(0 : minimum to 1 : maximum) :**

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

**Please indicate your degree of competence and/or experience in CSR communication
(0 : minimum to 1 : maximum) :**

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

**EVALUATION OF THE RELATIVE IMPORTANCE OF THE
SIX CSR COMMUNICATION FOCI SELECTED**

Reminder of the grading scale where 0: “not important” to 1 : “very important”

At least one focus should be allocated the coefficient 1

1. Clients / Consumer associations

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

2. Suppliers / Competitors

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

3. Investors / Shareholders / Managers

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

4. Employees / Unions

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

5. Environmental actors

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

6. Regulatory bodies

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments, if required:

FOCUS NO. 1 “ CLIENTS / CONSUMER ASSOCIATIONS ”

Do you believe it is important to develop the following objectives on this CSR communication focus ?

Reminder of the grading scale where 0 : “ not at all ” to 1 : “ absolutely ”

1.1. Developing a responsible marketing strategy

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

1.2. Product quality control

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

1.3. Product safety control / protecting public health

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

1.4. Ensuring the lowest prices for clients

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

1.5. Respecting the criteria of sustainable development for clients (environmental and social criteria)

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

1.6. Communicating reliable information to clients

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments, if required:

FOCUS NO. 2 “ SUPPLIERS/COMPETITORS ”

Do you believe it is important to develop the following objectives on this CSR communication focus ?

Reminder of the grading scale where 0 : “ not at all ” to 1 : “ absolutely ”

2.1. Establishing long-term partnerships

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

2.2. Respecting order, delivery and payment deadlines

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

2.3. Establishing and controlling sustainable development criteria with suppliers (environmental and social)

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

2.4. Promoting corporate responsibility (environmental and social) of suppliers and indirectly that of competitors

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

2.5. Organising communication with suppliers and, where applicable, competitors

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

2.6. Tackling corruption (private)

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments, if required:

FOCUS NO. 3 “ INVESTORS / SHAREHOLDERS / MANAGERS ”

Do you believe it is important to develop the following objectives on this CSR communication focus ?

Reminder of the grading scale where 0 : “ not at all ” to 1 : “ absolutely ”

- 3.1. Reducing risks likely to pose an obstacle to investment
0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0
- 3.2. Promoting growth and profitability of the company
0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0
- 3.3. Promoting the commercial reputation
0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0
- 3.4. Fostering international development of the company
0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0
- 3.5. Verifying compliance of good commercial governance standards
0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0
- 3.6. Respecting standards and, where applicable, “ good practices ” in force
0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments, if required:

FOCUS NO. 4 “ EMPLOYEES/UNIONS ”

Do you believe it is important to develop the following objectives on this CSR communication focus ?

Reminder of the grading scale where 0 : “ not at all ” to 1 : “ absolutely ”

4.1. Ensuring employee satisfaction within the company / participating in professional advancement

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

4.2. Promoting social dialoguc within the company

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

4.3. Contributing towards the development of individual talents and/or collective groups through human resource management

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

4.4. Improving employment conditions / ensuring safety in the workplacc

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

4.5. Ensuring the respect of human rights

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

4.6. Internally spreading information about the culture of sustainable development (social and environmental aspects)

0.0[┐] 0.1[┐] 0.2[┐] 0.3[┐] 0.4[┐] 0.5[┐] 0.6[┐] 0.7[┐] 0.8[┐] 0.9[┐] 1.0[┐]

Your free-form comments, if required:

FOCUS NO. 5 “ENVIRONMENTAL ACTORS ”

Do you believe it is important to develop the following objectives on this CSR communication focus ?

Reminder of the grading scale where 0 : “ not at all ” to 1 : “ absolutely ”

- 5.1. Respecting environmental regulations
0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

- 5.2. Protecting natural resources
0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

- 5.3. Measuring and limiting the environmental impact of commercial activities /
optimising the management of raw materials
0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

- 5.4. Promoting and sharing “ good practices ” in terms of sustainable development in
relation with stakeholders directly involved in environmental issues (NGOs,
associations, researchers, medias, etc.)
0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

- 5.5. Repairing existing problems/damages (notably in terms of pollution)
0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

- 5.6. Supporting the ethics of research and/or development in relation with the
environment
0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments, if required:

FOCUS NO. 6 “ REGULATORY BODIES ”

Do you believe it is important to develop the following objectives on this CSR communication focus ?

Reminder of the grading scale where 0 : “ not at all ” to 1 : “ absolutely ”

6.1. Promoting institutional relations

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

6.2. Contributing towards the development of local communities

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

6.3. Developing ethics in commercial activities

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

6.4. Tackling corruption (public), fraud and money laundering

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

6.5. Controlling environmental risks

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

6.6. Evaluating initiatives undertaken in terms of sustainable development

0.0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 0.6 0.7 0.8 0.9 1.0

Your free-form comments, if required:

Annexe 4 : Exemple de compilation des informations comptables et financières issues de la base de données Infinancials (Accor)

Variables	2010	2009	2008	2007	2006
CAP = Actif incorporel / Capitaux propres	31,56%	75,58%	73,95%	63,29%	51,85%
IMM = Actif incorporel / Actif immobilisé	23,83%	34,47%	36,11%	41,29%	37,74%
BIL = Capitaux propres / Total bilan	42,06%	25,52%	28,96%	34,07%	36,81%
PRO = Provisions non courantes / Total bilan	1,26%	1,12%	1,15%	1,09%	1,12%
DET = Endettement net / Capitaux propres	22,60%	55,62%	-25,39%	-21,67%	0,81%
<i>Capitalisation boursière au 31/12/2010 (K€)</i>	7 552				
BOU = Capitalisation boursière / Capitaux propres	2,07				
CLI = Clients / Actif courant	16,19%	31,31%	32,96%	40,04%	34,23%
Recalcul de l'endettement net	2010	2009	2008	2007	2006
Endettement net base de données	620 000	1 294 000	-1 126 000	-944 000	-476 000
Endettement à moins d'un an	205 000	373 000	287 000	144 000	509 000
Total endettement net	825 000	1 667 000	-839 000	-800 000	33 000
Total Financial Debt	1 988 000	2 848 000	448 000	360 000	1 328 000
Cash & Short Term Investments	-1 163 000	-1 181 000	-1 287 000	-1 160 000	-1 295 000
Total endettement net	825 000	1 667 000	-839 000	-800 000	33 000
<i>Capitalisation boursière au 31/12/11 (K€)</i>	4 260				
BOU = Capitalisation boursière 31/12/10 / Capitaux propres 31/12/10	2,07				
BOU = Capitalisation boursière 31/12/11 / Capitaux propres 31/12/10	1,17				

Ces informations ont été importées, pour chaque société de l'échantillon, dans la feuille Excel de calcul des ratios comptables et financiers sur la période 2006/2007 à 2010/2011, figurant en annexe suivante.

Annexe 5 : Début de la feuille Excel de calcul des ratios comptables et financiers sur la période de référence 2006/2007 à 2010/2011

SYNTHESE

France CAC 40 (36 sociétés) + SBF 120 (74 sociétés) = 110 sociétés		Mediane CAC 40	Mediane SBF 120								
Variables	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006	
CAP = Actif incorporel / Capitaux propres	80,5%	89,9%	97,1%	85,7%	87,9%	67,0%	66,6%	67,1%	63,7%	59,8%	
IMM = Actif incorporel / Actif immobilisé	53,9%	53,2%	53,2%	51,0%	53,9%	51,5%	55,4%	52,9%	53,5%	54,3%	
BIL = Capitaux propres / Total bilan	38,7%	34,4%	31,3%	33,6%	34,7%	39,7%	37,3%	34,1%	36,4%	36,8%	
PRO = Provisions non courantes / Total bilan	4,5%	4,8%	4,4%	4,5%	5,1%	2,9%	2,9%	2,8%	2,8%	3,2%	
DET = Endettement net / Capitaux propres	28,9%	31,3%	39,4%	38,3%	32,3%	36,8%	36,9%	49,5%	45,6%	37,9%	
<i>Capitalisation boursière au 31/12/2010 (K€)</i>											
<i>Capitalisation boursière au 31/12/2011 (K€)</i>											
BOU 2010 = Capitalisation boursière 31/12/10 / Capitaux propres	1,5					1,6					
BOU 2011 = Capitalisation boursière 31/12/11 / Capitaux propres	1,2					1,1					
CLI = Clients / Actif courant	32,2%	31,7%	32,9%	37,1%	32,7%	31,9%	30,5%	33,8%	36,9%	33,6%	
Allemagne DAX 30 (26 sociétés) + DAX 100 (64 sociétés) = 90 sociétés		Mediane DAX 30	Mediane DAX 100	Mediane DAX 100	Mediane DAX 100	Mediane DAX 100					
Variables	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006	
CAP = Actif incorporel / Capitaux propres	72,2%	78,1%	82,4%	68,2%	50,9%	43,0%	50,3%	43,9%	38,6%	29,3%	
IMM = Actif incorporel / Actif immobilisé	45,8%	44,4%	45,1%	45,7%	36,9%	45,7%	39,9%	40,0%	38,2%	36,4%	
BIL = Capitaux propres / Total bilan	31,9%	30,2%	30,0%	31,8%	30,4%	36,3%	34,9%	32,9%	35,0%	35,2%	
PRO = Provisions non courantes / Total bilan	6,7%	7,0%	6,9%	6,8%	9,4%	5,0%	5,5%	4,3%	4,0%	5,7%	
DET = Endettement net / Capitaux propres	45,6%	53,8%	62,2%	49,0%	34,9%	31,7%	38,9%	40,1%	31,9%	25,3%	
<i>Capitalisation boursière au 31/12/2010 (K€)</i>											
<i>Capitalisation boursière au 31/12/2011 (K€)</i>											
BOU 2010 = Capitalisation boursière 31/12/10 / Capitaux propres	2,1					2,0					
BOU 2011 = Capitalisation boursière 31/12/11 / Capitaux propres	1,7					1,6					
CLI = Clients / Actif courant	31,1%	29,9%	32,7%	33,3%	32,1%	30,9%	28,8%	29,9%	32,2%	32,1%	

DETAIL PAR SOCIETE

France CAC 40 (36 sociétés) + SBF 120 (74 sociétés) = 110 sociétés		Accor	Accor	Accor	Accor	Accor	Air Liquide				
Variables	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006	
CAP = Actif incorporel / Capitaux propres	31,56%	75,58%	73,95%	63,29%	51,85%	56,84%	61,70%	68,14%	68,72%	47,44%	
IMM = Actif incorporel / Actif immobilisé	23,83%	34,47%	36,11%	41,29%	37,74%	31,44%	32,05%	32,92%	34,13%	27,17%	
BIL = Capitaux propres / Total bilan	42,06%	25,52%	28,96%	34,07%	36,81%	39,51%	36,77%	33,28%	34,60%	38,57%	
PRO = Provisions non courantes / Total bilan	1,26%	1,12%	1,15%	1,09%	1,12%	8,00%	8,62%	7,88%	9,40%	9,24%	
DET = Endettement net / Capitaux propres	22,60%	55,62%	-25,39%	-21,67%	0,81%	57,04%	65,54%	81,00%	73,28%	54,82%	
<i>Capitalisation boursière au 31/12/2010 (K€)</i>		7 552				26 760					
<i>Capitalisation boursière au 31/12/2011 (K€)</i>		4 260				26 357					
BOU 2010 = Capitalisation boursière 31/12/10 / Capitaux propres	2,07					3,01					
BOU 2011 = Capitalisation boursière 31/12/11 / Capitaux propres	1,17					2,96					
CLI = Clients / Actif courant	16,19%	31,31%	32,96%	40,04%	34,23%	48,32%	47,32%	50,37%	56,67%	55,26%	
Allemagne DAX 30 (26 sociétés) + DAX 100 (64 sociétés) = 90 sociétés		Adidas	Adidas	Adidas	Adidas	Adidas	BASF	BASF	BASF	BASF	
Variables	2010	2009	2008	2007	2006	2010	2009	2008	2007	2006	
CAP = Actif incorporel / Capitaux propres	67,76%	79,02%	91,35%	96,63%	112,91%	57,21%	59,79%	56,28%	49,98%	49,43%	
IMM = Actif incorporel / Actif immobilisé	78,53%	80,48%	77,73%	80,62%	82,25%	41,53%	39,09%	39,68%	40,21%	37,45%	
BIL = Capitaux propres / Total bilan	43,47%	42,49%	35,52%	36,31%	33,75%	36,04%	34,09%	34,55%	40,87%	39,85%	
PRO = Provisions non courantes / Total bilan	1,97%	2,34%	2,07%	2,37%	2,48%	10,32%	10,81%	8,79%	9,20%	10,01%	
DET = Endettement net / Capitaux propres	4,79%	24,32%	64,62%	58,39%	78,89%	63,83%	74,96%	67,06%	49,10%	51,61%	
<i>Capitalisation boursière au 31/12/2010 (K€)</i>		10 312				55 118					
<i>Capitalisation boursière au 31/12/2011 (K€)</i>		10 547				48 569					
BOU 2010 = Capitalisation boursière 31/12/10 / Capitaux propres	2,23					2,58					
BOU 2011 = Capitalisation boursière 31/12/11 / Capitaux propres	2,28					2,27					
CLI = Clients / Actif courant	28,35%	31,86%	32,91%	35,26%	36,05%	40,90%	39,51%	36,44%	45,28%	44,71%	

Annexe 6 : Etapes suivies dans l'agrégation des données sur Excel et utilisation des connecteurs de logique floue (exemple d'Accor)

ETAPE 1 : SAISIE DES DONNEES

Votre société / Your company : ACCOR

Votre indice / Your index :

Française

CAC 40

Votre activité / Your sector :

Autres / Hotellerie

Votre référentiel comptable / Your accounting system :

IAS / IFRS

Votre profil professionnel / Your professional profile :

Autre / Responsable des normes comptables

Votre degré de spécialisation dans le domaine comptable / Your degree of specialization in the field of accounting :

0,7

Votre degré de compétence en normalisation comptable / Your degree of expertise in accounting standardization :

1,0

1. Données	Applicable <u>A</u> pplicable 1	Compréhensible <u>U</u> nderstandable 2	Exhaustive <u>E</u> xhaustive 3	Facile <u>E</u> asy 4	Interprétable <u>I</u> nterpretable 5	Originale <u>O</u> riginal 6	Sécurisante <u>S</u> afeguard 7	Utile <u>U</u> seful 8	Commentaires Comments
IAS 1	1	0,5	1,0	0,7	0,8	0,8	0,3	0,4	0,4
IAS 2	2	0,5	0,9	1,0	0,9	0,9	0,0	0,9	0,5
IAS 7	3	0,9	0,7	0,8	0,5	0,7	0,3	0,8	0,7
IAS 8	4	0,6	0,7	0,8	0,8	0,5	0,4	0,4	0,2
IAS 10	5	1,0	0,9	0,9	0,8	0,6	0,2	0,8	0,7
IAS 11	6	0,0	0,5	0,2	0,3	0,3	0,5	0,2	0,3
IAS 12	7	0,5	0,3	0,5	0,3	0,3	0,6	0,5	0,2
IAS 16	8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,5	0,3	0,7	0,6
IAS 17	9	0,9	0,9	0,6	0,4	0,5	0,8	0,6	0,5
IAS 18	10	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,5	0,7	0,7
IAS 19	11	0,7	0,5	0,6	0,3	0,5	0,8	0,6	0,4
IAS 20	12	0,1	0,5	0,5	0,6	0,4	0,2	0,2	0,2
IAS 21	13	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,6	0,2
IAS 23	14	0,8	0,8	0,7	0,7	0,2	0,2	0,5	0,3
IAS 24	15	0,8	0,2	0,2	0,2	0,4	0,5	0,4	0,4
IAS 26	16								
IAS 27	17	0,9	0,7	0,8	0,7	0,1	0,3	0,8	0,5
IAS 28	18	0,8	0,8	0,8	0,7	0,1	0,3	0,8	0,7
IAS 29	19	0,2	0,4	0,5	0,4	0,3	0,3	0,5	0,4
IAS 31	20	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,4	0,7	0,7
IAS 32	21	0,8	0,6	0,5	0,1	0,5	0,8	0,4	0,4
IAS 33	22	0,9	0,5	0,5	0,4	0,4	0,7	0,6	0,5
IAS 34	23	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,4	0,4	0,4
IAS 36	24	0,8	0,6	0,6	0,5	0,7	0,6	0,8	0,6
IAS 37	25	0,8	0,6	0,7	0,6	0,6	0,3	0,6	0,4
IAS 38	26	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,3	0,6	0,4
IAS 39	27	0,7	0,0	0,3	0,0	0,5	0,9	0,0	0,0
IAS 40	28	0,0	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7
IAS 41	29								
IFRS 1	30	0,8	0,7	0,7	0,6	0,9	0,9	0,9	0,2
IFRS 2	31	0,8	0,4	0,5	0,4	0,3	0,9	0,3	0,3
IFRS 3	32	0,8	0,6	0,3	0,5	0,4	0,6	0,7	0,5
IFRS 4	33								
IFRS 5	34	0,8	0,5	0,7	0,6	0,3	0,9	0,6	0,4
IFRS 6	35								
IFRS 7	36	0,8	0,3	0,6	0,3	0,3	0,8	0,2	0,2
IFRS 8	37	0,8	0,5	0,6	0,5	0,7	0,8	0,6	0,6
Importance des attributs Assessment of attributes		1,0	0,6	0,6	0,3	0,6	0,4	0,4	0,3
MOYENNE		0,61	0,61	0,62	0,53	0,50	0,51	0,56	0,43
MEDIANE		0,80	0,60	0,70	0,60	0,50	0,60	0,60	0,40

ETAPE 2 : CALCUL DU « MAXIMUM PONDERE »

2. Maximum pondéré		Applicable	Compréhensible	Exhaustive	Facile	Interprétable	Originale	Sécurisante	Utile	"s"
<i>MIN (données ; importance attribués)</i>		<u>A</u> pplicable	<u>U</u> nderstandable	<u>E</u> xhaustive	<u>e</u> asy	<u>I</u> nterpretable	<u>O</u> riginal	<u>S</u> afeguard	<u>u</u> seful	
		1	2	3	4	5	6	7	8	
IAS 1	1	0,5	0,6	0,6	0,3	0,6	0,3	0,4	0,3	0,6
IAS 2	2	0,5	0,6	0,6	0,3	0,6	0,0	0,4	0,3	0,6
IAS 7	3	0,9	0,6	0,6	0,3	0,6	0,3	0,4	0,3	0,9
IAS 8	4	0,6	0,6	0,6	0,3	0,5	0,4	0,4	0,2	0,6
IAS 10	5	1,0	0,6	0,6	0,3	0,6	0,2	0,4	0,3	1,0
IAS 11	6	0,0	0,5	0,2	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3	0,5
IAS 12	7	0,5	0,3	0,5	0,3	0,3	0,4	0,4	0,2	0,5
IAS 16	8	0,8	0,6	0,6	0,3	0,5	0,3	0,4	0,3	0,8
IAS 17	9	0,9	0,6	0,6	0,3	0,5	0,4	0,4	0,3	0,9
IAS 18	10	0,7	0,6	0,6	0,3	0,6	0,4	0,4	0,3	0,7
IAS 19	11	0,7	0,5	0,6	0,3	0,5	0,4	0,4	0,3	0,7
IAS 20	12	0,1	0,5	0,5	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,5
IAS 21	13	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,6
IAS 23	14	0,8	0,6	0,6	0,3	0,2	0,2	0,4	0,3	0,8
IAS 24	15	0,8	0,2	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	0,3	0,8
IAS 26	16									
IAS 27	17	0,9	0,6	0,6	0,3	0,1	0,3	0,4	0,3	0,9
IAS 28	18	0,8	0,6	0,6	0,3	0,1	0,3	0,4	0,3	0,8
IAS 29	19	0,2	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,5
IAS 31	20	0,8	0,6	0,6	0,3	0,6	0,4	0,4	0,3	0,8
IAS 32	21	0,8	0,6	0,5	0,1	0,5	0,4	0,4	0,3	0,8
IAS 33	22	0,9	0,5	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,9
IAS 34	23	0,8	0,6	0,6	0,3	0,6	0,4	0,4	0,3	0,8
IAS 36	24	0,8	0,6	0,6	0,3	0,6	0,4	0,4	0,3	0,8
IAS 37	25	0,8	0,6	0,6	0,3	0,6	0,3	0,4	0,3	0,8
IAS 38	26	0,8	0,6	0,6	0,3	0,6	0,3	0,4	0,3	0,8
IAS 39	27	0,7	0,0	0,3	0,0	0,5	0,4	0,0	0,0	0,7
IAS 40	28	0,0	0,6	0,6	0,3	0,6	0,4	0,4	0,3	0,6
IAS 41	29									
IFRS 1	30	0,8	0,6	0,6	0,3	0,6	0,4	0,4	0,2	0,8
IFRS 2	31	0,8	0,4	0,5	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,8
IFRS 3	32	0,8	0,6	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,8
IFRS 4	33									
IFRS 5	34	0,8	0,5	0,6	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,8
IFRS 6	35									
IFRS 7	36	0,8	0,3	0,6	0,3	0,3	0,4	0,2	0,2	0,8
IFRS 8	37	0,8	0,5	0,6	0,3	0,6	0,4	0,4	0,3	0,8

ETAPE 3 : CALCUL DE « L'INDICE DE DISCORDANCE »

3. Indice de discordance		Applicable	Compréhensible	Exhaustive	Facile	Interprétable	Originale	Sécurisante	Utile	"r"
DIFFERENCE (importance attributs ; données)		<u>A</u> pplicable	<u>U</u> nderstable	<u>E</u> xhaustive	<u>e</u> asy	<u>I</u> nterpretable	<u>O</u> riginal	<u>S</u> afeguard	<u>u</u> seful	
		1	2	3	4	5	6	7	8	
IAS 1	1	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,5
IAS 2	2	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,5
IAS 7	3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
IAS 8	4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,4
IAS 10	5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2
IAS 11	6	1,0	0,1	0,4	0,0	0,3	0,0	0,2	0,0	1,0
IAS 12	7	0,5	0,3	0,1	0,0	0,3	0,0	0,0	0,1	0,5
IAS 16	8	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2
IAS 17	9	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
IAS 18	10	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
IAS 19	11	0,3	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3
IAS 20	12	0,9	0,1	0,1	0,0	0,2	0,2	0,2	0,1	0,9
IAS 21	13	0,4	0,1	0,2	0,0	0,3	0,1	0,0	0,1	0,4
IAS 23	14	0,2	0,0	0,0	0,0	0,4	0,2	0,0	0,0	0,4
IAS 24	15	0,2	0,4	0,4	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,4
IAS 26	16									
IAS 27	17	0,1	0,0	0,0	0,0	0,5	0,1	0,0	0,0	0,5
IAS 28	18	0,2	0,0	0,0	0,0	0,5	0,1	0,0	0,0	0,5
IAS 29	19	0,8	0,2	0,1	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,8
IAS 31	20	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
IAS 32	21	0,2	0,0	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2
IAS 33	22	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
IAS 34	23	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
IAS 36	24	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
IAS 37	25	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2
IAS 38	26	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2
IAS 39	27	0,3	0,6	0,3	0,3	0,1	0,0	0,4	0,3	0,6
IAS 40	28	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
IAS 41	29									
IFRS 1	30	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2
IFRS 2	31	0,2	0,2	0,1	0,0	0,3	0,0	0,1	0,0	0,3
IFRS 3	32	0,2	0,0	0,3	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3
IFRS 4	33									
IFRS 5	34	0,2	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3
IFRS 6	35									
IFRS 7	36	0,2	0,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,2	0,1	0,3
IFRS 8	37	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2

ETAPE 4 : CALCUL DE « L'INDICE DE CONCORDANCE »

4. Indice de concordance 1 - indice de discordance		Applicable <u>A</u> pplicable 1	Compréhensible <u>U</u> nderstandable 2	Exhaustive <u>E</u> xhaustive 3	Facile <u>e</u> asy 4	Interprétable <u>I</u> nterpretable 5	Originale <u>O</u> riginal 6	Sécurisante <u>S</u> afeguard 7	Utile <u>U</u> seful 8	"t=1-r"
IAS 1	1	0,5	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	0,5
IAS 2	2	0,5	1,0	1,0	1,0	1,0	0,6	1,0	1,0	0,5
IAS 7	3	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	0,9
IAS 8	4	0,6	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	0,9	0,6
IAS 10	5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	1,0	1,0	0,8
IAS 11	6	0,0	0,9	0,6	1,0	0,7	1,0	0,8	1,0	0,0
IAS 12	7	0,5	0,7	0,9	1,0	0,7	1,0	1,0	0,9	0,5
IAS 16	8	0,8	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	1,0	1,0	0,8
IAS 17	9	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9
IAS 18	10	0,7	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,7
IAS 19	11	0,7	0,9	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	0,7
IAS 20	12	0,1	0,9	0,9	1,0	0,8	0,8	0,8	0,9	0,1
IAS 21	13	0,6	0,9	0,8	1,0	0,7	0,9	1,0	0,9	0,6
IAS 23	14	0,8	1,0	1,0	1,0	0,6	0,8	1,0	1,0	0,6
IAS 24	15	0,8	0,6	0,6	0,9	0,8	1,0	1,0	1,0	0,6
IAS 26	16									
IAS 27	17	0,9	1,0	1,0	1,0	0,5	0,9	1,0	1,0	0,5
IAS 28	18	0,8	1,0	1,0	1,0	0,5	0,9	1,0	1,0	0,5
IAS 29	19	0,2	0,8	0,9	1,0	0,7	0,9	1,0	1,0	0,2
IAS 31	20	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8
IAS 32	21	0,8	1,0	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	0,8
IAS 33	22	0,9	0,9	0,9	1,0	0,8	1,0	1,0	1,0	0,8
IAS 34	23	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8
IAS 36	24	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8
IAS 37	25	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	0,8
IAS 38	26	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	0,8
IAS 39	27	0,7	0,4	0,7	0,7	0,9	1,0	0,6	0,7	0,4
IAS 40	28	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0
IAS 41	29									
IFRS 1	30	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,8
IFRS 2	31	0,8	0,8	0,9	1,0	0,7	1,0	0,9	1,0	0,7
IFRS 3	32	0,8	1,0	0,7	1,0	0,8	1,0	1,0	1,0	0,7
IFRS 4	33									
IFRS 5	34	0,8	0,9	1,0	1,0	0,7	1,0	1,0	1,0	0,7
IFRS 6	35									
IFRS 7	36	0,8	0,7	1,0	1,0	0,7	1,0	0,8	0,9	0,7
IFRS 8	37	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8

ETAPE 5 : CONNEXION ENTRE LE « MAXIMUM PONDERE » (ETAPE 2) ET « L'INDICE DE CONCORDANCE » (ETAPE 4)

5. Connexion du maximum pondéré et de la concordance <i>MIN ou MOY (maximum pondéré ; indice de concordance)</i>		Applicable <u>A</u> pplicable 1	Compréhensible <u>U</u> nderstandable 2	Exhaustive <u>E</u> xhaustive 3	Facile <u>E</u> asy 4	Interprétable <u>I</u> nterpretable 5	Originale <u>O</u> riginal 6	Sécurisante <u>S</u> afeguard 7	Utile <u>U</u> seful 8	"g=s*t" MIN	"g=s*t" MOYENNE
IAS 1	1								0,5	0,6	
IAS 2	2								0,5	0,6	
IAS 7	3								0,9	0,9	
IAS 8	4								0,6	0,6	
IAS 10	5								0,8	0,9	
IAS 11	6								0,0	0,3	
IAS 12	7								0,5	0,5	
IAS 16	8								0,8	0,8	
IAS 17	9								0,9	0,9	
IAS 18	10								0,7	0,7	
IAS 19	11								0,7	0,7	
IAS 20	12								0,1	0,3	
IAS 21	13								0,6	0,6	
IAS 23	14								0,6	0,7	
IAS 24	15								0,6	0,7	
IAS 26	16										
IAS 27	17								0,5	0,7	
IAS 28	18								0,5	0,7	
IAS 29	19								0,2	0,4	
IAS 31	20								0,8	0,8	
IAS 32	21								0,8	0,8	
IAS 33	22								0,8	0,9	
IAS 34	23								0,8	0,8	
IAS 36	24								0,8	0,8	
IAS 37	25								0,8	0,8	
IAS 38	26								0,8	0,8	
IAS 39	27								0,4	0,6	
IAS 40	28								0,0	0,3	
IAS 41	29										
IFRS 1	30								0,8	0,8	
IFRS 2	31								0,7	0,8	
IFRS 3	32								0,7	0,8	
IFRS 4	33										
IFRS 5	34								0,7	0,8	
IFRS 6	35										
IFRS 7	36								0,7	0,8	
IFRS 8	37								0,8	0,8	

La colonne « moyenne » Accor est reportée en synthèse du modèle de logique floue figurant en annexe suivante ; les étapes 1 à 5 décrites ci-dessus pour Accor ont été suivies à l'identique pour les autres sociétés ayant répondu au questionnaire IFRS.

Annexe 7 : Synthèse du modèle de logique floue sur les 37 normes IAS/IFRS étudiées

Synthèse connection du maximum pondéré et de la concordance (en moyenne)

MOY (maximum pondéré ; indice de concordance)

	Accor A : Allemagne (F)	Alcatel Lucent (F)	Alstom (F)	Dexia (F)	Deutsche Bank (A)	Henkel (A)	Linde (A)	Metro (A)	TUI (A)
IAS 1	0,6	0,8	0,9	0,7	0,6	0,8	0,6	0,7	1,0
IAS 2	0,6	0,8	0,9			0,9	0,9	0,9	1,0
IAS 7	0,9	0,9	0,8	0,5		0,9	0,7	0,7	0,8
IAS 8	0,6	0,8	1,0	0,8	0,8	0,9	0,9	0,7	1,0
IAS 10	0,9	0,7	0,6	0,8		1,0	0,9	0,7	0,8
IAS 11	0,3	0,8	0,9			0,9	0,7	0,9	0,9
IAS 12	0,5	0,6	0,8	0,7	0,8	0,9	0,7	0,9	0,8
IAS 16	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	1,0	0,9	0,7	1,0
IAS 17	0,9	0,9	0,9	0,7	0,7	0,8	0,7	1,0	0,8
IAS 18	0,7	0,7	0,6	0,6	0,8	0,9	0,5	0,9	0,8
IAS 19	0,7	0,7	0,8	0,6	0,9	0,9	0,7	0,8	0,6
IAS 20	0,3	0,8	0,9			0,9	0,8	0,6	0,9
IAS 21	0,6	0,7	0,9		0,9	0,9	0,6	0,6	1,0
IAS 23	0,7	0,6	0,4			0,9	0,8	0,8	0,9
IAS 24	0,7	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	0,3	0,8	0,9
IAS 26								0,8	0,6
IAS 27	0,7	0,9	0,9	0,7	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8
IAS 28	0,7	0,8	0,9	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0
IAS 29	0,4	0,6			0,4		0,3	0,8	1,0
IAS 31	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7		0,8	0,8	0,9
IAS 32	0,8	0,6	0,4	0,3	0,9	0,8	0,6	0,8	0,5
IAS 33	0,9	0,7	0,9	0,7	0,7	0,8	0,9	0,6	0,7
IAS 34	0,8	0,7	1,0	0,7	0,7	0,9	0,7	0,8	1,0
IAS 36	0,8	0,8	0,8	0,5	0,9	0,9	0,5	0,9	0,9
IAS 37	0,8	0,8	0,8	0,7	0,9	0,8	0,6	0,9	0,9
IAS 38	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,9	0,5	0,9	1,0
IAS 39	0,6	0,6	0,3	0,3	0,9	0,8	0,5	0,8	0,5
IAS 40	0,3						0,5	0,7	0,8
IAS 41								0,5	
IFRS 1	0,8	0,9	0,9	0,4			0,4	0,6	0,9
IFRS 2	0,8	0,7	0,5	0,6	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
IFRS 3	0,8	0,7	0,8	0,5	0,9	0,9	0,7	0,9	0,6
IFRS 4		0,5		0,5	0,7		0,9	0,8	
IFRS 5	0,8	0,7	0,6	0,6	0,8	0,9	0,7	0,8	0,8
IFRS 6								0,5	
IFRS 7	0,8	0,7	0,6	0,4	0,8	0,8	0,6	1,0	0,4
IFRS 8	0,8	0,7	1,0	0,7	0,9	0,8	0,9	0,8	0,9
Spécialisation	0,7	0,9	1,0	0,7	0,8	0,8	0,9	1,0	1,0
Compétence	1,0	0,9	0,9	0,7	0,8	0,8	0,9	0,4	1,0

La synthèse du modèle fait apparaître 7 normes emportant le consensus des répondants français et allemands sur un intervalle d'évaluation de 0,7 à 1,0 caractérisant une « bonne norme » : IAS 16, IAS 17, IAS 27, IAS 28, IAS 31, IAS 34, IFRS 8.

Parmi les trois normes marquant un clivage entre les répondants français et les répondants allemands (IFRS 2, IFRS 4 et IFRS 5), IFRS 4 ressort plus particulièrement (évaluée à 0,5 par les répondants français et de 0,7 à 0,9 par les répondants allemands).

Annexe 8 : Exemple de régression au titre de 2006 entre les variables « actif incorporel / capitaux propres » (CAP), « endettement net / capitaux propres » (DET) et « nationalité » (PAY)

NOM ⁷⁰⁰ / Exercice 2006	PAY	DET	CAP
1 Accor	0	0,0081	0,5185
2 Air Liquide	0	0,5482	0,4744
3 Alcatel Lucent	0	-0,0052	1,0536
4 Alstom	0	0,3221	2,1090
5 ArcelorMittal	0	0,2587	0,0851
6 Bouygues	0	0,7767	1,0853
7 Cap Gemini	0	-0,4423	0,5331
8 Carrefour	0	0,6633	1,2534
9 Danone	0	0,4925	0,9071
10 EADS (NV)	0	-0,2334	0,8340
11 EDF	0	0,6340	0,3957
12 Essilor	0	-0,1125	0,3129
13 France Telecom	0	1,5970	1,8747
14 GDF-Suez	0	0,1550	0,4888
15 L'Oreal	0	0,2277	0,3999
16 Lafarge	0	0,9545	0,7604
17 LVMH	0	0,3231	1,2038
18 Michelin	0	0,8839	0,1323
19 Pernod Ricard	0	0,4095	1,7984
20 PSA	0	-0,1281	0,4136
21 PPR	0	0,4249	1,3613
22 Publicis	0	0,0933	1,6986
23 Renault	0	1,0676	0,1652
24 Safran	0	0,1122	1,0705
25 Saint Gobain	0	0,8188	0,8845
26 Sanofi Aventis	0	0,1246	1,1450
27 Schneider Electric	0	0,1978	0,8810
28 ST Microelectronics	0	-0,0301	0,0445
29 Suez Environnement	0	1,0512	1,1180
30 Technip	0	-0,6537	1,0090
31 Total	0	0,3381	0,1167
32 Unibail Rodamco	0	0,4872	0,0786
33 Vallourec	0	-0,0622	0,0506
34 Veolia Environnement	0	3,1772	2,1625
35 Vinci	0	1,8102	3,2152
36 Vivendi	0	0,2050	0,8764
37 Aéroports de Paris (ADP)	0	0,6585	0,0132
38 Air France - KLM	0	0,5379	0,0757

⁷⁰⁰ Dans l'ordre alphabétique successivement des sociétés du CAC 40, du SBF 120 hors CAC 40, du DAX 30 et du DAX 100 hors DAX 30.

NOM ⁷⁰¹ / Exercice 2006		PAY	DET	CAP
39	Alten	0	-0,0636	0,5780
40	Altran Technologies	0	1,0104	1,3932
41	April Group	0	-0,6329	0,3312
42	Areva	0	0,1352	0,5490
43	Arkema	0	0,1684	0,1227
44	Atos Origin	0	0,2151	1,2920
45	Bénéteau	0	-0,5149	0,0066
46	Bic	0	-0,1078	0,2062
47	Biomerieux	0	0,0188	0,1901
48	Bonduelle	0	0,7719	0,3277
49	Bourbon	0	1,2380	0,0244
50	Bureau Veritas	0	1,7476	2,3113
51	Carbone Lorraine = Mersen	0	0,5178	0,5968
52	Casino Guichard Perrachon	0	0,8267	1,0797
53	CGG Veritas	0	0,1754	0,4504
54	Ciments français	0	0,5310	0,5223
55	Club Méditerranée	0	0,6318	0,3965
56	Dassault Systèmes	0	-0,2559	0,7087
57	Derichebourg (ex Penauille)	0	2,1663	1,6558
58	EDF Energies Nouvelles	0	0,3356	0,0631
59	Eiffage	0	5,9579	1,2154
60	Eramet	0	-0,2528	0,2206
61	Eurazeo	0	0,6377	0,2715
62	Eutelsat	0	1,9177	1,2847
63	Fimalac	0	-0,2083	1,0785
64	Foncière des Régions	0	2,3992	0,0127
65	Gecina	0	0,6368	0,0003
66	Gemalto	0	-0,2785	0,4638
67	Haulotte Group	0	0,3212	0,0259
68	Havas	0	0,3340	1,5170
69	Hermes International	0	-0,3913	0,0393
70	Icade	0	0,4478	0,0876
71	Iliad	0	0,0896	0,2378
72	Imerys	0	0,6827	0,5005
73	Ingenico	0	0,2250	0,7582
74	Ipsen	0	-0,3481	0,3538
75	Ipsos	0	0,4438	1,3688
76	IMS = Jacquet Metal Service	0	0,3395	0,2061
77	JC Decaux	0	0,3975	0,7675
78	Klepierre	0	1,9456	0,0251
79	Lagardère	0	0,1519	0,9559
80	Legrand	0	0,7659	1,6081
81	M6 Metropole Television	0	-0,2387	0,2029
82	Maurel et Prom	0	0,4934	1,0794
83	Neopost	0	0,6301	1,0361
84	Nexans	0	0,4075	0,1734
85	Nexity	0	0,4399	0,7728
86	Nicox	0	-1,1052	0,0029
87	Orpea	0	2,1258	1,5755

⁷⁰¹ Dans l'ordre alphabétique successivement des sociétés du CAC 40, du SBF 120 hors CAC 40, du DAX 30 et du DAX 100 hors DAX 30.

NOM ⁷⁰² / Exercice 2006		PAY	DET	CAP
88	Pages Jaunes	0	-0,9144	-0,0659
89	Remy Cointreau	0	0,6581	0,7354
90	Rexel	0	3,9685	3,3067
91	Rhodia	0	-2,9326	-0,6172
92	SEB	0	0,5178	0,4829
93	Sechilienne - SIDEC	0	1,9888	0,6636
94	SES FDR	0	0,9547	1,1230
95	Silic	0	0,9035	0,0002
96	Sodexo	0	0,6135	1,5973
97	Soitec Silicon Sperian Protection (ex Bacou)	0	-0,3415	0,0494
98	Dalloz	0	0,3937	1,0287
99	Stallergenes	0	0,2283	0,5983
100	Steria	0	-0,0026	0,7924
101	Technicolor (ex Thomson)	0	0,6392	1,3187
102	Teleperformance	0	-0,1763	0,4793
103	TF1	0	0,2791	0,4886
104	Thales	0	-0,0468	0,8395
105	Theolia	0	0,3648	0,8268
106	Trigano	0	0,2417	0,1563
107	Ubisoft	0	-0,1421	0,6542
108	Valeo	0	0,5741	1,1336
109	Wendel	0	2,4225	2,6864
110	Zodiac	0	1,2942	0,9466
1	Adidas	0	0,7889	1,1291
2	BASF (SE)	1	0,5161	0,4943
3	Bayer	1	1,3226	1,8825
4	Beiersdorf	1	-0,6513	0,0168
5	BMW (AG St)	1	1,7299	0,2777
6	Daimler (Chrysler) AG	1	1,8280	0,0717
7	Deutsche Börse	1	-1,0168	0,5364
8	Deutsche Post	1	0,1846	1,3059
9	Deutsche Telecom AG	1	0,9387	1,2457
10	E.ON	1	0,1507	0,3945
11	Fresenius Medical Care	1	0,8545	1,5510
12	Fresenius Se	1	1,4722	2,4164
13	HeidelbergCement	1	0,5958	0,5240
14	Henkel (AG & Co Kga)	1	0,4383	1,0000
15	Infineon Technologies	1	-0,1223	0,0000
16	K+S	1	0,2590	0,1682
17	Linde	1	1,2478	1,4001
18	(Deutsche) Lufthansa	1	0,0937	0,1646
19	Man	1	0,2517	0,1168
20	Merck	1	0,1382	0,2834
21	Metro	1	0,9069	0,8331
22	RWE	1	-0,0149	1,1088
23	SAP	1	-0,5354	0,2037
24	Siemens (AG)	1	0,1626	0,4442
25	Thyssen Krupp	1	-0,0895	0,5524

⁷⁰² Dans l'ordre alphabétique successivement des sociétés du CAC 40, du SBF 120 hors CAC 40, du DAX 30 et du DAX 100 hors DAX 30.

NOM⁷⁰³ / Exercice 2006		PAY	DET	CAP
26	Volkswagen	1	1,6466	0,2674
27	Aixtron	1	-0,2693	0,4357
29	Aurubis	1	0,2537	0,0402
30	Axel Springer	1	-0,2684	0,1071
31	Balda	1	0,8792	0,9382
32	Bechtle	1	-0,0989	0,4612
33	Bilfinger Berger	1	0,1540	0,6208
35	Celesio	1	0,7230	0,9850
36	Continental	1	0,2716	0,4338
37	Demag Cranes	1	0,5575	0,8452
38	Deutsche Euroshop	1	0,8587	0,0000
39	Deutz	1	0,0948	0,2798
40	Douglas Holding	1	0,2852	0,2755
41	Draegerwerk	1	0,4908	0,5095
42	Drillisch	1	0,8148	0,3440
43	EADS	1	-0,2334	0,8340
44	Elringklinger	1	0,2842	0,1310
45	Fielmann	1	-0,2531	0,1259
46	Fraport	1	0,0910	0,0600
47	Freenet	1	-0,6984	0,2796
48	Fuchs Petroleum	1	0,0442	0,2370
49	Gagfah	1	2,2546	0,0022
50	GEA Group	1	-0,1213	1,0255
51	Gerresheimer	1	-15,5147	-10,0934
52	Gerry Weber	1	0,4248	0,0587
53	Gildemeister	1	0,7500	0,3370
54	Hamburger Hafen und Logistik	1	1,6777	0,3025
55	Heidelberger Druckmaschinen	1	0,3870	0,2176
56	Hochtief	1	-0,7103	0,2196
57	Hugo Boss	1	0,2365	0,1710
58	IVG Immobilien	1	1,6025	0,2180
59	Kabel DT Holding	1	-1,7014	-0,3386
60	Klöckner	1	0,5108	0,0469
61	Krones	1	-0,0704	0,0856
62	Lanxess	1	0,2837	0,0292
63	Leoni	1	0,4942	0,1922
64	MTU Aero Engines	1	0,4208	2,1154
65	Nordex	1	-0,8483	0,1543
66	Pfeiffer Vacuum	1	-0,5519	0,0023
67	Porsche Automobil Holding	1	-0,1605	0,0504
68	Praktiker	1	-0,1827	0,1349
69	Prosiebensat	1	0,0982	0,2643
70	Puma	1	-0,3778	0,1734
71	Q-Cells	1	-0,3354	0,0653
72	Rheinmetall	1	0,2260	0,4374
73	Rhoen-Klinikum	1	0,6362	0,3514
74	Roth + Rau	1	-0,6569	0,1003
75	Salzgitter	1	-0,6325	0,0055
76	SGL Carbon	1	0,4865	0,1883

⁷⁰³ Dans l'ordre alphabétique successivement des sociétés du CAC 40, du SBF 120 hors CAC 40, du DAX 30 et du DAX 100 hors DAX 30.

NOM⁷⁰⁴ / Exercice 2006		PAY	DET	CAP
77	Sky Deutschland	1	0,3777	1,5408
78	SMA Solar Technology	1	-0,5121	0,1207
79	Software	1	-0,4338	0,4569
80	Solarworld	1	-0,2339	0,0578
81	Stada Arzneimittel	1	0,9165	1,1200
82	Südzucker	1	0,3006	0,4803
83	Suess Microtec	1	-0,1482	0,3762
84	Symrise	1	1,0991	1,4436
85	Tognum	1	10,7419	7,2898
86	TUI	1	1,3889	1,5679
87	United Internet	1	0,2686	1,6111
88	Vossloh	1	0,1722	0,8718
89	Wincor Nixdorf	1	0,6604	1,3325
90	Wirecard	1	-0,4485	0,7642

⁷⁰⁴ Dans l'ordre alphabétique successivement des sociétés du CAC 40, du SBF 120 hors CAC 40, du DAX 30 et du DAX 100 hors DAX 30.

Synthèse Excel

0,567874156	0,11321258	0,45721786
0,026843912	0,0870787	0,05914922
0,701517996	0,60549365	#N/A
229,1528589	195	#N/A
168,0252177	71,4914001	#N/A

Interprétation

Variable à expliquer :		CAP			
Paramètre	Estimation	Erreur type	T		
CONSTANTE	0,45722	0,05915	7,72990		
DET	0,56787	0,02684	21,15467		
PAY	-0,11321	0,08708	-1,30012		
Analyse de variance					
Source	Somme carrés	Ddl	Carré moyen	F	
MODELE	168,02522	2	84,01261	229,15	
RESIDU	71,49140	195	0,36662		
TOTAL (CORR.)	239,51662	197			
R-CARRE	70,152%				

Annexe 9 : Mesure d'occurrence des termes « stakeholders » et « shareholders » dans les 89 rapports RSE, rapports de développement durable et rapports environnementaux accessibles au titre de 2010/2011

NOM ⁷⁰⁵	PAY	STAKE 2010	SHARE 2010
Accor	0	3	59
Air Liquide	0	1	35
Alcatel Lucent	0	46	17
Alstom	0	20	0
ArcelorMittal	0	87	7
Axa	0	3	43
BNP Paribas	0	4	25
Bouygues	0	23	32
Cap Gemini	0	4	9
Carrefour	0	4	63
Crédit Agricole	0	7	108
Danone	0	74	10
EADS (NV)	0	12	5
EDF	0	5	35
France Telecom	0	66	9
GDF-Suez	0	57	48
Lafarge	0	54	8
LVMH	0	3	1
Michelin	0	9	80
PSA	0	35	54
PPR	0	2	0
Publicis	0	3	1
Renault	0	1	51
Saint Gobain	0	4	3
Sanofi Aventis	0	360	22
Schneider Electric	0	11	23
ST Microelectronics	0	46	12
Suez Environnement	0	39	5
Technip	0	19	18

⁷⁰⁵ Dans l'ordre alphabétique successivement des sociétés du CAC 40, du SBF 120 hors CAC 40, du DAX 30 et du DAX 100 hors DAX 30.

NOM ⁷⁰⁶	PAY	STAKE	SHARE
		2010	2010
Total	0	16	13
Unibail Rodamco	0	13	143
Vallourec	0	8	17
Veolia Environnement	0	2	15
Vivendi	0	15	55
Aéroports de Paris (ADP)	0	43	13
Air France - KLM	0	46	32
Altran Technologies	0	23	7
Arkema	0	1	24
Atos Origin	0	48	7
Bonduelle	0	4	20
CGG Veritas	0	16	5
CNP Assurances	0	4	59
EDF Energies Nouvelles	0	0	1
Eiffage	0	32	1
Eramet	0	12	22
Gecina	0	15	0
Gemalto	0	6	1
Icade	0	10	195
Imerys	0	5	4
Klepierre	0	24	9
Legrand	0	3	0
NYSE Euronext	0	14	6
Remy Cointreau	0	9	9
Rexel	0	0	25
Rhodia	0	21	18
SEB	0	4	25
Sodexo	0	6	0
Steria	0	3	1
TF1	0	11	2
Thales	0	9	12
Adidas	1	65	8
Allianz (SE)	1	60	14
BASF (SE)	1	31	88
Bayer	1	46	1
Beiersdorf	1	30	5
BMW (AG St)	1	55	20
Daimler (Chrysler) AG	1	53	14

⁷⁰⁶ Dans l'ordre alphabétique successivement des sociétés du CAC 40, du SBF 120 hors CAC 40, du DAX 30 et du DAX 100 hors DAX 30.

NOM ⁷⁰⁷	PAY	STAKE	SHARE
		2010	2010
Deutsche Börse	1	36	12
Deutsche Bank	1	35	21
Deutsche Post	1	62	7
Deutsche Telecom AG	1	56	12
E.ON	1	63	6
HeidelbergCement	1	29	4
Henkel (AG & Co Kga)	1	22	4
Linde	1	33	3
(Deutsche) Lufthansa	1	11	15
Man	1	54	10
Metro	1	7	1
Munich Re = Münchener Rück (AG)	1	57	45
RWE	1	41	2
Siemens (AG)	1	22	4
Volkswagen	1	30	9
Aurubis	1	0	0
EADS	1	12	5
Fraport	1	40	21
Heidelberger Druckmaschinen	1	0	1
Hochtief	1	32	10
Lanxess	1	2	0
Symrise	1	28	5

France	1425	1524
Allemagne	1012	347

⁷⁰⁷ Dans l'ordre alphabétique successivement des sociétés du CAC 40, du SBF 120 hors CAC 40, du DAX 30 et du DAX 100 hors DAX 30.

Annexe 10 : Exemple de régression au titre de 2006 entre les variables « shareholders » (SHARE), « stakeholders » (STAKE) et « nationalité » (PAY)

NOM ⁷⁰⁸ / Exercice 2006	PAY	STAKE	SHARE
1 Accor	0	0	0
2 Air Liquide	0	3	3
3 Alcatel Lucent	0	7	2
4 Alstom	0	0	23
5 Axa	0	4	58
6 BNP Paribas	0	102	155
7 Carrefour	0	26	22
8 Crédit Agricole	0	6	32
9 Danone	0	31	8
10 EDF	0	23	17
11 Essilor	0	4	1
12 France Telecom	0	31	17
13 GDF-Suez	0	5	47
14 L'Oreal	0	6	12
15 Lafarge	0	37	32
16 LVMH	0	2	0
17 Michelin	0	5	77
18 Pernod Ricard	0	2	87
19 Renault	0	0	0
20 Sanofi Aventis	0	19	7
21 Schneider Electric	0	10	43
22 ST Microelectronics	0	38	12
23 Suez Environnement	0	12	1
24 Technip	0	4	16
25 Total	0	24	14
26 Vallourec	0	0	2
27 Veolia Environnement	0	38	9
28 Vivendi	0	17	45
29 Aéroports de Paris (ADP)	0	85	18
30 Air France - KLM	0	34	15
31 Arkema	0	4	33
32 Bonduelle	0	5	28

⁷⁰⁸ Dans l'ordre alphabétique successivement des sociétés du CAC 40, du SBF 120 hors CAC 40, du DAX 30 et du DAX 100 hors DAX 30.

NOM⁷⁰⁹ / Exercice 2006		PAY	STAKE	SHARE
33	Club Méditerranée	0	1	0
34	Dassault Systèmes	0	3	0
35	Eiffage	0	3	1
36	Eramet	0	1	0
37	Havas	0	0	1
38	Imerys	0	1	4
39	JC Decaux	0	0	1
40	Natixis	0	0	0
41	Remy Cointreau	0	2	0
42	Rexel	0	7	9
43	Rhodia	0	22	2
44	SEB	0	3	40
45	Thales	0	1	10
46	Valeo	0	0	2
47	Adidas	0	1	0
48	BASF (SE)	0	18	26
49	Bayer	0	44	0
50	Beiersdorf	0	60	4
51	BMW (AG St)	0	14	6
52	Daimler (Chrysler) AG	0	30	29
53	Deutsche Börse	0	0	0
54	Deutsche Bank	1	17	23
55	Deutsche Post	1	8	13
56	Deutsche Telecom AG	1	24	5
57	E.ON	1	53	8
58	Henkel (AG & Co Kga)	1	10	10
59	K+S	1	26	18
60	(Deutsche) Lufthansa	1	4	5
61	Man	1	0	12
62	Metro	1	7	4
63	Munich Re	1	0	1
64	RWE	1	8	1
	Heidelberger			
65	Druckmaschinen	1	1	3
66	Krones	1	11	7
67	Symrise	1	6	3

⁷⁰⁹ Dans l'ordre alphabétique successivement des sociétés du CAC 40, du SBF 120 hors CAC 40, du DAX 30 et du DAX 100 hors DAX 30.

Synthèse Excel

0,481773474	-9,0448925	11,0941526
0,142713377	6,9412892	3,82410456
0,175067974	23,0690778	#N/A
6,791074898	64	#N/A
7228,180388	34059,6704	#N/A

Interprétation

Variable à expliquer :		SHARE			
	Paramètre	Estimation	Erreur type	T	
	CONSTANTE	11,09415	3,82410	2,90111	
	STAKE	0,48177	0,14271	3,37581	
	PAY	-9,04489	6,94129	-1,30306	
Analyse de variance					
	Source	Somme carrés	Ddl	Carré moyen	F
	MODELE	7228,18039	2	3614,09019	6,79
	RESIDU	34059,67036	64	532,18235	
	TOTAL (CORR.)	41287,85075	66		
	R-CARRE	17,507%			

Annexe 11 : Réponses à l'enquête RSE détaillée par société

Réponses des sociétés françaises (classées dans l'ordre alphabétique du CAC 40 puis du SBF 120 / ? = répondant non identifié)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
ALSTOM	ESSILOR	PUBLICIS	SANOFI	?	ATOS	BIC	BULL	REMY	?	?	SECHE
								COINTREAU			ENVIRT
Française											
28	34	33	24	14	13	20	12	23	19	30	29
CAC 40	SBF 120	MID CAC	SBF 120	SBF 120	SBF 120	SBF 120	CAC All Tr				
0,7	0,8	0,8	0,8	1,0	0,5	0,3	0,7	0,9	0,7	0,3	0,8
1,0	0,8	0,8	0,8	1,0	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8

Evaluation de l'importance relative des 6 axes de communication RSE sélectionnés

Clients / Associations de consommateurs (axe n°1)	1,0	1,0	0,7	1,0	1,0	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	0,3	0,8
Fournisseurs / Compétiteurs (axe n°2)	0,7	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	1,0	0,4	0,6	0,3
Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants (axe n°3)	1,0	1,0	0,7	0,8	1,0	0,7	0,7	0,7	0,8	1,0	0,7	0,5
Salariés / Syndicats (axe n°4)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,5	0,7	0,7	1,0	0,7	1,0	0,7
Protecteurs de l'environnement (axe n°5)	0,6	0,4	0,8	1,0	1,0	0,8	0,7	0,6	0,8	0,7	0,5	1,0
Instances réglementaires (axe n°6)	0,8	0,4	0,8	0,8	1,0	0,8	0,7	0,6	1,0	0,9	0,5	0,7

Axe n°1 "Clients / Associations de consommateurs"

Développer un marketing responsable	0,6	0,9	0,8	1,0	0,7	0,6	0,7	0,7	1,0	0,7	0,2	0,3
Assurer la qualité des produits	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,7	0,6	1,0	0,9	0,4	0,4
Contrôler la sécurité des produits / Préserver la santé publique	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,7	0,7	1,0	0,7	0,6	0,8
Obtenir le meilleur prix pour les clients	0,6	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	0,6	0,5	0,3	0,7	0,4	0,4
Respecter vis-à-vis des clients les critères de développement durable (environnementaux et sociaux)	0,8	0,6	1,0	1,0	1,0	0,8	0,7	0,8	0,8	0,5	0,7	1,0
Communiquer auprès des clients des informations fiables	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	0,8	0,7	0,8	1,0	0,9	0,5	0,9

Axe n°2 "Fournisseurs / compétiteurs"

Etablir des partenariats de long terme	1,0	1,0	0,8	0,8	1,0	0,7	0,8	0,8	0,8	0,5	0,8	0,7
Respecter les délais de commande, de livraison et de paiement	1,0	1,0	0,8	0,8	1,0	0,7	0,5	0,7	0,8	0,9	0,3	0,3
Introduire et contrôler auprès des fournisseurs les critères de développement durable (environnementaux et sociaux)	0,8	0,9	0,8	1,0	1,0	0,8	0,5	0,8	1,0	1,0	0,3	0,4
Promouvoir la responsabilité sociale (environnementale et sociale) des fournisseurs et indirectement celle des compétiteurs	0,8	0,6	1,0	1,0	1,0	0,7	0,5	0,8	0,8	1,0	0,4	0,6
Organiser la communication avec les fournisseurs et le cas échéant les compétiteurs	0,8	0,4	0,8	0,8	0,8	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8	0,4	0,6
Lutter contre la corruption (privée)	1,0	0,7	0,8	1,0	1,0	0,9	0,5	0,9	1,0	1,0	0,3	1,0

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Votre société	ALSTOM	ESSILOR	PUBLICIS	SANOFI	?	ATOS	BIC	BULL	REMY	?	?	SECHE
Votre nationalité	Française											
Code réception	28	34	33	24	14	13	20	12	23	19	30	29
Votre indice	CAC 40	SBF 120	MID CAC	SBF 120	SBF 120	SBF 120	SBF 120	CAC All Tr				

Axe n°3 "Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants"

Réduire les risques de nature à freiner l'investissement	0,8	1,0	0,8	1,0	0,8	0,7	0,6	0,7	0,7	0,5	0,7	0,8
Assurer la croissance et la rentabilité de l'entreprise	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	0,6	0,8	0,9	1,0	0,6	0,8
Valoriser l'image de l'entreprise	0,6	0,7	0,8	1,0	0,8	0,8	0,7	0,7	0,9	1,0	0,5	1,0
Favoriser le développement international de l'entreprise	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,6	0,5	0,7	0,7	0,8	0,3	0,3
Vérifier la conformité aux standards de bonne gouvernance d'entreprise	0,8	1,0	1,0	0,8	1,0	0,9	0,5	0,8	0,8	1,0	0,3	0,5
Respecter les normes et le cas échéant les "bonnes pratiques" en vigueur	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,5	0,8	0,8	1,0	0,3	1,0

Axe n°4 "Salariés / Syndicats"

Satisfaire les salariés au sein de l'entreprise / contribuer à leur épanouissement professionnel	1,0	1,0	0,8	1,0	0,8	0,7	0,5	0,7	1,0	0,8	0,7	0,8
Favoriser le dialogue social dans l'entreprise	1,0	0,9	0,8	0,8	0,9	0,8	0,6	0,7	1,0	0,8	0,8	0,8
Contribuer au développement des talents individuels et/ou collectifs par la gestion des ressources humaines	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8	0,7	0,7	1,0	0,8	0,7	0,8
Améliorer les conditions de travail / veiller à la sécurité du travail	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0
Assurer le respect des Droits de l'Homme	1,0	0,4	0,8	1,0	1,0	0,9	0,7	0,8	1,0	1,0	0,5	0,5
Diffuser en interne la culture de développement durable (aspects sociaux et environnementaux)	1,0	0,6	1,0	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7	1,0	0,8	1,0	1,0

Axe n°5 "Protecteurs de l'environnement"

Respecter la réglementation environnementale	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8	0,8	1,0	1,0	0,5	1,0
Préserver les ressources naturelles	0,8	1,0	1,0	0,8	1,0	0,8	0,6	0,8	0,8	0,8	0,4	0,8
Mesurer et limiter l'impact environnemental de l'activité / optimiser la gestion des matières premières	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	0,7	0,9	0,9	0,6	0,8	1,0
Promouvoir et partager les "bonnes pratiques" de développement durable en relation avec les parties prenantes directement associées	1,0	0,4	0,8	0,8	1,0	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,5	1,0
Réparer les dégâts existants (particulièrement en matière de pollution)	0,8	0,6	0,8	1,0	1,0	0,9	0,4	0,8	0,8	0,7	0,3	0,6
Soutenir l'éthique de la recherche et/ou du développement en lien avec l'environnement	1,0	0,4	0,8	0,8	1,0	0,9	0,6	0,8	0,9	1,0	0,3	0,8

Axe n°6 "Instances réglementaires"

Promouvoir les relations institutionnelles	0,6	0,5	0,8	0,8	0,9	0,7	0,3	0,7	0,8	0,9	0,4	0,9
Contribuer au développement des communautés locales	0,8	0,9	0,8	0,8	0,9	0,6	0,6	0,7	1,0	0,8	0,4	0,9
Développer l'éthique dans la conduite des affaires	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,5	0,9	1,0	1,0	0,4	1,0
Combattre la corruption (publique), la fraude et le blanchiment d'argent	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,6	0,9	1,0	1,0	0,4	1,0
Maîtriser les risques environnementaux	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,7	0,8	0,9	1,0	0,6	1,0
Evaluer les actions menées en matière de développement durable	1,0	0,5	0,8	1,0	1,0	0,8	0,7	0,8	0,8	1,0	0,7	0,8

Réponses des sociétés allemandes (classées dans l'ordre alphabétique du DAX 30 puis du DAX 100 / ? = répondant non identifié / cellule vide : réponse non renseignée)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
ADIDAS	HENKEL	SOFTWARE	?	?	?	KLÖCKNER	LANXESS	SGL CARBON	SÜDZUCKER	?	?	?
German	German	German	German	German	German	German	German	German	German	German	German	German
27	26	3	4	21	16	2	31	17	5	32	25	18
DAX 30	DAX 30	TEC DAX 30	DAX 30	DAX 30	MDAX	MDAX	MDAX	MDAX	MDAX	MDAX	MDAX	MDAX
1,0	1,0	0,6	0,8	0,3	0,3	0,5	0,7	0,3	0,7	0,4	0,9	0,2
1,0	1,0	0,3	0,9	0,6	0,5	0,8	0,8	0,3	0,7	0,3	0,8	0,2

Evaluation de l'importance relative des 6 axes de communication RSE sélectionnés

Clients / Associations de consommateurs (axe n°1)	0,8	0,8	0,6	0,7	1,0	0,8	0,3	0,8	0,7	0,6	0,7	0,9	0,4
Fournisseurs / Compétiteurs (axe n°2)	0,8	0,7	0,5	0,9	0,2	0,5	0,7	0,6	0,5	0,8	0,6	0,7	0,3
Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants (axe n°3)	1,0	0,8	1,0	0,9	0,5	0,5	0,8	1,0	1,0	0,8	1,0	0,4	1,0
Salariés / Syndicats (axe n°4)	0,9	0,9	0,6	0,9	0,8	0,6		0,8	0,8	0,4	0,8	0,4	0,5
Protecteurs de l'environnement (axe n°5)	0,9	0,8	0,6	0,9	0,7	1,0	1,0	0,9	0,8	0,7	0,8	0,5	0,3
Instances réglementaires (axe n°6)	0,7	0,7	0,6	0,4	0,8	0,6	0,2	0,7	0,9	0,8	0,9	0,5	0,3

Axe n°1 "Clients / Associations de consommateurs"

Développer un marketing responsable	0,8	0,8	0,7	0,8	0,5	0,7	0,2	0,8	1,0	0,7	0,3	0,8	0,1
Assurer la qualité des produits	1,0	1,0	0,8	0,8	0,7	0,9	0,6	0,9	0,8	1,0	0,8	0,8	1,0
Contrôler la sécurité des produits / Préserver la santé publique	1,0	1,0	0,8	0,9	0,4	0,7	0,8	1,0	0,7	1,0	0,9	0,8	1,0
Obtenir le meilleur prix pour les clients	0,0	0,9	0,5	0,1	0,0	0,3	0,5	0,2	0,5	0,5	0,4	0,9	0,4
Respecter vis-à-vis des clients les critères de développement durable (environnementaux et sociaux)	0,9	0,8	0,6	0,7	0,7	1,0	0,8	0,8	0,5	0,8	0,9	0,8	0,8
Communiquer auprès des clients des informations fiables	1,0	1,0	0,8	0,9	0,7	0,8	0,8	0,9	0,6	0,8	1,0	0,8	0,9

Axe n°2 "Fournisseurs / compétiteurs"

Etablir des partenariats de long terme	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,6	0,7	0,7	1,0	0,6	0,7	0,8	0,9
Respecter les délais de commande, de livraison et de paiement	1,0	1,0	0,3	0,9	0,2	0,8	0,5	0,8	0,7	0,5	0,5	0,8	0,7
Introduire et contrôler auprès des fournisseurs les critères de développement durable (environnementaux et sociaux)	1,0	1,0	0,9	0,8	0,5	0,7	0,8	0,5	0,5	0,7	0,3	0,7	0,7
Promouvoir la responsabilité sociale (environnementale et sociale) des fournisseurs et indirectement celle des compétiteurs	0,9	0,8	0,6	0,9	0,2	1,0	0,8	0,5	0,5	0,7	0,3	0,8	0,4
Organiser la communication avec les fournisseurs et le cas échéant les compétiteurs	1,0	0,5	0,6	0,9	0,4	0,8	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,6	0,5
Lutter contre la corruption (privée)	1,0	1,0	0,8	1,0	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	0,4	1,0	1,0	1,0

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Votre société	ADIDAS	HENKEL	SOFTWARE	?	?	?	KLÖCKNER	LANXESS	SGL CARBON	SÜDZUCKER	?	?	?
Votre nationalité	German	German	German	German	German	German	German	German	German	German	German	German	German
Code réception	27	26	3	4	21	16	2	31	17	5	32	25	18
Votre indice	DAX 30	DAX 30	TEC DAX	DAX 30	DAX 30	MDAX	MDAX	MDAX	MDAX	MDAX	MDAX	MDAX	MDAX

Axe n°3 "Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants"

Réduire les risques de nature à freiner l'investissement	1,0	1,0	0,7	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	1,0	0,7	0,8
Assurer la croissance et la rentabilité de l'entreprise	1,0	1,0	0,7	0,4	0,4	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	1,0	0,7	0,6
Valoriser l'image de l'entreprise	1,0	0,8	0,4	0,5	0,2	1,0	0,8	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9	0,5
Favoriser le développement international de l'entreprise	1,0	0,8	0,8	0,5	0,2	0,6	0,5	0,8	0,8	0,7	0,6	0,9	0,6
Vérifier la conformité aux standards de bonne gouvernance d'entreprise	1,0	0,8	0,4	1,0	0,8	0,8	0,7	1,0	0,9	0,8	0,8	0,9	1,0
Respecter les normes et le cas échéant les "bonnes pratiques" en vigueur	1,0	0,8	0,7	1,0	0,8	0,9	0,7	0,9	1,0	0,8	0,6	0,9	0,9

Axe n°4 "Salariés / Syndicats"

Satisfaire les salariés au sein de l'entreprise / contribuer à leur épanouissement professionnel	1,0	1,0	0,6	0,5	1,0	0,9	0,7	0,9	0,7	0,8	0,8	0,6	0,8
Favoriser le dialogue social dans l'entreprise	0,9	0,8	0,7	0,9	1,0	0,7	0,8	1,0	0,5	0,7	0,7	0,6	0,5
Contribuer au développement des talents individuels et/ou collectifs par la gestion des ressources humaines	0,9	0,9		0,6	0,8	0,7	0,8	0,9	0,7	0,6	0,9	0,8	0,6
Améliorer les conditions de travail / veiller à la sécurité du travail	1,0	1,0	0,3	0,9	0,8	0,8	0,8	1,0	1,0	0,6	0,5	0,8	0,9
Assurer le respect des Droits de l'Homme	1,0	0,9	0,8	0,9	0,8	1,0	0,6	1,0	0,8	0,8	0,5	0,8	1,0
Diffuser en interne la culture de développement durable (aspects sociaux et environnementaux)	0,9	0,9	0,4	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,9	0,5

Axe n°5 "Protecteurs de l'environnement"

Respecter la réglementation environnementale	1,0	1,0	0,6	0,9	0,8	1,0	0,8	1,0	1,0	0,7	0,8	0,8	0,9
Préserver les ressources naturelles	1,0	0,9	0,7	0,9	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,6	0,8	0,9
Mesurer et limiter l'impact environnemental de l'activité / optimiser la gestion des matières premières	1,0	0,9	0,8	0,9	0,6	0,8	0,8	0,8	0,6	0,7	0,5	0,8	0,8
Promouvoir et partager les "bonnes pratiques" de développement durable en relation avec les parties prenantes directement associées	0,9	0,8	0,5	0,9	0,8	0,7	0,8	0,7	0,8	0,7	0,5	0,8	0,7
Réparer les dégâts existants (particulièrement en matière de pollution)	0,9	0,9	0,7	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,3	0,5	0,9
Soutenir l'éthique de la recherche et/ou du développement en lien avec l'environnement	0,8	1,0	0,6	0,9	0,6	0,7	0,6	0,6	0,8	0,6	0,2	0,7	0,7

Axe n°6 "Instances réglementaires"

Promouvoir les relations institutionnelles	0,9	0,7	0,6	0,6	0,5	0,7	0,2	0,8	0,7	0,8	0,4	0,6	0,5
Contribuer au développement des communautés locales	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	0,2	0,9	0,5	0,8	0,3	0,6	0,4
Développer l'éthique dans la conduite des affaires	0,8	1,0	0,3	0,8	0,7	0,9	0,7	0,9	0,7	0,7	0,5	0,7	0,7
Combattre la corruption (publique), la fraude et le blanchiment d'argent	1,0	1,0	0,7	1,0	0,8	0,9	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8	0,9	1,0
Maîtriser les risques environnementaux	1,0	1,0	0,7	1,0	0,8	1,0	0,8	0,9	1,0	0,8	0,8	0,9	0,9
Evaluer les actions menées en matière de développement durable	0,9	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,2	0,9	0,5

Annexe 12 : Synthèse de l'évaluation des objectifs sur les 6 axes de communication RSE

Axe n°1 « Clients / Associations de consommateurs »

	MEDIANE France	MEDIANE Allemagne	MINI France	MINI Allemagne	MAXI France	MAXI Allemagne
Axe n°1 "Clients / Associations de consommateurs"	0,85	0,80				
Développer un marketing responsable	0,70	0,70	0,20	0,10	1,00	1,00
Assurer la qualité des produits	0,95	0,80	0,40	0,60	1,00	1,00
Contrôler la sécurité des produits / Préserver la santé publique	1,00	0,90	0,60	0,40	1,00	1,00
Obtenir le meilleur prix pour les clients	0,65	0,40	0,30	0,00	0,90	0,90
Respecter vis-à-vis des clients les critères de développement durable (environnementaux et sociaux)	0,80	0,80	0,50	0,50	1,00	1,00
Communiquer auprès des clients des informations fiables	0,90	0,80	0,50	0,60	1,00	1,00

Axe n°2 « Fournisseurs / compétiteurs »

	MEDIANE France	MEDIANE Allemagne	MINI France	MINI Allemagne	MAXI France	MAXI Allemagne
Axe n°2 "Fournisseurs / compétiteurs"	0,80	0,70				
Etablir des partenariats de long terme	0,80	0,80	0,50	0,60	1,00	1,00
Respecter les délais de commande, de livraison et de paiement	0,80	0,70	0,30	0,20	1,00	1,00
Introduire et contrôler auprès des fournisseurs les critères de développement durable (environnementaux et sociaux)	0,80	0,70	0,30	0,30	1,00	1,00
Promouvoir la responsabilité sociale (environnementale et sociale) des fournisseurs et indirectement celle des compétiteurs	0,80	0,70	0,40	0,20	1,00	1,00
Organiser la communication avec les fournisseurs et le cas échéant les compétiteurs	0,80	0,50	0,40	0,30	0,80	1,00
Lutter contre la corruption (privée)	0,95	1,00	0,30	0,40	1,00	1,00

Axe n°3 « Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants »

	MEDIANE France	MEDIANE Allemagne	MINI France	MINI Allemagne	MAXI France	MAXI Allemagne
Axe n°3 "Investisseurs / Actionnaires / Dirigeants"	0,80	0,80				
Réduire les risques de nature à freiner l'investissement	0,75	0,80	0,50	0,70	1,00	1,00
Assurer la croissance et la rentabilité de l'entreprise	0,85	0,80	0,60	0,40	1,00	1,00
Valoriser l'image de l'entreprise	0,80	0,70	0,50	0,20	1,00	1,00
Favoriser le développement international de l'entreprise	0,75	0,70	0,30	0,20	0,90	1,00
Vérifier la conformité aux standards de bonne gouvernance d'entreprise	0,80	0,80	0,30	0,40	1,00	1,00
Respecter les normes et le cas échéant les "bonnes pratiques" en vigueur	0,95	0,90	0,30	0,60	1,00	1,00

Axe n°4 « Salariés / Syndicats »

	MEDIANE France	MEDIANE Allemagne	MINI France	MINI Allemagne	MAXI France	MAXI Allemagne
Axe n°4 "Salariés / Syndicats"	0,83	0,80				
Satisfaire les salariés au sein de l'entreprise / contribuer à leur épanouissement professionnel	0,80	0,80	0,50	0,50	1,00	1,00
Favoriser le dialogue social dans l'entreprise	0,80	0,70	0,60	0,50	1,00	1,00
Contribuer au développement des talents individuels et/ou collectifs par la gestion des ressources humaines	0,80	0,80	0,70	0,60	1,00	0,90
Améliorer les conditions de travail / veiller à la sécurité du travail	1,00	0,80	0,80	0,30	1,00	1,00
Assurer le respect des Droits de l'Homme	0,85	0,80	0,40	0,50	1,00	1,00
Diffuser en interne la culture de développement durable (aspects sociaux et environnementaux)	0,85	0,80	0,60	0,40	1,00	0,90

Synthèse de l'évaluation des objectifs sur les 6 axes de communication RSE (suite)

Axe n°5 « Protectors de l'environnement »

	MEDIANE France	MEDIANE Allemagne	MINI France	MINI Allemagne	MAXI France	MAXI Allemagne
Axe n°5 "Protecteurs de l'environnement"	0,80	0,80				
Respecter la réglementation environnementale	1,00	0,90	0,50	0,60	1,00	1,00
Préserver les ressources naturelles	0,80	0,80	0,40	0,60	1,00	1,00
Mesurer et limiter l'impact environnemental de l'activité / optimiser la gestion des matières premières	0,95	0,80	0,60	0,50	1,00	1,00
Promouvoir et partager les "bonnes pratiques" de développement durable en relation avec les parties prenantes directement associées	0,80	0,80	0,40	0,50	1,00	0,90
Réparer les dégâts existants (particulièrement en matière de pollution)	0,80	0,80	0,30	0,30	1,00	0,90
Soutenir l'éthique de la recherche et/ou du développement en lien avec l'environnement	0,80	0,70	0,30	0,20	1,00	1,00

Axe n°6 « Instances réglementaires »

	MEDIANE France	MEDIANE Allemagne	MINI France	MINI Allemagne	MAXI France	MAXI Allemagne
Axe n°6 "Instances réglementaires"	0,88	0,75				
Promouvoir les relations institutionnelles	0,75	0,60	0,30	0,20	0,90	0,90
Contribuer au développement des communautés locales	0,80	0,70	0,40	0,20	1,00	0,90
Développer l'éthique dans la conduite des affaires	1,00	0,70	0,40	0,30	1,00	1,00
Combattre la corruption (publique), la fraude et le blanchiment d'argent	1,00	0,90	0,40	0,70	1,00	1,00
Maîtriser les risques environnementaux	0,95	0,90	0,60	0,70	1,00	1,00
Evaluer les actions menées en matière de développement durable	0,80	0,80	0,50	0,20	1,00	0,90

Annexe 13 : Règles comptables allemandes applicables depuis 2010 aux comptes sociaux et consolidés introduites par la loi « BilMoG » et règles non réformées

Comptes sociaux allemands
Les frais de recherche sont comptabilisés en <i>charges</i>
L'activation des coûts de développement (sous certaines conditions) est <i>optionnelle</i>
L'incorporation dans la valorisation des stocks des coûts de gestion et d'administration est <i>optionnelle</i>
L'incorporation dans la valorisation des stocks des frais de commercialisation est <i>interdite</i>
L'activation des impôts différés est <i>optionnelle</i>
La compensation au bilan entre impôts différés actifs et passifs est interdite
Le calcul actuariel des engagements de retraite est effectué sur la base d'un taux d'intérêt de marché
Les passifs liés aux retraites et les actifs de couverture consacrés à leur financement sont compensés
Les actifs de couverture susmentionnés sont évalués en juste valeur, plafonnée au montant de l'obligation figurant au passif
Parmi les provisions réglementées, seules celles afférentes aux subventions d'investissement et d'exploitation peuvent être maintenues au bilan
Les provisions pour réparations relatives à des travaux post-clôture sont possibles <i>dans la limite de trois mois suivant l'arrêté des comptes pour leur réalisation</i>
Les provisions doivent être constituées sur la base de la <i>valeur actuelle des dépenses attendues et actualisées pour les obligations à plus d'un an</i>

Comptes consolidés allemands

Le **goodwill** est calculé en fonction de la *juste valeur* des actifs et passifs à la date d'acquisition de l'entité consolidée

Le calcul d'un **écart d'acquisition** suppose la *réévaluation des intérêts minoritaires en juste valeur* ; la méthode du « *pooling of interests* » est *supprimée*

Un **écart d'acquisition** résiduel est *amorti* sur une durée maximale de 20 ans

La **notion de contrôle** est suffisante pour déterminer *l'inclusion d'une entité dans le périmètre de consolidation*

Le principe de **prédominance de la substance économique sur la forme juridique** prévaut pour la comptabilisation des *entités ad-hoc*

Les **actions propres** viennent en *déduction des capitaux propres*

Règles non réformées

La comptabilisation des **contrats à long terme** est régie par la méthode de *l'achèvement*

Les **actifs immobilisés** ne sont *pas décomposés*

Annexe 14 : Documentation exploitée mais non annexée en raison de sa volumétrie

- ✓ Supports documentaires de *reporting* financier et de *reporting* sociétal des sociétés du SBF 120 et du DAX 100 au titre des exercices clos de 2006/2007 à 2010/2011.
- ✓ Courriers nominatifs d'accompagnement des questionnaires d'enquête sur la perception des normes IAS/IFRS et des objectifs de communication RSE.
- ✓ Version française du questionnaire IFRS
- ✓ Version française du questionnaire RSE
- ✓ Réponses aux questionnaires IFRS et RSE.

Olivier CRETTE

L'incidence des facteurs socioculturels dans le *reporting* financier et le *reporting* sociétal :

Un essai de comparaison entre la France et l'Allemagne

Résumé

Nos travaux, dans le prolongement de recherches envisageant l'harmonisation comptable internationale (IAS/IFRS) et la mise en place des indicateurs de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) sous un angle processuel et « historico évolutif », tendent à s'en démarquer en recherchant les moyens d'analyser l'information issue du *reporting* financier (IAS/IFRS) et extra-financier (RSE) dispensée durant la période 2006-2010 par les sociétés cotées composant les indices boursiers français du CAC 40 et du SBF 120, d'une part, et allemands du DAX 30 et du DAX 100, d'autre part, et en substituant à une approche souvent inductive dans ce domaine une démarche hypothético-déductive. Ils mettent en regard, d'une part, les données recueillies et, d'autre part, les intérêts des actionnaires/investisseurs ainsi que de l'ensemble des parties prenantes de part et d'autre du Rhin, sur le fondement théorique de la théorie de l'agence et la théorie des parties prenantes.

La méthode employée, à la fois quantitative et qualitative, vise d'abord à utiliser des outils de mesure se fondant sur des moyennes, médianes et analyses de régression combinant plusieurs variables exprimées pour l'essentiel sous la forme de ratios comptables et financiers (IAS/IFRS) ; cette mesure s'étend à un recensement de l'occurrence de mots dans les supports d'information extra-financière (rapports RSE et de développement durable). Puis à interroger les responsables administratifs et financiers en charge de l'application du référentiel IAS/IFRS ainsi que les responsables de la communication RSE et du développement durable des sociétés de notre panel, au moyen de questionnaires se fondant sur les outils de « logique floue ».

Nous ne cherchons pas à mesurer l'incidence des normes IAS/IFRS et des indicateurs RSE ni sur la performance financière, ni en taux de retour sur la valeur boursière. Nous observons par nos résultats des nuances de perception des normes IAS/IFRS et des objectifs de RSE dans le *reporting* financier et extra-financier susceptibles d'être imputées à des facteurs socioculturels, et répondant à une gouvernance plus actionnariale en France qu'en Allemagne.

Mots-clés : IAS/IFRS – RSE – développement durable – parties prenantes – actionnaires – investisseurs – référentiel normatif – harmonisation comptable – normalisation – juste valeur – coût historique – prudence – sociétés cotées – *reporting*

Olivier CRETTE

The incidence of socio-cultural factors on financial reporting and corporate social reporting:

An attempt of comparison between France and Germany

Résumé en anglais

This study, in the extension of researches aimed at harmonising accounting internationally (IAS/IFRS) and implementing Corporate Social Responsibility (CSR) indicators from a processual and “historical evolutionary” angle, tends to differ from them by focusing on the means to analyse the information issued from financial (IAS/IFRS) and extra-financial (CSR) reporting released during the 2006-2010 period by the listed companies which compose the French and German stock market indexes respectively CAC40/SBF120 and DAX30/DAX100, and replacing an oftentimes inductive approach in this field with a hypothetical and deductive process. It compares the collected data on the one hand, and the needs of shareholders/investors and third parties as a whole on the other hand, on either side of the Rhine, on the basis of the theoretical frame of the agency theory and the stakeholder theory.

The method employed, which is both quantitative and qualitative, aims to do as follows. First use of tools for measuring based on averages, medians and regression studies combining many variables essentially expressed in the form of accounting and financial ratios (IAS/IFRS); this measure extends to the listing of words occurrence in the extra-financial information supports (CSR and sustainability reports). Then question the administrative and financial managers in charge of the application of the IAS/IFRS referential and the managers responsible for the CSR and sustainability communication within these companies we selected with reference to matrixes based on the “fuzzy logic” theory tools.

We do not investigate the influence of IAS/IFRS standards/CSR indicators neither on financial performance nor in terms of expected return on the capital asset. We can observe that our results show nuances of perception of IAS/IFRS standards and CSR goals in the financial and extra-financial reporting that are likely to be attributed to socio-cultural factors, and reflecting a governance much more aimed at shareholders in France than in Germany.

Key words: IAS/IFRS – CSR – sustainable development – stakeholders – shareholders – investors – normative referential – harmonisation of accounting – standardization – fair value – historic cost – conservatism – listed companies – reporting